Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

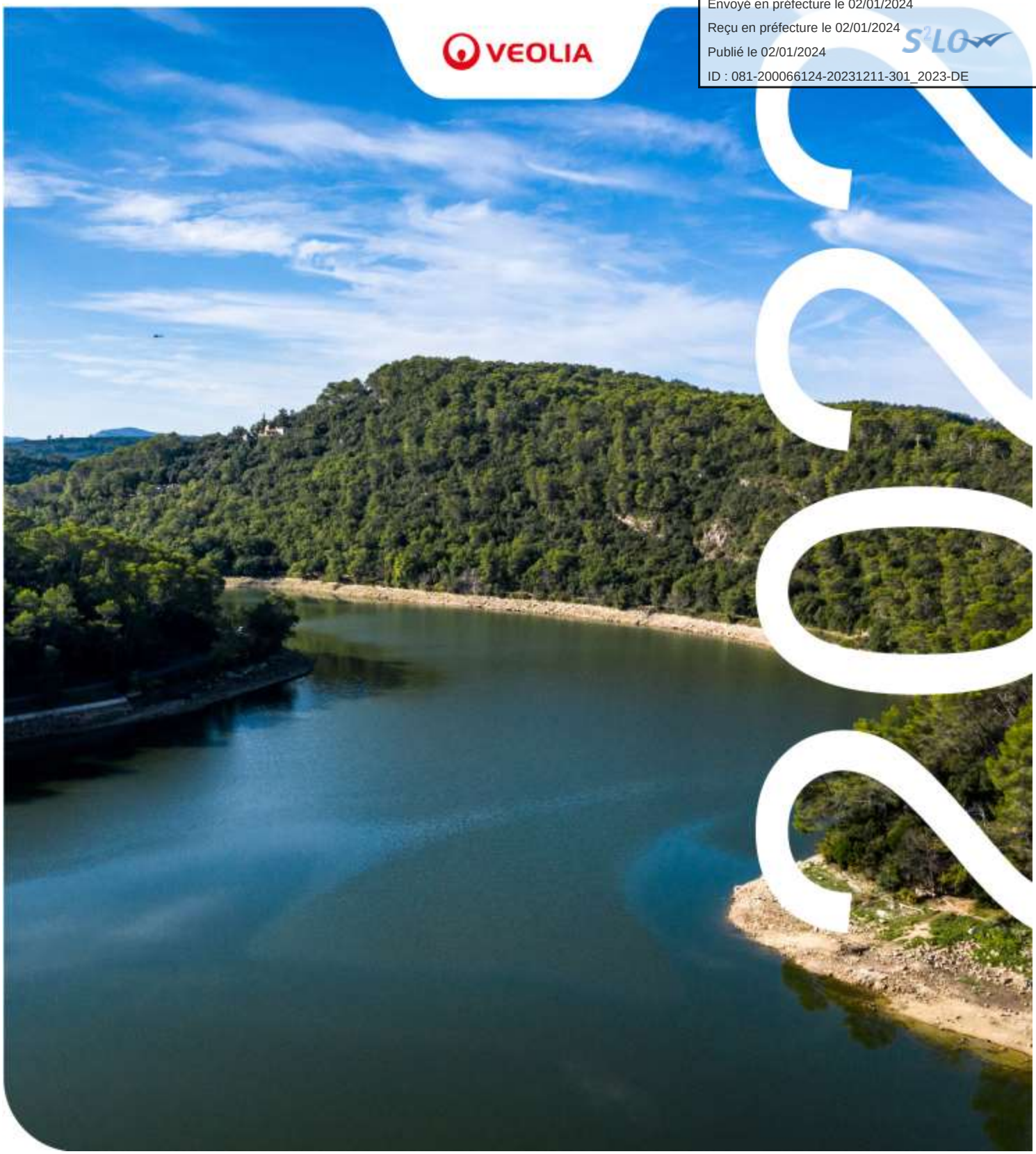

RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE

Concession du service public de l'Eau Potable de la Ville de Gaillac

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Le Règlement Général pour la Protection des Données, entré en vigueur le 25/05/2018, a renforcé les droits et libertés des personnes physiques sur leurs données à caractère personnel. Afin de s'y conformer, les Responsables de traitement des données doivent adapter les mesures de protection les concernant. En conséquence, Veolia Eau France communique à travers le rapport annuel uniquement des données anonymisées ou agrégées.

REPERES DE LECTURE

Le document intègre différents pictogrammes qui vous sont présentés ci-dessous.

Repère visuel	***Objectif***
	Identifier rapidement nos engagements clés
	Mettre en évidence certaines de nos innovations et nos points différenciants
	Identifier nos démarches en termes de responsabilité environnementale, sociale, et sociétale

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Avant-propos

Veolia – Rapport annuel du délégataire 2022

Madame Le Maire,

J'ai le plaisir de vous adresser le **Rapport Annuel du Délégataire** de votre service de l'eau de l'année 2022. A travers ses différentes composantes techniques, économiques et environnementales, vous pourrez ainsi apprécier la performance de votre service.

2022 a été une année singulière, marquée par le déclenchement de plusieurs crises majeures bouleversant durablement le cours de nos activités et de nos ressources.

L'actualité géopolitique et notamment la guerre en Ukraine nous a rappelé la fragilité de nos systèmes énergétiques, amplifiée par un contexte fortement inflationniste à travers les tensions sur l'approvisionnement et les prix de fourniture de l'énergie et des matières premières.

En réponse, Veolia s'est mobilisé rapidement pour atténuer les conséquences de cette crise : mobilisation des équipes achats pour sécuriser l'approvisionnement en énergie et réduire la volatilité des prix, partenariat avec le programme Ecowatt, solutions concrètes pour réduire sa consommation d'énergie ainsi que celle de ses clients, renouvellement d'appareils les plus énergivores ou la flexibilité électrique.

Afin de contribuer à la souveraineté énergétique des territoires, nous nous sommes fixés comme objectif de rendre autonomes en énergie d'ici 5 ans les services que nous gérons grâce notamment à la généralisation de la **production de biogaz** à travers la méthanisation des boues des stations d'épuration que nous opérons ou l'installation de **panneaux photovoltaïques**.

Plus encore que la crise énergétique, l'année 2022 a été marquée par une des sécheresses les plus prononcées depuis 1959, inédite par sa durée et sa précocité, ayant pour effets un fort accroissement des feux de forêt et une tension encore jamais rencontrée sur la ressource en eau impactant l'ensemble des usages de l'eau: domestique, industrie, tourisme, agriculture, avec à la clef une pression supplémentaire sur la biodiversité.

Ces manifestations du dérèglement climatique vont se répéter et s'amplifier dans les prochaines décennies. C'est pourquoi nous souhaitons accompagner plus encore nos clients dans l'adaptation aux effets du changement climatique afin d'anticiper les crises hydriques futures et réduire les risques opérationnels.

Disposer de solutions de plus en plus efficaces pour lutter contre les fuites et les gaspillages mais aussi pour promouvoir la sobriété auprès des différents consommateurs est une priorité pour nous. Nous nous sommes également mobilisés aux côtés de nos clients pour la protection de la ressource en développant, par exemple, des solutions de **réutilisation des eaux usées** grâce à un plan d'équipement de 100 stations d'épurations à horizon 2024, ce qui représentera une économie d'environ 3 millions de m3 d'eau potable, soit l'équivalent de la consommation moyenne annuelle d'une ville de 180 000 habitants.

Au regard de l'urgence climatique, nous souhaitons plus que jamais **construire avec vous l'avenir de l'eau** et faire face aux enjeux de raréfaction des ressources, d'énergie et de pollution, afin d'assurer un développement durable et harmonieux de **votre territoire.**

Les femmes et les hommes de l'activité Eau France, représentés par notre directeur de Territoire, seront à vos côtés pour vous permettre de répondre à ces défis et d'anticiper ceux à venir.

Je vous remercie de la confiance que vous accordez à nos équipes et vous prie d'agréer, Madame Le Maire, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Pierre Ribaute,
Directeur Général, Eau France

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

PRESENTATION Eau France

Contribuer au progrès humain

Notre raison d'être chez Veolia est de contribuer au progrès humain, en s'inscrivant résolument dans les Objectifs de Développement Durable définis par l'ONU, afin de parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous.

C'est dans cette perspective que nous nous donnons pour mission de « Ressourcer le monde », en exerçant notre métier de services à l'environnement.

Nous nous engageons sur une performance plurielle. Cela signifie que nous adressons le même niveau d'attention et d'exigence à nos différentes performances, qui sont complémentaires et forment un cercle vertueux : performance économique et financière, performance commerciale, performance sociale, performance sociétale et performance environnementale.

Apporter les solutions pour faire face au bouleversement du cycle de l'eau

La France va bientôt entrer dans un rapport nouveau à l'eau. Les experts estiment en effet que d'ici 25 ans, le débit moyen de nos cours d'eau diminuera de 10 à 40% ; et le niveau des nappes phréatiques de 10 à 25%.

Les événements climatiques vont s'intensifier, faisant toujours plus pression sur l'accès à la ressource et sur l'activité humaine. Cela se traduira par des crises sanitaires et environnementales de plus en plus fréquentes : rejets non maîtrisés dans le milieu, pollutions, micropolluants, dégradation de la biodiversité…

Chez Veolia Eau France, notre mission est de prendre soin de l'Eau de sa source à sa restitution à la nature, pour assurer le bien-être des femmes et des hommes.

Pour préserver la ressource, nous mobilisons le meilleur de nos expertises, nous déployons des outils de pilotage dynamiques et des réseaux intelligents Hubgrade qui assurent un usage mesuré et maîtrisé de l'Eau.

Pour lutter contre le changement climatique, nous accompagnons nos clients dans le déploiement de solutions de valorisation du cycle de l'eau.

Nous favorisons aussi toutes les solutions permettant de récupérer l'énergie pour accompagner la Transformation écologique des territoires, par la production de biogaz, les calories dans les réseaux d'assainissement et le photovoltaïque.

Pour permettre l'émergence d'une économie circulaire, nous recyclons les eaux usées traitées pour l'irrigation agricole, pour les usages industriels et demain pour la consommation de tous ?

Pour protéger chacun, face à l'accroissement des menaces, notre ambition est d'assurer un service toujours plus sûr par le développement d'outils numériques de supervision, de gestion de crise ou de cyber sécurisation avancée.

Pour réussir à relever ces défis, nous devons faire émerger les projets adaptés à chaque territoire, à l'évolution des ressources locales et des usages, en réunissant et mobilisant l'ensemble des parties prenantes. C'est notre engagement, aux côtés des usagers du service de l'eau et des décideurs politiques.

Aujourd'hui, plus solide que jamais sur nos fondamentaux, nous sommes prêts avec notre feuille stratégique « Impact Eau France » à faire de l'eau un accélérateur de la transformation écologique au même titre que l'énergie ou le déchet.

Ainsi, nous souhaitons être l'acteur de référence du cycle de l'eau en France, avec et au service des collectivités publiques.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Veolia, premier opérateur de service d'eau et d'assainissement attesté **« Relation Client 100% France »**

Attestation délivrée par l'Association Française de la Relation Client (AFRC) et l'Association Pro France.

L'activité Eau de Veolia en France, en quelques chiffres, c'est :

- **25,5** millions de personnes desservies en eau potable
- **2000** usines de dépollution des eaux usées gérées
- **6,9** millions de clients abonnés
- **17,3** millions d'habitants raccordés en assainissement
- **1,7** milliard de m3 d'eau potable distribués
- **1,3** milliard de m3 d'eaux usées collectées et dépolluées
- **2051** usines de production d'eau potable gérées
- **103** GWh d'énergie renouvelables produite
- **600** kt d'empreinte équivalent CO2

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Offres innovantes VEOLIA

Acteur majeur des services environnementaux Veolia poursuit une politique d'innovation qui lui permet de développer des solutions pour répondre aux enjeux de la transformation écologique.

REUT BOX, la solution innovante de Veolia pour répondre au stress hydrique liés au dérèglement climatique.

DIABOLO ®, Choisir le charbon actif en toute confiance.

TÉLÉO : TÉLÉO Alarmes constitue la tour de contrôle du télérelevé.

L'ensemble des ces 3 solutions vous sont présentées et détaillées en Annexe « Offres innovantes Veolia ».

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Sommaire

1. L'ESSENTIEL DE L'ANNÉE 9

1.1 Un dispositif à votre service 10
1.2 Présentation du contrat 14
1.3 Les chiffres clés 15
1.4 L'essentiel de l'année 2022 16
1.5 Les indicateurs réglementaires 2022 27
1.6 Autres chiffres clés de l'année 2022 28
1.7 Le prix du service public de l'eau 30

2. LES CONSOMMATEURS DE VOTRE SERVICE ET LEUR CONSOMMATION 31

2.1 Les consommateurs abonnés du service 32
2.2 La satisfaction des consommateurs : personnalisation et considération au rendez-vous 33
2.3 Données économiques 36

3. LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE 38

3.1 L'inventaire des installations 39
3.2 L'inventaire des réseaux 40
3.3 Les indicateurs de suivi du patrimoine 42
3.4 Gestion du patrimoine 44
3.5 Propositions d'améliorations du patrimoine 47

4. LA PERFORMANCE ET L'EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE POUR VOTRE SERVICE 49

4.1 La qualité de l'eau 50
4.2 La maîtrise des prélèvements sur la ressource, volumes et rendement du réseau 55
4.3 La maintenance du patrimoine 65
4.4 L'efficacité environnementale 78

5. RAPPORT FINANCIER DU SERVICE 80

5.1 Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE) 81
5.2 Situation des biens 85
5.3 Les investissements et le renouvellement 86
5.4 Les engagements à incidence financière 88

6. ANNEXES 91

6.1 La facture 120 m³ 92
6.2 Les données consommateurs par commune 93
6.3 Le synoptique du réseau 94
6.4 La qualité de l'eau 96
6.5 Le bilan énergétique du patrimoine 105

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

6.6 *Les engagements spécifiques au service* 106
6.7 *Annexes financières* 107
6.8 *Reconnaissance et certification de service* 117
6.9 *Actualité réglementaire 2022* 120
6.10 *Certificats d'assurances* 124
6.11 *Inventaire du patrimoine* 130
6.12 *Calcul détaillé du coefficient d'actualisation* 139
6.13 *Liste du personnel au contrat* 140
6.14 *Offres innovantes VEOLIA* 141
6.15 *Actualité climatique 2022 en France* 144
6.16 *Glossaire* 146

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

1.

L'ESSENTIEL DE L'ANNÉE

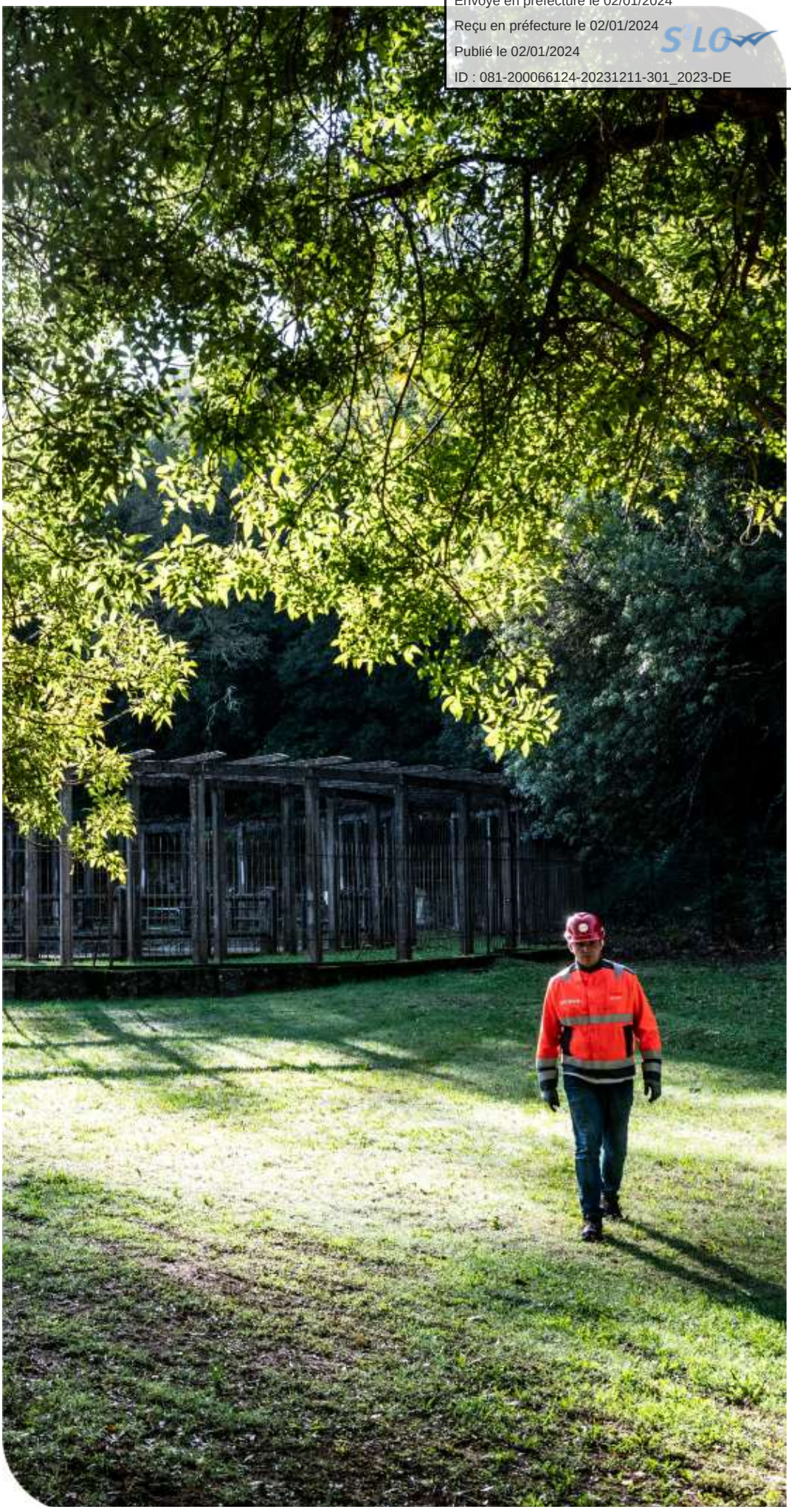

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

En tant que délégataire, Veolia s'engage à vous fournir, en toute transparence, l'ensemble des informations relatives à votre service d'eau. Cette première partie en fait la synthèse : vos interlocuteurs, les informations relatives à votre contrat, les faits marquants de l'année écoulée et les chiffres clés (indicateurs réglementaires et autres données chiffrées liées à la production et à la distribution, au patrimoine, aux services apportés aux consommateurs, etc.)

1.1 Un dispositif à votre service

VOTRE LIEU D'ACCUEIL

BUREAU DE GAILLAC
N°50 PLACE D'HAUTPOUL
81600 GAILLAC

BUREAU DE PUYGOUZON
ZA GARBAN
n°40 Rue François Thermes
81990 PUYGOUZON

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

TOUTES VOS DEMARCHES SANS VOUS DEPLACER

www.eau.veolia.fr
Pour toutes vos démarches en ligne

Service pour les sourds ou malentendants accessible depuis notre site internet

05 61 80 09 02
Du lundi au vendredi : 8h – 19h
Samedi : 9h – 12h
Urgences techniques 7j/7 et 24h/24

Nos Apps
disponibles sur iOS et Android

Veolia Eau
TSA 40118
37911 Tours Cedex 9

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

IMPACT 2023

Donner accès à tous à une eau et un assainissement de qualité est notre métier, au coeur des enjeux d'écologie humaine et d'aménagement des territoires.

VALEURS

- SOLIDARITÉ
- RESPONSABILITÉ
- INNOVATION
- SENS DU CLIENT
- RESPECT

CHIFFRES CLÉS

244 contrats	CA 48 774 K€	202000 abonnés	204 agents	41 installations	79 usines
Collectivités et industriels		desservis en eau potable		de production d'eau potable	de dépollution

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

LES INTERLOCUTEURS VEOLIA A VOS COTES

NOTRE ÉQUIPE

Daniel BARY
Directeur de Territoire
daniel.bary@veolia.com

4, avenue Fernand Belondrade
82000 MONTAUBAN

DIRECTION

Claude GARCIA
Directeur de Développement
claude.garcia@veolia.com

Marlène PEDROZA
Directrice Consommateurs
marlene.pedroza@veolia.com

Nathalie MAUBERT
Directrice des Opérations
nathalie.maubert@veolia.com

Alain LAMBERT
Contrôleur de Gestion
alain.lambert@veolia.com

Stéphane COUTURIER
Pôle Travaux - Industries
stephane.couturier2@veolia.com

NOS SERVICES LOCAUX

Sébastien ANNE
Manager de Service Local
Montauban et Nord Tarn & Garonne
sebastien.anne@veolia.com

Nicolas MODESTO
Manager de Service Local
Sud Tarn & Garonne
nicolas.modesto@veolia.com

Corinne CYROT
Manager de Service Local
Haute Garonne Nord
corinne.cyrot@veolia.com

Pierre TRUCHI
Manager de Service Local
Val de Garonne
pierre.truchi@veolia.com

Kim VAN SLAGHMOLEN
Manager de Service Local
Tarn
kim.van-slaghmolen@veolia.com

Veolia Eau France	Veolia Eau Sud Ouest	Veolia Eau Territoire Garonne & Affluents	Contact consommateurs
30 rue Madeleine Vionnet 93300 AUBERVILLIERS 01 85 57 70 00	22, avenue Marcel Dassault BP 25873 31506 TOULOUSE Cedex 5 05 61 34 77 77	4 avenue Fernand Belondrade 82000 MONTAUBAN 05 63 91 79 30	05 61 80 09 02 eau.veolia.fr

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

1.2 Présentation du contrat

Données clés

- ✓ **Délégataire** : VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux
- ✓ **Périmètre du service** : GAILLAC
- ✓ **Numéro du contrat** : I7280
- ✓ **Nature du contrat** : Concession
- ✓ **Date de début du contrat** : 01/01/2020
- ✓ **Date de fin du contrat** : 31/12/2029
- ✓ **Les engagements vis-à-vis des tiers**

En tant que délégataire du service, VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux assume des engagements d'échanges d'eau avec les collectivités voisines ou les tiers (voir tableau ci-dessous).

Type d'engagement	Tiers engagé	Objet
vente	Gaillacois (Syndicat AEP du)	Vente en gros "secours" par interconnexion La Vignasse
vente	Gaillacois (Syndicat AEP du)	Vente en gros SIAEP Gaillacois
vente	Gradille	Vente en gros (Gradille)

- ✓ **Liste des avenants**

Avenant N°	Date d'effet	Commentaire
1	01/01/2020	Transfert de compétence à la Communauté d'Agglomération GAILLAC-GRAULHET

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

1.3 Les chiffres clés

Concession du service public de l'Eau Potable de la Ville de Gaillac

Chiffres clés

15 588
Nombre d'habitants desservis

7 967
Nombre d'abonnés (clients)

1
Nombre d'installations de production

2
Nombre de réservoirs

226
Longueur de réseau (km)

100,0
Taux de conformité microbiologique (%)

84,4
Rendement de réseau (%)

126
Consommation moyenne (l/hab/j)

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

1.4 L'essentiel de l'année 2022

1.4.1 Une année de sécheresse

Bilan / impacts de l'actualité climatique 2022 en France

L'année 2022 **est la plus chaude** que la France métropolitaine ait jamais mesurée, loin devant 2020 qui détenait le record. Ponctuée d'extrêmes climatiques, 2022 est un symptôme du changement climatique en France, selon Météo France.
En effet, **8 des 10 années les plus chaudes** depuis le début du XXe siècle **sont postérieures à 2010.**
Une année marquée par une période de sécheresse d'une précocité, longévité et intensité exceptionnelle !
L'année 2022 a également été **exceptionnellement sèche**, marquée par un déficit pluviométrique record de 25 %.
2022 se classe au **2e rang des années les moins arrosées** (depuis le début des mesures en 1959 - données météo France).

Annexe - infographie Météo France

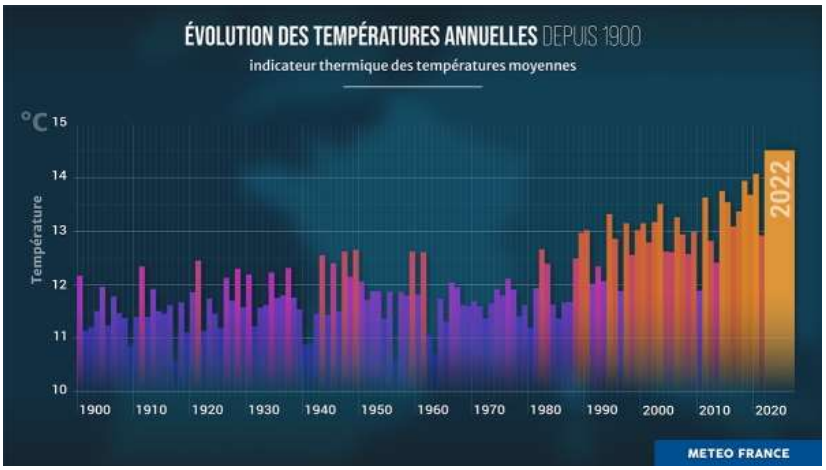

Le **Bilan / impacts de l'actualité climatique 2022** en France détaillé vous sont présentées et détaillées en Annexe « Actualité climatique 2022 en France ».

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

1.4.2 Principaux faits marquants de l'année

→ *Général service eau :*

✓ Audit du contrat par le bureau d'étude COGITE sur les contrats d'eau et d'assainissement.

✓ PGSSE (Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux) : démarrage en 2021 pour un terminus en 2023.

✓ Intérêt des clients pour les services proposés de télérelève :

A fin 2022, on a 5141 clients (62,5%) de Gaillac qui ont un espace client.

→ *Réseau :*

✓ Janvier 2022 : bascules des branchements du DN 350mm fonte sur le PVC 90mm, avenue Frédéric Mistral.

✓ Juin 2022 : réparation d'une fuite après compteur au Tennis club de Gaillac.

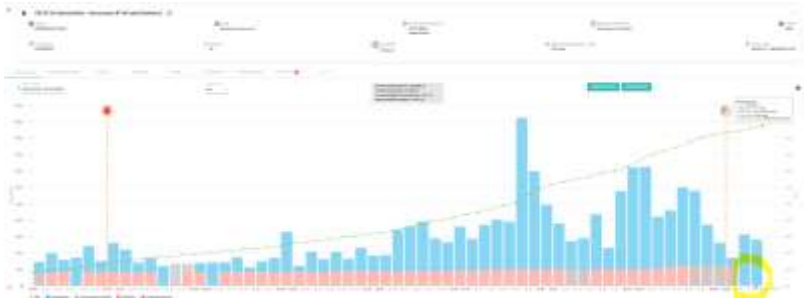

✓ Juillet 2022 : fuite avenue Aspirant Buffet sur une canalisation en fonte DN 100.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

✓ Juillet 2022 : démarrage du chantier de renouvellement et de renforcement du réseau AEP avenue Foch.
Les travaux ont démarré début Juillet 2022 et se sont terminés au 1er trimestre 2023.
Pour l'eau, il s'agit de renforcer la canalisation avenue Foch et de créer un regard de sectorisation. Nous en profitons pour mailler le DN 200 de la rue Denfert Rochereau afin de déconnecter les canalisations piquées sur le DN 350 fonte qui doit servir, à terme, de refoulement "pur". Ce maillage permet également de secourir l'alimentation en eau de la Ville en cas de rupture du DN 350.
Une vanne DN 350 datant de 1960 a été renouvelée le mardi 26 Juillet. Cette opération a nécessité une mobilisation des équipes usines et réseaux afin de limiter l'impact sur la distribution de l'eau de la Ville.

✓ Août 2022 : renouvellement poteau incendie La Ramaye.

✓ Août 2022 : pose d'une nouvelle vanne Chemin de Maralde.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

✓ Octobre 2022 : chantier renouvellement canalisation avenue Foch croisement rue de la Marguerite.

✓ Octobre 2022 : renouvellement vanne fuyarde route de Viars.

✓ Octobre 2022 : travaux renouvellement vanne et pose d'un poteau incendie neuf chemin de Cami Ploun.

✓ Octobre 2022 : pose du débitmètre DN 80 avenue Aspirant Buffet.

✓ Octobre 2022 : poursuite de la sectorisation - pose débitmètre rue du Mai.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

✓ Décembre 2022 : pose d'un débitmètre à l'usine St Roch.

→ *Usine :*

✓ Janvier 2022 : visite scolaire, licence pro d'Albi.
✓ Mars 2022 : réalisation fondation pour le renouvellement des 3 portails de l'usine.
✓ Juillet 2022 : pollution du Tarn provenant des rejets de la step d'Albi. Une attention particulière de l'usine a été mise en place (suivi de l'ammonium toutes les 2h, colilert et augmentation de l'ozonation). Il n'y a pas eu de dérive constatée.
✓ Sécurisation de l'entrée de l'usine par le renouvellement des portails (digicode).
✓ Réhabilitation du réservoir des Brugues par l'entreprise Bousquet avec reprise de tous les fers apparents et maçonnage des épaufrures selon un investissement porté au contrat.
✓ Durant la période de sécheresse de l'été 2022, l'usine de production d'eau potable de Gaillac a fait face à un risque d'insuffisance de débit en eau brute dû à la baisse du niveau d'eau de la rivière Tarn.
Ce dit plan d'eau est régulé par un seuil fixe en aval qui est donné par la digue des 2 centrales hydrauliques sous le pont Saint Michel ; il tient compte également des débits réservés lachés assurés par EDF au niveau du barrage amont de la Bourelié.
En effet, si la hauteur d'eau de la rivière Tarn passe en dessous de 15 cm au niveau de la mesure réalisée en continu en entrée du chenal, la pompe du puits d'exhaure passe en sous-débit de 360 m3/h à 160 m3/h. Le 03/08/2022, suite à une baisse régulière (environ 1 cm/h) du niveau mesuré en entrée du chenal, la hauteur d'eau était descendue à 24 cm, ce qui laissait à ce rythme-là une autonomie de 9h avant passage sous le seuil de 15 cm et donc en sous-débit.
Grâce aux lâchers opérés par EDF sur les barrages amont de la Bourelié et de Rivières, le niveau était remonté rapidement à 46 cm.
Ce point de vigilance en lien étroit avec les problèmes de réchauffement climatique nous a amené en concertation avec les services de la Ville et de l'Agglomération, couplé à une demande de Monsieur Le Préfet, à lancer pour 2023 une réflexion sur la pérennisation du pompage de la ressource en eau brute (cf proposition d'amélioration au chapitre 3.5).
✓ Décembre 2022 : visite scolaire classe TTE Veolia.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

1.4.3 Propositions d'amélioration

- ✓ Etude et réalisation de la sécurisation du pompage dans le Tarn en débit d'étiage – sécheresse dérèglement climatique - En cours d'étude et de chiffrage

- ✓ Notre contrat portait un investissement sur la réalisation d'un schéma directeur eau potable. Ce dernier, sous demande de l'Agglomération, sera réalisé à l'échelle de la dite Collectivité courant 2022/2023. Nous avons mis à disposition l'ensemble des éléments techniques permettant un rendu de qualité. Afin d'être en phase sur l'aspect contractuel, un échange sera mis en place pour avenanter ce changement d'orientation.

- ✓ En 2021 et début d'année 2022, nous avons travaillé avec vous afin de trouver une alternative sur la couverture souple des 2 files de production eau potable par la mise en place d'une ossature en dur avec des panneaux photovoltaïques. Les possibilités ou décisions d'engagement de cet investissement commun seront étudiées en collaboration avec les services de l'Agglomération et le résultat du shéma directeur eau potable courant 2023.

- ✓ Renouvellement de l'ensemble des conduites AEP de la rue Victor Hugo - entre la rue de la Madeleine et la rue Aristide Briand.

- ✓ Extension collecteur neuf avenue Charles de Gaulle en direction de Marsac pour désservir une nouvelle zone commerciale (Grand Frais).

- ✓ Renouvellement collecteur EU et conduite AEP rue des Rosiers et rue de Bel Air.

- ✓ Fin de la sectorisation.

- ✓ Lors de la facturation de juillet 2023 sera faite une information auprès de l'ensemble des administrés sur les inconvénients des lingettes retrouvées dans les eaux usées.

- ✓ La commune de Gaillac participe à un projet POC "Alertes Personnalisées" destiné à sensibiliser les consommateurs aux économies d'eau dans un contexte de sécheresse, les inciter à baisser concrètement leurs consommations par rapport à l'été 2022.
  Ce projet a pour cible les consommateurs particuliers domestiques d'un compteur en DN15, avec programmation de 2 seuils dans les alertes personnalisées :
  - Alerte journalière : seuil destiné à sensibiliser à une consommation anormalement élevée (1 m3/Jour), potentiellement "non conforme" par rapport aux arrêtés de restriction (remplissage piscine, lavage voiture, arrosage trop important,...).
  - Alerte mensuelle pour sensibiliser à des économies dans la durée : objectif personnalisé fixé par rapport à la consommation moyenne mensuelle estivale de chaque consommateur (80 % de la consommation moyenne mensuelle été 2022).

- ✓ Poursuite des investigations sur le suivi des composés de vinyle monomère.

- ✓ Terminus des derniers reliquats de branchements plomb.

- ✓ Lancement de la campagne de suivi des métabolites et pesticides (aspect réglementaire).

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

→ *TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE*

☆Développer la résilience du territoire

Compte tenu des conditions hydrométéorologiques de l'année 2022 et des tendances pluriannuelles déjà enregistrées, nous proposons d'engager avec vous une réflexion sur l'adaptation climatique :

● d'une part à l'aide de l'outil prospectif KAIROS (développé par Veolia, avec Météo-France, l'IRSTEA et le Ministère de la Transition Écologique), basé sur les résultats scientifiques portés par le Giec et Explorer 2070, qui met en perspective les trajectoires d'évolutions hydroclimatiques de votre territoire autour de 4 aléas clés : fortes chaleurs, inondations, recharge annuelle des nappes, débit moyen d'étiage,

● d'autre part, avec l'appui du CEREMA avec lequel Veolia a développé en 2022 une démarche et un outil "ScoreCard" de mesure de la résilience des systèmes d'eau et d'assainissement qui vous permet de jauger le degré de vulnérabilité et de résilience de vos services. Cette démarche permet d'identifier ensemble des voies d'amélioration vers plus de résilience en tenant compte de votre contexte territorial.
Nous sommes à votre disposition pour venir vous présenter ces outils.

☆ Petits travaux de mise à niveau des infrastructures

Face aux aléas climatiques, différents petits travaux paraissent intéressants à mettre en oeuvre pour renforcer la résilience des infrastructures du service, installations comme réseaux :

- protection des Automates Programmables Industriels et autres instruments électroniques sensibles contre les fortes chaleurs,
- sobriété énergétique du type re-lamping par LED, pose de variateurs de vitesse CEE,
- création d'îlots de fraîcheur à partir de l'eau de REUT,
- dispositif de protection des installations contre les inondations de type Flood Frame (batardeaux adaptatifs)
- etc

→ *RESSOURCES & PRODUCTION*

☆Sécuriser la production d'eau par une gestion dynamique des ressources

La sécheresse de l'été 2022 a révélé dans de très nombreux territoires français la fragilité de notre accès à l'eau et parfois la difficulté d'assurer une production d'eau satisfaisante. Or, avec le dérèglement climatique, d'après le dernier rapport du GIEC, cette situation risque malheureusement de se reproduire de plus en plus souvent.

Il est donc important de mieux anticiper ces situations :

- connaître au jour le jour l'état des ressources et leurs tendances,
- établir des prévisions de court terme,
- définir plusieurs scénarios possibles d'évolution,
- de surveiller les installations de production

… afin d'améliorer les prises de décisions.

C'est tout l'intérêt des solutions opérationnelles et digitales Hubgrade Ressource, qui permettent de sécuriser la production d'eau par une gestion dynamique des ressources.
Nos équipes sont à disposition pour étudier avec votre collectivité l'opportunité d'équiper votre service de cette solution.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

→ *RÉSEAUX EAU & COMPTAGE*

☆Télérelevé : petit compteur, gros impacts

Le télérelevé des compteurs d'eau est devenu une pièce maîtresse de la gestion des consommateurs et de la stratégie de sobriété et de préservation de la ressource des services d'eau.
Les compteurs intelligents se distinguent par des impacts positifs immédiats et par des améliorations constantes dans le temps :

- chez Veolia Eau France, où 3,5 millions de compteurs sont télérelevés, ce sont environ 70.000 fuites qui ont été détectées et stoppées en 2022, pour une économie d'environ 4 millions de m3/an pour les abonnés.
- ce sont plus de 10.000 abonnements qui ont été régularisés rapidement grâce aux dispositifs d'alarmes sur consommation.
- les compteurs sont également équipés d'une alerte température : pendant les hivers 2017 et 2020, des dizaines de milliers de compteurs avaient été endommagés par le gel en France ; désormais, une alerte est envoyée au consommateur pour l'inviter à mieux protéger du froid son compteur.
- Enfin, bien plus que de simples outils de facturation, les compteurs intelligents permettent une facturation des index au réel.

Pour les collectivités, le compteur d'eau intelligent permet d'apporter un meilleur service à sa population, de bénéficier d'une exploitation plus performante de ses infrastructures, et il fournit une meilleure compréhension des déterminants de la consommation sur son territoire.
Par exemple, nous avons observé à l'été 2022 le "décollage" des consommations d'eau au-delà d'une température de 30°C ; en croisant avec les prévisions météos, les collectivités ont des leviers d'actions à leur disposition : elles peuvent délivrer des messages de sobriété "juste à temps", suivre également le respect de certains arrêtés de restriction, etc.

→ ENERGIE

☆Développer le photovoltaïque en autoconsommation

Si l'année 2022 a connu une explosion des prix de l'énergie dans une conjoncture mouvementée, il faut garder à l'esprit que l'énergie électrique va rester élevée durablement (capacités de production réduites en France et en Europe, sources de production plus coûteuses, demandes croissantes en électricité).
Dans ce contexte de hausse et d'incertitude des prix, il devient alors encore plus pertinent de mettre en œuvre des projets de production locale d'énergie électrique tels que le photovoltaïque, notamment dans une configuration d'autoconsommation fiscalement avantageuse. Cela permet aussi de valoriser les surfaces foncières ou les surfaces de couverture des installations.

Au regard du potentiel de vos installations en la matière, nos équipes sont à votre

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

disposition pour évoquer les différentes possibilités à étudier sur vos ouvrages.

→ *DIGITAL*

☆ La cybersécurité au service de l'eau de vos territoires

Dans un monde toujours plus numérique, les exemples de cyber-attaques ne manquent pas. Appliquée aux collectivités et au secteur de l'eau, la menace s'accroît d'année en année : les récentes cyberattaques des villes d'Angers, de Marseille, ou encore de la station d'épuration d'Oloron Sainte-Marie ont mis à mal les capacités de ces collectivités à assurer leurs missions et des données sensibles ont fuité... Vos systèmes d'informations et actifs stratégiques, doivent donc être constamment mieux protégés.

Veolia a mis en place une méthodologie de sécurisation des installations par paliers en fonction du niveau de sécurité recherché. Cette méthodologie est progressive en fonction de la criticité du site.
Dans ce contexte, nous vous proposons de faire un point avec vous sur l'organisation des démarches nécessaires d'audit des sites et des systèmes.

1.4.4 Révision du contrat

La mutabilité contractuelle est un principe clé des concessions de service public.

Des modifications peuvent lui être apportées dans les conditions de l'article L. 3135-2 du CCP. Celles-ci n'ont pas toutes la même importance mais permettent l'adaptation du contrat aux évolutions nouvelles.

C'est à cette fin que le contrat prévoit des clauses de révision,

- soit pour tenir compte de l'évolution d'un certain nombre d'indicateurs,
- soit d'une nouvelle réglementation ayant une incidence sur l'exploitation
- soit au bout d'un certain temps

La révision a donc pour objet **de recaler le contrat dans son équilibre**.

Les clauses de révision ont de leurs côtés pour objet de restituer un processus de discussion pouvant conduire à une négociation.

Parmi les nombreuses évolutions réglementaires ayant un impact sur les conditions d'exploitation, il est possible de citer les évolutions réglementaires suivantes **:**

- Transposition de la Directive Eau potable (directive (UE) n° 2020/2184 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine) :
    - Concernant la qualité de l'eau : De nouvelles exigences de qualité pour 6 nouveaux paramètres, effectives depuis le 1er janvier 2023, dont les composés perfluorés (PFAS ou 'polluants éternels') ; Le contrôle sanitaire des ARS évoluera au plus tard le 1er janvier 2026 pour intégrer ces nouveaux paramètres ;
    - de nouvelles précisions sur les modalités de mise en œuvre du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) : démarche de gestion préventive des risques sanitaires de la zone de captage jusqu'aux installations privatives

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

- de nouvelles modalités de surveillance de la qualité de l'eau par la PRPDE (la Collectivité) : outre des paramètres 'non-négociables', cette surveillance doit être adaptée selon les dangers identifiés dans le PGSSE et comporter une dimension prospective vis-à-vis des risques émergents, le cas échéant, via le recours à la métrologie en continu.
- Concernant l'accès à l'eau :
  ➢ Recenser les populations sans accès à l'eau, évaluer les solutions pour y remédier, les déployer, informer les populations et reporter à l'Europe ;
  ➢Recenser les insuffisances d'accès à une eau potable (24h/7j) : desserte, insuffisances de la ressource (quantité & qualité) et/ou des infrastructures.

- L'instruction CVM
- Mise en conformité des machines tournantes afin de respecter les règles et réglementations sécurité de sécurité telles que
  - la Directive Européenne 2006/42/CE
  - l'article R4312-1 du code du travail qui fixe les obligations techniques, détaillées dans son annexe 1
  - la circulaire n°2010-01 de la DGT
- Mise en sécurité des aires de dépotage des produits chimiques et leur stockage, afin d'assurer la sécurité des intervenants, ainsi que la protection de l'environnement, en application notamment des articles R.4224-14, R.4412-5 à R.4412-10, R.4412-17, et l'arrêté du 12/10/2011 (ICPE).
- Amiante, décret du 09 mai 2017 qui modifie le code du travail (R.4412-97 à R.4412-97-6) qui fixe l'obligation de repérage amiante avant travaux avec la mise en application notamment des normes :
- NF X46-020 : Repérage amiante - Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis
- NF X46-102 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les ouvrages de génie civil, infrastructures de transport et réseaux divers
- NF X46-100 : Repérage amiante - Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les installations, structures ou équipements concourant à la réalisation ou à la mise en œuvre d'une activité

Le détail des évolutions réglementaires sont par ailleurs détaillées dans les annexes des rapports annuels que nous vous remettons.

Pour tenir compte de ces évolutions, il nous paraît nécessaire d'ouvrir prochainement les discussions pour vérifier l'incidence sur le contrat en cours et recaler si nécessaire le contrat qui nous lie.

1.4.5 Evolutions réglementaires

Chaque année, une sélection des textes réglementaires les plus marquants de l'année vous est proposée, accompagnée des impacts les plus significatifs sur la vie du service. Vos interlocuteurs Veolia se tiennent à votre disposition pour répondre à vos différentes questions et échanger de manière approfondie sur leurs conséquences particulières pour votre service.

- Les crises en cascades : pénurie et flambée des prix des matières premières et de l'énergie
- Délestage de la consommation de gaz naturel et d'électricité
- Résilience des territoires et des réseaux
- Verdissement de la commande publique

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

- Loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite 3DS)

- La directive européenne 2020/2184 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine est transposée : vers toujours plus de qualité et de services pour l'eau potable !

- Métabolites de pesticides : des nouveaux critères de gestion qui évoluent !

- Fin du Réseau Téléphonique Commuté (RTC) et du support filaire cuivre

L'ensemble de ces évolutions réglementaires vous sont présentées et détaillées en Annexe 6.9 « Actualité réglementaire 2022 ».

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

1.5 Les indicateurs réglementaires 2022

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
[D101.0]	Nombre d'habitants desservis total (estimation)	Collectivité (2)	**15 667**	**15 588**
[D102.0]	Prix du service de l'eau au m³ TTC	Délégataire	**2,69 €uro/m³**	**2,81 €uro/m³**
[D151.0]	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Délégataire	**1 j**	**1 j**
INDICATEURS DE PERFORMANCE		**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2021**	**VALEUR 2022**
[P101.1]	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	ARS (1)	**100,0 %**	**100,0 %**
[P102.1]	Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	ARS (1)	**100,0 %**	**100,0 %**
[P103.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Collectivité et Délégataire (2)	**94**	**94**
[P104.3]	Rendement du réseau de distribution	Délégataire	**83,8 %**	**84,4 %**
[P105.3]	Indice linéaire des volumes non comptés	Délégataire	**2,57 m³/jour/km**	**2,40 m³/jour/km**
[P106.3]	Indice linéaire de pertes en réseau	Délégataire	**2,24 m³/jour/km**	**2,14 m³/jour/km**
[P107.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Collectivité (2)	**0,11 %**	**0,23 %**
[P108.3]	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Collectivité (1)	**80 %**	**80 %**
[P109.0]	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	**4**	**5**
[P109.0]	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	**550**	**1 266**
[P151.1]	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Délégataire	**5,01 u/1000 abonnés**	**4,14 u/1000 abonnés**
[P152.1]	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Délégataire	**100,00 %**	**100,00 %**
[P153.2]	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Collectivité	**A la charge de la collectivité**	
[P154.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délégataire	**0,89 %**	**0,46 %**
[P155.1]	Taux de réclamations	Délégataire	**0,13 u/1000 abonnés**	**0,38 u/1000 abonnés**

(1) La donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire
(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

En rouge figurent les codes indicateurs exigibles seulement pour les rapports soumis à examen de la CCSPL

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

1.6 Autres chiffres clés de l'année 2022

L'EFFICACITE DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION		PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
VP.062	Volume prélevé	Délégataire	**1 049 854 m³**	**1 067 169 m³**
VP.059	Volume produit	Délégataire	**997 339 m³**	**986 747 m³**
VP.060	Volume acheté à d'autres services d'eau potable	Délégataire	**0 m³**	**0 m³**
	Volume mis en distribution (m³)	Délégataire	**995 509 m³**	**984 863 m³**
VP.220	Volume de service du réseau	Délégataire	**13 360 m³**	**12 553 m³**
	Volume consommé autorisé année entière	Délégataire	**834 324 m³**	**830 839 m³**
	Nombre de fuites réparées	Délégataire	**85**	**86**
LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE		**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2021**	**VALEUR 2022**
	Nombre d'installations de production	Délégataire	**1**	**1**
	Capacité totale de production	Délégataire	**6 800 m³/j**	**6 800 m³/j**
	Nombre de réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	**2**	**2**
	Capacité totale des réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	**3 250 m³**	**3 250 m³**
	Longueur de réseau	Délégataire	**226 km**	**226 km**
VP.077	Longueur de canalisation de distribution (hors branchements)	Collectivité (2)	**197 km**	**197 km**
VP.140	Longueur de canalisation renouvelée par le délégataire	Délégataire	**1 131 ml**	**1 117 ml**
	Nombre de branchements	Délégataire	**5 301**	**5 346**
	Nombre de branchements en plomb	Délégataire	**65**	**29**
	Nombre de branchements en plomb supprimés	Délégataire	**15**	**36**
	Nombre de branchements neufs	Délégataire	**59**	**50**
	Nombre de compteurs	Délégataire	**8 435**	**8 553**
	Nombre de compteurs remplacés	Délégataire	**3 910**	**398**

LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION D'EAU		PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
	Nombre de communes	Délégataire	**1**	**1**
VP.056	Nombre total d'abonnés (clients)	Délégataire	**7 790**	**7 967**
	- Abonnés domestiques	Délégataire	**7 779**	**7 956**
	- Abonnés non domestiques	Délégataire	**8**	**8**
	- Abonnés autres services d'eau potable	Délégataire	**3**	**3**
	Volume vendu	Délégataire	**801 736 m³**	**771 737 m³**
	- Volume vendu aux abonnés domestiques	Délégataire	**751 880 m³**	**714 551 m³**
	- Volume vendu aux abonnés non domestiques	Délégataire	**48 026 m³**	**55 302 m³**
VP.061	- Volume vendu à d'autres services d'eau potable	Délégataire	**1 830 m³**	**1 884 m³**
	Consommation moyenne	Délégataire	**126 l/hab/j**	**126 l/hab/j**
	Consommation individuelle unitaire	Délégataire	**91 m³/abo/an**	**89 m³/abo/an**

(1) La donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire
(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

LA SATISFACTION DES CONSOMMATEURS ET L'ACCES A L'EAU	PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
Existence d'une mesure de satisfaction consommateurs	Délégataire	**Mesure statistique d'entreprise**	**Mesure statistique d'entreprise**
Taux de satisfaction globale par rapport au Service	Délégataire	**77 %**	**81 %**
Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux	Délégataire	**Oui**	**Oui**
Existence d'une Convention Fonds Solidarité Logement « Eau »	Délégataire	**Oui**	**Oui**

LES CERTIFICATS	PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
Certifications ISO 9001, 14001, 50001	Délégataire	**En vigueur**	**En vigueur**
Réalisation des analyses par un laboratoire accrédité	Délégataire	**Oui**	**Oui**

L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE	PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
Energie relevée consommée	Délégataire	**750 041 kWh**	**751 587 kWh**

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

1.7 Le prix du service public de l'eau

LA FACTURE 120 M³

En France, l'intégralité des coûts du service public est supportée par la facture d'eau. La facture type de 120m³ représente l'équivalent de la consommation d'eau d'une année pour un ménage de 3 à 4 personnes.

A titre indicatif sur la commune de GAILLAC, l'évolution du prix du service de l'eau (redevances comprises, mais hors assainissement) par m³ **[D102.0]** pour 120 m³, au tarif en vigueur au 1er janvier, est la suivante :

GAILLAC **Prix du service de l'eau potable**	Volume	Prix Au 01/01/2023	Montant Au 01/01/2022	Montant Au 01/01/2023	N/N-1
Part délégataire			**208,64**	**221,70**	**6,26%**
Abonnement			51,56	54,78	6,25%
Consommation	120	1,3910	157,08	166,92	6,26%
Part communale			**48,00**	**48,00**	**0,00%**
Consommation	120	0,4000	48,00	48,00	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	**120**	**0,0850**	**10,20**	**10,20**	**0,00%**
Organismes publics			**39,60**	**39,60**	**0,00%**
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3300	39,60	39,60	0,00%
Total € HT			**306,44**	**319,50**	**4,26%**
TVA			16,85	17,57	4,27%
Total TTC			**323,29**	**337,07**	**4,26%**
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			**2,69**	**2,81**	4,46%

Le graphique ci-dessous présente la répartition du prix pour 120 m³ pour la commune de GAILLAC :

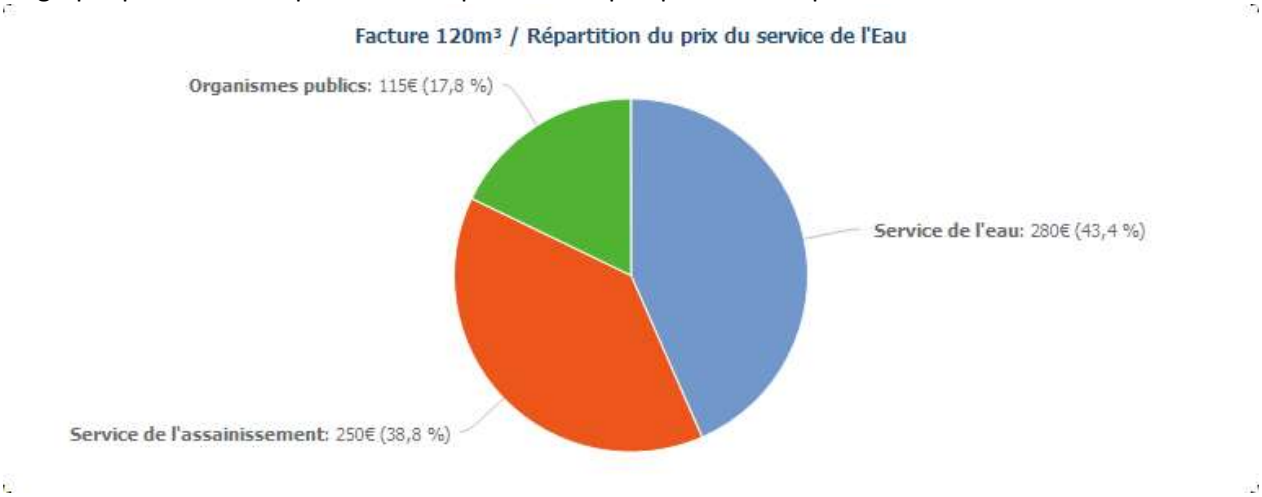

Les factures type sont présentées en annexe.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

2.

LES CONSOMMATEURS DE VOTRE SERVICE ET LEUR CONSOMMATION

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Veolia fait de la considération et de la personnalisation des réponses apportées les principes transversaux qui guident l'ensemble de sa relation aux consommateurs des services d'eau et d'assainissement, dans toutes ses actions au quotidien. Dans ce chapitre, figurent les informations relatives à la satisfaction des consommateurs de votre service, ainsi que les données liées à la consommation (interruptions de service, impayés, aides financières).

2.1 Les consommateurs abonnés du service

→ *Le nombre d'abonnés*

Le nombre de consommateurs abonnés (clients) par catégorie constaté au 31 décembre, au sens de l'arrêté du 2 mai 2007, figure au tableau suivant :

	2020	2021	2022	N/N-1
Nombre total d'abonnés (clients)	**7 677**	**7 790**	**7 967**	**2,3%**
domestiques ou assimilés	7 666	7 779	7 956	2,3%
non domestiques	8	8	8	0,0%
autres services d'eau potable	3	3	3	0,0%

→ *Les principaux indicateurs de la relation consommateurs*

	2020	2021	2022	N/N-1
Nombre annuel de demandes d'abonnement	1 118	870	1 019	17,1%
Taux de clients mensualisés	42,8 %	44,4 %	46,0 %	3,6%
Taux de clients prélevés hors mensualisation	23,0 %	23,4 %	22,9 %	-2,1%
Taux de mutation	14,8 %	11,4 %	13,0 %	14,0%

Les données consommateurs par commune sont disponibles en annexe.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

2.2 La satisfaction des consommateurs : personnalisation et considération au rendez-vous

Veolia s'engage à prendre autant soin des consommateurs des services d'eau et d'assainissement qui lui sont confiés que de la qualité de l'eau qu'elle leur apporte ou de leur environnement. Au quotidien, nous souhaitons ainsi que les consommateurs se sentent bienvenus et considérés lorsqu'ils interagissent avec nos équipes, grâce à des interlocuteurs qu'ils comprennent et qui les comprennent... et bien sûr grâce à des femmes et des hommes résolument engagés à leur service.

L'engagement de Veolia en faveur de ce service consommateurs de proximité et de grande qualité, s'appuyant sur la densité de son ancrage territorial a permis à Veolia de devenir le premier opérateur de services d'eau et d'assainissement à obtenir l'attestation "Relation Client 100% France".

Délivrée par l'Association Française de la Relation Client (AFRC) et l'Association Origine France Garantie, elle certifie que toutes les équipes relations consommateurs des activités eau et assainissement de Veolia sont basées sur le territoire français, et bénéficient d'un contrat de travail en droit français. Elle est précédée d'un audit initial de l'AFNOR.

Cette certification garantit que :

- 100 % des 11 Centres de Relation Client sont implantés en France ;
- 100 % des 1500 collaborateurs et conseillers clientèle impliqués dans cette relation bénéficient de contrats de droit français ;
- 100 % des consommateurs de services publics d'eau et d'assainissement, dont la relation usagers est confiée à Veolia bénéficient d'une proximité et d'une qualité "made in France »

Satisfaire les consommateurs des services que nous exploitons commence par recueillir régulièrement le jugement qu'ils portent sur ces services : leur apporter de la considération, personnaliser les réponses et les services qui leur sont proposés, cela commence toujours par être à l'écoute de ce qu'ils ont à nous dire, de ce qu'ils pensent de nous.

Le baromètre de satisfaction réalisé par Veolia porte sur les principaux critères d'appréciation de nos prestations :

- ✓ la qualité de l'eau
- ✓ la qualité de la relation avec le consommateur abonné : accueil par les conseillers des Centres d'appel, par ceux de l'accueil de proximité…
- ✓ la qualité de l'information adressée aux abonnés

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

NB : En 2021, Veolia a modifié le mode de collecte de ses enquêtes de satisfaction, passant d'interviews par téléphone à des interviews en ligne (les consommateurs reçoivent un e-mail les invitant à répondre à un questionnaire). Cette évolution permet d'interroger un plus grand nombre de consommateurs par an et de disposer ainsi de mesures de satisfaction plus fines, sur des échantillons plus robustes.

Ce changement de méthode peut cependant avoir pour effet un repli plus ou moins net des taux de satisfaction relevés. En effet, comme le confirme l'institut Ipsos, en charge de ces enquêtes, un écart d'une dizaine de points à la baisse est couramment observé lorsque l'on passe de l'interview téléphonique à l'e-mail. Deux causes cumulatives peuvent l'expliquer :

- ✓ Répondre à une sollicitation d'enquête par e-mail est une action volontaire et les consommateurs insatisfaits sont plus enclins à cliquer sur le lien dans l'invitation pour répondre à ces enquêtes
- ✓ Dans le cadre d'une enquête téléphonique, inconsciemment, les interviewés associent l'enquêteur avec le service qu'il leur demande d'évaluer. Ils se montrent ainsi plus indulgents et donnent des notes moins sévères qu'ils ne l'auraient fait lors d'une enquête en ligne.

Des indicateurs de performance permettent aussi d'évaluer de manière objective la qualité du service rendu.

	2020	2021	2022	N/N-1
Satisfaction globale	90	77	81	+4
La continuité de service	95	93	94	+1
La qualité de l'eau distribuée	82	79	84	+5
Le niveau de prix facturé	66	53	61	+8
La qualité du service client offert aux abonnés	86	75	74	-1
Le traitement des nouveaux abonnements	92	80	77	-3
L'information délivrée aux abonnés	74	71	71	0

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Composition de votre eau !

Le calcaire, les nitrates, le chlore sont également une cause potentielle d'insatisfaction. Sur le site internet ou sur simple appel chaque consommateur, qu'il soit abonné au service ou habite en logement collectif sans abonnement direct peut demander la composition de son eau.

→ *Les 5 promesses aux consommateurs de Veolia*

Par ces 5 promesses, Veolia concrétise sa volonté de placer les consommateurs des services publics d'eau et d'assainissement qui lui sont confiés au cœur de son action. Elles témoignent de la mobilisation quotidienne des femmes et des hommes de Veolia à leur service, tout au long de leur parcours avec le service : nous leur devons chaque jour une eau potable distribuée à domicile, l'assainissement de leurs eaux usées, mais aussi un accompagnement, une réactivité et une transparence sans faille.

#1 Qualité : « Nous nous mobilisons à 100% pour la qualité de votre eau ».
#2 Intervention : « Nous réagissons et vous aidons à faire face aux incidents »
#3 Budget : « Nous vous accompagnons dans la gestion de votre facture d'eau »
#4 Services : « Nous sommes à votre écoute quand et comme vous le souhaitez »
#5 Conseil : « Nous vous aidons à maîtriser votre consommation »

→ *Les interruptions non-programmées du service public de l'eau*

La continuité du service public est un élément majeur de satisfaction des consommateurs.

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées **[P151.1]** est calculé à partir du nombre de coupures d'eau qui n'ont pas fait l'objet d'une information au moins 24h avant. En 2022, ce taux pour votre service est de 4,14/ 1000 abonnés.

	2020	2021	2022
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (pour 1 000 abonnés)	**2,61**	**5,01**	**4,14**
Nombre d'interruptions de service	20	39	33
Nombre d'abonnés (clients)	7 677	7 790	7 967

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

2.3 Données économiques

→ *Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente [P154.0]*

Le taux d'impayés est calculé au 31/12 de l'année 2022 sur les factures émises au titre de l'année précédente. Le taux d'impayés correspond aux retards de paiement.

C'est une donnée différente de la rubrique « pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement » figurant dans le CARE ; cette dernière reprend essentiellement les pertes définitivement comptabilisées. Celles-ci peuvent être enregistrées avec de plus grands décalages dans le temps compte tenu des délais nécessaires à leur constatation définitive.

Une détérioration du taux d'impayés témoigne d'une dégradation du recouvrement des factures d'eau. Une telle dégradation peut annoncer la progression des factures qui seront enregistrées ultérieurement en pertes sur créances irrécouvrables.

	2020	2021	2022
Taux d'impayés	**0,87 %**	**0,89 %**	**0,46 %**
Montant des impayés au 31/12/N en € TTC (sur factures N-1)	32 054	36 134	10 294
Montant facturé N - 1 en € TTC	3 699 851	4 058 479	2 230 603

A compter de 2022, le montant facturé correspond uniquement à la part eau potable alors qu'auparavant, il s'agissait des parts eau potable et assainissement.

La loi Brottes du 15 avril 2013 a modifié les modalités de recouvrement des impayés par les services d'eau dans le cas des résidences principales. Quelles que soient les circonstances, les services d'eau ont interdiction de recourir aux coupures d'eau en cas d'impayés et doivent procéder au recouvrement des factures par toutes les autres voies légales offertes par la réglementation. Elles demeurent uniquement possibles dans le cas de résidences secondaires ou de locaux à strict usage professionnel, hors habitation. Cette situation a potentiellement pour effet de renchérir les coûts de recouvrement et/ou de pénaliser les recettes de l'ensemble des acteurs (délégataires, collectivités…).

→ *Le montant des abandons de créance et total des aides accordées [P109.0]*

L'accompagnement en cas de difficulté à payer les factures d'eau est une priorité pour votre collectivité et pour Veolia. Les dispositifs mis en œuvre s'articulent autour de trois axes fondamentaux :

- ✓ Urgence financière : des facilités de paiement (échéanciers, mensualisation…) sont proposées aux abonnés rencontrant temporairement des difficultés pour régler leur facture d'eau,
- ✓ Accompagnement : en partenariat avec les services sociaux, nous nous engageons à accueillir et orienter les personnes en situation de précarité, en recherchant de façon personnalisée les solutions les plus adaptées,
- ✓ Assistance : pour les foyers en grande difficulté financière, Veolia participe au dispositif Solidarité Eau intégré au Fonds de Solidarité Logement départemental.

En 2022, le montant des abandons de créance s'élevait à 1 266 €.

Le nombre de demandes d'abandons de créance reçues par le délégataire et les montants accordés figurent au tableau ci-après :

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

	2020	2021	2022
Nombre de demandes d'abandon de créance à caractère social	6	4	5
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité (€)	644,00	550,00	1 266,00
Volume vendu selon le décret (m3)	805 136	801 736	771 737

Ces éléments permettent à la Collectivité de calculer l'indicateur du décret **[P 109.0]**, en ajoutant à ce montant ses propres versements et en divisant par le volume vendu.

→ *Les échéanciers de paiement*

Le nombre d'échéanciers de paiement figure au tableau ci-après :

	2020	2021	2022
Nombre d'échéanciers de paiements ouverts au cours de l'année	365	324	283

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

3.

LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Prélever, produire, distribuer, stocker, surveiller… : une gestion optimisée du patrimoine est la garantie de son fonctionnement durable et d'un service performant au consommateur. Vous retrouverez dans cette partie l'inventaire des installations et des réseaux associés à votre contrat, ainsi que le bilan des renouvellements et des travaux neufs réalisés sur ces ouvrages durant l'année écoulée. Au-delà, la prise en compte du patrimoine naturel (animaux, végétaux, eau, air, sols) et la gestion des infrastructures vertes, contribuent pleinement à la performance du service et au bien-être des usagers.

3.1 L'inventaire des installations

Cette section présente la liste des installations de prélèvement et de production associées au contrat.

Installation de production	Capacité de production (m3/j)	Capacité de stockage (m3)
UP ST ROCH	6 800	1 000
Capacité totale	**6 800**	**1 000**

Réservoir ou château d'eau	Capacité de stockage (m3)
RES LES BRUGUES	150
RES REP ST LAURENT	2 000
Capacité totale	**2 150**

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

3.2 L'inventaire des réseaux

Cette section présente la liste :

- ✓ des réseaux de distribution,
- ✓ des équipements du réseau,
- ✓ des branchements en domaine public,
- ✓ des outils de comptage

Les biens désignés comme biens de retour ou biens de reprise sont ceux expressément désignés comme tels au contrat, conformément au décret 2016-86 du 1er février 2016. S'il y a lieu, l'inventaire distingue les biens propres du délégataire.

→ *Les réseaux, équipements, branchements et outils de comptage*

	2020	2021	2022	N/N-1
Canalisations				
Longueur totale du réseau (km)	225,3	226,0	226,4	0,2%
Longueur d'adduction (ml)	123	123	123	0,0%
Longueur de distribution (ml)	225 181	225 887	226 290	0,2%
dont canalisations	196 521	196 883	197 100	0,1%
dont branchements	28 660	29 004	29 190	0,6%
Equipements				
Nombre d'appareils publics	131	131	247	88,5%
dont poteaux d'incendie	117	117	184	57,3%
dont bouches d'incendie	5	5	4	-20,0%
dont puisards d'incendie	-	4	4	0,0%
dont bouches d'arrosage	6	6	4	-33,3%
Branchements				
Nombre de branchements	5 242	5 301	5 346	0,8%

	2020	2021	2022	N/N-1	Qualification
Compteurs					
Nombre de compteurs	8 285	8 435	8 553	1,4%	Bien de retour
dont sur abonnements en service	7 736	7 857	7 998	1,8%	
dont sur abonnements résiliés sans successeur	549	578	555	-4,0%	

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Concession du service public de l'Eau Potable de la Ville de Gaillac

ANNEE 2022

I7280

Matériau	Diamètre en mm	Lineaire en ml
	indéterminé	0
	<=50	5 247
	65	3 350
	80	3 325
	100	3 792
	125	6 883
	150	2 973
	175	0
	200	1 155
	250	937
	300	2 180
	350	4 283
	400	0
	450	0
FONTE	>450	0
TOTAL FONTE		34 123
	indéterminé	0
	<=32	4
	40	880
	50	1 490
	63	770
	75	46
	90	22
	110	446
	125	687
	140	0
POLYETHYLENE	>140	0
TOTAL POLYETHYLENE		4 345
	indéterminé	0
	<=32	6 030
	40	4 240
	50	28 857
	63	23 148
	75	20 899
	90	21 040
	110	17 764
	125	11 754
	140	4 730
	160	743
PVC	>160	6 541
TOTAL PVC		145 747

Matériau	Diamètre en mm	Lineaire en ml
	indéterminé	0
	<=65	0
	80	2 744
	100	0
	150	0
	200	0
	300	254
ACIER	>300	0
TOTAL ACIER		2 998
	indéterminé	0
	<=80	0
	100	0
	150	0
	200	0
	300	0
FIBRO CIMENT - BETON	>300	0
TOTAL FIBRO CIMENT - BETON		0
	indéterminé	0
	<=40	0
	60	0
	100	1
	150	0
AUTRES	>150	0
TOTAL AUTRES		1
	indéterminé	0
	<=63	0
	75	0
	90	0
	125	0
	140	0
	160	0
	200	1 457
	225	7 136
	250	328
PVC BI-ORIENTE	>250	861
TOTAL PVC BI-ORIENTE		9 782
	indéterminé	105
	<=100	0
INCONNU	>100	0
TOTAL INCONNU		105
TOTAL		**197 101**

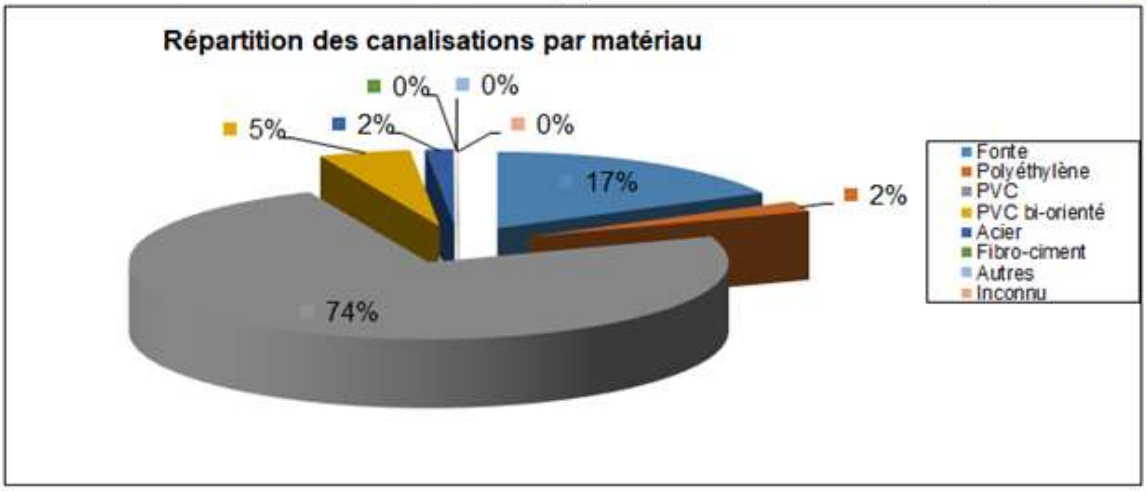

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

3.3 Les indicateurs de suivi du patrimoine

Dans le cadre d'une responsabilité partagée – selon le cadre défini par le contrat - Veolia met en œuvre une démarche de gestion durable et optimisée du patrimoine afin de garantir le maintien en condition opérationnelle des ouvrages et le bon fonctionnement des équipements.

La mise à jour de l'intégralité des données patrimoniales du service est réalisée grâce à des outils de connaissance des installations et, pour les réseaux, d'un Système d'Information Géographique (SIG). L'analyse de l'ensemble des données apporte à la collectivité une connaissance détaillée de son patrimoine et de son état.

3.3.1 Le taux moyen de renouvellement des réseaux

Le tableau suivant permet à la collectivité de calculer le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable. La dernière ligne précise le linéaire renouvelé porté à la connaissance du délégataire. La collectivité pourra calculer le taux moyen de renouvellement en ajoutant aux valeurs de la dernière ligne le linéaire renouvelé sous sa maîtrise d'ouvrage, en moyennant sur 5 ans et en divisant par la longueur totale du réseau.

	2020	2021	2022
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)		**0,11**	**0,23**
Longueur du réseau de desserte (hors adduction et hors branchements) (ml)	196 521	196 883	197 100
Longueur renouvelée totale (ml)	-	1 131	1 117
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)	-	1 131	1 117

3.3.2 L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux [P103.2]

L'obligation de réalisation d'un descriptif détaillé des ouvrages d'eau, tel que le définit l'article D.2224-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales répond à l'objectif de mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux.

Il faut que l'Indice de Connaissance et Gestion patrimoniale du réseau atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points accessibles pour que le service soit réputé disposer du descriptif détaillé.
Depuis 2015, les services d'eau ne disposant pas du descriptif détaillé se sont vus appliquer un doublement de la redevance pour les prélèvements réalisés sur la ressource en eau.

Calculé sur un barème de 120 points (ou 100 points pour les services n'ayant pas la mission de distribution), la valeur de cet indice **[P103.2]** pour l'année 2022 est de :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2020	2021	2022
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	94	94	94

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau

Code VP		Barème	Valeur ICGPR
Code VP	**Partie A : Plan des réseaux (15 points)**		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP.237	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Code VP	**Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)**		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		100 %
VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
Combinaison des variables VP238, VP239 et VP240	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
VP.241	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	14
	Total Parties A et B	**45**	**44**
Code VP	**Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)**		
VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
VP.243	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
VP.244	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
VP.245	Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10	10
VP.246	Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10	10
VP.247	Localisation des autres interventions	10	10
VP.248	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5	0
	Total:	**120**	**94**

La valeur de l'indice atteint le seuil des 40 premiers points du barème. En conséquence, le service dispose au 31 décembre 2022 du descriptif détaillé tel qu'exigé par la réglementation. Toutefois, un plan d'action visant à compléter l'inventaire des canalisations pourra être utilement mis en œuvre pour consolider ce descriptif détaillé. Veolia se tient à la disposition de vos services pour établir ce plan d'action.

Dans le cadre de sa mission, Veolia procédera régulièrement à l'actualisation des informations patrimoniales à partir des données acquises dans le cadre de ses missions ainsi que les informations que vos services lui auront communiquées, notamment, celles relatives aux extensions de réseau.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

3.4 Gestion du patrimoine

3.4.1 Les renouvellements réalisés

Le renouvellement des installations techniques du service conditionne la performance à court et long termes du service. A court terme, les actions d'exploitation permettent de maintenir ou d'améliorer la performance technique des installations. A long terme, elles deviennent insuffisantes pour compenser leur vieillissement, et il faut alors envisager leur remplacement, en cohérence avec les niveaux de service fixés par la collectivité.

Le renouvellement peut concerner les installations (usines, réservoirs…) ainsi que les équipements du réseau. Il peut correspondre au remplacement à l'identique (ou à caractéristiques identiques compte tenu des évolutions technologiques) complet ou partiel d'un équipement, ou d'un certain nombre d'articles d'un lot (ex : compteurs).

Le renouvellement peut être assuré soit dans le cadre d'un Programme Contractuel, d'une Garantie de Continuité de Service ou d'un Compte de renouvellement. Le suivi des renouvellements à faire et réalisés chaque année est enregistré dans une application informatique dédiée.

→ *Les installations*

Installations électromécaniques	Opération réalisée dans l'exercice	Mode de gestion
USINE AEP DE GAILLAC-SAINT ROCH		
File Eau - Decantation		
Pompe à Vide	Renouvellement	Compte
File Eau - Réservoirs Eau traitée		
PHmetre KalKas	Renouvellement	Compte
Pompe de Prélèvement	Renouvellement	Cté de service
Réactifs - Acide Sulfurique 98%		
Coffret de dosage	Renouvellement	Compte
Pompe Doseuse 1 ACIDE SULFURIQUE	Renouvellement	Compte
Pompe Doseuse 2 ACIDE SULFURIQUE	Renouvellement	Compte
Réactifs - Ozone		
Surpresseur d'Air 1	Rénovation	Cté de service
Air de Process - Production d'Air		
Compresseur 2	Renouvellement	Compte
Bâtiments - Aménagement extérieurs		
Portail	Renouvellement	Compte
RESERVOIR REPRISE DE ST LAURENT		
POMPE 2	Rénovation	Cté de service
COMPTEUR REFOULEMENT	Renouvellement	Compte

→ *Les compteurs*

En ce qui concerne les compteurs d'eau froide en service, le renouvellement est réalisé de manière à répondre aux obligations contractuelles et assurer la conformité réglementaire du parc de compteurs.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

En France, le « contrôle en service des compteurs d'eau froide potable » est réglementé par l'arrêté du 6 mars 2007. Parmi les méthodes proposées par cet arrêté, Veolia a choisi celle qui donne la meilleure connaissance du parc : la mise en place d'un système qualité pour utiliser ses propres moyens de contrôle. Les compteurs de diamètre nominal strictement inférieur à 40 mm sont inspectés selon une méthode statistique définie par cet arrêté tandis que les autres compteurs sont renouvelés selon la méthode de renouvellement suivant l'âge et la classe du compteur.

Un carnet métrologique comprenant les informations demandées par la décision du 30 décembre 2008 est tenu à jour pour chaque compteur éligible.

Veolia a été autorisé par décision ministérielle à utiliser la procédure de contrôle statistique par le détenteur pour les compteurs qu'elle détient ou gère au titre d'un contrat de délégation de service public. Le système qualité de Veolia est accrédité (accréditation n° 3-1316 (précédemment accréditation n° 2 – 5146 jusqu'au 1er décembre 2016) portée disponible sur WWW.COFRAC.fr) pour faire inspecter les compteurs par ses laboratoires.

Les lots de compteurs inspectés depuis 2010 sont conformes à la réglementation. Ces méthodes statistiques permettent de mettre en œuvre une stratégie de renouvellement préventif optimisée et contribuent à la maîtrise des technologies de comptage et au suivi du vieillissement des compteurs au cours du temps.

Renouvellement des compteurs	**2020**	**2021**	**2022**	**N/N-1**
Nombre de compteurs	8 285	8 435	8 553	1,4%
Nombre de compteurs remplacés	3 495	3 910	398	-89,8%
Taux de compteurs remplacés	42,2	46,4	4,7	-89,9%

→ *Les réseaux*

Réseaux	**Quantité renouvelée dans l'exercice**	**Mode de gestion**
Réseau (lot)		
VANNES A OPERCULE ET VIDANGE	15	Cté de service
CANALISATION EAU DIA: 0- 74	652	Compte
COMPTEURS EAU DIA: 12- 20	326	Compte
COMPTEURS EAU DIAMETRE: 40	32	Compte
COMPTEURS EAU DIAMETRE: 50	13	Compte
COMPTEURS EAU DIAMETRE: 60	20	Compte
COMPTEURS EAU DIAMETRE: 80	6	Compte
COMPTEURS EAU DIAMETRE: 100	6	Compte

→ *Les branchements*

Renouvellement des branchements plomb	**2020**	**2021**	**2022**	**N/N-1**
Nombre de branchements	5 242	5 301	5 346	0,8%
dont branchements plomb au 31 décembre (*)	15	65	29	-55,4%
% de branchements plomb restant au 31 décembre	0,3%	1,2%	0,5%	-58,3%
Branchements plomb supprimés pendant l'année (**)	137	15	36	140,0%
% de branchements plomb supprimés	119,13%	100,00%	55,38%	-44,6%

(*) inventaire effectué au vu de la partie visible au droit du compteur
(**) par le Délégataire et par la Collectivité

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Ces branchements plomb sont situés sur des maisons fermées de longues dates. Ils seront renouvelés à la charge du délégataire au moment des demandes de révouertures ou lors de travaux de rafraîchissement ou changement de destination lancés par les pétitionnaires.

3.4.2 Les travaux neufs réalisés

→ *Les installations*

Travaux neufs réalisés par le Délégataire :

- Portail de l'usine de Saint-Roch.
- Les Brugues.

Travaux neufs réalisés par la Collectivité :

- Pose de clôture sur l'usine de Saint-Roch.

→ *Les réseaux, branchements et compteurs*

✓ **Travaux neufs réalisés par le Délégataire :**

Pose de **50** branchements neufs représentant une longueur de **190** ml soit :

- 29 branchements en Ø 25 mm,
- 18 branchements en Ø 32 mm,
- 2 branchements en Ø 40 mm.
- 1 branchement en Ø 63 mm.

Réseaux (Canalisations et accessoires, branchements, compteurs)	Quantité réalisée dans l'exercice
Réseau	
EMETTEURS RADIO-RELEVE	280

✓ **Travaux neufs réalisés par la Collectivité :**

- Huisseries et peinture des façades de l'usine de la file 1 : préparation, étude et chiffrage.
- Renforcement conduite eau DN200, chemin de Lapeyre et extension Poujoulard.
- Financement et pose clôture de l'usine.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

3.5 Propositions d'améliorations du patrimoine

SITUATION DES BIENS

Installation	Thème	Etat des lieux	Commentaires
Ressources	Situation administrative	La procédure administrative définissant les périmètres de protection et donnant autorisation de prélèvement (par arrêté préfectoral) a été actée par la Préfecture. Le Délégataire avait réalisé cette étude et l'avait transmise à la Collectivité le 12 décembre 2016.	Le Délégataire et la Collectivité doivent identifier les risques de pollution des affluents sur le périmètre de la commune de Senouillac et de Gaillac Ouest en amont de la prise d'eau de l'usine de Saint-Roch.
Usine de Saint Roch	Toiture	Le Délégataire constate des infiltrations d'eau de pluie par le toit terrasse sur les locaux d'exploitation de la première partie de l'usine, conduisant à une détérioration des plafonds.	La couverture intégrale des 2 files de production étudiée et chiffrée est en cours de consolidation avec la Collectivité et permettra de résoudre ce problème.
	Alimentation électrique de secours	En cas de panne électrique, l'usine ne dispose pas d'un groupe électrogène. L'exploitant a la possibilité de louer des groupes électrogènes.	Cet aménagement sera déployé par le Délégataire (investissement porté au contrat par le Délégataire). Un inverseur de source va être proposé pour faciliter la manœuvre.
	Réactif	Optimisation de l'injection, du suivi des volumes.	Chiffrage de débitmètre sur le circuit soude et acide.
	Chlore	Plan du PGSSE Installation d'une vanne régulante.	Chiffrage à proposer.
Réservoir de Saint-Laurent	Protection des ouvrages	Ce réservoir semi-enterré n'est pas clôturé et les trappes d'accès à la cuve ne sont pas équipées de détecteurs d'ouverture. Le site n'est pas complètement sécurisé contre l'intrusion de personnes non habilitées.	Cet aménagement sera réalisé durant l'année 2023 par la Collectivité. Un devis sera proposé.
Réservoir des Brugues	Protection des ouvrages	Ce réservoir n'est pas clôturé. Le site n'est pas complètement sécurisé contre l'intrusion de personnes non habilitées.	Ces travaux de sécurisation sont prévus en 2023 par la Collectivité. Un devis sera proposé.
Système	Santé et sécurité	Application du décret n° 2001-1016 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, prévue par l'article L. 230-2 du code du travail : le document unique qui regroupe les évaluations des risques Santé et	La Collectivité et son Délégataire identifieront les investissements dans le cadre du PGSSE (Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux), plan porté financièrement par

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

		Sécurité au travail pour l'ensemble des sites de la Collectivité a été mis à jour. Ce document met en évidence les risques significatifs et critiques afin de définir et de mettre en œuvre les mesures de prévention.	le Délégataire - en collaboration avec les exploitants, les services techniques de la ville, de l'Agglomération et les élus. PGSSE en cours de réalisation.
Réseau	Qualité de l'eau	Le bilan du contrôle sanitaire et de l'auto-surveillance du Délégataire permet de conclure que l'eau distribuée est conforme à **100 %** aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques fixées par la réglementation en vigueur pour les prélèvements effectués sur les stations de traitement et le réseau de distribution.	
	Cartographie	La Collectivité étant dotée d'un cadastre numérisé, le Délégataire a pu créer un SIG (système d'information géographique) sur l'ensemble du réseau d'eau potable. Cette cartographie est opérationnelle et réactualisée régulièrement.	Il est possible de communiquer aux services de la Collectivité les fichiers de cette base cartographique sous une forme adaptée aux besoins et aux moyens informatiques de la Collectivité.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

4.

LA PERFORMANCE ET L'EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE POUR VOTRE SERVICE

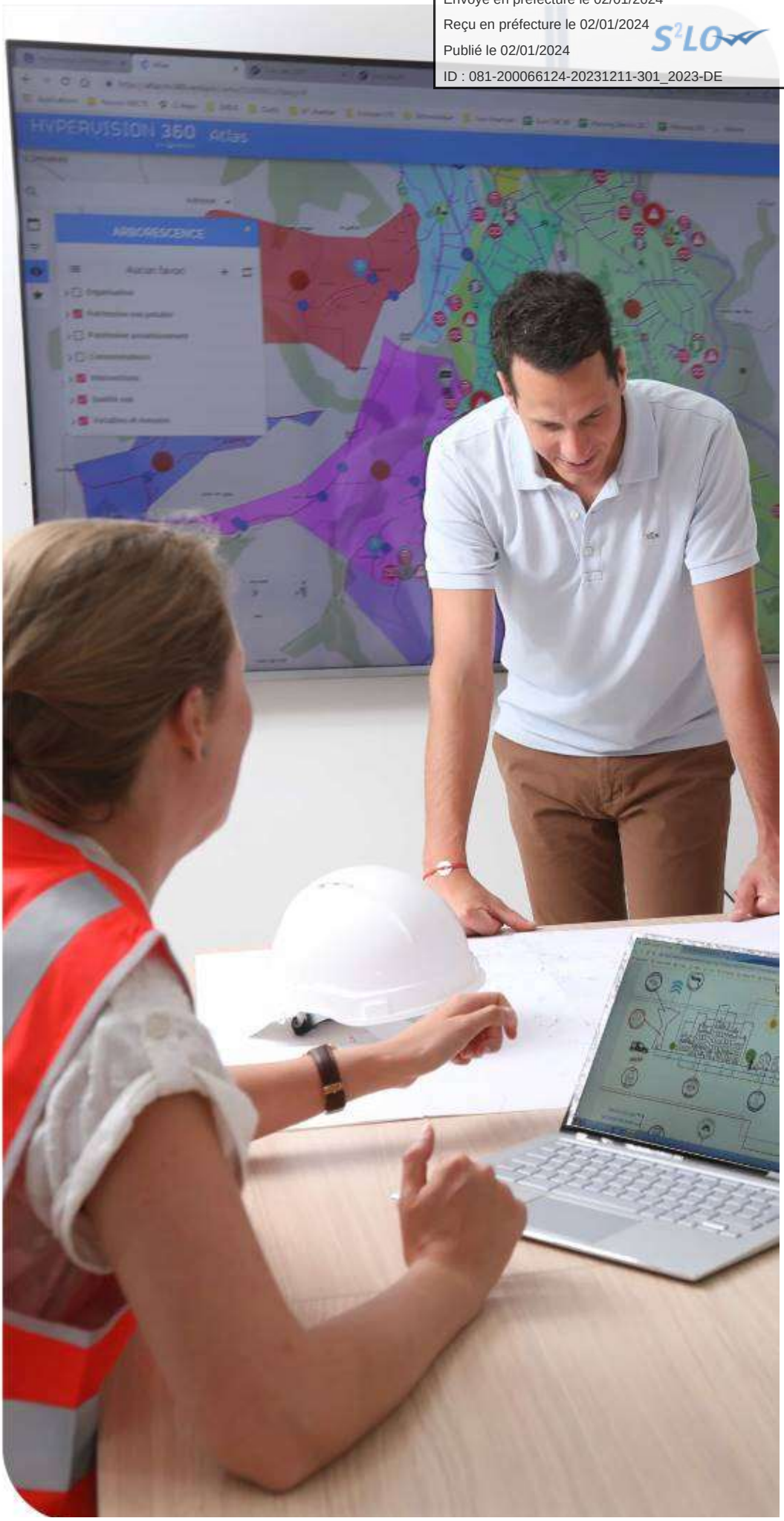

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Les consommateurs exigent au quotidien un service d'eau performant, avec comme premier critère de satisfaction la qualité de l'eau distribuée. Ce chapitre présente l'ensemble des données relatives à la composition et à la qualité de l'eau produite et distribuée. Vous y trouverez également les informations sur l'efficacité de la production et de la distribution, ainsi que la performance environnementale de votre contrat (protection des ressources, bilan énergétique).

4.1 La qualité de l'eau

La qualité de l'eau distribuée constitue l'enjeu prioritaire de performance des services. Elle figure légitimement au premier rang des exigences des consommateurs de service d'eau.

Les phénomènes de dégradation de la qualité de l'eau sont complexes et leur maîtrise nécessite une vigilance à tous les stades de vie des infrastructures du service (conception, travaux, exploitation…).

4.1.1 Le contrôle de la qualité de l'eau

Dans tous les services qui lui sont confiés, Veolia fait le choix de compléter le contrôle réglementaire réalisé par l'Agence Régionale de Santé, par un plan d'auto-contrôle de la qualité de l'eau sur la ressource et sur l'eau produite ainsi que distribuée. Les prélèvements sont réalisés sur les points de captage, dans les usines de production d'eau potable et sur le réseau de distribution jusqu'au robinet du consommateur. Le contrôle réglementaire réalisé par l'ARS porte sur l'ensemble des paramètres réglementaires microbiologiques et physico-chimiques. L'auto-contrôle est adapté à chaque service et cible davantage les paramètres réglementés pour un suivi du bon fonctionnement des installations et de la qualité de l'eau distribuée.

Le tableau suivant présente le nombre de résultats d'analyses réalisées sur l'ensemble des systèmes. Le détail des paramètres est disponible en annexe.

	Contrôle sanitaire	Surveillance par le délégataire	Analyses supplémentaires
Microbiologique	250	112	
Physico-chimique	4924	478	

4.1.2 L'eau produite et distribuée

→ *Conformité des paramètres analytiques*

Détail des non-conformités par rapport aux limites de qualité :

Paramètre	Mini	Maxi	Nb de non-conformités Contrôle Sanitaire	Nb de non-conformités Surveillance Délégataire	Nb d'analyses Contrôle Sanitaire	Nb d'analyses Surveillance Délégataire	Valeur du seuil et unité
Chlorure de vinyl monomère	0	4,2	0	6	6	35	0,5 µg/l

Ces teneurs en chlorure de vinyle monomère ne valent que pour le point d'utilisation où elles ont été effectivement mesurées. Compte tenu de l'influence du réseau de distribution d'eau (réseau public et éventuellement réseau privé) sur la cinétique de migration du CVM dans l'eau, ces valeurs ne sont pas représentatives de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs.

Les non-conformités CVM sont sur de nouveaux points. Deux sont non-conformes et un troisième va faire l'objet de nouvelles analyses en 2023.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Détail des non-conformités par rapport aux références de qualité :

Paramètre	Mini	Maxi	Nb de non-conformités Contrôle Sanitaire	Nb de non-conformités Surveillance Délégataire	Nb d'analyses Contrôle Sanitaire	Nb d'analyses Surveillance Délégataire	Valeur du seuil et unité
Bact et spores sulfito-rédu	0	3	1	0	37	6	0 n/100ml
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2	4	2	0	4	0	2 Qualitatif
Température de l'eau	4,7	30,6	8	7	39	57	25 °C

La non-conformité sur les spores date du 13 septembre à l'école de Sainte-Cécile d'Avès. Des purges ont été effectuées et un recontrôle a eu lieu le 20 septembre ; celui-ci était conforme.
Le traitement a été ajusté afin d'avoir une eau à l'équilibre.

→ *Composition de l'eau du robinet*

Les données sont celles observées aux points de mise en distribution et de consommation. Les résultats sur les ressources ne sont pas pris en compte dans ce tableau. La caractérisation de l'eau résulte ici d'analyses réglementaires réalisées pour le compte de l'Agence Régionale de Santé, et des analyses d'auto-contrôle pilotées par Veolia.

Paramètre	Mini	Maxi	Nb d'analyses	Unité	Valeur du seuil
Calcium	32,60	49	12	mg/l	Sans objet
Chlorures	9,80	14	12	mg/l	250
Fluorures	70	90	4	µg/l	1500
Magnésium	9,10	18,80	12	mg/l	Sans objet
Nitrates	1,80	11	14	mg/l	50
Pesticides totaux	0	0,01	10	µg/l	0,5
Potassium	1,30	1,80	4	mg/l	Sans objet
Sodium	5,80	20,70	4	mg/l	200
Sulfates	23	48	12	mg/l	250
Titre Hydrotimétrique	11,89	19,12	12	°F	Sans objet

4.1.3 L'évolution de la qualité de l'eau

→ *Historique des données du contrôle officiel (ARS)*

Les indicateurs de conformité des prélèvements réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité concernent les paramètres microbiologiques **[P101.1]** et physico-chimiques **[P102.1]**. Le résultat des analyses du contrôle officiel peut être consulté sur le site du ministère : http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

	2020	2021	2022
Paramètres microbiologiques			
Taux de conformité microbiologique	**100,00 %**	**100,00 %**	**100,00 %**
Nombre de prélèvements conformes	34	35	37
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	0
Nombre total de prélèvements	34	35	37
Paramètres physico–chimique			
Taux de conformité physico-chimique	**100,00 %**	**100,00 %**	**100,00 %**
Nombre de prélèvements conformes	16	18	16
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	0
Nombre total de prélèvements	16	18	16

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

→ *Chlorure de Vinyle Monomère*

Le Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) constitue la principale matière première du PVC. Cette substance est classée comme cancérigène et sa limite de qualité dans les eaux destinées à la consommation humaine est fixée à 0,5 µg/L. Des dépassements de cette limite de qualité sont susceptibles d'être observés du fait d'une migration dans l'eau distribuée du CVM résiduel contenu dans les parois de certaines canalisations en PVC produites avant 1980.

L'instruction de la Direction Générale de la Santé, DGS/EA4/2020/67, en date du 29 avril 2020 est venue modifier l'instruction du 18 octobre 2012 relative au CVM dans l'eau destinée à la consommation humaine. Par rapport à la précédente instruction d'octobre 2012, l'instruction d'avril 2020 positionne la Collectivité au centre du dispositif de gestion préventive et corrective des risques sanitaires liés à la présence du CVM dans l'eau destinée à la consommation humaine. Ainsi, cette instruction transfère à la Collectivité, et non plus aux ARS, la responsabilité de réaliser les étapes préalables de repérage des canalisations « à risque » et de surveillance de la qualité de l'eau sur les canalisations identifiées comme « à risque ».

Situation sur votre service :

En 2022, 7 nouveaux points CVM ont été analysés.
Deux points sont non conformes :

- Route de Toulouse,
- Chemin de Cornebouc.

Des analyses d'investigation ont déjà été effectuées chemin de Cornebouc.
Route de Toulouse, des analyses d'investigation seront effectuées en 2023.
Il convient de mettre une purge ou de faire des travaux de renouvellement sur ces 2 points.

Route de Laborie, point non conforme en 2021, des travaux doivent être réalisés après acceptation du devis.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Carte CVM :

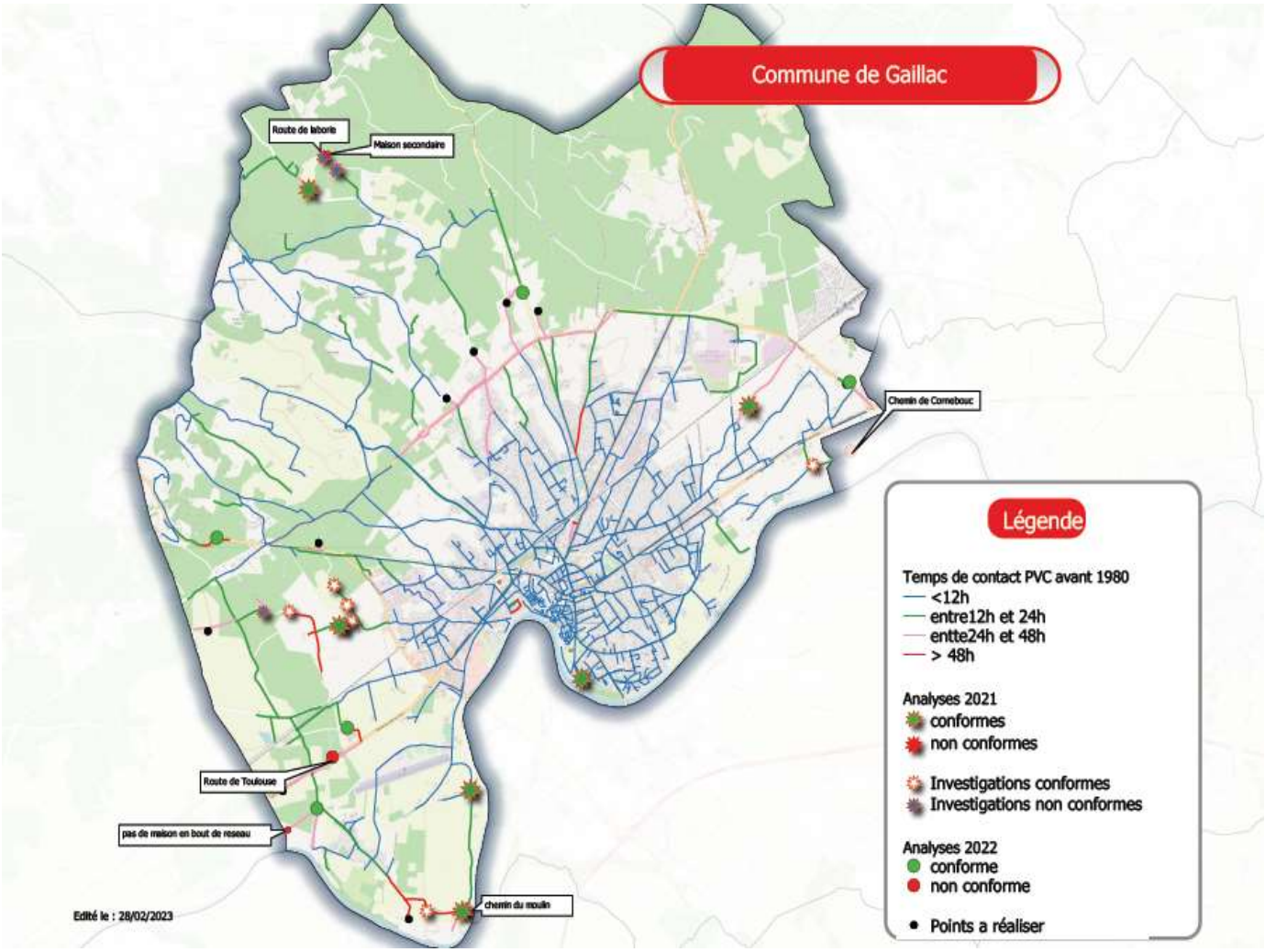

→ *Pesticides et métabolites :*

L'instruction DGS/EA4/2020/177 en date du 18 décembre 2020 (mise en ligne le 29 janvier 2021) est venue préciser les modalités de gestion des risques sanitaires en cas de présence de pesticides et de métabolites de pesticides (molécules issues de la dégradation des pesticides) dans les Eaux Destinées à la Consommation Humaine (EDCH).

Depuis la publication de cette instruction, les Agences Régionales de Santé (ARS) renforcent progressivement le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine en y intégrant des nouveaux métabolites de pesticides. Ce renforcement conduit à la détection de plus en plus fréquente de métabolites de pesticides dans les ressources en eau et/ou dans les eaux produites et distribuées et, ce, au-delà des normes réglementaires. Il s'agit d'une situation nouvelle, susceptible de perdurer au cours des mois et années à venir en raison de la persistance des métabolites de pesticides dans les ressources en eau.

La distribution d'eaux concernées par la présence de pesticides et métabolites est encadrée par l'instruction du 18 décembre 2020 qui décrit, au cas par cas, des modalités de gestion dépendant du caractère de

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

pertinence / non pertinence attribué par l'ANSES aux métabolites observés, des concentrations analysées, et de la durée des éventuelles situations de non conformité.

Dans deux avis publiés le 30 septembre 2022, l'Anses a déclassé comme « non-pertinents » deux métabolites du S-Métolachlore, à savoir, le NOA Métolachlore et l'ESA Métolachlore. Ces deux avis se fondent sur de nouvelles études venues compléter les deux précédentes évaluations (janvier 2019 et janvier 2021) qui avaient amené l'Anses à considérer ces métabolites comme « pertinents ».
Aussi, les éventuelles non-conformités observées sur ces deux paramètres au cours de la première partie de l'année 2022 ne sont plus effectives depuis le 1er octobre 2022, date à laquelle une valeur de vigilance à 0,9 µg/L est venue remplacer la limite de qualité à 0,1 µg/L.
À noter toutefois que, dans ses avis du 30 septembre 2022, l'Anses mentionne l'évaluation européenne en cours du caractère perturbateur endocrinien du S-Métolachlore susceptible de la conduire à reclasser de nouveau comme «pertinents» ces deux métabolites, avec dans ce cas-là un retour à la limite de qualité de 0,1 µg/L.

Sur l'usine de St-Roch, la ressource Tarn présente une concentration moyenne relativement modérée en pesticides avec toutefois des pics réguliers de métabolites (en particulier : AMPA et dans une moindre mesure en 2022 ESA-métolachlore) justifiant la présence d'une étape d'affinage de la qualité de l'eau sur charbon actif en grains (CAG) en fin de filière. À noter que la molécule AMPA est principalement éliminée lors de la clarification.

Il n'y a eu aucun dépassement sur un paramètre Pesticide dans l'eau traitée au cours de l'année 2022 grâce à un niveau de concentrations relativement modéré dans la ressource et à une capacité de rétention résiduelle encore élevée pour le CAG renouvelé en 2019.

4.1.4 Bilan de la qualité de l'eau et préconisations

En 2022, les seules non-conformités sur l'eau traitée en sortie de l'usine de Gaillac St-Roch portaient sur le paramètre Équilibre calco-carbonique, avec une eau parfois agressive en raison d'un sous-dosage de soude en fin de filière de traitement, et sur le paramètre Température en période estivale.
Pour les autres paramètres, la filière de traitement est bien adaptée à la ressource à traiter et les variations de qualité de celle-ci sont bien compensées par la conception des différentes étapes de traitement et l'adaptation (automatique ou manuelle) de leurs conditions d'exploitation.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

4.2 La maîtrise des prélèvements sur la ressource, volumes et rendement du réseau

4.2.1 L'efficacité de la production : le volume prélevé et produit

→ *L'origine de l'eau alimentant le service*

COMMUNE	OUVRAGE	NOM
Gaillac	Prise d'eau superficielle	Rivière le « Tarn »

→ *Le volume prélevé*

Les autorisations de prélèvement maximales par ressource sont les suivantes :

	Débit horaire (m3/h)	Volume journalier (m3/jour)
UP ST ROCH	340	6 800

Le volume prélevé par ressource et par nature d'eau est détaillé ci-après :

	2020	2021	2022	N/N-1
Volume prélevé (m3)	**1 214 665**	**1 049 854**	**1 067 169**	**1,6%**
Volume prélevé par ressource (m3)				
UP ST ROCH	1 214 665	1 049 854	1 067 169	1,6%
Volume prélevé par nature d'eau (m3)				
Eau de surface	1 214 665	1 049 854	1 067 169	1,6%

→ *Le volume produit et mis en distribution*

Les volumes produit et mis en distribution prennent en compte, le cas échéant, le volume acheté et vendu à d'autres services d'eau potable :

	2020	2021	2022	N/N-1
Volume prélevé (m3)	**1 214 665**	**1 049 854**	**1 067 169**	**1,6%**
Besoin des usines	76 534	52 515	80 422	53,1%
Volume produit (m3)	**1 138 131**	**997 339**	**986 747**	**-1,1%**
Volume acheté à d'autres services d'eau potable	0	0	0	0%
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	2 146	1 830	1 884	3,0%
Volume mis en distribution (m3)	**1 135 985**	**995 509**	**984 863**	**-1,1%**

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

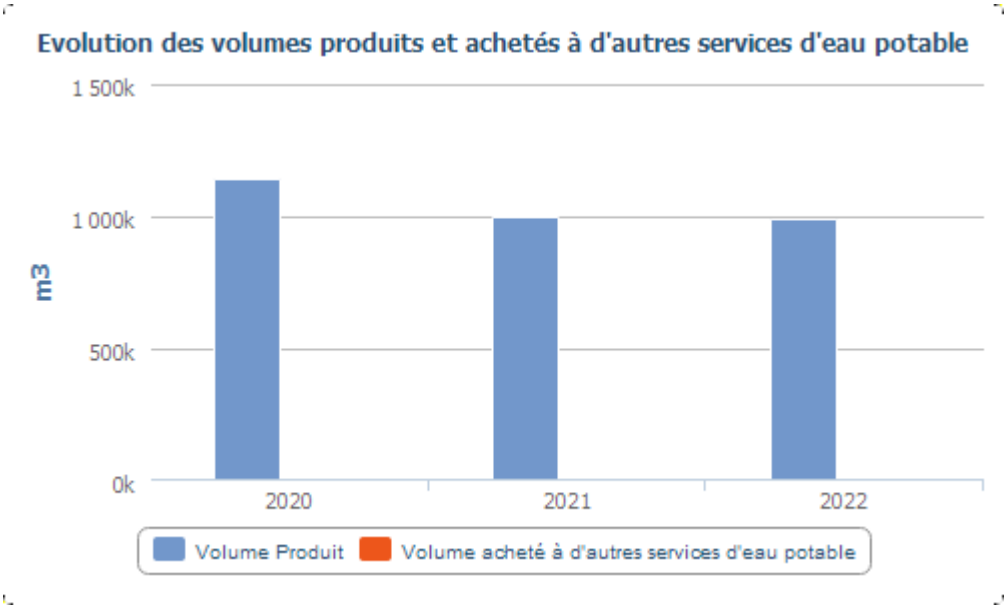

Le volume acheté à d'autres services d'eau potable est détaillé ci-après :

	2020	2021	2022	N/N-1
Volume acheté à d'autres services d'eau potable (m3)	**0**	**0**	**0**	**0%**

→ *Bilan mensuel*

Le volume introduit et mis en distribution moyen par mois :

	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
Volume moyen journalier produit (m3/j)	2 879	2 759	2 764	2 741	2 834	2 800	3 004	2 782	2 595	2 428	2 479	2 376
Total (m3/j)	**2 879**	**2 759**	**2 764**	**2 741**	**2 834**	**2 800**	**3 004**	**2 782**	**2 595**	**2 428**	**2 479**	**2 376**

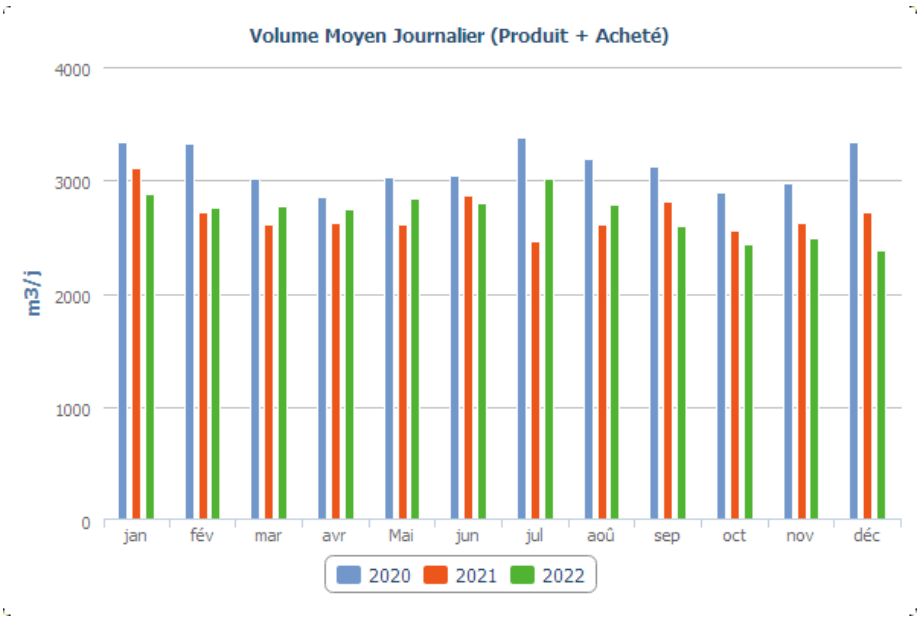

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

4.2.2 L'efficacité de la distribution : le volume vendu, le volume consommé et leur évolution

→ *Le volume vendu*

Le volume vendu est celui constaté sur les factures émises au cours de l'exercice. Il est égal au volume consommé autorisé augmenté du volume vendu à d'autres services d'eau potable, après déduction du volume de service du réseau, des dotations gratuites (dégrèvements pour fuites par exemple) et des éventuels forfaits de consommation.

Selon la typologie de l'arrêté du 2 mai 2007 (rapport sur le prix et la qualité du service), le volume vendu se décompose ainsi :

	2020	2021	2022	N/N-1
Volume vendu selon le décret (m3)	**805 136**	**801 736**	**771 737**	**-3,7%**
Sous-total volume vendu aux abonnés du service	**802 990**	**799 906**	**769 853**	**-3,8%**
domestiques ou assimilés	748 774	751 880	714 551	-5,0%
non domestiques	54 216	48 026	55 302	15,2%
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	**2 146**	**1 830**	**1 884**	**3,0%**

Le volume vendu par typologie de clients est détaillé comme suit :

	2020	2021	2022	N/N-1
Volume vendu (m3)	**805 136**	**801 736**	**771 737**	**-3,7%**
dont clients individuels	634 847	649 548	604 825	-6,9%
dont clients domestiques SRU	27 119	26 099	35 824	37,3%
dont clients industriels	36 754	30 309	36 281	19,7%
dont clients collectifs	47 567	37 198	35 743	-3,9%
dont irrigations agricoles	17 762	19 933	23 892	19,9%
dont volume vendu autres collectivités	2 146	1 830	1 884	3,0%
dont bâtiments communaux	39 156	33 157	24 693	-25,5%
dont appareils publics	-215	9 839	8 595	-12,6%

Le volume vendu aux autres services d'eau potable est détaillé comme suit :

	2020	2021	2022	N/N-1
Volume vendu à d'autres services d'eau potable (m3)	**2 146**	**1 830**	**1 884**	**3,0%**
Gaillacois (Syndicat AEP du)	1 162	1 105	1 791	62,1%
Gradille	984	725	93	-87,2%

→ *Le volume consommé*

Le volume consommé autorisé est la somme du volume comptabilisé (issu des campagnes de relevés de l'exercice), du volume des consommateurs sans comptage (défense incendie, arrosage public, …) et du volume de service du réseau (purges, vidanges de biefs, nettoyage des réservoirs,…). Il est ramené à l'année entière par un calcul prorata temporis sur la part comptabilisée, en fonction du nombre de jours de consommation.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

	2020	2021	2022	N/N-1
Volume comptabilisé hors ventes en gros (m3)	832 523	815 566	801 099	-1,8%
Volume comptabilisé hors ventes en gros 365 jours (m3)	**816 899**	**811 122**	**812 225**	**0,1%**
Nombre de jours de consommation entre 2 relevés annuels	373	367	360	-1,9%
Volume consommateurs sans comptage (m3)	16 019	9 842	6 061	-38,4%
Volume de service du réseau (m3)	15 671	13 360	12 553	-6,0%
Volume consommé autorisé (m3)	**864 213**	**838 768**	**819 713**	**-2,3%**
Volume consommé autorisé 365 jours (m3)	**848 589**	**834 324**	**830 839**	**-0,4%**
Nombre de semaines de consommation	53,28	52,42	51,42	-1,9%

Le volume consommé par les principaux abonnés ou gros consommateurs figure au tableau suivant :

Commune	Nombre de Gros consommateurs 2022 (>500 m3)	Volume total Gros consommateurs 2022 en m3
GAILLAC	210599	99
Total	**210599**	**99**

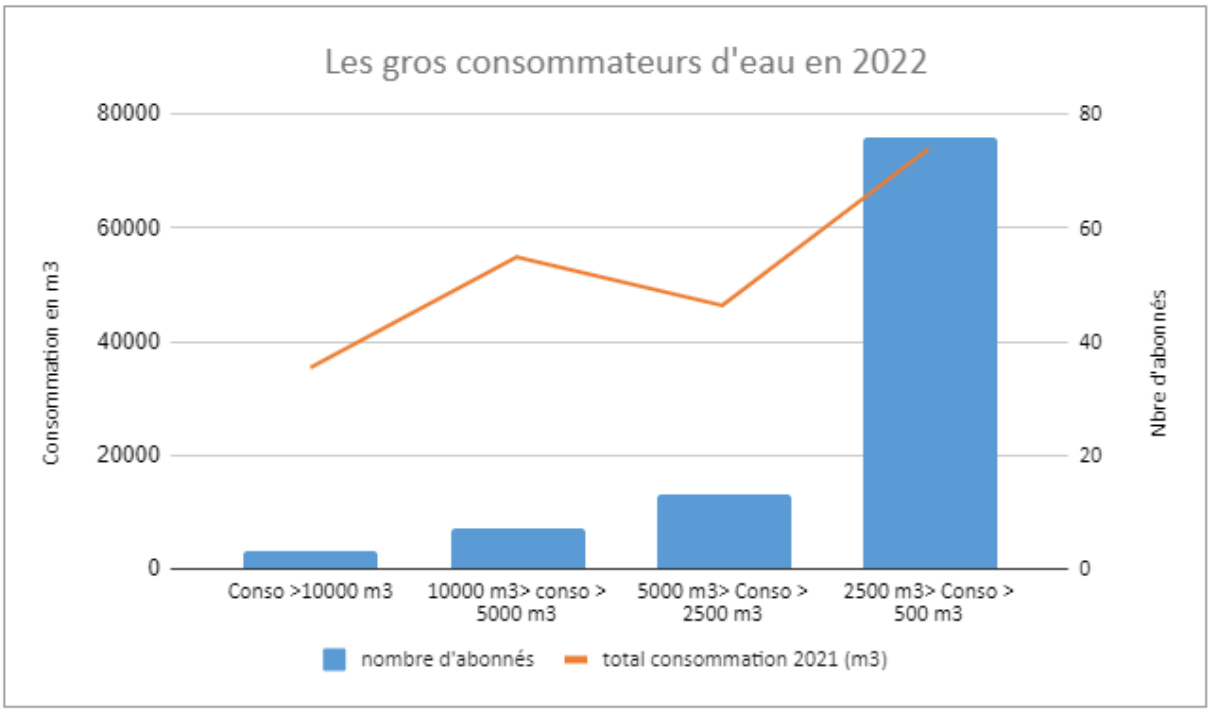

	Conso >10000 m3	10000 m3> conso > 5000 m3	5000 m3> Conso > 2500 m3	2500 m3> Conso > 500 m3	total
nombre d'abonnés	3	7	13	76	99
total consommation 2022 (m3)	35 409	54 880	46 373	73 937	210 599

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

→ ***Synthèse des flux de volumes***

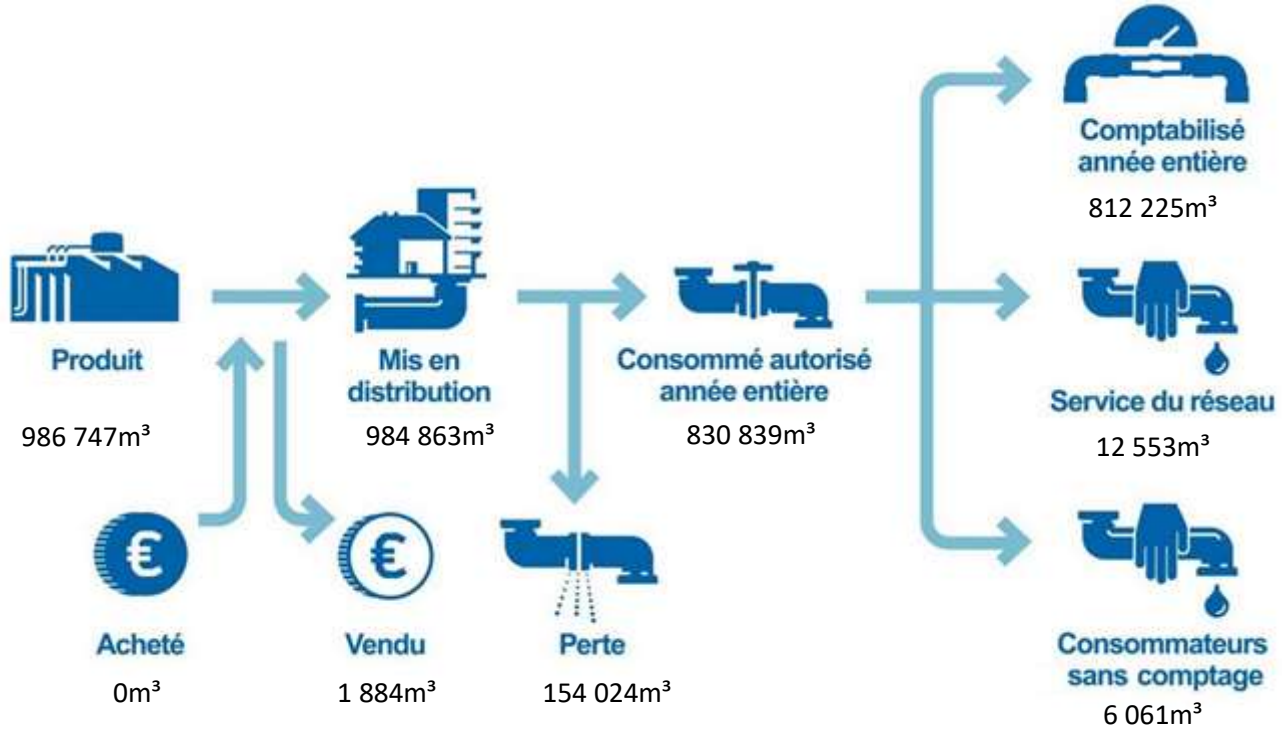

4.2.3 La maîtrise des pertes en eau

La maîtrise des pertes en eau est la résultante de deux principaux facteurs, à savoir, l'état du patrimoine et l'efficacité opérationnelle de l'exploitant pour détecter, localiser et réparer les fuites au plus vite.

La Loi Grenelle 2 a imposé un rendement minimum pour les réseaux de distribution d'eau potable, dont la valeur « seuil » dépend de la densité de l'habitat et de la taille du service, ainsi que de la disponibilité de la ressource en eau.

En cas de non atteinte de ce rendement minimum, la collectivité dispose d'un délai de deux ans pour élaborer un « plan d'actions » visant à maîtriser les pertes en eau et améliorer le rendement. La non-réalisation de ce plan d'actions entraîne le doublement de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau de l'Agence de l'eau.

Le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs de performance pour l'année 2022 qui rendent compte de la maîtrise des pertes en eau du service.

Année	Rdt (%)	Objectif Rdt Grenelle2(%)	ILP (m³/j/km)	ILVNC (m³/j/km)	ILC (m³/j/km)
2022	84,4	67,32	2,14	2,40	11,58

Rdt (Rendement du réseau de distribution (%)) : (volume consommé autorisé année entière + volume vendu à d'autres services) / (volume produit + volume acheté à d'autres services)

Objectif Rdt Grenelle 2 (%) : Seuil de rendement à atteindre compte-tenu des caractéristiques du service, estimé conformément au décret du 27 janvier 2012

ILP (indice linéaire des pertes (m³/j/km)): (volume mis en distribution – volume consommé autorisé année entière) / ((longueur de canalisation de distribution)/nombre de jours dans l'année)

ILVNC (indice linéaire des volumes non-comptés (m³/j/km) : (volume mis en distribution – volume comptabilisé année entière) / ((longueur de canalisation de distribution)/ nombre de jours dans l'année)

ILC (indice linéaire de consommation (m³/j/km) : (volume consommé autorisé année entière + volume vendu à d'autres services) / ((longueur de canalisation de distribution hors branchements)/nombre de jours dans l'année)

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

	2020	2021	2022	N/N-1
Rendement du réseau de distribution (%) (A+B)/(C+D)	**74,8 %**	**83,8 %**	**84,4 %**	**0,7%**
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) . . . . . A	848 589	834 324	830 839	-0,4%
Volume vendu à d'autres services (m3) . . . . . B	2 146	1 830	1 884	3,0%
Volume produit (m3) C	1 138 131	997 339	986 747	-1,1%
Volume acheté à d'autres services (m3) . . . . . D	0	0	0	0%

Selon les prestations assurées dans le cadre du contrat, certains termes de la formule peuvent être sans objet. Ils ne sont alors pas affichés dans le tableau
(A = Volume consommé autorisé 365 jours ; B = Volume vendu à d'autres services ; C = Volume produit ; D = Volume acheté à d'autres services)
Calcul effectué selon la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008

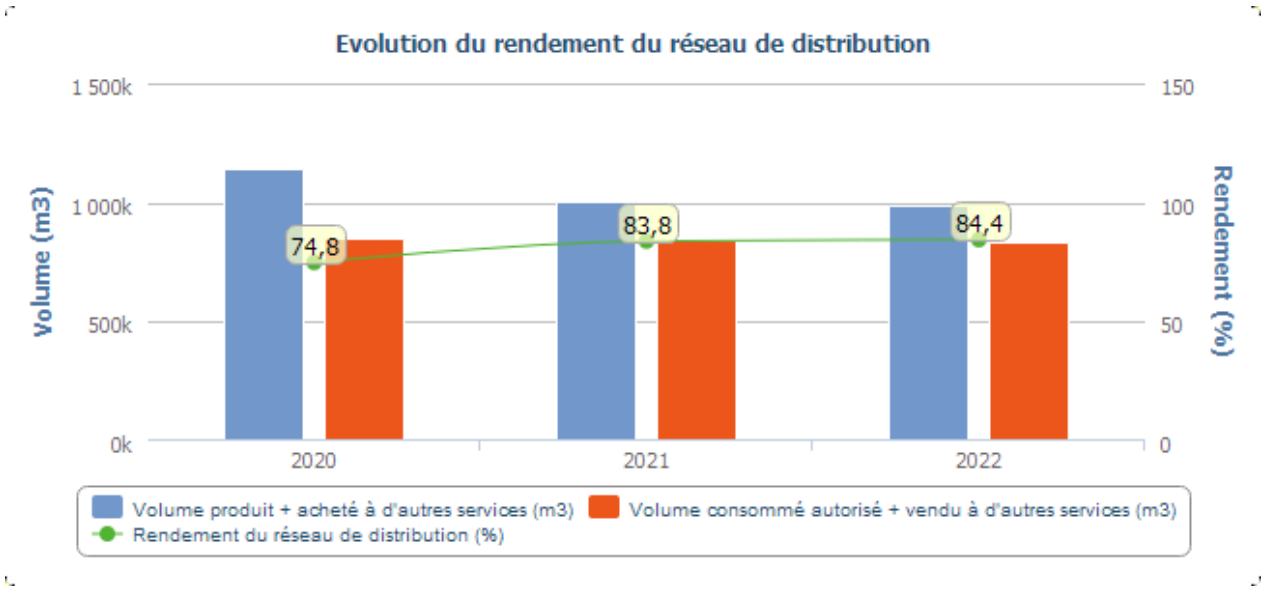

Sous réserve de la confirmation qui sera émise par l'Agence de l'Eau, le rendement de réseau 2022 étant supérieur au seuil de rendement « Grenelle 2 », il n'est pas nécessaire d'établir un plan d'actions spécifique. Veolia poursuivra ses efforts pour améliorer la performance du réseau dans la continuité des actions mises en œuvre en 2022.

Nous nous tenons à votre disposition pour la rédaction du rapport en cas de non atteinte de ce rendement minimum.

→ *L'indice linéaire des volumes non comptés [P105.3] et l'indice linéaire de pertes en réseau [P106.3]*

	2020	2021	2022
Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365	**4,44**	**2,57**	**2,40**
Volume mis en distribution (m3) . . . . . A	1 135 985	995 509	984 863
Volume comptabilisé 365 jours (m3) . . . . . B	816 899	811 122	812 225
Longueur de canalisation de distribution (ml) L	196 521	196 883	197 100

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

	2020	2021	2022
Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365	**4,00**	**2,24**	**2,14**
Volume mis en distribution (m3) . . . . . A	1 135 985	995 509	984 863
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) . . . . . B	848 589	834 324	830 839
Longueur de canalisation de distribution (ml) L	196 521	196 883	197 100

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

→ *Tableau des volumes sans comptage et volumes de service réseau*

2022						
VOLUMES DE SERVICE DU RESEAU EN m³						**12 553**
Purge et lavage des conduites						**815**
Lavage Eau Air Eau	Diamètre moyen des canalisations concernées (mm)		Linéaire concerné (km)	Nombre de volumes de conduite utilisés pour le lavage		Total
	0		**0**	5		0
Purges manuelles des antennes	Nombre de Purges	Durée en minutes		Débit de rinçage (m3/h)		Total
	46	60		2,5		115
Purges Automatiques Temporisées (PAT)	Nombre de PAT		Nombre de purges par an	Durée d'une purge (min)	Débit d'une purge (m3/h)	Total
	14		2	600	2,5	700
Vidange hors gel	Nombre de vidanges	Nombre de jours dans l'année où la vidange est ouverte		Débit moyen d'une vidange hors gel (m3/h)		Total
	0			0,30		0
Désinfection après travaux						**2 151**
Travaux neufs ou ruptures sur conduites	Longueur (m)	Diamètre (mm)	Nombre de volumes de conduite pour le rinçage			Total
			Avant désinfection	Après désinfection		
	600	32	4	4		4
	600	40	4	4		6
	600	50	4	4		9
	1298	60	4	4		29
	600	75	4	4		85
	400	80	4	4		16
	1446	100	4	4		91
	850	110	4	4		65
	200	125	4	4		20
	1065	200	4	4		268
	2700	300	4	4		1 526
		350	4	4		0
Travaux de réparation programmés sur conduites	Longueur (m)	Diamètre (mm)	Nombre de volumes de conduite pour le rinçage			Total
		40	3			0
		60	3			0
		80	3			0
		100	3			0
		150	3			0
		200	3			0
		250	3			0
		300	3			0

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

		400	3	0
		500	3	0
		600	3	0
		700	3	0
		800	3	0
		1 250	3	0
Travaux neufs ou rinçage suite à rupture sur branchements	Nombre de branchements neufs		Volume de rinçage (en m3)	Total
	165		0,20	33,00
Analyseurs de chlore ou tout analyseur en ligne				**569**
Analyseurs de chlore en réseau	Nombre d'analyseurs de chlore en réseau		Débit moyen d'eau consommée en continu en m3/h	Total
	1		0,065	569
Eau de service pour refroidissement ozoneur, eau motrice Cl2 pour l'usine St ROCH, eau de service pour lavage ouvrage				**0**
Piquage sur le réseau de distribution	Mois		Consommation mensuelle	Total
			456	0
Eau de service step de Longueville en panne				**0**
Piquage sur le réseau de distribution	Mois		Consommation mensuelle	Total
			0	0
Eau de service PR de Gaillac année 2019				**112**
Piquage sur le réseau de distribution	Nbre de PR		Consommation mensuelle	Total
	16		7	112
Volume d'eau Zone piquerouge				**8 505**
Piquage sur le réseau de distribution	Nbre		Consommation	Total
	21		405	8 505
Surpresseurs et pissettes				**175**
Arrosage des tresses des groupes de pompage	Nombre d'équipements	Consommation d'eau en m3/h (entre 10 et 20 l/heure selon la taille)		Total
	2	0,01		175
Pissettes de prélèvements		0,01		0
Nettoyage des réservoirs				**0**
Volume unitaire des cuves du réservoir	Nombre de cuves	Volume de chaque cuve	Nombre moyen de nettoyages par an	Total
Réservoir ST LAURENT droit	**1**	1 000	0	0
Réservoir Les Brugues	**1**	150	0	0
Autres consommations pour raisons de service				**225**
Autres consommations pour raisons de service = purge canalisations ou brts après fuites	Durée (h)	Débit à estimer (en m3/h)	Nombre	Total
				0
	0,5	2,5	36	**45**
	1	60	3	**180**
VOLUMES CONSOMMES SANS COMPTAGE (Vcsc) en m3				**6 061**
BI/PI				**280**
Essai PI/BI	Nombre d'essais réalisés dans l'année	Durée pour le prélèvement (mn)	Débit pour le prélèvement (m3/h)	Total
	14	**20**	60	280

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Lavage de voirie				**2**
Bouche de lavage	Durée (h)	Nombre d'ouverture	Débit (m3/h)	Total
	1	**1**	2,00	2
Manoeuvre Incendie				**600**
Maneuvres Incendies + incendies	Nombre d'ouverture dans l'année	Durée d'ouverture (mn)	Débit pour le prélèvement (m3/h)	Total
	2	**300**	60	600
Espace vert sans compteur				**420**
Espace vert sans compteurs	Durée (h)	Débit à estimer (en m3/h)	Nombre d'ouvertures des bornes	Total
	120	**1,75**	**2,00**	420
Accord de prise sur pi pour travaux divers avec demande officielle				**2 195**
Fontaines sans compteur	Consommation (en m3)		Nombre de fontaines	Total
			1,00	0
			1,00	0
			1,00	0
			1,00	0
			1,00	0
			1,00	0
			1,00	0
Volume non compté	2 195		**1,00**	2 195
Lavage de voirie				**1 040**
Lavage des voiries	Nb de camoins	Nb de rotation par jour	Nb de jours de travail	Total
	2	2	260	1 040
Prise eau hydrocureur BRUEL				**1 524**
Hydrocureurs	Nb de camions	Nb de rotation par jour	Nb de jours de travail	Total
	4	1,5	254	1 524
Chasse d'eau sur le réseau d'assainissement				**0**
Chasse d'eau sur le réseau d'assainissement	Nombre d'actions	Volume d'un réservoir (en m3)	Nombre de réservoirs de chasse	Total
	0	**0**	**0,00**	0

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

4.3 La maintenance du patrimoine

On distingue deux types d'interventions :

- ✓ Des opérations programmées d'entretien, maintenance, réparation ou renouvellement, définies grâce à des outils d'exploitation, analysant notamment les risques de défaillance,
- ✓ Des interventions non-programmées (urgences ou crises) qui nécessitent une réactivité maximale des équipes opérationnelles grâce à des procédures d'intervention parfaitement décrites et éprouvées. Les interruptions de service restent ainsi l'exception.

La réalisation de ces interventions conduit le cas échéant à faire appel à des compétences mutualisées (régionales ou nationales) et bénéficie d'outils informatiques de maintenance et de gestion des interventions.

La gestion centralisée des interventions

Le pilotage des interventions de nos techniciens est centralisé, qu'elles soient programmées ou imprévues, qu'il s'agisse de la maintenance d'un équipement, d'une intervention sur le branchement d'un abonné, d'une réparation de fuite ou encore d'un prélèvement pour analyse.

4.3.1 Les opérations de maintenance des installations

→ *Les installations*

Maintenance Préventive usines et poste de rechloration :

MOIS	FAITS MARQUANTS
MOIS DE JANVIER	
-	Suivi process et analyses
-	Exploitation file eau
-	Nettoyage local réactifs
-	Commande et livraison de réactifs
-	Contrôle métrologique des analyseurs en continu
-	Maintenance des compresseurs ozoneurs
-	Suivi et analyses du poste de rechloration Les Brugues
-	Exploitation et suivi des réservoirs Saint-Laurent, Les Brugues
-	Relevé fin de mois
-	Maintenance du compresseur du décanteur n°1
-	Reprise du circuit eau chaude suite à l'ouverture de l'ancien local mairie
-	Remplacement d'un ventilateur de refroidissement du transformateur HT de l'ozoneur
MOIS DE FEVRIER	
-	Suivi process et analyses
-	Exploitation file eau

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

-	Nettoyage local réactifs
-	Commande et livraison de réactifs
-	Contrôle métrologique des analyseurs en continu
-	Maintenance des sécheurs d'air ozoneur
-	Remplacement vanne à manchon décanteur 1
-	Nettoyage des décanteurs
-	Modification de l'automatisme de régulation de la soude avec possibilité de consigne en débit fixe.
-	Remplacement des coffrets de diphotérine
-	Suivi et analyses du poste de rechloration Les Brugues
-	Exploitation et suivi des réservoirs Saint-Laurent, Les Brugues
-	Relevé de fin de mois
-	Installation et mise en service des turbidimètres eaux décantées et eaux filtrées file 1 et file 2
MOIS DE MARS	
-	Suivi process et analyses
-	Exploitation file eau
	Nettoyage local réactifs
-	Commande et livraison de réactifs
-	Contrôle métrologique des analyseurs en continu
-	Maintenance et nettoyage du filtre tamis eau brute usine Saint-Roch
-	Reprise d'une fuite sur le circuit d'air de service ozoneur
-	Suivi et analyses du poste de rechloration Les Brugues
-	Exploitation et suivi des réservoirs Saint-Laurent, Les Brugues
-	Relevé fin de mois
-	Maintenance des compresseurs ozoneurs
-	Essai et mise en oeuvre du Truitel
MOIS D'AVRIL	
-	Suivi process et analyses
-	Exploitation file eau
-	Nettoyage local réactifs
-	Commande et livraison de réactifs
-	Contrôle métrologique des analyseurs en continu
-	Remplacement des têtes de vanne sur les filtres à charbon 8 et 9
-	Suivi et analyses du poste de rechloration Les Brugues
-	Exploitation et suivi des réservoirs Saint-Laurent, Les Brugues
-	Relevé fin de mois
-	Implantation de poteaux d'éclairage communal par la SPIE
-	Maintenance de la pompe d'injection de soude n°2
-	Remise en état du compresseur 1 de l'ozoneur

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

MOIS DE MAI	
-	Suivi process et analyses
-	Exploitation file eau
-	Remplacé vanne de purge automatique du compresseur d'air de service n°2
-	Nettoyage local réactifs
-	Commande et livraison de réactifs
-	Contrôle métrologique des analyseurs en continu
-	Nettoyage des décanteurs
-	Suivi et analyses du poste de rechloration Les Brugues
-	Exploitation et suivi des réservoirs Saint-Laurent, Les Brugues
-	Relevé fin de mois
-	Mise en remplissage de la piscine d'été
MOIS DE JUIN	
-	Suivi process et analyses
-	Exploitation file eau
-	Nettoyage local réactifs
-	Commande et livraison de réactifs
-	Contrôle métrologique des analyseurs en continu
-	Suivi et analyses du poste de rechloration Les Brugues
-	Exploitation et suivi des réservoirs Saint-Laurent, Les Brugues
-	Relevé fin de mois
-	Remplacement du contacteur de la pompe de Saint Laurent n°2
-	Modification de la régulation du pH d'eau traitée
-	Remplacement des relais de pilotage de la vanne de mise à l'atmosphère décanteur file 1
MOIS DE JUILLET	
-	Suivi process et analyses
-	Exploitation file eau
-	Reprise du circuit d'injection d'acide sur l'eau brute suite à un incident
-	Nettoyage local réactifs
-	Commande et livraison de réactifs
-	Contrôle métrologique des analyseurs en continu
-	Nettoyage des décanteurs
-	Suivi et analyses du poste de rechloration Les Brugues
-	Exploitation et suivi des réservoirs Saint-Laurent, Les Brugues
-	Relevé fin de mois
-	Renouvellement du compresseur d'air de service n°2 avec mise en place d'un séparateur de condensat
MOIS D'AOUT	
-	Suivi process et analyses

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

-	Exploitation file eau
-	Nettoyage local réactifs
-	Commande et livraison de réactifs
-	Contrôle métrologique des analyseurs en continu
-	Nettoyage des décanteurs
-	Suivi et analyses du poste de rechloration Les Brugues
-	Exploitation et suivi des réservoirs Saint-Laurent, Les Brugues
-	Relevé fin de mois
MOIS DE SEPTEMBRE	
-	Suivi process et analyses
-	Exploitation file eau
-	Nettoyage local réactifs
-	Reprise des câbles électriques et nettoyage de l'inverseur de tube de chlore Commande et livraison de réactifs
-	Nettoyage des décanteurs
-	Contrôle métrologique des analyseurs en continu
-	Suivi et analyses du poste de rechloration Les Brugues
-	Exploitation et suivi des réservoirs Saint-Laurent, Les Brugues
-	Relevé fin de mois
MOIS DE D'OCTOBRE	
-	Suivi process et analyses
-	Exploitation file eau
-	Maintenance et entretien du transformateur haute tension usine Saint-Roch Nettoyage local réactifs
-	Commande et livraison de réactifs
-	Contrôle métrologique des analyseurs en continu
-	Suivi et analyses du poste de rechloration Les Brugues
-	Exploitation et suivi des réservoirs Saint-Laurent, Les Brugues
-	Relevé fin de mois
-	Déplacement du coffret de dépotage de soude
MOIS DE NOVEMBRE	
-	Suivi process et analyses
-	Exploitation file eau
-	Reprise du syphon et du flotteur sur le filtre à sable n°3
-	Remplacement de la crépine et colonne d'aspiration de la pompe de lavage filtres à charbon
-	Reprise du génie civil du chenal décanteur n°1 suite aux fissures
-	Nettoyage local réactifs
-	Commande et livraison de réactifs
-	Nettoyage des décanteursContrôle métrologique des analyseurs en continu
-	Suivi et analyses du poste de rechloration Les Brugues

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

-	Exploitation et suivi des réservoirs Saint-Laurent, Les Brugues
-	Relevé fin de mois
-	Maintenance annuel de l'ozoneur
-	Entretien annuel de la vanne de décharge
MOIS DE DECEMBRE	
-	Suivi process et analyses
-	Exploitation file eau
-	Remplacement du contrôleur de phases armoire électrique principale usine Saint-Roch
-	Nettoyage local réactifs
-	Commande et livraison de réactifs
-	Contrôle métrologique des analyseurs en continu
-	Suivi et analyses du poste de rechloration Les Brugues
-	Exploitation et suivi des réservoirs Saint-Laurent, Les Brugues
-	Relevé fin de mois

L'ensemble des réservoirs et châteaux d'eau a été nettoyé en 2022

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Date de l'intervention	Nom du Réservoir	Volume (en m3)
A planifier en 2023 (*)	BACHE USINE EAUX FILTREES FILE 1 SAINT ROCH	180
A planifier en 2023 (*)	BACHE USINEEAUX FILTREES FILE 2 SAINT ROCH	150
A planifier en 2023 (*)	RESERVOIR SAINT LAURENT CUVE 1	1000
A planifier en 2023 (*)	RESERVOIR SAINT LAURENT CUVE 2	1000
A planifier en 2023 (*)	BACHE USINE EAUX TRAITEES SAINT ROCH	2*500
A planifier en 2023 (*)	BACHE PREOZONATION SAINT ROCH	35
A planifier en 2023 (*)	BACHE OZONATION SAINT ROCH	100

(*) En raison de la sécheresse de l'été 2022, en accord avec l'ARS et la ville de Gaillac, le lavage des réservoirs a été volontairement reporté en 2023.

4.3.2 Les opérations de maintenance du réseau

Le SIG est un composant essentiel de la gestion du patrimoine réseau. En effet, le SIG permet l'inventaire et la localisation des canalisations et des branchements, ainsi que la connaissance des événements d'exploitation. Cette capitalisation des informations permet d'intervenir efficacement au quotidien et de construire une stratégie optimisée de l'exploitation et du renouvellement.

4.3.3 Les recherches de fuites

La recherche de fuite a représenté **21 999 ml** d'investigation sur l'année 2022.

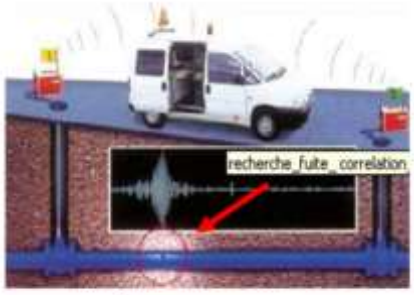

Corrélation acoustique

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

DATE	ADRESSE	COMMUNE	LINEAIRE EN METRE
05/01/2022	RUE ALFRED TONNELIER	GAILLAC(81)	53
13/01/2022	AVENUE FLANDRES DUNKERQUE (D964)	GAILLAC(81)	2
13/01/2022	RUE JEAN ROSTAND	GAILLAC(81)	305
13/01/2022	RUE FRANCOIS ARAGO	GAILLAC(81)	205
13/01/2022	AVENUE FLANDRES DUNKERQUE (D964)	GAILLAC(81)	328
13/01/2022	AVENUE FLANDRES DUNKERQUE (D964)	GAILLAC(81)	1
13/01/2022	RUE JEAN ROSTAND	GAILLAC(81)	3
13/01/2022	AVENUE RHIN ET DANUBE (D922)	GAILLAC(81)	4
13/01/2022	AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY (D4)	GAILLAC(81)	68
13/01/2022	AVENUE RHIN ET DANUBE (D922)	GAILLAC(81)	128
13/01/2022	AVENUE RHIN ET DANUBE (D922)	GAILLAC(81)	1
13/01/2022	RUE PIERRE ET MARIE CURIE	GAILLAC(81)	150
13/01/2022	AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY (D4)	GAILLAC(81)	2
13/01/2022	AVENUE FLANDRES DUNKERQUE (D964)	GAILLAC(81)	299
13/01/2022	AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY (D4)	GAILLAC(81)	2
13/01/2022	AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY (D4)	GAILLAC(81)	234
13/01/2022	AVENUE RHIN ET DANUBE (D922)	GAILLAC(81)	67
13/01/2022	AVENUE RHIN ET DANUBE (D922)	GAILLAC(81)	1
13/01/2022	AVENUE RHIN ET DANUBE (D922)	GAILLAC(81)	1
13/01/2022	RUE JEAN ROSTAND	GAILLAC(81)	7
13/01/2022	RUE FRANCOIS ARAGO	GAILLAC(81)	124
13/01/2022	AVENUE RHIN ET DANUBE (D922)	GAILLAC(81)	285
13/01/2022	AVENUE RHIN ET DANUBE (D922)	GAILLAC(81)	163
13/01/2022	AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY (D4)	GAILLAC(81)	3
13/01/2022	AVENUE RHIN ET DANUBE (D922)	GAILLAC(81)	477
13/01/2022	RUE JEAN ROSTAND	GAILLAC(81)	2
13/01/2022	AVENUE RHIN ET DANUBE (D922)	GAILLAC(81)	3
13/01/2022	AVENUE RHIN ET DANUBE (D922)	GAILLAC(81)	1
13/01/2022	AVENUE FLANDRES DUNKERQUE (D922)	GAILLAC(81)	1
13/01/2022	AVENUE RHIN ET DANUBE (D922)	GAILLAC(81)	458
13/01/2022	AVENUE RHIN ET DANUBE (D922)	GAILLAC(81)	22
13/01/2022	AVENUE FLANDRES DUNKERQUE (D922)	GAILLAC(81)	65
13/01/2022	AVENUE RHIN ET DANUBE (D922)	GAILLAC(81)	11
13/01/2022	RUE JEAN ROSTAND	GAILLAC(81)	46
13/01/2022	AVENUE RHIN ET DANUBE (D922)	GAILLAC(81)	122
13/01/2022	AVENUE FLANDRES DUNKERQUE (D964)	GAILLAC(81)	5
13/01/2022	RUE JEAN ROSTAND	GAILLAC(81)	292
13/01/2022	AVENUE FLANDRES DUNKERQUE (D964)	GAILLAC(81)	2
13/01/2022	AVENUE FLANDRES DUNKERQUE (D964)	GAILLAC(81)	154
13/01/2022	AVENUE FLANDRES DUNKERQUE (D964)	GAILLAC(81)	287
13/01/2022	AVENUE FLANDRES DUNKERQUE (D964)	GAILLAC(81)	69
13/01/2022	AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY (D4)	GAILLAC(81)	182
13/01/2022	AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY (D4)	GAILLAC(81)	126

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

DATE	ADRESSE	COMMUNE	LINEAIRE EN METRE
13/01/2022	AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY (D4)	GAILLAC(81)	1
13/01/2022	AVENUE FLANDRES DUNKERQUE (D964)	GAILLAC(81)	624
13/01/2022	RUE JEAN ROSTAND	GAILLAC(81)	97
13/01/2022	AVENUE RHIN ET DANUBE (D922)	GAILLAC(81)	1
13/01/2022	AVENUE RHIN ET DANUBE (D922)	GAILLAC(81)	332
13/01/2022	AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY (D4)	GAILLAC(81)	174
13/01/2022	AVENUE RHIN ET DANUBE (D922)	GAILLAC(81)	2
13/01/2022	AVENUE RHIN ET DANUBE (D922)	GAILLAC(81)	110
13/01/2022	AVENUE FLANDRES DUNKERQUE (D964)	GAILLAC(81)	1
13/01/2022	D4	GAILLAC(81)	2
13/01/2022	AVENUE RHIN ET DANUBE (D922)	GAILLAC(81)	6
13/01/2022	RUE JEAN ROSTAND	GAILLAC(81)	86
13/01/2022	AVENUE FLANDRES DUNKERQUE (D922)	GAILLAC(81)	2
13/01/2022	AVENUE RHIN ET DANUBE (D922)	GAILLAC(81)	11
13/01/2022	AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY (D4)	GAILLAC(81)	57
13/01/2022	D4	GAILLAC(81)	28
18/01/2022	CHEMIN DES ALOUETTES	GAILLAC(81)	442
18/01/2022	AVENUE DE L'EUROPE	GAILLAC(81)	174
18/01/2022	RUE DES HIRONDELLES	GAILLAC(81)	177
18/01/2022	CHEMIN TOULZE (D18)	GAILLAC(81)	7
18/01/2022	RUE DE BEZELLES	GAILLAC(81)	49
18/01/2022	AVENUE DE L'EUROPE	GAILLAC(81)	2
18/01/2022	AVENUE DE L'EUROPE	GAILLAC(81)	2
18/01/2022	AVENUE DE L'EUROPE	GAILLAC(81)	1
18/01/2022	RUE DES HIRONDELLES	GAILLAC(81)	26
18/01/2022	AVENUE DE L'EUROPE	GAILLAC(81)	13
18/01/2022	AVENUE DE L'EUROPE	GAILLAC(81)	6
18/01/2022	CHEMIN DES ALOUETTES	GAILLAC(81)	2
18/01/2022	AVENUE DE L'EUROPE	GAILLAC(81)	197
18/01/2022	RUE DE BEZELLES	GAILLAC(81)	130
18/01/2022	AVENUE DE L'EUROPE	GAILLAC(81)	90
18/01/2022	AVENUE DE L'EUROPE	GAILLAC(81)	27
18/01/2022	RUE DES HIRONDELLES	GAILLAC(81)	1
18/01/2022	RUE DE BEZELLES	GAILLAC(81)	182
18/01/2022	RUE DES HIRONDELLES	GAILLAC(81)	146
18/01/2022	AVENUE DE L'EUROPE	GAILLAC(81)	71
18/01/2022	CHEMIN DES ALOUETTES	GAILLAC(81)	191
18/01/2022	AVENUE DE L'EUROPE	GAILLAC(81)	2
18/01/2022	AVENUE DE L'EUROPE	GAILLAC(81)	10
18/01/2022	RUE DES PYRENEES	GAILLAC(81)	74
18/01/2022	AVENUE DE L'EUROPE	GAILLAC(81)	2
18/01/2022	CHEMIN DES ALOUETTES	GAILLAC(81)	358
18/01/2022	AVENUE DE L'EUROPE	GAILLAC(81)	2

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

DATE	ADRESSE	COMMUNE	LINEAIRE EN METRE
21/01/2022	AVENUE SAINT-EXUPERY (D988)	GAILLAC(81)	5
21/01/2022	RUE DENFERT ROCHEREAU	GAILLAC(81)	143
21/01/2022	AVENUE SAINT-EXUPERY (D988)	GAILLAC(81)	10
21/01/2022	RUE DENFERT ROCHEREAU	GAILLAC(81)	71
21/01/2022	AVENUE SAINT-EXUPERY (D988)	GAILLAC(81)	60
21/01/2022	RUE DENFERT ROCHEREAU	GAILLAC(81)	82
21/01/2022	RUE DE LA MALADRERIE	GAILLAC(81)	1
21/01/2022	AVENUE SAINT-EXUPERY (D988)	GAILLAC(81)	88
21/01/2022	D988	GAILLAC(81)	4
21/01/2022	D988	GAILLAC(81)	9
21/01/2022	AVENUE SAINT-EXUPERY (D988)	GAILLAC(81)	12
21/01/2022	AVENUE SAINT-EXUPERY (D988)	GAILLAC(81)	163
21/01/2022	AVENUE SAINT-EXUPERY (D988)	GAILLAC(81)	4
21/01/2022	AVENUE SAINT-EXUPERY (D988)	GAILLAC(81)	11
21/01/2022	RUE DE LA MALADRERIE	GAILLAC(81)	2
21/01/2022	AVENUE SAINT-EXUPERY (D988)	GAILLAC(81)	324
21/01/2022	AVENUE SAINT-EXUPERY (D988)	GAILLAC(81)	1
21/01/2022	D988	GAILLAC(81)	24
21/01/2022	AVENUE SAINT-EXUPERY (D988)	GAILLAC(81)	11
21/01/2022	RUE DENFERT ROCHEREAU	GAILLAC(81)	1
21/01/2022	AVENUE SAINT-EXUPERY (D988)	GAILLAC(81)	281
21/01/2022	D988	GAILLAC(81)	0
21/01/2022	D988	GAILLAC(81)	13
21/01/2022	AVENUE SAINT-EXUPERY (D988)	GAILLAC(81)	3
21/01/2022	RUE DENFERT ROCHEREAU	GAILLAC(81)	2
21/01/2022	RUE SAINT-JEAN (D988)	GAILLAC(81)	1
21/01/2022	D988	GAILLAC(81)	8
21/01/2022	AVENUE SAINT-EXUPERY (D988)	GAILLAC(81)	12
21/01/2022	AVENUE SAINT-EXUPERY (D988)	GAILLAC(81)	3
21/01/2022	AVENUE SAINT-EXUPERY (D988)	GAILLAC(81)	204
21/01/2022	AVENUE SAINT-EXUPERY (D988)	GAILLAC(81)	20
21/01/2022	RUE JOSEPH RIGAL (D988)	GAILLAC(81)	2
21/01/2022	RUE DENFERT ROCHEREAU	GAILLAC(81)	63
21/01/2022	AVENUE SAINT-EXUPERY (D988)	GAILLAC(81)	23
21/01/2022	AVENUE SAINT-EXUPERY (D988)	GAILLAC(81)	1
21/01/2022	RUE DENFERT ROCHEREAU	GAILLAC(81)	67
21/01/2022	D988	GAILLAC(81)	36
21/01/2022	AVENUE SAINT-EXUPERY (D988)	GAILLAC(81)	2
21/01/2022	AVENUE SAINT-EXUPERY (D988)	GAILLAC(81)	126
21/01/2022	AVENUE SAINT-EXUPERY (D988)	GAILLAC(81)	2
21/01/2022	AVENUE SAINT-EXUPERY (D988)	GAILLAC(81)	25
21/01/2022	AVENUE SAINT-EXUPERY (D988)	GAILLAC(81)	1
21/01/2022	RUE DENFERT ROCHEREAU	GAILLAC(81)	13

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

DATE	ADRESSE	COMMUNE	LINEAIRE EN METRE
21/01/2022	RUE DENFERT ROCHEREAU	GAILLAC(81)	48
21/01/2022	RUE DENFERT ROCHEREAU	GAILLAC(81)	2
21/01/2022	RUE DENFERT ROCHEREAU	GAILLAC(81)	43
21/01/2022	AVENUE SAINT-EXUPERY (D988)	GAILLAC(81)	7
21/01/2022	AVENUE SAINT-EXUPERY (D988)	GAILLAC(81)	44
21/01/2022	AVENUE SAINT-EXUPERY (D988)	GAILLAC(81)	14
21/01/2022	D988	GAILLAC(81)	3
21/01/2022	D988	GAILLAC(81)	2
21/01/2022	AVENUE SAINT-EXUPERY (D988)	GAILLAC(81)	177
21/01/2022	AVENUE SAINT-EXUPERY (D988)	GAILLAC(81)	230
21/01/2022	AVENUE SAINT-EXUPERY (D988)	GAILLAC(81)	2
21/01/2022	AVENUE SAINT-EXUPERY (D988)	GAILLAC(81)	2
21/01/2022	AVENUE SAINT-EXUPERY (D988)	GAILLAC(81)	4
21/01/2022	AVENUE SAINT-EXUPERY (D988)	GAILLAC(81)	34
21/01/2022	RUE DENFERT ROCHEREAU	GAILLAC(81)	5
21/01/2022	RUE JOSEPH RIGAL (D988)	GAILLAC(81)	23
21/01/2022	AVENUE SAINT-EXUPERY (D988)	GAILLAC(81)	8
21/01/2022	RUE GASTON VEDEL	GAILLAC(81)	1 000
21/01/2022	AVENUE SAINT-EXUPERY (D988)	GAILLAC(81)	3
21/01/2022	AVENUE SAINT-EXUPERY (D988)	GAILLAC(81)	2
21/01/2022	RUE JOSEPH RIGAL (D988)	GAILLAC(81)	173
21/01/2022	RUE SAINT-JEAN (D988)	GAILLAC(81)	113
21/01/2022	AVENUE SAINT-EXUPERY (D988)	GAILLAC(81)	36
21/01/2022	AVENUE SAINT-EXUPERY (D988)	GAILLAC(81)	135
21/01/2022	AVENUE SAINT-EXUPERY (D988)	GAILLAC(81)	58
21/01/2022	AVENUE SAINT-EXUPERY (D988)	GAILLAC(81)	3
25/01/2022	RUE CLAUDE NOUGARO	GAILLAC(81)	81
31/01/2022	PERCHES	GAILLAC(81)	470
01/02/2022	AVENUE DE L'EUROPE	GAILLAC(81)	22
01/02/2022	AVENUE DE L'EUROPE	GAILLAC(81)	292
01/02/2022	AVENUE DE L'EUROPE	GAILLAC(81)	1
03/02/2022	PLACE DE LA REVOLUTION	GAILLAC(81)	76
04/02/2022	GRANDE RUE DU CHATEAU DE L'HOM	GAILLAC(81)	1
04/02/2022	RUE DE TARTAGE	GAILLAC(81)	1
04/02/2022	GRANDE RUE DU CHATEAU DE L'HOM	GAILLAC(81)	2
04/02/2022	RUE DES COLOMBIERS	GAILLAC(81)	25
04/02/2022	GRANDE RUE DU CHATEAU DE L'HOM	GAILLAC(81)	25
04/02/2022	RUE DE L'HOM	GAILLAC(81)	25
04/02/2022	GRANDE RUE DU CHATEAU DE L'HOM	GAILLAC(81)	1
04/02/2022	GRANDE RUE DU CHATEAU DE L'HOM	GAILLAC(81)	14
04/02/2022	RUE GRANDE COTE	GAILLAC(81)	17
04/02/2022	PLACE DE LA REVOLUTION	GAILLAC(81)	70
04/02/2022	RUE DE TARTAGE	GAILLAC(81)	16

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

DATE	ADRESSE	COMMUNE	LINEAIRE EN METRE
04/02/2022	GRANDE RUE DU CHATEAU DE L'HOM	GAILLAC(81)	15
04/02/2022	RUE DU THERON	GAILLAC(81)	18
04/02/2022	RUE DU TREPADOU	GAILLAC(81)	29
04/02/2022	RUE SAINT-PHILIPPE	GAILLAC(81)	57
04/02/2022	GRANDE RUE DU CHATEAU DE L'HOM	GAILLAC(81)	1
04/02/2022	RUE DU TISON	GAILLAC(81)	77
04/02/2022	RUE GRANDE COTE	GAILLAC(81)	1
04/02/2022	RUE GRANDE COTE	GAILLAC(81)	1
04/02/2022	RUE GRANDE COTE	GAILLAC(81)	40
04/02/2022	RUE BRAMEFEU	GAILLAC(81)	41
04/02/2022	RUE DE LA TREILLE	GAILLAC(81)	25
04/02/2022	RUE GRANDE COTE	GAILLAC(81)	3
04/02/2022	RUE DE TARTAGE	GAILLAC(81)	17
04/02/2022	RUE SAINT-PHILIPPE	GAILLAC(81)	8
04/02/2022	RUE SAINT-PHILIPPE	GAILLAC(81)	1
04/02/2022	RUE GRANDE COTE	GAILLAC(81)	26
04/02/2022	GRANDE RUE DU CHATEAU DE L'HOM	GAILLAC(81)	1
04/02/2022	GRANDE RUE DU CHATEAU DE L'HOM	GAILLAC(81)	21
04/02/2022	RUE MONTFORT	GAILLAC(81)	78
04/02/2022	RUE DE TARTAGE	GAILLAC(81)	23
04/02/2022	RUE GRANDE COTE	GAILLAC(81)	2
04/02/2022	RUE SAINT-PHILIPPE	GAILLAC(81)	2
04/02/2022	RUE SAINT-PHILIPPE	GAILLAC(81)	42
04/02/2022	RUE GRANDE COTE	GAILLAC(81)	1
04/02/2022	RUE BRAMEFEU	GAILLAC(81)	22
08/02/2022	CHEMIN DES BALITRANDS	GAILLAC(81)	182
09/02/2022	RUE JOSEPH RIGAL (D988)	GAILLAC(81)	6
09/02/2022	RUE JOSEPH RIGAL (D988)	GAILLAC(81)	0
09/02/2022	RUE JOSEPH RIGAL (D988)	GAILLAC(81)	1
09/02/2022	RUE JOSEPH RIGAL (D988)	GAILLAC(81)	23
09/02/2022	RUE JOSEPH RIGAL (D988)	GAILLAC(81)	1
09/02/2022	RUE JOSEPH RIGAL (D988)	GAILLAC(81)	173
09/02/2022	RUE JOSEPH RIGAL (D988)	GAILLAC(81)	4
09/02/2022	RUE DENFERT ROCHEREAU	GAILLAC(81)	143
09/02/2022	RUE JOSEPH RIGAL (D988)	GAILLAC(81)	1
09/02/2022	RUE JOSEPH RIGAL (D988)	GAILLAC(81)	85
09/02/2022	RUE JOSEPH RIGAL (D988)	GAILLAC(81)	3
09/02/2022	RUE DENFERT ROCHEREAU	GAILLAC(81)	82
09/02/2022	RUE JOSEPH RIGAL (D988)	GAILLAC(81)	2
09/02/2022	RUE JOSEPH RIGAL (D988)	GAILLAC(81)	2
07/04/2022	RUE MARCELLIN BERTHELOT	GAILLAC(81)	68
07/04/2022	RUE DU PRINTEMPS	GAILLAC(81)	282
07/04/2022	RUE MARCELLIN BERTHELOT	GAILLAC(81)	7

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

DATE	ADRESSE	COMMUNE	LINEAIRE EN METRE
07/04/2022	RUE MARCELLIN BERTHELOT	GAILLAC(81)	81
07/04/2022	RUE JULES FERRY	GAILLAC(81)	2
07/04/2022	RUE MARCELLIN BERTHELOT	GAILLAC(81)	70
07/04/2022	RUE DU PRINTEMPS	GAILLAC(81)	4
07/04/2022	RUE DU PRINTEMPS	GAILLAC(81)	327
07/04/2022	RUE DU PRINTEMPS	GAILLAC(81)	48
07/04/2022	RUE VILLENOUVELLE	GAILLAC(81)	99
07/04/2022	RUE DU PRINTEMPS	GAILLAC(81)	2
07/04/2022	RUE DU PRINTEMPS	GAILLAC(81)	87
07/04/2022	RUE DU PRINTEMPS	GAILLAC(81)	6
07/04/2022	RUE DU PRINTEMPS	GAILLAC(81)	2
07/04/2022	RUE MARCELLIN BERTHELOT	GAILLAC(81)	4
07/04/2022	RUE DU 19 MARS 1962	GAILLAC(81)	97
07/04/2022	RUE DES ROSIERS	GAILLAC(81)	158
07/04/2022	RUE DU PRINTEMPS	GAILLAC(81)	3
07/04/2022	RUE DU PRINTEMPS	GAILLAC(81)	207
07/04/2022	ALLEE DES JONQUILLES	GAILLAC(81)	13
07/04/2022	RUE JULES FERRY	GAILLAC(81)	23
07/04/2022	AVENUE DES TILLEULS	GAILLAC(81)	141
07/04/2022	RUE MARCELLIN BERTHELOT	GAILLAC(81)	1
07/04/2022	IMPASSE JULES FERRY	GAILLAC(81)	93
07/04/2022	RUE JULES FERRY	GAILLAC(81)	161
07/04/2022	RUE MARCELLIN BERTHELOT	GAILLAC(81)	2
09/04/2022	RUE DU PRINTEMPS	GAILLAC(81)	198
09/04/2022	ALLEE DES JONQUILLES	GAILLAC(81)	81
12/04/2022	RUE DE LA MADELEINE	GAILLAC(81)	3
12/04/2022	RUE DE LA MADELEINE	GAILLAC(81)	114
12/04/2022	RUE DE LA MARGUERITE	GAILLAC(81)	2
12/04/2022	RUE DE LA MADELEINE	GAILLAC(81)	164
12/04/2022	RUE DE LA MADELEINE	GAILLAC(81)	2
12/04/2022	RUE DE LA MADELEINE	GAILLAC(81)	2
12/04/2022	RUE DE LA MARGUERITE	GAILLAC(81)	83
12/04/2022	ALLEE DES JONQUILLES	GAILLAC(81)	52
12/04/2022	RUE VICTOR HUGO	GAILLAC(81)	155
12/04/2022	RUE DE LA MARGUERITE	GAILLAC(81)	118
12/04/2022	RUE DE LA MADELEINE	GAILLAC(81)	3
12/04/2022	RUE DE LA MADELEINE	GAILLAC(81)	7
12/04/2022	RUE DE LA MARGUERITE	GAILLAC(81)	4
12/04/2022	RUE DE LA MADELEINE	GAILLAC(81)	13
12/04/2022	RUE DE LA MARGUERITE	GAILLAC(81)	2
12/04/2022	RUE GAUBIL	GAILLAC(81)	54
12/04/2022	RUE DE LA MADELEINE	GAILLAC(81)	86
12/04/2022	RUE VICTOR HUGO	GAILLAC(81)	70

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

DATE	ADRESSE	COMMUNE	LINEAIRE EN METRE
12/04/2022	RUE DE LA MADELEINE	GAILLAC(81)	2
12/04/2022	RUE DE LA MADELEINE	GAILLAC(81)	103
12/04/2022	RUE DE LA MADELEINE	GAILLAC(81)	10
13/04/2022	RUE GAUBIL	GAILLAC(81)	150
03/05/2022	RUE SAINT-JEAN (D988)	GAILLAC(81)	113
03/06/2022	CHEMIN TOULZE (D18)	GAILLAC(81)	245
22/07/2022	CITE SAINT-ROCH	GAILLAC(81)	301
04/08/2022	RUE JOSEPH RIGAL (D988)	GAILLAC(81)	171
24/08/2022	ROUTE DE VIARS (D3)	GAILLAC(81)	100
01/09/2022	CHEMIN DE TEOULET (D4)	GAILLAC(81)	293
02/09/2022	ROUTE DE BARAT (D32)	GAILLAC(81)	343
02/09/2022	CHEMIN DE TEOULET (D4)	GAILLAC(81)	293
26/10/2022	RUE D'HUTEAU	GAILLAC(81)	40
02/12/2022	CHEMIN DE ST SAUVEUR AUX FEDIES	GAILLAC(81)	509
30/12/2022	ROUTE DE LABORIE	GAILLAC(81)	139

Le nombre de fuites décelées et réparées figure au tableau suivant :

	2020	2021	2022	N/N-1
Nombre de fuites sur canalisations	20	39	33	-15,4%
Nombre de fuites par km de canalisations	0,1	0,2	0,2	0,0%
Nombre de fuites sur branchement	22	21	36	71,4%
Nombre de fuites pour 100 branchements	0,4	0,4	0,7	75,0%
Nombre de fuites sur compteur	10	13	14	7,7%
Nombre de fuites sur équipement	7	12	3	-75,0%
Nombre de fuites réparées	59	85	86	1,2%
Linéaire soumis à recherche de fuites	47 289	55 062	21 199	-61,5%

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

4.4 L'efficacité environnementale

4.4.1 La protection des ressources en eau

La mise en place de périmètres de protection et leur surveillance est indispensable à la préservation de la ressource en eau aussi bien pour les installations gérées en propre que pour les achats d'eau. Le périmètre de protection est un des principaux moyens pour éviter la dégradation de la ressource par des pollutions accidentelles ou diffuses. L'indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource du service **[P108.3]** permet d'évaluer ce processus.

	2020	2021	2022
Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource	**80 %**	**80 %**	**80 %**

Pour chaque installation de production, cet indice se décompose de la façon suivante :

Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource par installation de production	2020	2021	2022
UP ST ROCH	80 %	80 %	80 %

4.4.2 Le bilan énergétique du patrimoine

Un management de la performance énergétique des installations est mis en œuvre dans le cadre de notre certification ISO 50 001. La performance énergétique des équipements est prise en compte dans leur renouvellement. Pour 2022 et 2023, dans le cadre du Plan ReSource, nos objectifs ont été rehaussés : il nous est demandé de réduire de 5% notre impact énergétique et d'augmenter de 5% notre production d'énergie sur les 2 années. Cela contribue ainsi à la réduction des consommations d'énergie et à la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

	2020	2021	2022	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	**866 439**	**750 041**	**751 587**	**0,2%**
Installation de production	795 839	705 107	702 655	-0,3%
Réservoir ou château d'eau	70 600	44 934	48 932	8,9%

Le tableau détaillé du Bilan énergétique du patrimoine se trouve en annexe.

4.4.3 La consommation de réactifs

Selon les cas, le choix du réactif est établi de façon à optimiser le traitement :

- ✓ assurer une eau de qualité conforme aux normes de potabilité,
- ✓ réduire les quantités de réactifs à utiliser.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

PRODUITS DE TRAITEMENTS		
REACTIFS	**UNITE**	**CONSOMMATION**
Acide Sulfurique	Kg	19 856
Chlore gazeux	Kg	735
PAX XL 10	Kg	26 247
Soude	Kg	25 243

4.4.4 La valorisation des sous-produits

→ *La valorisation des déchets liés au service*

Les déchets liés à l'activité du service sont gérés suivant des filières respectueuses de l'environnement. Le recyclage des matériaux est privilégié.

L'engagement de responsabilité environnementale permet à Veolia de développer des bonnes pratiques en termes de gestion des déchets. Ainsi, de plus en plus, les équipes opérationnelles trient à la source les huiles, graisses et absorbants (matières souillées par des solvants, des huiles…), les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), les déchets d'activité réseau, les déchets métalliques, les emballages (carton, bois, polystyrène…), les déchets de laboratoire (verrerie, sous-produits d'analyses) et les déchets de bureaux (papier, plastique, verre, piles, cartouches d'imprimantes…).

La collecte sélective de chaque catégorie de produits est mise en place sur certains lieux de leur production (usines, ateliers, bureaux, chantiers...). Ils sont alors évacués dans des filières de valorisation agréées.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

5.

RAPPORT FINANCIER DU SERVICE

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Ce chapitre présente le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE). Il fait également le point sur la situation des biens, les programmes d'investissement et de renouvellement, ainsi que les engagements du délégataire à incidence financière.

5.1 Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)

Le présent chapitre est présenté conformément aux dispositions du décret 2016-86 du 1er février 2016.

→ *Le CARE*

Le compte annuel et l'état détaillé des produits figurent ci-après. Les modalités retenues pour la détermination des produits et charges et l'avis des Commissaires aux Comptes sont présentés en annexe du présent rapport « Annexes financières ».

Les données ci-dessous sont en Euros.

VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX — Version Finale

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation
Année 2022
(en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: I7280 - GAILLAC AEP — Eau

LIBELLE	2021	2022	Ecart %
PRODUITS	**2 291 380**	**2 268 212**	**-1,01 %**
Exploitation du service	1 388 060	1 439 712	
Collectivités et autres organismes publics	643 460	608 813	
Travaux attribués à titre exclusif	179 040	142 659	
Produits accessoires	80 820	77 028	
CHARGES	**2 308 794**	**2 375 587**	**2,89 %**
Personnel	441 569	473 842	
Energie électrique	62 779	41 772	
Produits de traitement	18 506	23 655	
Analyses	9 714	13 774	
Sous-traitance, matièreset fournitures	424 362	423 035	
Impôts locaux et taxes	24 976	12 065	
Autres dépenses d'exploitation	23 262	54 865	
télécommunications, poste et telegestion	*22 927*	*19 839*	
engins et véhicules	*61 073*	*77 585*	
informatique	*66 057*	*97 112*	
assurances	*20 846*	*22 462*	
locaux	*15 828*	*14 767*	
autres	*- 163 467*	*- 176 902*	
Frais de contrôle	13 602	13 770	
Redevances contractuelles	7 500	1 613	
Contribution des services centraux et recherche	85 963	100 174	
Collectivités et autres organismes publics	643 460	608 813	
Charges relatives aux renouvellements	471 976	490 460	
pour garantie de continuité du service	*16 034*	*26 918*	
fonds contractuel (renouvellements)	*455 942*	*463 542*	
Charges relatives aux investissements	64 690	98 139	
programme contractuel (investissements)	*64 690*	*98 139*	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	16 437	19 608	
RESULTAT AVANT IMPOT	**- 17 414**	**- 107 376**	**NS**
RESULTAT	**- 17 414**	**- 107 374**	**NS**

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006 — 08/03/2023

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Le CARE commenté :

CARE DE GAILLAC AEP - ANALYSE DES VARIATIONS 2022 / 2021					
LIBELLE	2021	2022	Ecart (2022) - (2021)	En %	Commentaires
PRODUITS	**1 647 920**	**1 659 399**	**11 479**	**0,7%**	
Exploitation du service	1 388 060	1 439 712	51 652	3,7%	Eté sec et progression significative des K tarifs
Travaux attribués à titre exclusif	179 040	142 659	- 36 381	-20,3%	Important lotissement sur 2021
Produits accessoires	80 820	77 028	- 3 792	-4,7%	RAS
CHARGES	**1 665 336**	**1 766 772**	**101 436**	**6,1%**	
Personnel	441 569	473 842	32 273	7,3%	Augmentation des salaires liée à l'inflation (+3,8%) et hausse des heures effectuées
Energie électrique	62 779	41 772	- 21 007	-33,5%	Gain Arenh exceptionnel sur 2022
Produits de traitement	18 506	23 655	5 149	27,8%	Hausse moyenne des réactifs au-delà des 25% sur l'ensemble de nos contrats
Analyses	9 714	13 774	4 060	41,8%	NS en valeur absolue (décalage analyses 2021 sur 2022)
Sous-traitance, matièreset fournitures	424 362	423 035	- 1 327	-0,3%	Stable malgré l'inflation (environ +20ke) car moins de trvx à titre exclusifs (cf ligne 2 sur les recettes)
Impôts locaux et taxes	24 976	12 065	- 12 911	-51,7%	Impact de la baisse de la CVAE au niveau régional et national
Autres dépenses d'exploitation	23 262	54 865	31 603	135,9%	TOTAL - Cf variations ci-dessous (carburant + informatique pour l'essentiel)
télécommunications, poste et telegestion	*22 927*	*19 839*	- 3 088	-13,5%	NS en valeur absolue
engins et véhicules	*61 073*	*77 585*	16 512	27,0%	Forte hausse du poste carburant (+45%)
informatique	*66 057*	*97 112*	31 055	47,0%	Coûts nationaux en forte hausse (+32ke sur les +31ke constatés) - cf annexe Care
assurances	*20 846*	*22 462*	1 616	7,8%	NS en valeur absolue
locaux	*15 828*	*14 767*	- 1 061	-6,7%	NS en valeur absolue
autres	*- 163 467*	*- 176 902*	- 13 435	8,2%	NS en valeur absolue
Frais de contrôle	13 602	13 770	168	1,2%	NS en valeur absolue
Redevances contractuelles	7 500	1 613	- 5 887	-78,5%	Les chèques eau mis en matières et divers depuis 2022 (transfert de charges)
Contribution des services centraux et recherche	85 963	100 174	14 211	16,5%	Hausse des coûts nationaux - cf explications sur annexe Care
Charges relatives aux renouvellements	471 976	490 460	18 484	3,9%	NS en valeur absolue
pour garantie de continuité du service	*16 034*	*26 918*	10 884	67,9%	Rythme de croisière atteint sur 2022
fonds contractuel (renouvellements)	*455 942*	*463 542*	7 600	1,7%	NS en valeur absolue
Charges relatives aux investissements	64 690	98 139	33 449	51,7%	Normal : poste progresse au fur et à mesure des investissements réceptionnés
Pertes sur créances irrécouvrables	16 437	19 608	3 171	19,3%	NS en valeur absolue
RESULTAT AVANT IMPOT (aux arrondis près)	**- 17 416**	**- 107 376**	**- 89 957**		

SYNTHESE : La baisse du résultat sur 2022/2021 (-90ke) est essentiellement liée à des hausses de coûts nationaux sur les postes de charges informatique (+ 32ke) et de Siège (+14ke).
A cette hausse se cumule celle de l'inflation sur des postes comme les réactifs (+5ke), le carburant (+16ke), ainsi que sur les salaires (+17ke) qui exceptionnellement ont été réévalués de +3,8% en 2022.
A noter que l'inflation sur la st traitance et les matières (environ +20ke) est masquée par une diminution des charges sur les branchements neufs (proportionnellement à la baisse des recettes)

Baisse de charges exceptionnelle sur l'énergie (gain Arenh) ainsi que sur les impôts (économie / CVAE). A contrario, les amortissements progressent au fur et à mesure que les investissements du contrat sont réalisés.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

→ *L'état détaillé des produits*

L'état suivant détaille les produits figurant sur la première ligne du CARE :

Les données ci-dessous sont en Euros.

VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX **Version Finale**

Etat détaillé des produits (1)
Année 2022

Collectivité: I7280 - GAILLAC AEP **Eau**

LIBELLE	2021	2022	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	1 388 060	1 439 712	3,72 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)	*1 404 288*	*1 672 805*	
dont variation de la part estimée sur consommations	*- 16 228*	*- 233 093*	
Exploitation du service	**1 388 060**	**1 439 712**	**3,72 %**
Produits : part de la collectivité contractante	324 692	314 031	-3,28 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)	*331 938*	*373 147*	
dont variation de la part estimée sur consommations	*- 7 246*	*- 59 116*	
Redevance prélèvement (Agence de l'Eau)	73 924	61 562	-16,72 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)	*81 287*	*79 306*	
dont variation de la part estimée sur consommations	*- 7 363*	*- 17 744*	
Redevance de lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	244 844	233 221	-4,75 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)	*247 454*	*282 905*	
dont variation de la part estimée sur consommations	*- 2 610*	*- 49 685*	
Collectivités et autres organismes publics	**643 460**	**608 813**	**-5,38 %**
Produits des travaux attribués à titre exclusif	**179 040**	**142 659**	**-20,32 %**
Produits accessoires	**80 820**	**77 028**	**-4,69 %**

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA). 08/03/23

Compte tenu des arrondis effectués pour présenter la valeur sans décimale, le total des produits ci-dessus peut être différent à quelques euros près du total des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

→ *Explications sur l'impact inflation sur les CARE*

☆ Une année marquée par de fortes variations de prix

L'année 2022 a été marquée par un très fort retour de l'inflation qui a bouleversé les équilibres budgétaires prévus des services aux collectivités, parmi lesquels ceux de l'eau et de l'assainissement.

Cette inflation s'est inscrite dans un contexte d'incertitudes multiples et grandissantes depuis la fin 2021, et rendant les prix des matières, des services et de l'énergie très volatiles : impacts de la crise COVID sur les approvisionnements de composants et de matières premières, impact de la guerre en Ukraine sur l'énergie, réduction des capacités de production d'électricité nucléaire en France.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Depuis de nombreuses années, les services Achat de Veolia élaborent des prévisions d'évolution des marchés, et des stratégies d'approvisionnement à 2/3 ans visant à limiter les risques de volatilité de nos prix d'achat. Ces stratégies avaient peu d'impact en période de grande stabilité de l'inflation, mais elles se sont révélées utiles en 2022 pour limiter les violents impacts de la crise.

Sur l'énergie :

- rappelons tout d'abord que le prix de l'énergie est régulé pour partie (ARENH) et que cela ne couvre qu'une partie de l'alimentation des services d'eau et d'assainissement globalement ; les services sont ainsi soumis pour partie aux prix du marché, de même que les achats électriques des autres services publics.
- de 50 euros/MWh en début d'année 2021, le prix de base du marché (non régulé) est passé à plus de 200 euros/MWh dès décembre 2021, et est monté jusqu'à 700 euros à l'été 2022.
- une stratégie de couverture de ces coûts d'énergie non régulés, prise mi-2021 pour les années 2022 et 2023 a permis de limiter les effets de l'inflation sur certains de nos contrats.
- en outre, l'Etat a mis en place courant 2022 un dispositif supplémentaire "bouclier" (ARENH+) qui a permis de réduire les volumes d'achat à acheter sur le marché, ce qui a permis d'améliorer nos factures globales d'électricité sur l'année

Sur les réactifs :

- les prix moyens du marché des réactifs ont augmenté de 64% en 2022
- les contrats d'achats mutualisés au niveau français de Veolia ont permis de limiter nos coûts d'approvisionnement et de sécuriser l'approvisionnement malgré des crises ponctuelles liées à la pénurie de matières.

Sur les matériels et équipements :

- les prix moyens de ces marchés ont augmenté de 12% en 2022
- les contrats d'achats mutualisés au niveau mondial de Veolia ont permis de limiter cette hausse.

Plus globalement, sur certains contrats, la maîtrise des coûts, anticipée et opérée par Veolia, a permis de réduire le dérapage de certaines charges d'exploitation et de travaux, et d'éviter des demandes de révision très fortes des tarifs, à l'instar de ce que l'on observe sur de nombreuses collectivités pour 2023.

Après une inflation moyenne de 5,9 % en 2022, les estimations montrent que pour 2023, elle va continuer d'impacter les prix fortement :

- la Banque de France prévoit une inflation comprise entre 4,7% et 6,9% selon ses scénarios
- l'OCDE estime l'inflation française autour de 5,8 %
- les coûts d'énergie du marché devraient un peu baisser, et les coûts pour Veolia seront encore atténués sur certains contrats par les accords de couverture passés en 2021, ce qui ne sera plus du tout le cas en 2024.

Du fait de ces variations, il est alors important de mettre en place des indices de référence le plus proche de la réalité et de raccourcir les périodes de mise à jour comme cela l'a été proposé aux collectivités cette année.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

5.2 Situation des biens

→ *Variation du patrimoine immobilier*

Cet état retrace les opérations d'acquisition, de cession ou de restructuration d'ouvrages financées par le délégataire, qu'il s'agisse de biens du domaine concédé ou de biens de reprise.

→ *Inventaire des biens*

L'inventaire au 31 décembre de l'exercice est établi selon les préconisations de la FP2E. Les biens désignés comme biens de retour ou biens de reprise sont ceux expressément désignés comme tels au contrat, conformément au décret 2016-86 du 1er février 2016. S'il y a lieu, l'inventaire distingue les biens propres du délégataire.

→ *Situation des biens*

La situation des biens est consultable aux chapitres 3.1 et 3.2.

Par ce compte rendu, Veolia présente une vue d'ensemble de la situation du patrimoine du service délégué, à partir des constats effectués au quotidien (interventions, inspections, auto-surveillance, astreinte,...) et d'une analyse des faits marquants, des études disponibles et d'autres informations le cas échéant.

Ce compte rendu permet ainsi à la Collectivité, par une connaissance précise des éventuels problèmes, de leur probable évolution et des solutions possibles, de mieux programmer ses investissements.

Les biens dont l'état ou le fonctionnement sont satisfaisants, ou pour lesquels Veolia n'a pas décelé d'indice négatif, et qui à ce titre n'appellent pas ici de commentaire particulier, ne figurent pas dans ce compte rendu.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

5.3 Les investissements et le renouvellement

Les états présentés permettent de tracer, selon le format prévu au contrat, la réalisation des programmes d'investissement et/ou de renouvellement à la charge du délégataire, et d'assurer le suivi des fonds contractuels d'investissement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

→ *Programme contractuel d'investissement*

Installations électromécaniques	**Montant en €**
INVESTISSEMENTS	
INVESTISSEMENTS	
PGSSE 2022	5 413,00
SECURISATION DU POMPAGE	8 471,81
SECTORISATION	
SECTORISATION 2022	13 278,18

Réseaux (Canalisations et accessoires, branchements, compteurs)	**Montant en €**
Réseau	
EMETTEURS RADIO-RELEVE	10 505,88

→ *Les autres dépenses de renouvellement*

Les états présentés dans cette section permettent de suivre les dépenses réalisées dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service ou d'un fonds contractuel de renouvellement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière «Les modalités d'établissement du CARE».

Dépenses relevant d'une garantie pour la continuité du service :

Cet état fournit, sous la forme préconisée par la FP2E, les dépenses de renouvellement réalisées au cours de l'exercice dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service.

Nature des biens	**2022**
Canalisations et accessoires (€)	22 611,17
Equipements (€)	4 306,90

Dépenses relevant d'un fonds de renouvellement :

Un fonds de renouvellement a été défini au contrat. Les dépenses et la situation du fonds relatif à l'exercice sont résumées dans les tableaux suivants :

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

COMMUNE DE GAILLAC AEP
SERVICE EAU POTABLE
COMPTE DE RENOUVELLEMENT

POSITION DU COMPTE AU 31/12/2022 **Euros**

DATE DES OPERATIONS	NATURE DES OPERATIONS	DEPENSES	RECETTES	RECETTES - DEPENSES	CUMUL RECETTES - DEPENSES
31/12/2020	DOTATION ANNEE 2020 (canalisation)		347 287,00		
31/12/2020	DOTATION ANNEE 2020 (hors canalisation)		108 655,00		
31/12/2020	ETAT D'IMPUTATION 2020 (canalisation)	0,00			
31/12/2020	ETAT D'IMPUTATION 2020 (hors canalisation)	183 960,34			
TOTAL	**ANNEE 2020**	183 960,34	455 942,00	271 981,66	271 981,66
31/12/2021	DOTATION ANNEE 2021 (canalisation)		347 287,00		
31/12/2021	DOTATION ANNEE 2021 (hors canalisation)		108 655,00		
31/12/2021	ETAT D'IMPUTATION 2021 (canalisation)	344 640,07			
31/12/2021	ETAT D'IMPUTATION 2021 (hors canalisation)	248 441,34			
TOTAL	**ANNEE 2021**	593 081,41	455 942,00	- 137 139,41	134 842,25
31/12/2022	DOTATION ANNEE 2022 (canalisation)		353 075,93		
31/12/2022	DOTATION ANNEE 2022 (hors canalisation)		110 466,17		
31/12/2022	ETAT D'IMPUTATION 2022 (canalisation)	393 741,32			
31/12/2022	ETAT D'IMPUTATION 2022 (hors canalisation)	63 368,00			
TOTAL	**ANNEE 2022**	457 109,32	463 542,10	6 432,78	141 275,03
TOTAL	**Toutes années confondues**	**1 234 151,07**	**1 375 426,10**	**141 275,03**	

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

5.4 Les engagements à incidence financière

Ce chapitre a pour objectif de présenter les engagements liés à l'exécution du service public et qui, à ce titre, peuvent entraîner des obligations financières entre Veolia, actuel délégataire de service, et toute entité (publique ou privée) qui pourrait être amenée à reprendre à l'issue du contrat l'exécution du service. Ce chapitre constitue pour les élus un élément de transparence et de prévision.

Conformément aux préconisations de l'Ordre des Experts Comptables, ce chapitre ne présente que les « engagements significatifs, sortant de l'ordinaire, nécessaires à la continuité du service, existant à la fin de la période objet du rapport, et qui à la fois devraient se continuer au-delà du terme normal de la convention de délégation et être repris par l'exploitant futur ».

Afin de rester simples, les informations fournies ont une nature qualitative. A la demande de la Collectivité, et en particulier avant la fin du contrat, Veolia pourra détailler ces éléments.

5.4.1 Flux financiers de fin de contrat

Les flux financiers de fin de contrat doivent être anticipés dans les charges qui s'appliqueront immédiatement à tout nouvel exploitant du service. Sur la base de ces informations, il est de la responsabilité de la Collectivité, en qualité d'entité organisatrice du service, d'assurer la bonne prise en compte de ces contraintes dans son cahier des charges.

→ *Régularisations de TVA*

Si Veolia a assuré pour le compte de la Collectivité la récupération de la TVA au titre des immobilisations (investissements) mises à disposition[1], deux cas se présentent :

- ✓ Le nouvel exploitant est assujetti à la TVA[2] : aucun flux financier n'est nécessaire. Une simple déclaration des montants des immobilisations, dont la mise à disposition est transférée, doit être adressée aux Services de l'Etat.
- ✓ Le nouvel exploitant n'est pas assujetti à la TVA : l'administration fiscale peut être amenée à réclamer à Veolia la part de TVA non amortie sur les immobilisations transférées. Dans ce cas, le repreneur doit s'acquitter auprès de Veolia du montant dû à l'Administration Fiscale pour les immobilisations transférées, et simultanément faire valoir ses droits auprès du Fonds de Compensation de la TVA. Le cahier des charges doit donc imposer au nouvel exploitant de disposer des sommes nécessaires à ce remboursement.

→ *Biens de retour*

Les biens de retour (listés dans l'inventaire détaillé des biens du service) sont remis gratuitement à la Collectivité à l'échéance du contrat selon les modalités prévues au contrat.

→ *Biens de reprise*

Les biens de reprise (listés dans l'inventaire détaillé des biens du service) seront remis au nouvel exploitant, si celui-ci le souhaite, à l'échéance du contrat selon les modalités prévues au contrat. Ces biens doivent généralement être achetés par le nouvel exploitant.

→ *Autres biens ou prestations*

Hormis les biens de retour et les biens de reprise prévus au contrat, Veolia utilise, dans le cadre de sa liberté de gestion, certains biens et prestations. Le cas échéant, sur demande de la Collectivité et selon des

[1] art. 210 de l'annexe II du Code Général des Impôts
[2] Conformément au principe posé par le nouvel article 257 bis du Code Général des Impôts précisé par l'instruction 3 A 6 36 parue au BOI N°50 du 20 Mars 2006 repris dans le BOFiP (BOI-TVA-CHAMP-10-10-50-10)

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

conditions à déterminer, les parties pourront convenir de leur mise à disposition auprès du nouvel exploitant.

→ *Consommations non facturées et recouvrement des sommes dues au délégataire à la fin du contrat*

Les sommes correspondantes au service exécuté jusqu'à la fin du contrat sont dues au délégataire sortant. La continuité de service est à privilégier (maintien des calendriers de facturation ou de mensualisation jusqu'à l'échéance du contrat). Il y a donc lieu de définir avec la Collectivité les modalités de facturation et de recouvrement des sommes dues ainsi que les modalités de reversement des encaissements.qui s'imposeront le cas échéant au nouvel exploitant : part ancien contrat en prorata temporis, reprise des soldes de mensualisation des comptes clients. L'introduction de relevés spécifiques, notamment si le contrat se termine après une facturation d'acompte, peut être une option à considérer.

5.4.2 Dispositions applicables au personnel

Les dispositions applicables au personnel du délégataire sortant s'apprécient dans le contexte de la période de fin de contrat. Les engagements qui en découlent pour le nouvel exploitant ne peuvent pas faire ici l'objet d'une présentation totalement exhaustive, pour deux motifs principaux :

- ✓ ils évoluent au fil du temps, au gré des évolutions de carrière, des aléas de la vie privée des agents et des choix d'organisation du délégataire,
- ✓ ils sont soumis à des impératifs de protection des données personnelles.

Veolia propose de rencontrer la Collectivité sur ce sujet pour inventorier les contraintes qui s'appliqueront en fin de contrat.

→ *Dispositions conventionnelles applicables aux salariés de Veolia*

Les salariés de Veolia bénéficient :

- ✓ des dispositions de la Convention Collective Nationale des Entreprises des Services d'Eau et d'Assainissement du 12 avril 2000 ;
- ✓ des dispositions de l'accord interentreprises de l'Unité Economique et Sociale " Veolia - Générale des Eaux " du 12 novembre 2008 qui a pris effet au 1er janvier 2009, d'accords conclus dans le cadre de cette Unité Economique et Sociale et qui concernent notamment : l'intéressement et la participation, le temps de travail des cadres, la protection sociale (retraite, prévoyance, handicap, formation) et d'accords d'établissement, usages et engagements unilatéraux.

→ *Protection des salariés et de l'emploi en fin de contrat*

Des dispositions légales assurent la protection de l'emploi et des salariés à l'occasion de la fin d'un contrat, lorsque le service est susceptible de changer d'exploitant, que le futur exploitant ait un statut public ou privé. A défaut, il est de la responsabilité de la Collectivité de prévoir les mesures appropriées.

Lorsque l'entité sortante constitue une entité économique autonome, c'est-à-dire comprend des moyens corporels (matériel, outillage, marchandises, bâtiments, ateliers, terrains, équipements), des éléments incorporels (clientèle, droit au bail, etc.) et du personnel affecté, le tout organisé pour une mission identifiée, l'ensemble des salariés qui y sont affectés sont automatiquement transférés au nouvel exploitant, qu'il soit public ou privé (art. L 1224-1 du Code du Travail).

Dans cette hypothèse, Veolia transmettra à la Collectivité, à la fin du contrat, la liste des salariés affectés au contrat ainsi que les éléments d'information les concernant (en particulier masse salariale correspondante).

Le statut applicable à ces salariés au moment du transfert et pendant les trois mois suivants est celui en vigueur chez Veolia. Au-delà de ces trois mois, le statut Veolia est soit maintenu pendant une période de douze mois maximum, avec maintien des avantages individuels acquis au-delà de ces douze mois, soit aménagé au statut du nouvel exploitant.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Lorsque l'entité sortante ne constitue pas une entité économique autonome mais que le nouvel exploitant entre dans le champ d'application de la Convention collective Nationale des entreprises d'eau et d'assainissement d'avril 2000, l'application des articles 2.5.2 ou 2.5.4 de cette Convention s'impose tant au précédent délégataire qu'au nouvel exploitant avant la fin de la période de 12 mois.

A défaut d'application des dispositions précitées, seule la Collectivité peut prévoir les modalités permettant la sauvegarde des emplois correspondant au service concerné par le contrat de délégation qui s'achève. Veolia se tient à la disposition de la Collectivité pour fournir en amont les informations nécessaires à l'anticipation de cette question.

En tout état de cause, d'un point de vue général, afin de clarifier les dispositions applicables et de protéger l'emploi, nous proposons de préciser avec la Collectivité avant la fin du contrat, le cadre dans lequel sera géré le statut des salariés et la protection de l'emploi à la fin du contrat. Il est utile que ce cadre soit précisé dans le cahier des charges du nouvel exploitant.

La liste nominative des agents[3] affectés au contrat peut varier en cours de contrat, par l'effet normal de la vie dans l'entreprise : mutations, départs et embauches, changements d'organisation, mais aussi par suite d'événements de la vie personnelle des salariés. Ainsi, la liste nominative définitive ne pourra être constituée qu'au cours des dernières semaines d'exécution du contrat.

→ *Comptes entre employeurs successifs*

Les dispositions à prendre entre employeurs successifs concernant le personnel transféré sont les suivantes :

- ✓ de manière générale, dispositions identiques à celles appliquées en début du contrat,
- ✓ concernant les salaires et notamment salaires différés : chaque employeur supporte les charges afférentes aux salaires (et les charges sociales ou fiscales directes ou indirectes y afférant) rattachables à la période effective d'activité dont il a bénéficié ; le calcul est fait sur la base du salaire de référence ayant déterminé le montant de la charge mais plafonné à celui applicable au jour de transfert : ce compte déterminera notamment les prorata 13ème mois, de primes annuelles, de congés payés, décomptes des heures supplémentaires ou repos compensateurs,….,
- ✓ concernant les autres rémunérations : pas de comptes à établir au titre des rémunérations différées dont les droits ne sont exigibles qu'en cas de survenance d'un événement ultérieur non encore intervenu : indemnité de départ à la retraite, droits à des retraites d'entreprises à prestations définies, médailles du travail,…

[3] Certaines informations utiles ont un caractère confidentiel et n'ont pas à figurer dans le rapport annuel qui est un document public. Elles pourront être fournies, dans le respect des droits des personnes intéressées, séparément à l'autorité délégante, sur sa demande justifiée par la préparation de la fin de contrat.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

6.

ANNEXES

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

6.1 La facture 120 m³

GAILLAC	m³	Prix au 01/01/2023	Montant au 01/01/2022	Montant au 01/01/2023	N/N-1
Production et distribution de l'eau			**266,84**	**279,90**	**4,89%**
Part délégataire			**208,64**	**221,70**	**6,26%**
Abonnement			51,56	54,78	6,25%
Consommation	120	1,3910	157,08	166,92	6,26%
Part communale			**48,00**	**48,00**	**0,00%**
Consommation	120	0,4000	48,00	48,00	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	**120**	**0,0850**	**10,20**	**10,20**	**0,00%**
Collecte et dépollution des eaux usées			**240,46**	**249,96**	**3,95%**
Part délégataire			**161,96**	**171,46**	**5,87%**
Abonnement			45,32	47,98	5,87%
Consommation	120	1,0290	116,64	123,48	5,86%
Part communale			**78,50**	**78,50**	**0,00%**
Abonnement			12,50	12,50	0,00%
Consommation	120	0,5500	66,00	66,00	0,00%
Organismes publics et TVA			**113,50**	**115,17**	**1,47%**
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3300	39,60	39,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,2500	30,00	30,00	0,00%
TVA			43,90	45,57	3,80%
TOTAL € TTC			**620,80**	**645,03**	**3,90%**

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

6.2 Les données consommateurs par commune

	2020	2021	2022	N/N-1
GAILLAC				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	15 621	15 667	15 588	-0,5%
Nombre d'abonnés (clients)	7 674	7 787	7 964	2,3%
Volume vendu (m3)	802 990	806 083	769 853	-4,5%
Autre(s)				
Volume vendu (m3)	0	-6 177	0	-100,0%

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

6.3 Le synoptique du réseau

Synoptique Usine du Gaillacois :

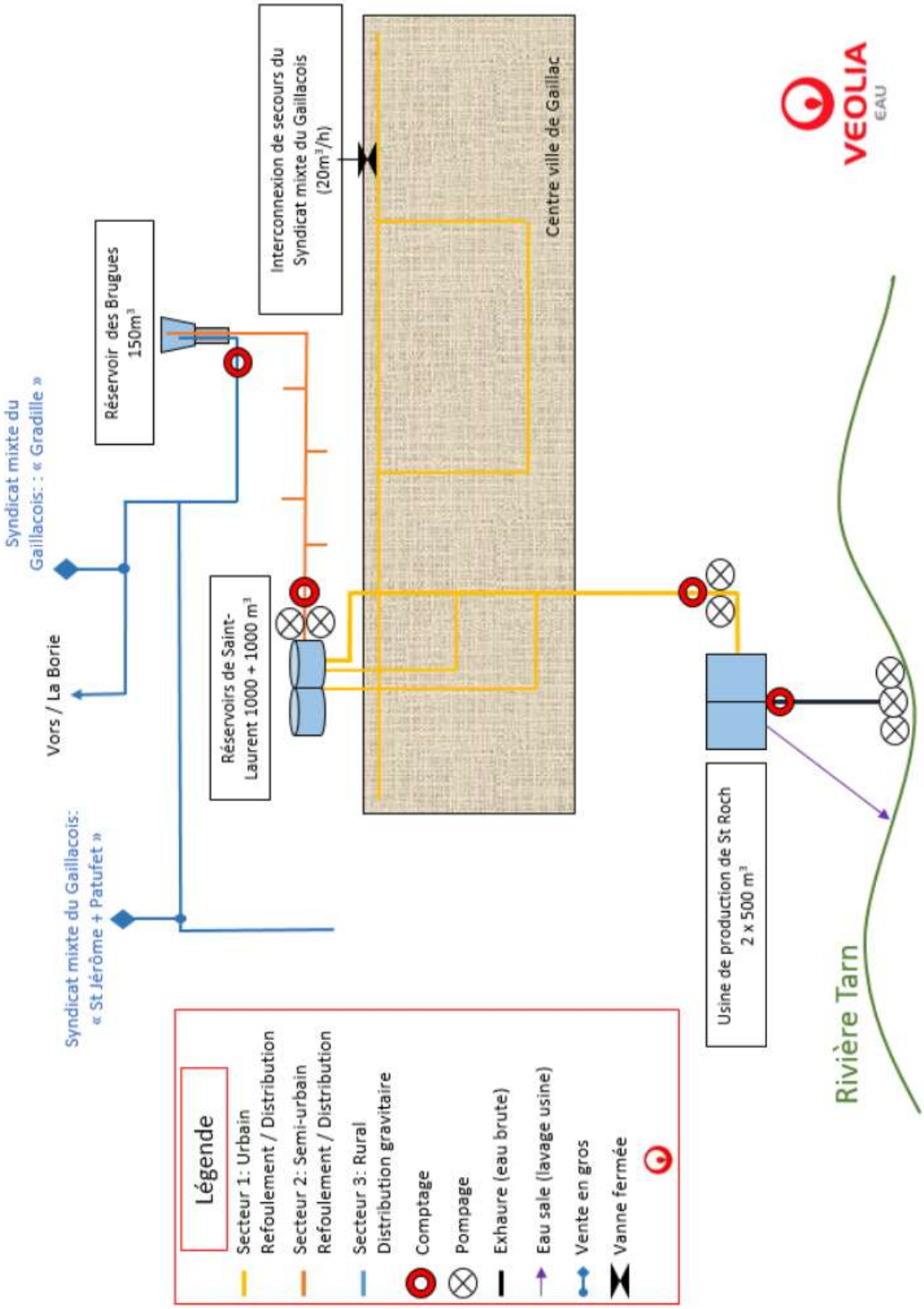

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Synoptique de l'usine de Gaillac :

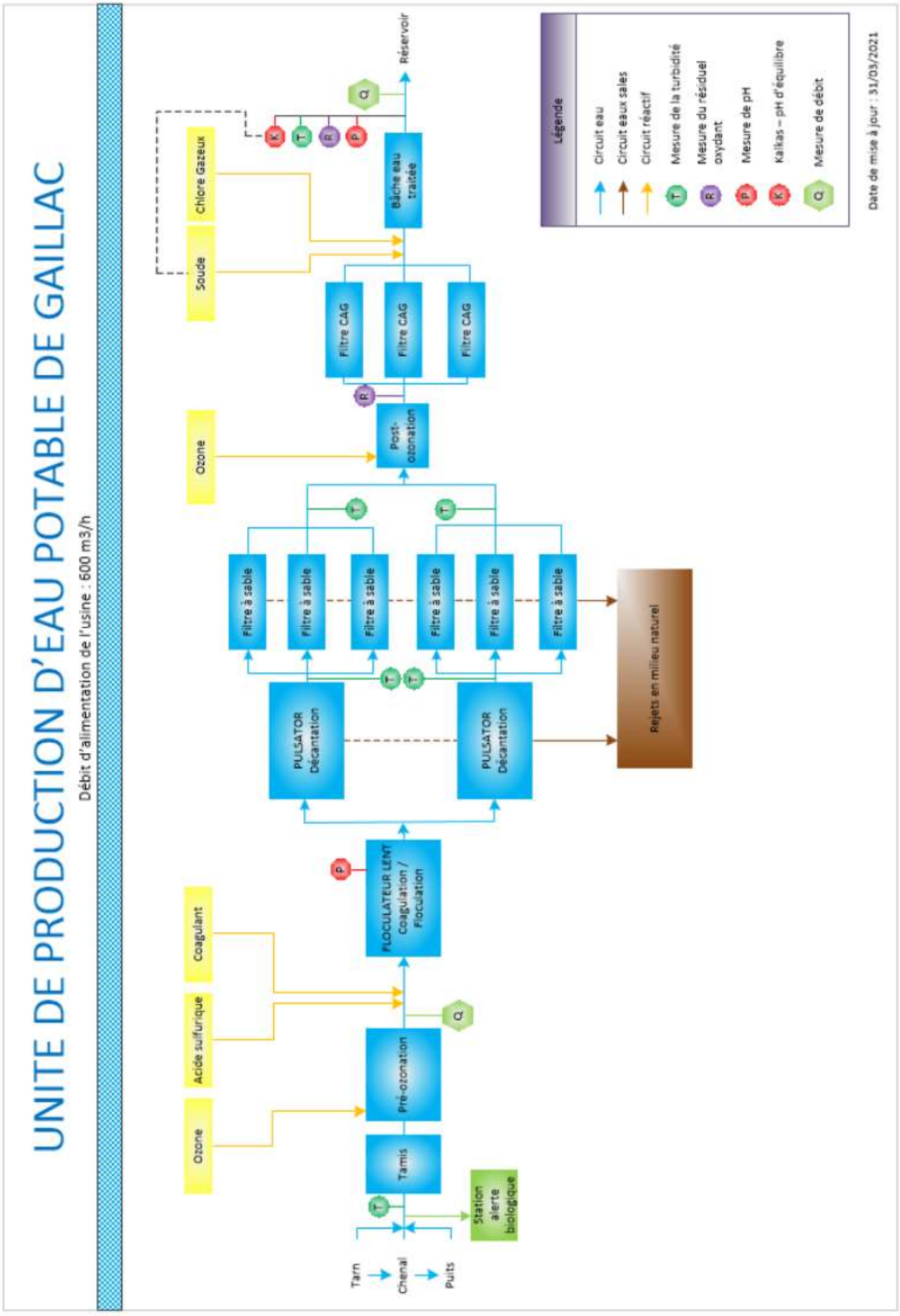

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

6.4 La qualité de l'eau

6.4.1 La ressource

Le tableau suivant présente le nombre de résultats d'analyses obtenus sur l'ensemble des ressources du service :

	Contrôle sanitaire		Surveillance par le délégataire	
	Nb total de résultats d'analyses	Nb de résultats d'analyses conformes	Nb total de résultats d'analyses	Nb de résultats d'analyses conformes
Microbiologique	20	20		
Physico-chimique	2891	2889	115	115

Détail des non-conformités sur la ressource :

	Mini	Maxi	Nb d'analyses	Nb de non-conformités	Valeur du seuil et unité
O2 dissous % Saturation	17.9	102.4	12	1	%sat.
Température de l'eau	4.3	25.6	12	1	25 °C

La commune de Gaillac est alimentée en eau potable à partir de l'usine de St-Roch qui dispose de la filière de traitement suivante :

- Captage d'eau brute (rivière Tarn)
- Préfiltration par tamis rotatif
- Pré-ozonation
- Clarification par coagulation-floculation-décantation via procédé Pulsator
- Filtration sur sable
- Inter-ozonation
- Filtration sur charbon actif en grains
- Remise à l'équilibre à la soude
- Désinfection au chlore gazeux

Il n'y a pas de traitement des eaux de process avant leur rejet dans le milieu naturel.

L'usine de St-Roch est alimentée en eau brute par la rivière Tarn, captée au niveau de l'exhaure St-Roch (N° BSS002EMQA) qui se situe à côté de l'usine de production d'eau potable. Le Tarn est une ressource de surface qui présente une turbidité moyenne de 10-15 NTU, mais avec des pics pouvant dépasser les 500 NTU voire 1000 NTU lors des épisodes de crue. Du point de vue de la matière organique, le niveau moyen de Carbone Organique Total est modéré, aux environs de 1,5-2,0 mg/L (en moyenne 1,8 mg/L en 2022). Au niveau de l'équilibre calco-carbonique, il s'agit d'une eau globalement à l'équilibre mais dont le pH (en moyenne 7,9-8,1) doit être abaissé en début de traitement pour favoriser l'étape de clarification. La conductivité moyenne (environ 310 µS/cm en 2022) ne nécessite pas de traitement de reminéralisation. Elle contient peu de nitrates (< 5 mg/L en moyenne en 2022) et relativement peu de pesticides mais la présence de pics de pesticides ou de métabolites (en particulier : AMPA, principalement éliminé lors de la clarification, et dans une moindre mesure en 2022 ESA-métolachlore) justifie la présence d'une étape d'adsorption sur charbon actif (en l'occurrence charbon actif en grains) au niveau de la filière de traitement. Les niveaux moyens de métaux dissous ne nécessitent pas la mise en place d'une étape de traitement particulière, autre que celles déjà présentes.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

6.4.2 L'eau produite et distribuée

La qualité de l'eau produite et distribuée est évaluée au regard des limites de qualité et des références de qualité définies par la réglementation :

- ✓ les limites de qualité visent les paramètres susceptibles de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur,
- ✓ les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau potable. Un dépassement ne traduit pas forcément un risque sanitaire pour le consommateur mais implique la mise en œuvre d'actions correctives.

→ *Conformité des prélèvements*

Tableaux synthétiques de la conformité des prélèvements aux limites de qualité :

Limite de qualité	Contrôle Sanitaire		Surveillance du Délégataire		Contrôle sanitaire et surveillance du délégataire	
	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes
Microbiologique	37	37	20	20	57	57
Physico-chimie	16	16	43	37	59	53

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

	Taux de conformité Contrôle Sanitaire	Taux de conformité Surveillance du Délégataire	Taux de conformité Contrôle Sanitaire et Surveillance du Délégataire
Microbiologique	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Physico-chimie	100,0 %	86,0 %	89,8 %

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

→ *Conformité des paramètres analytiques*

Le tableau suivant présente en détail les résultats d'analyses et leur conformité en distinguant les paramètres soumis à limite de qualité des paramètres soumis à une référence de qualité[4] :

[4] Attention, tous les paramètres analysés ne sont pas forcément soumis à limite ou à référence de qualité.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

	Contrôle sanitaire		Surveillance par le délégataire	
	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux limites / Respect des Références	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux limites / Respect des Références
Paramètres soumis à Limite de Qualité				
Microbiologique	74	74	40	40
Physico-chimique	1342	1342	159	153
Paramètres soumis à Référence de Qualité				
Microbiologique	148	147	66	66
Physico-chimique	426	416	212	205
Autres paramètres analysés				
Microbiologique	8		6	
Physico-chimique	279			

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

6.4.3 Nombre de résultats et conformité des analyses sur l'eau produite et distribuée par entités réseau

PC - EXH. GAILLAC (TARN)

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bactéries Coliformes	756		756	1	n/100ml	
Bactéries Coliformes ML	345		2460	6	n/100ml	
E.Coli par microplaques	15		272	6	n/100ml	<= 20000
Entérocoques par microplaques	0		94	6	n/100ml	<= 10000
Salmonelles Qualitatif / 1 L	1		1	1	Qualitatif	
Microcystine-LR dissoute	0	0	0	6	µg/l	
Microcystine-LR ds la biomasse	0	0	0	6	µg/l	
Microcystine-LR totale	0	0	0	6	µg/l	
Microcystine-RR dissoute	0	0	0	6	µg/l	
Microcystine-RR ds la biomasse	0	0	0	6	µg/l	
Microcystine-RR totale	0	0	0	6	µg/l	
Microcystine-YR dissoute	0	0	0	6	µg/l	
Microcystine-YR ds la biomasse	0	0	0	6	µg/l	
Microcystine-YR totale	0	0	0	6	µg/l	
Total microcystines	0	0	0	6	µg/l	
Metolachlore	0	0.001	0.011	9	µg/l	<= 2
Metolachlore ESA	0	0.006	0.047	8	µg/l	<= 2
Propyzamide	0	0.001	0.007	6	µg/l	<= 2
Mécoprop	0	0.001	0.005	6	µg/l	<= 2
Pentachlorobenzène	0	0	0	11	µg/l	
Trichlorobenzènes (Total)	0	0	0	11	µg/l	
Trichlorobenzène-1,2,3	0	0	0	11	µg/l	
Trichlorobenzène-1,2,4	0	0	0	11	µg/l	
Trichlorobenzène-1,3,5	0	0	0	11	µg/l	

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Carbonates	0	0	0	6	mg/l CO3	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	1		4	6	Qualitatif	
Hydrogénocarbonates	129	162.833	188	6	mg/l	
pH à température de l'eau	7.5	7.95	8.3	12	Unité pH	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.81	7.962	8.26	6	Unité pH	
TH Calcique	7.875	9.104	11.525	6	°F	
TH Magnésien	3.822	5.306	6.594	6	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	10.6	13.342	15.4	6	°F	
Titre Hydrotimétrique	11.62	14.303	17.08	6	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	1		1	6	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	9.583	35	6	mg/l Pt	<= 200
Couleur (0=RAS 1 sinon)	1		1	6	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Turbidité	2.1	7.5	15	6	NFU	
Indice Hydrocarbure	0	0	0	6	mg/l	<= 1
Ac. perfluorooctane sulfonique	0	00	0.002	11	µg/l	
C10-13-chloroalcanes	0	0	0	11	µg/l	
Détergeant anionique	0	0	0	6	mg/l	
Dyphényls éthers bromés 6 cong	0	0	0	11	µg/l	
Ethylurée	0	0	0	1	µg/l	
Ethylurée	0	0	0	5	µg/l	<= 2
Heptabromodiphényl éther (cong	0	0	0	11	µg/L	
Pentabromodiphényléther	0	0	0	11	µg/l	
Phénols (indice Phénol)	0	0	0	6	µg/l	<= 100
Somme des 20 PFAS	0	00	0.001	5	µg/l	
2244 tétrabromodiphényléther	0	0	0	11	µg/l	
22445 pentabromodiphényléther	0	0	0	11	µg/l	
224455 hexabromodiphényléther	0	0	0	11	µg/l	
224456 hexabromodiphényléther	0	0	0	11	µg/l	
22446 pentabromodiphényléther	0	0	0	11	µg/l	
244 tribromodiphényléther	0	0	0	11	µg/l	
4-nonylphénols ramifiés	0	0	0	11	µg/l	
4-tert-octylphenol	0	0	0	11	µg/l	
Température de l'eau	4.3	16.233	25.6	12	°C	<= 25
Fer dissous	0	52.167	155	6	µg/l	
Manganèse total	20	49.167	126	6	µg/l	
Calcium	31.5	36.417	46.1	6	mg/l	
Chlorures	6.5	8.283	9.7	6	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	271	313.833	357	6	µS/cm	
Magnésium	9.1	12.633	15.7	6	mg/l	
Silicates (en mg/l de SiO2)	2.3	3.317	5.5	6	mg/l	
Sodium	4.5	5.517	6.4	6	mg/l	<= 200
Sulfates	13	17	21	6	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	1.1	1.825	3	8	mg/l C	<= 10
DBO (5 jours)	0	0.733	1	6	mg/l O2	
DCO	0	7.267	24	6	mg/l O2	
Matières en suspension	0	6.2	13	6	mg/l	
Oxygène dissous	3.7	8.575	12.8	12	mg/l	

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

O2 dissous % Saturation	17.9	78.125	102.4	12	%sat.	>= 30
Ammonium	0.05	0.087	0.14	6	mg/l	<= 4
Azote global	1.59	4.329	8.96	6	mg/l	
Azote Kjeldhal (en N)	0	0.178	0.54	6	mg/l	
Nitrates	0.99	4.098	8.9	6	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.04	0.099	0.198	6	mg/l	
Nitrites	0.03	0.053	0.07	6	mg/l	
Phosphore total (en P2O5)	0.023	0.046	0.069	6	mg/l P2O5	
Aluminium total	0.012	0.097	0.446	6	mg/l	
Arsenic	0	1.167	3	6	µg/l	<= 100
Baryum	0.046	0.057	0.064	6	mg/l	<= 1
Bore	0	12	20	6	µg/l	
Cadmium	0	0	0	12	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	6	µg/l	<= 50
Cuivre	0	0	0	6	mg/l	
Cyanures totaux	0	0	0	6	µg/l	<= 50
Fluorures	70	81.667	100	6	µg/l	
Mercure	0	0	0	12	µg/l	<= 1
Nickel	0	0	0	12	µg/l	
Plomb	0	0.25	3	12	µg/l	<= 50
Sélénium	0	0	0	6	µg/l	<= 10
Zinc	0	0.004	0.011	6	mg/l	<= 5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	11	µg/l	
Dichlorométhane	0	0	0	11	µg/l	
Hexachlorobutadiène	0	0	0	11	µg/l	<= 2
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	6	µg/l	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	6	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	6	µg/l	
Anthracène	0	0	0	11	µg/l	
Benzo(a)pyrène	0	00	00	12	µg/l	<= 1
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	12	µg/l	<= 1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	12	µg/l	<= 1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	12	µg/l	<= 1
Fluoranthène	0	00	0.001	12	µg/l	<= 1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	9	µg/l	
Hydrocarb.polycycl.arom. 16sub	0	0.002	0.008	9	µg/l	
Hydrocarb.polycycl.arom. 6subs	0	00	0.001	12	µg/l	<= 1
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	12	µg/l	<= 1
Naphtalène	0	0.004	0.013	11	µg/l	
AMPA, ac.aminométhylphosphonic	0	0.034	0.105	9	µg/l	<= 2
Imazamox	0	0.002	0.01	6	µg/l	<= 2
Pesticides totaux	0	0.031	0.105	14	µg/l	<= 5
Di(2-ethylhexyl)phtalate	0	0.032	0.35	11	µg/l	
Chloroforme	0	0	0	11	µg/l	
Benzène	0	0	0	11	µg/l	
Propiconazole	0	0.001	0.006	6	µg/l	<= 2
Terbuconazole	0	0.002	0.009	6	µg/l	<= 2
Chlortoluron	0	0.004	0.015	6	µg/l	<= 2

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Nicosulfuron	0	0.001	0.005	6	µg/l	<= 2

UP - US. SAINT ROCH Gaillac

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	18	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		5	18	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		5	18	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	18	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	18	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	18	n/100ml	= 0
Flore saprophyte (37°C)	0		0	6	(+)	
Carbonates	0	0	0	4	mg/l CO3	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		4	4	Qualitatif	[1 - 2]
Hydrogénocarbonates	131	156.25	195	4	mg/l	
pH à température de l'eau	7.3	7.745	8.2	20	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.8	7.948	8.22	4	Unité pH	
TH Calcique	8.225	9.914	12.25	9	°F	
TH Magnésien	4.494	5.931	7.896	9	°F	
Titre Alcalimétrique	0	0	0	4	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	9.85	13.013	15.95	12	°F	
Titre Hydrotimétrique	11.89	15.004	19.12	12	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	12	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	12	mg/l Pt	<= 15
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	12	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	12	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	12	Qualitatif	
Turbidité	0	0.075	0.26	12	NFU	<= 1
Turbidité Terrain	0.08	0.191	0.32	8	NFU	<= 1
Ethylurée	0	0	0	4	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	4.7	18.245	26.9	20	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	4	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	12	µg/l	<= 50
Calcium	32.6	38.458	49	12	mg/l	
Chlorures	9.8	11.733	14	12	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	293	347	420	12	µS/cm	[200 - 1200]
Magnésium	9.1	13.1	18.8	12	mg/l	
Potassium	1.3	1.525	1.8	4	mg/l	
Sodium	5.8	11.925	20.7	4	mg/l	<= 200
Sulfates	23	31.083	48	12	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.45	0.628	1.1	14	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0	0	12	mg/l	<= 0.1
Nitrates	1.8	5.083	11	12	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.036	0.083	0.22	9	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	12	mg/l	<= 0.1
Aldrine	0	0.002	0.006	4	µg/l	<= 0.03
Organophosphorés totaux	0	0.002	0.006	4	µg/l	<= 0.1

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Aluminium total	0	0.039	0.135	12	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	4	µg/l	<= 10
Baryum	0.051	0.055	0.064	4	mg/l	<= 0.7
Bore	0	12.75	20	4	µg/l	<= 1000
Cyanures totaux	0	0	0	4	µg/l	<= 50
Fluorures	70	77.5	90	4	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	4	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	4	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	4	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	4	µg/l	<= 3
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	4	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	4	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	4	µg/l	
Pesticides totaux	0	0.001	0.006	10	µg/l	<= 0.5
Activité alpha totale	0	0.018	0.04	4	Bq/l	
Activité bêta due au K40	41	47.75	56	4	mBq/l	
Activité béta résiduelle	0	0.013	0.051	4	Bq/l	
Activité béta totale	0	0.055	0.09	4	Bq/l	
Dose totale indicative	0	0	0	4	mSv/an	<= 0.1
Tritium (activité due au)	0	0	0	4	Bq/l	<= 100
Chlore libre	0.23	0.504	0.8	20	mg/l	
Chlore total	0.33	0.559	0.94	20	mg/l	
Bromates	0	2.267	7.1	6	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	0.215	0.86	4	µg/l	
Chloroforme	0	0.74	2.1	4	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0.35	1.215	3	4	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0	0.845	2.5	4	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	0.35	3.015	8.46	4	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	4	µg/l	<= 1

ZD - Ecarts Gaillac

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		3	11	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		28	15	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		11	15	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	15	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	15	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	15	n/100ml	= 0
Legionella pneumophilla sp	0		0	1	n/l	
Legionella sp	0		0	1	n/l	
pH à température de l'eau	7.4	7.85	8	16	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	10	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	10	mg/l Pt	<= 15
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	10	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	10	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	10	Qualitatif	

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Turbidité	0	0.05	0.17	11	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.14	0.24	0.42	4	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	6.9	18.644	25.5	16	°C	<= 25
Fer total	12	12	12	1	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	307	347.273	407	11	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0	0	10	mg/l	<= 0.1
Nitrates	2	2	2	1	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.04	0.04	0.04	1	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Aluminium total	0	0.039	0.099	10	mg/l	<= 0.2
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.059	0.059	0.059	1	mg/l	<= 2
Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Plomb	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0.18	0.18	0.18	1	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydrocarb.polycycl.arom. 16sub	0	0	0	1	µg/l	
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0	0.221	2.2	16	mg/l	
Chlore total	0.05	0.25	2.2	16	mg/l	
Bromoforme	0.95	0.95	0.95	1	µg/l	
Chloroforme	3.5	3.5	3.5	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	3.3	3.3	3.3	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	3.4	3.4	3.4	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	11.15	11.15	11.15	1	µg/l	<= 100

ZD - Ville de Gaillac

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	14	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		300	24	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		200	24	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	24	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	24	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	24	n/100ml	= 0
Legionella pneumophilla sp	0		0	3	n/l	
Legionella sp	0		0	3	n/l	
pH à température de l'eau	7.5	7.816	8.3	25	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	14	Qualitatif	

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Couleur apr. filtration simple	0	0	0	14	mg/l Pt	<= 15
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	14	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	14	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	14	Qualitatif	
Turbidité	0	0.092	0.52	14	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.07	0.243	0.47	10	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	8.8	16.965	30.6	60	°C	<= 25
Fer total	84	84	84	1	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	283	336.214	375	14	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0	0	14	mg/l	<= 0.1
Nitrates	9.1	9.1	9.1	1	mg/l	<= 50
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Aluminium total	0	0.04	0.117	14	mg/l	<= 0.2
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0	0	0	1	mg/l	<= 2
Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Plomb	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0.458	4.2	36	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0	0.163	0.47	59	mg/l	
Chlore total	0	0.203	0.59	56	mg/l	
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	2.6	2.6	2.6	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	1.7	1.7	1.7	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	1.7	1.7	1.7	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	6	6	6	1	µg/l	<= 100

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

6.5 Le bilan énergétique du patrimoine

→ *Bilan énergétique détaillé du patrimoine*

Installation de production

	2020	2021	2022	N/N-1
UP ST ROCH				
Energie relevée consommée (kWh)	795 839	705 107	702 655	-0,3%
Consommation spécifique (Wh/m3)	699	707	712	0,7%
Volume produit refoulé (m3)	1 138 131	997 339	986 747	-1,1%

Réservoir ou château d'eau

	2020	2021	2022	N/N-1
RES LES BRUGUES				
Energie relevée consommée (kWh)	12 779	8 616	11 029	28,0%
RES REP ST LAURENT				
Energie relevée consommée (kWh)	57 821	36 318	37 903	4,4%
Consommation spécifique (Wh/m3)	1 029	1 077	1 094	1,6%
Volume pompé (m3)	56 168	33 711	34 632	2,7%

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

6.6 Les engagements spécifiques au service

→ ***Les objectifs de rendement de réseau et d'indice linéaire de perte sur la durée du contrat :***

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Rendement	78,0	79,6	81,1	81,7	81,6	82,3	82,5	82,9	83,4	83,8
ILP	3,40	3,20	3,00	2,95	2,90	2,85	2,80	2,78	2,70	2,65

→ ***Les réclamations clients :***

- 1 réclamation sur intervention – manque d'eau.
- 2 réclamations sur factures.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

6.7 Annexes financières

→ ***Les modalités d'établissement du CARE***

Introduction générale

Les articles R 3131-2 à R 3131-4 du Code de la Commande Publique fournissent des précisions sur les données devant figurer dans le Rapport Annuel du Délégataire prévu à l'article L 3131-5 du même Code, et en particulier sur le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) de la délégation.

Le CARE établi au titre de 2022 respecte ces principes. La présente annexe fournit les informations relatives à ses modalités d'établissement.

Organisation de la Société au sein de la Région et de Veolia Eau France

L'organisation de la Société Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux au sein de la Région Sud- Ouest de Veolia Eau (Groupe Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux) comprend différents niveaux opérationnels qui apportent quotidiennement leur contribution au bon fonctionnement des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement qui leur sont confiés.

La décentralisation et la mutualisation de l'activité aux niveaux adaptés représentent en effet un des principes majeurs d'organisation de Veolia Eau et de ses sociétés.

Par ailleurs, à l'écoute de ses clients et des consommateurs, Veolia Eau est convaincu que si l'eau est au cœur des grands défis du 21ème siècle, il convient aussi d'être très attentif à la quête grandissante de transparence, de proximité et d'implication des collectivités ainsi qu'à la recherche constante d'efficacité et de qualité.

L'organisation de Veolia Eau articulée autour d'une logique « gLocale » répond à ces enjeux. Elle permet à la fois de partager le meilleur de ce que peut apporter un grand groupe en matière de qualité, d'innovation, de solutions et d'investissements (« global ») ; mais aussi en s'appuyant sur 61 « Territoires », avec des moyens renforcés pour l'exploitation, toujours plus ancrés localement et avec un réel pouvoir de décision (« local »). 9 Régions viennent quant à elles assumer un rôle de coordination et de mutualisation au bénéfice des Territoires.

Au sein de cette organisation, et notamment pour accroître la qualité des services rendus à ses clients, la Société Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux a pris part à la démarche engagée par Veolia Eau visant à accroître la collaboration entre ses différentes sociétés.

Dans ce contexte, la Société est associée à d'autres sociétés du Groupe pour mettre en commun au sein d'un GIE national un certain nombre de fonctions supports (service consommateurs, ressources humaines, bureau d'études techniques, service achats, expertises nationales…) ; étant précisé que cette mise en commun peut être organisée en tant que de besoin sur des périmètres plus restreints (au niveau d'une Région ou d'un Territoire par exemple).

Aujourd'hui, les exploitations de la Société bénéficient des interventions tant de ses moyens propres que des interventions du GIE national, au travers d'une organisation décentralisant, au niveau adapté, les différentes fonctions.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

L'architecture comptable de la Société est le reflet de cette structure décentralisée et mutualisée. Elle permet de suivre aux niveaux adéquats d'une part les produits et les charges relevant de la Région (niveaux successifs de la Région, du Territoire, du Service Local), et d'autre part les charges de niveau National (contribution des services centraux).

En particulier, conformément aux principes du droit des sociétés, et à partir d'un suivi analytique commun à toutes les sociétés membres du GIE national, la Société facture à ce dernier le coût des moyens qu'elle met à sa disposition ; réciproquement, le GIE national lui facture le coût de ses prestations.

Le compte annuel de résultat de l'exploitation relatif à un contrat de délégation de service public, établi sous la responsabilité de la Société délégataire, regroupe l'ensemble des produits et des charges imputables à ce contrat, selon les règles exposées ci-dessous.

La présente annexe a pour objet de préciser les modalités de détermination de ces produits et de ces charges.

Faits Marquants

Modalités de répartition des charges indirectes liées à la fonction Consommateurs

Veolia Eau porte d'importantes ambitions en termes de relation consommateurs, avec la volonté de mettre celle-ci au cœur des opérations tout en modernisant les outils utilisés. Cette dynamique se traduit à la fois par la mise en place dans l'ensemble des Territoires de compétences Consommateurs de terrain tout en professionnalisant toujours davantage les processus de masse tels que facturation, encaissement et gestion des appels.

Ces dernières fonctions sont mutualisées au sein de 2 plateformes nationales :

- la plateforme Produits & Cash qui gère la facturation de masse, les encaissements, la relation et les échanges de données avec les prestataires de recouvrement, les reversements aux collectivités ;
- la plateforme RC 360 qui gère les appels téléphoniques ainsi que les mails et les courriers des consommateurs.

Ces plateformes disposent de nouveaux outils informatiques qui permettent une mesure de leur activité avec un degré accru de finesse et de fiabilité.

Pour cette raison, il a été jugé possible et pertinent de faire évoluer les modalités de répartition entre les contrats du coût des plateformes (et simultanément de la fonction « Consommateurs » qu'elle soit logée au National, en Région ou en Territoire) qui étaient jusqu'en 2019 assises sur la valeur ajoutée simplifiée.

Depuis l'exercice 2020, la répartition du coût des plateformes (et simultanément de la fonction « consommateurs » qu'elle soit logée au National, en Région ou en Territoire), qui était jusqu'en 2019 assise sur la valeur ajoutée simplifiée, s'effectue désormais de la manière suivante :

- Le coût de la Plateforme Produits & Cash est réparti entre les différents Territoires au prorata des factures d'eau émises pour les contrats de ces derniers entre le 1er novembre n-1 et le 31 octobre n en tenant compte d'éventuels effets de périmètre en tant que de besoin ;
- Le coût de la Plateforme RC 360 est réparti entre les différents Territoires au prorata des contacts (mails, appels téléphoniques, courriers) sur le périmètre du Territoire entre le 1er janvier n et 31 décembre n (le nombre de contacts du mois de décembre étant estimé).

Ces coûts ainsi répartis au niveau d'un Territoire donné sont additionnés à ceux de la fonction « consommateurs » du Territoire pour être enfin répartis entre les contrats d'eau au prorata des factures émises telles que déterminées ci-dessus (voir note 1 ci-après).

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Dans les rares situations où des services d'assainissement donnent lieu à la facturation aux consommateurs des m3 assujettis par une facture distincte de celle de l'eau potable, ils sont traités avec les mêmes règles que les contrats d'eau potable tel que décrit ci-dessus.

Dans le cas le plus fréquent, où l'eau et l'assainissement sont facturés sur le même document, et lorsque les délégataires de ces deux services font partie du Groupe Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux, les contrats assainissement se voient attribuer une quote-part des coûts ci-dessus selon les règles ci-dessous :

- Soit une approche spécifique peut être identifiée dans les contrats d'eau et d'assainissement, et des conventions internes mises en place : le contrat assainissement supporte alors la quote-part conventionnelle des coûts consommateurs en contrepartie d'un produit de même montant porté sur la rubrique « produits accessoires » sur le contrat eau.
- Dans le cas contraire, une charge forfaitaire de 2€ par facture est imputée sur le contrat d'assainissement en contrepartie d'un allègement de charges de même montant sur le contrat eau.

L'évolution décrite au présent paragraphe a été analysée, comme le précise son titre, comme un changement de modalités de répartition de charges indirectes.

Enfin, le coût des plateformes intègre l'ensemble des composantes qui s'y rattachent : coûts de personnel, de loyers, de sous-traitance… Dans une logique de simplification, le coût des plateformes, réparti sur chaque contrat, est présenté sur la seule ligne « sous-traitance » (indépendamment de la décomposition par nature de cette charge au sein desdites plateformes).

L'année 2022 a vu l'absorption de la Société Sade Sud- Ouest par fusion absorption avec la Société Veolia-Eau – Compagnie Générale des Eaux avec l'accord des collectivités concernées.

Cette fusion a pris juridiquement effet au 1ER juillet 2022, mais avec effet rétroactif comptable au 1er janvier 2022 tel que prévu par la loi. Cela signifie que toutes les écritures comptables enregistrées à compter du 1er janvier 2022 au titre des contrats initialement conclus avec la Société Sade Sud- Ouest sont comptabilisées dans les comptes de la Société Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux. Par analogie avec, par exemple en pareil cas, le calcul de l'impôt sur les sociétés, les Sociétés Sade Sud- Ouest et Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux présentent au titre de 2022 un seul compte annuel de résultat de l'exploitation pour les contrats initialement conclus avec la Société Sade Sud- Ouest sous l'en-tête de la Société Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux, l'ensemble des obligations et des charges liées au contrat étant transférées sans modification.

1. **Produits**

Les produits inscrits dans le compte annuel de résultat de l'exploitation regroupent l'ensemble des produits d'exploitation hors TVA comptabilisés en application du contrat, y compris ceux des travaux attribués à titre exclusif.

En ce qui concerne les activités de distribution d'eau et d'assainissement [de gaz], ces produits se fondent sur les volumes distribués de l'exercice, valorisés en prix de vente. A la clôture de l'exercice, une estimation s'appuyant sur les données de gestion est réalisée sur la part des produits non relevés et/ou non facturés au cours du mois de décembre et comptabilisée. Les éventuels écarts avec les facturations sont comptabilisés dans les comptes de l'année suivante. Les dégrèvements (dont ceux consentis au titre de la loi dite « Warsmann » du 17 mai 2011 qui fait obligation à la Société d'accorder - dans certaines conditions - des dégrèvements aux usagers ayant enregistré des surconsommations d'eau et d'assainissement du fait de fuites sur leurs installations après compteur) sont quant à eux portés en minoration des produits d'exploitation de l'année où ils sont accordés.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

S'agissant des produits des travaux attribués à titre exclusif, ils correspondent aux montants comptabilisés en application du principe de l'avancement.

Le détail des produits annexé au compte annuel du résultat de l'exploitation fournit une ventilation des produits entre les produits facturés au cours de l'exercice et ceux résultant de la variation de la part estimée des consommations.

2. Charges

Les charges inscrites dans le compte annuel du résultat de l'exploitation englobent :

- les charges qui sont exclusivement imputables au contrat (charges directes - cf. § 2.1),
- la quote-part, imputable au contrat, des charges communes à plusieurs contrats (charges réparties - cf. § 2.2).

Le montant de ces charges résulte soit directement de dépenses inscrites en comptabilité soit de calculs à caractère économique (charges calculées - cf. § 2.1.2).

2.1. Charges exclusivement imputables au contrat

Ces charges comprennent :

- les dépenses courantes d'exploitation (cf. 2.1.1),
- un certain nombre de charges calculées, selon des critères économiques, au titre des investissements (domaines privé et délégué) et de l'obligation contractuelle de renouvellement (cf. 2.1.2). Pour être calculées, ces charges n'en sont pas moins identifiées contrat par contrat, en fonction de leurs opérations spécifiques,
- les charges correspondant aux produits perçus pour le compte des collectivités et d'autres organismes,
- les charges relatives aux travaux à titre exclusif.

2.1.1. Dépenses courantes d'exploitation

Il s'agit des dépenses de personnel imputées directement, d'énergie électrique, d'achats d'eau, de produits de traitement, d'analyses, des redevances contractuelles et obligatoires, de la Contribution Foncière des Entreprises et de certains impôts locaux, etc.

En cours d'année, les imputations directes de dépenses de personnel opérationnel au contrat ou au chantier sont valorisées suivant un coût standard par catégorie d'agent qui intègre également une quote-part de frais « d'environnement » (véhicule, matériel et outillage, frais de déplacement, encadrement de proximité…). En fin d'année, l'écart entre le montant réel des dépenses engagées au niveau du Service Local dont dépendent les agents et le coût standard imputé fait l'objet d'une répartition au prorata des heures imputées sur les contrats du Service Local. Cet écart est ventilé selon sa nature sur trois rubriques des CARE (personnel, véhicules, autres charges).

Par ailleurs, la précision suivante est apportée sur la prise en compte de la fiscalité indirecte applicable aux consommations d'électricité. Depuis 1er janvier 2016, la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) est calculée comme une majoration du prix du KWH selon un barème fonction de l'électro-intensivité de la Société au cours de l'année considérée. Ce taux applicable n'est donc pas nécessairement connu en début d'année et des régularisations peuvent donc avoir lieu au cours des exercices suivants. Jusqu'à fin 2020, ces régularisations étaient enregistrées dans les CARE lors de leur

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

versement effectif, et alors imputées aux contrats selon les points de livraison de l'électricité consommée. Elles sont depuis l'exercice 2021 prises en compte dans les CARE dès l'envoi de l'état récapitulatif des consommations de l'année N-1 à l'Administration en juin N.

2.1.2. **Charges calculées**

Un certain nombre de charges doivent faire l'objet d'un calcul économique. Les éléments correspondants résultent de l'application du principe selon lequel : "Pour que les calculs des coûts et des résultats fournissent des valeurs correctes du point de vue économique... il peut être nécessaire en comptabilité analytique, de substituer à certaines charges enregistrées en comptabilité générale selon des critères fiscaux ou sociaux, les charges correspondantes calculées selon des critères techniques et économiques" (voir ci-dessous).

Ces charges concernent principalement les éléments suivants :

Charges relatives au renouvellement :
Les charges économiques calculées relatives au renouvellement sont présentées sous des rubriques distinctes en fonction des clauses contractuelles (y compris le cas échéant au sein d'un même contrat).

- Garantie pour continuité du service

Cette rubrique correspond à la situation dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assurer à ses frais, sans que cela puisse donner lieu à ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle.

La garantie pour continuité du service a pour objet de faire face aux charges que le délégataire aura à supporter en exécution de son obligation contractuelle, au titre des biens en jouissance temporaire (voir note 3 ci-après) dont il est estimé que le remplacement interviendra pendant la durée du contrat.

Afin de prendre en compte les caractéristiques économiques de cette obligation (voir note 4 ci-après), le montant de la garantie pour continuité du service s'appuie sur les dépenses de renouvellement lissées sur la durée de la période contractuelle en cours. Cette charge économique calculée est déterminée en additionnant :

> d'une part le montant, réactualisé à la fin de l'exercice considéré, des renouvellements déjà réalisés depuis le début de la période contractuelle en cours ;
> d'autre part le montant des renouvellements prévus jusqu'à la fin de cette période, tel qu'il résulte de l'inventaire quantitatif et qualitatif des biens du service à jour à la date d'établissement des comptes annuels du résultat de l'exploitation (fichier des installations en jouissance temporaire) ;

et en divisant le total ainsi obtenu par la durée de la période contractuelle en cours (voir note 5 ci-après).

Des lissages spécifiques sont effectués en cas de prolongation de contrat ou de prise en compte de nouvelles obligations en cours de contrat.

Ce calcul permet donc de réévaluer chaque année, en euros courants, la dépense que le délégataire risque de supporter, en moyenne annuelle sur la durée de la période contractuelle en cours, pour les renouvellements nécessaires à la continuité du service (renouvellement dit « fonctionnel » dont le délégataire doit couvrir tous les risques et périls dans le cadre de la rémunération qu'il perçoit).

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Enfin, et pour tous les contrats prenant effet à compter du 1er janvier 2015, la charge portée dans le CARE au titre d'une obligation contractuelle de type « garantie pour continuité de service » correspond désormais aux travaux réalisés dans l'exercice sans que ne soit plus effectué le lissage évoqué ci-dessus ; ce dernier ne concerne donc désormais que les contrats ayant pris effet antérieurement.

- Programme contractuel

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société s'est contractuellement engagée à réaliser un programme prédéterminé de travaux de renouvellement selon les priorités que la Collectivité s'est fixée.

La charge économique portée dans le compte annuel de résultat de l'exploitation est alors calculée en additionnant :

d'une part le montant, réactualisé à la fin de l'exercice considéré, des renouvellements déjà effectués depuis le début de la période contractuelle en cours (voir note 5 ci-après) ;
d'autre part, le montant des renouvellements contractuels futurs jusqu'à la fin de cette même période ;

et en divisant le total ainsi obtenu par la durée de la période contractuelle en cours.

- Fonds contractuel de renouvellement

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société est contractuellement tenue de prélever tous les ans sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel délimitant les obligations des deux parties est alors établi. C'est le montant correspondant à la définition contractuelle qui est repris dans cette rubrique.

Charges relatives aux investissements :

Les investissements financés par le délégataire sont pris en compte dans le compte annuel du résultat de l'exploitation, sous forme de redevances permettant d'étaler leur coût financier total :

pour les biens appartenant au délégataire (biens propres et en particulier les compteurs du domaine privé) : sur leur durée de vie économique puisqu'ils restent lui appartenir indépendamment de l'existence du contrat ;
pour les investissements contractuels (biens de retour) : sur la durée du contrat puisqu'ils ne servent au délégataire que pendant cette durée ;

Le montant de ces redevances résulte d'un calcul actuariel permettant de reconstituer, sur ces durées et en euros constants, le montant de l'investissement initial.

S'agissant des compteurs, ce dernier comprend, depuis 2008, les frais de pose valorisés par l'application de critères opérationnels et qui ne sont donc en contrepartie plus compris dans les charges de l'exercice.

L'étalement de ce coût financier global obéit aux règles suivantes :

pour les investissements antérieurs à 2021, les redevances évoquées ci-dessus respectent une progressivité prédéterminée et constante (+1,5% par an) d'une année sur l'autre de la redevance attachée à un investissement donné. Le taux financier retenu est calculé à partir du Taux Moyen des Emprunts d'Etat en vigueur l'année de réalisation de l'investissement, majoré d'une marge. Un calcul financier spécifique garantit la neutralité actuarielle de la progressivité de 1,5% indiquée ci-dessus ;

pour les investissements réalisés à compter du 1er janvier 2021, ces redevances prennent la forme d'une annuité constante et non plus progressive. Le taux financier retenu est déterminé en tenant compte des conditions de financement de l'année en cours. Le taux annuel de financement est fixé à 2,25% pour les investissements réalisés en 2021. Il s'élève pour l'exercice 2022 à 3,90%.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Toutefois, par dérogation avec ce qui précède, et pour tous les contrats prenant effet à compter du 1er janvier 2015, la redevance peut reprendre le calcul arrêté entre les parties lors de la signature du contrat.

Enfin, et compte tenu de leur nature particulière, les biens immobiliers du domaine privé font l'objet d'un calcul spécifique comparable à l'approche retenue par les professionnels du secteur. Le montant de la redevance initiale attachée à un bien est pris égal à 7% du montant de l'investissement immobilier (terrain + constructions + agencements du domaine privé) puis est ajusté chaque année de l'évolution de l'indice de la construction. Les agencements pris à bail donnent lieu à un calcul similaire.

- Fonds contractuel

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société est contractuellement tenue de consacrer tous les ans un certain montant à des dépenses d'investissements dans le cadre d'un suivi contractuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. C'est en pareil cas le montant correspondant à la définition contractuelle qui est reprise dans cette rubrique.

- Impact des avances remboursables à taux zéro

Lorsque la Société bénéficie d'avances remboursables sans intérêts de la part d'une Agence de l'Eau pour contribuer au financement de certains travaux exécutés dans le cadre d'un contrat de DSP, un calcul spécifique est effectué depuis 2011 pour tenir compte dans le CARE de l'avantage temporaire que représente cette mise à disposition de fonds sans intérêts. Des produits spécifiques sont ainsi calculés sur le capital restant dû en début d'exercice au titre de ces avances, au taux d'intérêt de référence tel que défini ci-dessus et applicable l'année de versement initial de chaque avance. Ces produits sont ensuite portés en minoration des charges économiques calculées au titre des investissements du domaine concédé.

- Investissements du domaine privé

Hormis le parc de compteurs relevant du domaine privé du délégataire (avec une redevance portée sur la ligne « Charges relatives aux compteurs du domaine privé ») et quelques cas où Veolia Eau ou ses filiales sont propriétaires d'ouvrages de production (avec une redevance alors portée sur la ligne « Charges relatives aux investissements du domaine privé »), les redevances attachées aux biens du domaine privé sont portées sur les lignes correspondant à leur affectation (la redevance d'un camion hydro cureur sera affectée sur la ligne « engins et véhicules », celle relative à un ordinateur à la ligne « informatique »…).

2.1.3. **Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement**

Cette rubrique reprend essentiellement les pertes sur les créances devenues définitivement irrécouvrables, comptabilisées au cours de l'exercice. Celles-ci peuvent être enregistrées plusieurs années après l'émission des factures correspondantes compte tenu des délais notamment administratifs nécessaires à leur constatation définitive. Elle ne traduit par conséquent qu'avec un décalage dans le temps l'évolution des difficultés liées au recouvrement des créances.

2.1.4.**Impôt sur les sociétés**

L'impôt calculé correspond à celui qui serait dû par une entité autonome, en appliquant au résultat brut bénéficiaire, le taux en vigueur de l'impôt sur les sociétés.
Dans un souci de simplification, le taux normatif retenu en 2022 correspond au taux normal de l'impôt sur les sociétés applicable aux entreprises soit 25%, hors contribution sociale additionnelle de 3,3%.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

2.2. **Charges réparties**

Comme rappelé en préambule de la présente annexe, l'organisation de la Société repose sur un ensemble de niveaux de compétences en partie mutualisés au sein du GIE national.

Les charges communes d'exploitation à répartir proviennent donc de chacun de ces niveaux opérationnels.

2.2.1. **Principe de répartition**

Comme indiqué dans les Faits marquants, les modalités de répartition ont évolué en 2020 en ce qui concernent les coûts des plateformes Produits & Cash et RC360. Les modalités de répartition des autres charges indirectes n'ont en revanche pas été modifiées.

Le principe retenu est celui de la répartition des charges concernant un niveau organisationnel donné entre les diverses entités dépendant directement de ce niveau ou, dans certains cas, entre les seules entités au profit desquelles elles ont été engagées.

Ces charges (qui incluent les éventuelles charges de restructuration mais excluent désormais celles de la fonction consommateurs) proviennent de chaque niveau organisationnel de Veolia Eau intervenant au profit du contrat : services centraux, Régions, Territoires (et regroupements spécifiques de contrats le cas échéant).

Lorsque les prestations effectuées par le GIE national à un niveau donné bénéficient à plusieurs sociétés, les charges correspondantes sont refacturées par celui-ci aux sociétés concernées au prorata de la valeur ajoutée des contrats de ces sociétés rattachés à ce niveau.

Ensuite, la Société répartit dans ses comptes annuels de résultat de l'exploitation l'ensemble de ses charges communes telles qu'elles résultent de sa comptabilité sociale (après, donc, facturation des prestations du GIE national) selon le critère de la valeur ajoutée des contrats de l'exercice. Ce critère unique de répartition est déterminé par contrat, qu'il s'agisse d'un contrat de Délégation de Service Public (DSP) ou d'un contrat Hors Délégation de Service Public (HDSP). La valeur ajoutée se définit ici selon une approche simplifiée comme la différence entre le volume d'activité (produits) du contrat et la valeur des charges contractuelles et d'achats d'eau en gros imputées à son niveau. Les charges communes engagées à un niveau organisationnel donné sont réparties au prorata de la valeur ajoutée simplifiée des contrats rattachés à ce niveau organisationnel.

Par ailleurs, et dans certains cas, le GIE peut être amené à facturer des prestations à des Sociétés de Veolia Eau France dans le cadre de conventions spécifiques. Les montants facturés à ce titre viennent selon les cas de figure en diminution du montant global des frais à facturer entre sociétés comme évoqué ci-dessus et/ou à répartir entre les contrats au sein de la Société.

Les contrats comportant des achats d'eau supportent une quote-part forfaitaire de «peines et soins » égale à 5% de ces achats d'eau qui est portée en minoration du montant global des frais à répartir entre les contrats.

Les charges indirectes sont donc ainsi réparties sur les contrats au profit desquelles elles ont été engagées.

Par ailleurs, et en tant que de besoin, les redevances (cf. § 2.1.2) calculées au titre des compteurs dont la Société a la propriété sont réparties entre les contrats concernés au prorata du nombre de compteurs desdits contrats.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

2.2.2. **Prise en compte des frais centraux**

Après détermination de la quote-part des frais de services centraux imputable à l'activité Eau France, la quote-part des frais des services centraux engagée au titre de l'activité des Territoires a été facturée au GIE national à charge pour lui de la refacturer à ses membres selon les modalités décrites ci-dessus.

Au sein de la Société, la répartition des frais des services centraux s'effectue au prorata de la valeur ajoutée simplifiée des contrats (à l'exclusion de la part relative à l'activité « consommateurs » répartie comme évoqué ci-dessus).

2.3. **Autres charges**

2.3.1. **Valorisation des travaux réalisés dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP)**

Pour valoriser les travaux réalisés dans le cadre d'un contrat de DSP, une quote-part de frais de structure est calculée sur la dépense brute du chantier. Cette disposition est applicable à l'ensemble des catégories de travaux relatifs aux délégations de service public (production immobilisée, travaux exclusifs, travaux de renouvellement), hors frais de pose des compteurs. Par exception, la quote-part est réduite à la seule composante « frais généraux » si la prestation intellectuelle est comptabilisée séparément. De même, les taux forfaitaires de maîtrise d'œuvre et de gestion contractuelle des travaux ne sont pas automatiquement applicables aux opérations supérieures à 500 K€ ; ces prestations peuvent alors faire l'objet d'un calcul spécifique.

L'objectif de cette approche est de prendre en compte les différentes prestations intellectuelles associées réalisées en interne (maitrise d'œuvre en phase projet et en phase chantier, gestion contractuelle imposée par le contrat DSP : suivi des programmes pluriannuels, planification annuelle des chantiers, reporting contractuel et réglementaire, mises à jour des inventaires,...).

La quote-part de frais ainsi attribuée aux différents chantiers est portée en diminution des charges indirectes réparties selon les règles exposées au § 2.2 (de même que la quote-part « frais généraux » affectée aux chantiers hors DSP sur la base de leurs dépenses brutes ou encore que la quote-part de 5% appliquée aux achats d'eau en gros).

2.3.2. **Participation des salariés aux résultats de l'entreprise**

Les charges de personnel indiquées dans les comptes annuels de résultat de l'exploitation comprennent la participation des salariés acquittée par la Société en 2022 au titre de l'exercice 2021.

2.4. **Autres informations**

Lorsque la Société a enregistré dans sa comptabilité une charge initialement engagée par le GIE national ou un de ses membres dans le cadre de la mutualisation de moyens, cette charge est mentionnée dans le compte annuel de résultat de l'exploitation selon sa nature et son coût d'origine, et non pas en sous-traitance, exception faite des coûts liés aux plateformes Produits & Cash et RC360. Cette règle ne trouve en revanche pas à s'appliquer pour les sociétés du Groupe qui, telles les sociétés d'expertise, ne sont pas membres du GIE national.

Enfin, au-delà des charges économiques calculées présentées ci-dessus et substituées aux charges enregistrées en comptabilité générale, la Société a privilégié, pour la présentation de ses comptes annuels de résultat de l'exploitation, une approche selon laquelle les risques liés à l'exploitation – et notamment les

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

risques sur créances impayées mentionnées au paragraphe 2.1.3, qui donnent lieu à la constatation de provisions pour risques et charges ou pour dépréciation en comptabilité générale, sont pris en compte pour leur montant définitif au moment de leur concrétisation. Les dotations et reprises de provisions relatives à ces risques ou dépréciation en sont donc exclues (à l'exception des dotations et reprises pour investissements futurs évoquées ci-dessus).

Lorsqu'un contrat bénéficie d'un apport d'eau en provenance d'un autre contrat de la société, le compte annuel de résultat de l'exploitation reprend les écritures enregistrées en comptabilité analytique, à savoir :

inscription dans les produits du contrat « vendeur » de la vente d'eau réalisée,
inscription dans les charges du contrat « acheteur » de l'achat d'eau réalisé.

Dans une recherche d'exactitude, et compte tenu de la date avancée à laquelle la Société a été amenée à arrêter ses comptes sociaux pour des raisons d'intégration de ses comptes dans les comptes consolidés du Groupe Veolia, les comptes annuels de résultat de l'exploitation présentés anticipent sur 2022 certaines corrections qui seront portées après analyse approfondie dans les comptes sociaux de l'exercice 2023.

Notes :

1. *La donnée « nombre de contacts » n'est pas disponible à un niveau plus fin que le niveau « Territoire ».*

2. *Texte issu de l'ancien Plan Comptable Général de 1983, et dont la refonte opérée en 1999 ne traite plus des aspects relatifs à la comptabilité analytique.*

3. *C'est-à-dire les biens indispensables au fonctionnement du service public qui seront remis obligatoirement à la collectivité délégante, en fin de contrat.*

4. *L'obligation de renouvellement est valorisée dans la garantie lorsque les deux conditions suivantes sont réunies:*
   - *le bien doit faire partie d'une famille technique dont le renouvellement incombe contractuellement au délégataire,*
   - *la date de renouvellement passée ou prévisionnelle entre dans l'horizon de la période contractuelle en cours.*

5. *Compte tenu des informations disponibles, pour les périodes contractuelles ayant débuté avant 1990, le montant de la garantie de renouvellement est calculé selon le même principe d'étalement linéaire, en considérant que le point de départ de ces périodes se situe au 1er janvier 1990.*

→ *Détail des biens renouvelés et valorisés dans le cadre du/des compte(s) de renouvellement*

→ *Avis des commissaires aux comptes*

La Société a demandé à un Co-Commissaire aux Comptes de Veolia d'établir un avis sur la procédure d'établissement de ses CARE. Une copie de cet avis est disponible sur simple demande de la Collectivité.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

6.8 Reconnaissance et certification de service

Veolia Eau est depuis de nombreuses années engagé dans des démarches de certification. En 2015, les systèmes de management de la qualité et de l'environnement existants ont été fédérés sous la gouvernance du siège et complétés par un système de management de l'énergie.

Les activités certifiées sont la production et la distribution d'eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées et l'accueil et le service aux consommateurs.

Cette triple certification ISO 9001, ISO 14001 et ISO 50001 délivrée par Afnor Certification en novembre 2015 valide, via un tiers indépendant, l'efficacité des méthodes et des outils mis en place et l'engagement d'amélioration continue de l'entreprise. Cette démarche s'inscrit dans le cadre élargi de la politique de l'Eau France qui comprend des objectifs forts en matière de santé et de sécurité au travail.

Notre certification ISO 50001 valide nos démarches d'amélioration de l'efficacité énergétique des installations confiées par nos clients. Elle est reconnue par l'Administration dans le cadre des textes d'application de la directive 2012/27/UE (loi DDADUE) (*)

afaq
AFNOR CERTIFICATION

Certificat
Certificate

N° 2015/69288.9 Page 1 / 10

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET D'EAU DE PROCESS. COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES. ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER AND PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION. WASTEWATER COLLECTION AND TREATMENT. CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 50001 : 2018

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

Adresse	N° SIREN
Siège : 21 RUE LA BOETIE-75008 PARIS	572025526

Liste complémentaire des sites certifiés en annexe / *Complementary list of certified locations on appendix*

(L'ensemble des activités de l'entreprise sur le(s) site(s) donné(s) est couvert par la certification)
(The scope of certification covers all activities carried out on the above-mentioned location(s))

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour) *This certificate is valid from (year/month/day)* 2021-11-11 Jusqu'au *until* 2024-11-10

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Flashez ce QR Code pour vérifier la validité du certificat

11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 62 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 90 00
SAS au capital de 18 187 000 € - 479 076 002 RCS Bobigny - www.afnor.org

afnor CERTIFICATION

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Certificat
Certificate

N° 2015/69287.8

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE & D'EAU DE PROCESS. COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES. ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER & PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION. WASTEWATER COLLECTION AND TREATMENT. CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

Siège : 21 RUE LA BOETIE -75008 PARIS

Liste des sites certifiés en annexe(s) / *List of certified locations on appendix(ces)*

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour) *This certificate is valid from (year/month/day)* **2021-11-10** Jusqu'au *Until* **2024-11-09**

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Flashez ce QR Code pour vérifier la validité du certificat

11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 62 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 90 00
SAS au capital de 18 187 000 € - 479 076 002 RCS Bobigny - www.afnor.org

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Certificat
Certificate

N° 2015/69286.8 Page 1 / 10

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE & D'EAU DE PROCESS. COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES. ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER & PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION. WASTEWATER COLLECTION AND TREATMENT. CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 14001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

Siège : 21 RUE LA BOETIE -75008 PARIS

Liste des sites certifiés en annexe(s) */ List of certified locations on appendix(ces)*

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour) *This certificate is valid from (year/month/day)* 2021-11-10 Jusqu'au *Until* 2024-11-09

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Flashez ce QR Code pour vérifier la validité du certificat

11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 62 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 90 00
SAS au capital de 18 187 000 € - 479 076 002 RCS Bobigny - www.afnor.org

(*) La directive 2012/27/UE instaure un audit énergétique obligatoire dans les grandes entreprises, obligation reprise par la loi DDADUE. Certifiées ISO 50001, ces entreprises sont exemptées de cette obligation et peuvent valoriser leurs actions d'économies d'énergie grâce à la bonification des CEE.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

6.9 Actualité réglementaire 2022

EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES

Chaque année, une sélection des textes réglementaires les plus marquants de l'année vous est proposée, accompagnée des impacts les plus significatifs sur la vie du service. Vos interlocuteurs Veolia se tiennent à votre disposition pour répondre à vos différentes questions et échanger de manière approfondie sur leurs conséquences particulières pour votre service.

Les crises en cascades : pénurie et flambée des prix des matières premières et de l'énergie.

Les crises successives affectant l'exécution des contrats de la commande publique depuis 2020 et en particulier la pénurie et la hausse des prix des matières premières et de l'énergie ont conduit le ministre de l'économie à solliciter l'avis du Conseil d'Etat sur les modifications des prix et tarifs des contrats de la commande publique et les conditions d'application de la théorie de l'imprévision.

Le Conseil d'Etat a ainsi rendu un avis le 15 septembre 2022 (avis n°405540) sur les possibilités de modification du prix ou des tarifs des contrats de la commande publique et sur les conditions d'application de la théorie de l'imprévision, rapidement complété par une circulaire du Premier Ministre en date du 29 septembre 2022 (n° 6374/SG) et par une fiche technique de la Direction des Affaires Juridiques de Bercy en date du 21 septembre 2022.

Délestage de la consommation de gaz naturel et d'électricité

En sus de la hausse conséquente des prix de l'énergie, au cours des prochains hivers, des coupures de gaz et d'électricité sont susceptibles d'affecter les services d'eau et d'assainissement, activités ne relevant pas des services prioritaires prévus par l'arrêté du 5 juillet 1990.

Le décret n° 2022-495 du 7 avril 2022, l'instruction du Gouvernement du 16 septembre 2022 et circulaire du Premier Ministre en date du 30 novembre 2022 sont venus préciser les mesures de préparation et de gestion de crise en cas de survenue d'une mesure de délestage électrique programmée. Il est notamment souligné la nécessité de mobiliser les gestionnaires de services publics d'eau et d'assainissement afin d'anticiper l'impact du délestage sur leurs services.

Résilience des territoires et des réseaux

En application de la loi du 22 août 2021 "climat et résilience", le décret 2022-1077 du 28 juillet 2022 (JO du 30 juillet 2022) précise le champ d'application du dispositif prévu à l'article L. 732-2-1 du code de la sécurité intérieure visant à améliorer la résilience des réseaux aux risques naturels, de même que les prescriptions pouvant être faites par les préfets dans ce cadre.

Les exploitants de services ou réseaux essentiels à la population (eau potable, assainissement, électricité, gaz, réseaux de télécommunication) situés dans les territoires présentant une exposition à un risque naturel important peuvent ainsi être enjoints par arrêté préfectoral à établir certains documents afin d'anticiper la gestion en cas de crise et favoriser un retour rapide à la normale.

Le décret du 2022-907 du 20 juin 2022 (JO du 21 juin 2022) et le décret 2022-1532 du 8 décembre 2022 (JO du 9 décembre 2022) ont précisé l'obligation et les modalités de réalisation et de mise en œuvre des plans communaux (PCS)

Verdissement de la commande publique

Pris en application de la loi "climat et résilience" d'août 2021, le décret n° 2022-767 du 2 mai 2022 (JO du 3 mai 2022) portant diverses modifications du code de la commande publique vise au "verdissement de la

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

commande publique". Il prévoit pour les marchés et concessions dont l'avis d'appel public à concurrence ou la consultation est lancé à compter du 21 août 2026 :

- la suppression du critère d'attribution unique fondé sur le prix (le critère du coût devra en effet prendre en compte les caractéristiques environnementales de l'offre),
- et la description dans le rapport annuel du concessionnaire des mesures mises en œuvre pour garantir la protection de l'environnement et l'insertion par l'activité économique.

Le décret prévoit par ailleurs pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2024 :

- un abaissement du seuil annuel des achats à partir duquel les collectivités territoriales doivent adopter un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (Spaser) à 50 millions d'euros,
- et de nouvelles modalités de recensement économique des marchés et de publication des données essentielles de la commande publique sur un portail national de données ouvertes.

Loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite 3DS)

La loi 3DS (Loi n° 2022-217 du 21 février 2022) entend favoriser l'association des communes et le maintien des syndicats infra-communautaires à la gouvernance des compétences "eau" et "assainissement". Cette loi vient notamment préciser :

- les modalités du maintien du transfert de compétences eau, assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines aux communautés de communes d'ici à 2026, sauf délibération contraire.
- la création de nouvelles exceptions à l'interdiction de subventionner les services publics industriels et commerciaux explicitement relatives aux EPCI.

La directive européenne 2020/2184 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine est transposée : vers toujours plus de qualité et de services pour l'eau potable !

La directive (2020/2184 du 16 décembre 2020) actualise celle de 1998. Elle "revalorise l'eau du robinet" au travers de plusieurs évolutions majeures :

1. Elle exige de donner une information plus complète aux consommateurs sur la qualité de l'eau potable ;
2. Elle renforce les normes de qualité exigées pour l'eau potable sur de nouveaux polluants, avec une obligation de résultats sur huit nouvelles substances, à savoir, le Bisphénol A, l'Uranium, les composés perfluorés (ou PFAS), les acides Haloacétiques, les chlorates, les chlorites, le nonylphénol et la béta estradiol ;
3. Elle instaure une approche de gestion préventive des risques sanitaires, qui rend obligatoires les plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE). Cette approche passe par une meilleure maîtrise du patrimoine des services d'eau, et la compréhension de leur vulnérabilité ;
4. Elle vise à garantir l'accès à l'eau pour tous, notamment pour les populations vulnérables (sans abris, réfugiés, squats…),

Cette directive a été transposée en droit français à la toute fin de l'année 2022 à travers une ordonnance, deux décrets et une quinzaine d'arrêtés.

Nombre des dispositions de ces nouveaux textes entreront en vigueur au cours des cinq prochaines années et sont porteuses de nouvelles obligations et responsabilités pour les services d'eau.

L'évolution majeure du nouveau cadre réglementaire réside dans la mise en œuvre, sous la responsabilité de la PRPDE (la Collectivité), d'une gestion résolument préventive des risques sanitaires.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Ainsi, à travers un nouvel arrêté dédié, la PRPDE (la collectivité) est responsable de la surveillance de la qualité de l'eau, complémentaire du contrôle sanitaire de l'ARS et conforme au plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE), intégrant des paramètres susceptibles de faire apparaître des risques émergents.

Ce nouveau cadre réglementaire fait l'objet de commentaires spécifiques dans l'annexe de ce document dédiée à l'actualité réglementaire 2022.

Cette nouvelle réglementation est susceptible d'entraîner un impact contractuel et financier sur le service d'eau.

Métabolites de pesticides : des nouveaux critères de gestion qui évoluent !

L'instruction DGS/EA4/2020/177 en date du 18 décembre 2020 est venue préciser les modalités de gestion des risques sanitaires en cas de présence de pesticides et de métabolites de pesticides (molécules issues de la dégradation des pesticides) dans les Eaux Destinées à la Consommation Humaine (EDCH).

Depuis la publication de l'instruction de décembre 2020, les Agences Régionales de Santé (ARS) ont renforcé le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine en y intégrant des nouveaux métabolites de pesticides. Ce renforcement a conduit dès 2021 à la détection de plus en plus fréquente de métabolites de pesticides dans les ressources en eau et/ou dans les eaux produites et distribuées et, ce, au-delà des normes réglementaires.

Durant l'année 2022, face à cette détection de plus en plus fréquente, les autorités sanitaires ont précisé les modalités de gestion initialement prévues dans l'instruction de décembre 2020.

Ainsi, après avoir saisi le Haut Conseil de Santé Publique (HCSP), dans son instruction du 24 mai 2022, la DGS a modifié les modalités de gestion des métabolites ne disposant pas de valeur sanitaire définie par l'Anses en préconisant aux ARS d'appliquer alors les valeurs sanitaires établies par l'agence fédérale pour l'environnement allemande (UBA).

Se fondant sur de nouvelles études, dans deux avis publiés le 30 septembre 2022, l'Anses a déclassé comme « non-pertinents » deux métabolites du S-métolachlore, à savoir, le NOA Métolachlore et l'ESA Métolachlore, ce dernier étant fréquemment observé dans les ressources en eau et les eaux produites au-delà des normes réglementaires. Dans ses avis du 30 septembre 2022, l'Anses mentionne toutefois l'évaluation européenne en cours du caractère perturbateur endocrinien du S-Métalochlore susceptible de la conduire à reclasser de nouveau comme « pertinents » ces deux métabolites.

Pour les seuls métabolites non-pertinents, l'arrêté du 30 décembre 2022 (JO du 31 décembre 2022) modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine fixe la valeur indicative de 0,9 µg/L comme seuil à partir duquel un plan d'action préventif sur la zone de captage est nécessaire. Ce faisant, cet arrêté abroge les modalités de gestion prévues, pour les métabolites non-pertinents, dans l'instruction du 18 décembre 2020.

Cette situation nouvelle est susceptible d'évoluer de nouveau au cours des prochains mois. En effet, les progrès des techniques d'analyse de l'eau conjugués à l'acquisition de nouvelles connaissances scientifiques et à l'application du principe de précaution constituent désormais des facteurs pouvant impacter très directement les services d'eau dans leur gestion des métabolites de pesticides

Dans ce contexte évolutif, vos interlocuteurs Veolia sont à votre disposition pour répondre à vos différentes questions et échanger de manière approfondie sur les moyens d'action visant à garantir la qualité du service pour l'ensemble des abonnés de votre service.

Fin du Réseau Téléphonique Commuté (RTC) et du support filaire cuivre

Le **réseau filaire cuivre** en France a connu son véritable essor au début des **années 1970**. Dans un premier temps réservé à la téléphonie fixe, il a également porté la naissance de l'internet haut débit avec l'ADSL. Désormais moins adapté aux usages des Français, le cuivre est de plus en plus concurrencé par **la fibre**

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

optique, plus *performante*, moins *énergivore*, et surtout *moins sensible aux aléas météorologiques*. **Le numérique s'installe durablement dans notre paysage.**

Les dates clés

A partir de 2023, Orange commencera à démonter les infrastructures RTC par plaques.

Impact sur les installation d'eau

Les installations d'eau de tous types utilisent des équipements destinés à communiquer et partager des informations aux collectivités et aux délégataires. Elles reflètent l'état de santé des ouvrages, et alertent en cas de dysfonctionnement. Pour vous parvenir, ces données circulent sur des réseaux téléphoniques filaires de type RTC ou des lignes internet de type IP gérés par les opérateurs télécom.

Les services RTC et xDSL seront progressivement fermés.

A la résiliation automatique des abonnements par les opérateurs téléphoniques, **les ouvrages d'eau potable ne pourront plus faire remonter d'information à distance. Plus aucune alerte ne parviendra pour prévenir d'un manque d'eau dans un réservoir, ou d'un débordement du réseau d'eaux usées sur la voie publique.**

La Valeur Ajoutée VEOLIA

- Diagnostic sur les installations et plan d'action
- Renouvellement des installations impactées afin d'utiliser le mode de transfert IP
- Traitement de l'obsolescence et montée en gamme des télétransmetteurs
- Baisse du coût de l'abonnement et des communications

Cette évolution de conditions techniques d'exécution du service est susceptible d'entraîner un impact contractuel et financier sur le service des eaux.

Vos interlocuteurs Veolia se rapprocheront de vous, pour répondre à vos différentes questions et échanger là aussi de manière approfondie sur leurs conséquences pour votre service

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

6.10 Certificats d'assurances

Allianz Global Corporate & Specialty SE

Allianz

Attestation d'Assurance

Nous soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE Succursale en France** - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex certifions par la présente que la société:

VEOLIA ENVIRONNEMENT
21, rue La Boétie
75008 PARIS
France

agissant tant pour son compte que pour celui de sa filiale :

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX
21, rue La Boétie
75008 PARIS
France

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° **FRL00218423** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber dans l'exercice de ses activités.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

Responsabilité Civile Exploitation			
Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non)	10 000 000	EUR	Par sinistre
Responsabilité Civile Produits / Après-Livraison / Réception de travaux / Responsabilité Civile Professionnelle			
Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non)	10 000 000	EUR	Par année d'assurance

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des autres sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.

Période d'assurance du 01/01/2023 au 31/12/2023

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris La Défense, le 23/12/2022

Pour la Compagnie,

Signature de l'assureur/ of the insurer :

Signature autorisée/ Authorised signatory :

S. PERREAU
Allianz
Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 Cours Michelet
CS 30051
92076 Paris La Défense

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Allianz Global Corporate & Specialty SE

Attestation d'Assurance - Risques Environnementaux

Nous soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE Succursale en France** - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex certifions par la présente que la société:

VEOLIA ENVIRONNEMENT
21, rue La Boétie
75008 PARIS
France

agissant tant pour son compte que pour celui de sa filiale :

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX
21, rue La Boétie
75008 PARIS
France

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° **FRL00218523** garantissant les conséquences pécuniaires des risques environnementaux pouvant lui incomber du fait de l'exploitation des sites assurés et des activités garanties par ce contrat.

Les garanties s'exercent dans le respect de la législation locale et à concurrence des montants ci-après qui s'entendent par sinistre et pour l'ensemble des sinistres imputés à la période d'assurance, sans pouvoir excéder **10 000 000 EUR** pour la période d'assurance :

GARANTIES DE BASE :

RESPONSABILITE CIVILE ATTEINTES A L'ENVIRONNEMENT	**10 000 000**	**EUR**

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des autres sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.
Période de la police du 01/01/2023 au 31/12/2023 inclus.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023 inclus. Elle est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auxquels elle se réfère.

Fait à Paris La Défense, le 16/12/2022

Pour la Compagnie,

Signature de l'assureur/ of the insurer :

Signature autorisée/ Authorised signatory :

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 Cours Michelet - CS 30051
92076 PARIS LA DÉFENSE CEDEX
487 424 608 RCS Nanterre

Siège social:
Königinstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesamtaft für Finanzdienstleistungsaufsicht
Graurheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne
www.agcs.allianz.com

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, **Willis Towers Watson France**, société de courtage d'assurance, n° ORIAS 07 001 707, dont le siège est sis :

33/34 quai de Dion-Bouton
92800 PUTEAUX,

Agissant par délégation et pour le compte des assureurs

attestons que la société : **VEOLIA EAU – Compagnie Générale des Eaux**
21 rue la Boétie
75008 Paris.

est garantie par les polices, Dommages aux biens, Responsabilités, Pertes financières consécutives et Frais et Pertes annexes, de type « Tous Risques Sauf » Portant les numéros **2023/FR/PDBI/0001 par CODEVE Insurance Company DAC,** Elm Park, Merrion Road, Dublin D04 P231, Ireland, et d'autre part en excédent de la police émise par CODEVE, les numéros **FR00019007PR et FR00019008PR émises par XL Insurance Company** SE, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de XL Insurance Company SE, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, D02 VK30, Dublin 2, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie),

*Ces contrats ont été souscrits par **VEOLIA ENVIRONNEMENT S.A.** agissant tant pour son compte que pour le compte de ses filiales, groupements, associations, sociétés civiles immobilières faisant partie du même groupe d'affaire, et notamment pour le compte de :*

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX
21, rue La Boétie
75008 PARIS

Ces polices en ligne garantissent l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers (en propriété ou en location), les risques locatifs, les recours des voisins et des tiers contre notamment les évènements suivants :

Incendie – Explosions – Foudre – Bris de machines – Dommages électriques – Fumées – Dégâts des eaux – Tempêtes – Grêle (Dommages de grêle exclus sur le matériel roulant) – Accumulation de la neige sur les toitures – Vandalisme – Emeutes – Mouvements populaires – Malveillance – Chocs de véhicules terrestres – Chutes d'aéronefs et d'engins spatiaux – Vol – Evènements naturels – Catastrophes Naturelles en France, (art.L125-1 et suivants du code des Assurances), Actes de Terrorisme et Attentats en France, (art.L126-2 et L126-3 du code des Assurances).

et ce, aux clauses et conditions des contrats cités en référence ci-dessus.

La présente attestation est valable du **1er Janvier 2023** jusqu'au **31 Décembre 2023**, sous réserve des possibilités de suspension et/ou résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le contrat ou par le Code des Assurances.

CETTE ATTESTATION CONSTITUE UNE PRESOMPTION D'ASSURANCE ET NE SAURAIT ENGAGER L'ASSUREUR AU DELA DES LIMITES DU CONTRAT AUQUEL ELLE SE REFERE.

Fait à Puteaux, le 30 Décembre 2022

Willis Towers Watson France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 432 600 euros
33/34 quai de Dion Bouton - 92800 Puteaux
Tél. 01 41 43 50 00
311 240 637 RCS Nanterre - N° FR 61311240637
Immatriculation ORIAS 07001707

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

SMA COURTAGE

Notre référence à rappeler dans toute correspondance :

N° souscripteur : F18746E
N° contrat : 1351.001 / 2 85834
N°SIREN : 572 025 526

Pour tout renseignement contacter :
Site de gestion
SMA SA Grands Comptes Entreprises
8 rue Louis Armand - CS 71201
75738 PARIS CEDEX 15
Tél : 01.40.59.70.00

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX
21, rue La Boétie
75008 PARIS

CONTRAT D'ASSURANCE RESPONSABILITE DECENNALE OUVRAGES NON SOUMIS

Attestation d'assurance 2023

Valable à compter du 01/01/2023 jusqu'au 31/12/2023

SMA SA certifie que l'assuré désigné ci-dessus est bénéficiaire d'un contrat POLICE ASSURANCE CONSTRUCTION, numéro **F18746E 1351.001 / 2 85834** souscrit par VEOLIA ENVIRONNEMENT SA pour le compte de l'ensemble de ses filiales garantissant, à ce jour, les activités suivantes :

Entreprise générale tous corps d'état, contractant général ou maître d'œuvre dans tous domaines d'activité et notamment dans le domaine des services d'eau et d'assainissement, de la gestion des déchets et de l'optimisation des services énergétiques :

- Conception, exécution, rénovation, réparation et entretien de réseaux,
- Pose et fourniture de canalisations (travaux sur voiries) et de matériaux sur voiries (tampons, plaques, grilles et caniveaux), travaux sur voiries divers,
- Reprise et création de réseaux VRD EU/EP/AEP, installations d'ouvrages de prétraitement d'assainissement / d'évacuation d'eaux usées (bacs à graisses, assainissement non collectif, poste de relevage, séparateurs à hydrocarbures, fosses de décantation et fosses de relevage, changement de colonnes, réseau, siphons, regards, ...)
- Conception et exécution de branchement sur conduites publiques,
- Fourniture et pose d'installations autonomes d'assainissement,
- Plomberie intérieure et extérieure bâtiment (EU/EP/AEP), y compris réalisation de travaux de chaudronnerie, tuyauterie et structures métalliques,
- Entretien et installations techniques en aval des compteurs (eau, gaz, électricité),
- Stations de traitement d'eau, de forages et de captages,
- Réservoirs, et bassins de rétention,
- Eoliennes,
- Panneaux photovoltaïques, y compris en couverture (pose de capteurs solaires PV intégrés), production d'énergie accessoire à un ouvrage de construction par capteurs solaires,
- Réseaux de chaleur / chauffage urbain
- Réalisation de prises et de rejets d'eau avec des fondations dans l'eau
- Eclairage public et signalisations,

SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA
SMA SA
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Entreprise régie par le code des assurances au capital
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

www.sma-courtage.com

SMA

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

- Activités Spécifiques de gainages notamment des procédés « Anjou », « Phénix », « Intec assainissement » et « Intec immobilier » réalisés par les filiales TELEREP et SARP SUD OUEST.
- Maçonnerie, Plâtrerie, peinture, enduits extérieurs, enduits hydrauliques
- Fourniture / pose de poteaux et clôtures, accessoires en béton armé
- Travaux de rénovation, de réhabilitation, d'extension et de travaux neufs y compris dans le cadre de travaux de maintenance
- Ascenseurs, monte charges,
- Installations thermiques de génie climatique, VMC, d'aéraulique, conditionnement d'air à l'exclusion des techniques de géothermie
- Gestion technique Centralisée
- Electricité,
- Installation groupes électrogènes.
- Plomberie / installations sanitaires
- Isolation thermique et acoustique (calorifugeage, isolation thermique par l'extérieur, par soufflage).
- Menuiserie métallique, extérieures, menuiseries en bois
- Murs rideaux et façades industrielles
- Métallerie, serrurerie
- Fumisterie Ramonage (tubage)
- Détection incendie, intrusion
- Couverture / charpente bois,
- Ravalement de façades, protection des façades
- Calfeutrement de joint de construction
- Couverture zinguerie / carrelages et mosaïques
- Etanchéité de toitures.
- Revêtements textiles et plastiques,
- Ingénierie Bâtiment : Maitrise d'œuvre, études techniques TCE
- Maîtrise d'œuvre ou coordination SSI en phase conception et réalisation,
- MOE de désamiantage
- Maitrise d'œuvre d'installations photovoltaïques (puissance <1,2 MWc)
- Ingénierie Génie Civil : Etudes techniques Maçonnerie BA, VRD, sanitaires et fluides
- Etudes techniques Vitrerie Miroiterie y compris façades aluminium

Ce contrat garantit

- du fait des activités professionnelles mentionnées ci-avant,
- pour une participation à des opérations de construction d'un ouvrage non soumis à l'obligation d'assurance,
- lorsque l'opération n'excède pas 30.000.000 € HT (travaux et honoraires compris), ou que le marché de l'assuré n'excède pas pour les ouvrages suivants :

SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA
SMA SA
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Entreprise régie par le code des assurances au capital
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15
www.sma-courtage.com

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

SMA COURTAGE

- Réseaux de chaleur : 3 000 000 € HT
- Eoliennes : 3 000 000 € HT y compris honoraires pour la part concernant l'infrastructure
- Installations photovoltaïques (au sol et sur un ouvrage non soumis) : 3 000 000 € HT
- Cuves et réservoirs : 3 000 000 € HT
- Réseaux enterrés : 10 000 000 € HT

Au-delà de ces montants, l'assuré doit déclarer le chantier concerné et souscrire, auprès de SMA SA, un avenant d'adaptation de garantie. A défaut, il sera fait application d'une règle proportionnelle selon l'article L.121-5 du Code des assurances.

- pour des travaux de construction conformes au CCTG et ses fascicules ou à un référentiel spécifique à la technique utilisée publié par un organisme reconnue par la profession,

- pour des travaux de construction traditionnels, c'est-à-dire ceux réalisés avec des matériaux et des modes de construction éprouvés de longue date.

les conséquences des responsabilités énumérées ci-dessous :

Nature des garanties	Montant des garanties : sans pouvoir excéder 10 000 000 € par année d'assurance pour l'ensemble des garanties et des assurés
Garantie de responsabilité civile décennale relative aux ouvrages listés à l'article L.243-1-1-I du Code des assurances.	**Marché d'entreprise :** 5 000 000 € par sinistre dans un montant annuel épuisable de 10 000 000 € HT
	Marché de maître d'œuvre : 2 000 000 € par sinistre dans un montant annuel épuisable de 10 000 000 € HT
	Sauf marchés relatifs à :
	- **construction d'éoliennes :** 500 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an
	- **réseaux de chaleur :** 500 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an
	- **cuves et réservoirs :** 1 000 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an
	- **installations photovoltaïques :** 1 000 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an
	- **réseaux enterrés :** 1 000 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an
Garantie dommages en répercussion	**Tous marchés confondus :** 500 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an

Tous travaux, ouvrages ou opérations de construction ne répondant pas aux conditions précitées peuvent faire l'objet, sur demande spéciale de l'assuré, d'une garantie spécifique, soit par contrat, soit par avenant.

La présente attestation ne peut pas engager SMA SA au-delà des clauses et conditions du contrat précité auquel elle se réfère.

Fait à Paris,
Le 22/12/2022

Le Président du Directoire
Par délégation

SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA
SMA SA
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Entreprise régie par le code des assurances au capital
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

www.sma-courtage.com

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

6.11 Inventaire du patrimoine

Installation	*Entité*	*Unité*	*Equipement*	*Année*	*Type*
GAILLAC - RES Brugues Brugues	ARMOIRE ELECTRIQUE	Armoire de Commande	Armoire Electrique BT	2017	
GAILLAC - RES Brugues Brugues	ARMOIRE ELECTRIQUE	TELETRANS	Coffret de Télégestion	2017	SOFREL S550 + Batterie secours
GAILLAC - RES Brugues Brugues	Chlore Gazeux	Analyse / Mesure	Débitmètre à Ludion	2017	CIR
GAILLAC - RES Brugues Brugues	Chlore Gazeux	DISTRIBUTION REACTIFS	Canne d'Injection de Réactif	2017	CIR
GAILLAC - RES Brugues Brugues	Chlore Gazeux	PREPARATION REACTIFS	Armoire de Stockage	2017	
GAILLAC - RES Brugues Brugues	Chlore Gazeux	PREPARATION REACTIFS	Bouteilles (2)		
GAILLAC - RES Brugues Brugues	Chlore Gazeux	PREPARATION REACTIFS	Chloromètre	2017	CIR
GAILLAC - RES Brugues Brugues	Chlore Gazeux	PREPARATION REACTIFS	Hydroéjecteur	2017	CIR
GAILLAC - RES Brugues Brugues	Chlore Gazeux	PREPARATION REACTIFS	Résistance Chauffante	2017	
GAILLAC - RES Brugues Brugues	Eau de service	SUPRESSION EAU	Pompe Verticale à Ligne d'Arbre	2017	
GAILLAC - RES Brugues Brugues	EQUIPEMENTS	Equipements	CAPOT ACCES DOME	1967	
GAILLAC - RES Brugues Brugues	EQUIPEMENTS	Equipements	Echelle à Crinoline	1967	
GAILLAC - RES Brugues Brugues	EQUIPEMENTS	Equipements	Echelle Fixe	1967	
GAILLAC - RES Brugues Brugues	EQUIPEMENTS	Equipements	Escalier	1967	
GAILLAC - RES Brugues Brugues	EQUIPEMENTS	Equipements	Lampe Halogène	1967	
GAILLAC - RES Brugues Brugues	EQUIPEMENTS	Equipements	Porte	1967	
GAILLAC - RES Brugues Brugues	EQUIPEMENTS	Equipements	RAMBARDE	1967	
GAILLAC - RES Brugues Brugues	RESERVOIR	Analyse / Mesure	Détecteur de Niveau Poire	2012	
GAILLAC - RES Brugues Brugues	RESERVOIR	Analyse / Mesure	Mesure de Niveau Piézométrique	2012	0-6m
GAILLAC - RES Brugues Brugues	RESERVOIR	CHAMBRE DE VANNES	Compteur Mécanique	1967	
GAILLAC - RES Brugues Brugues	RESERVOIR	CHAMBRE DE VANNES	Débitmètre Electromagnétique en Conduite	2017	KROHNE
GAILLAC - RES Brugues Brugues	RESERVOIR	CHAMBRE DE VANNES	Vanne Manuelle	1967	
GAILLAC - RES Brugues Brugues	RESERVOIR	CHAMBRE DE VANNES	Vanne Manuelle	1967	
GAILLAC - RES Brugues Brugues	RESERVOIR	Cuve	Cuve	1967	
GAILLAC - RES Brugues Brugues	RESERVOIR	Cuve	Echelle Fixe	1967	
GAILLAC - RES Brugues Brugues	SECURITE	SECURITE ANT INTRUSION	Alarme Anti-Intrusion	1967	Capteur fin de course
GAILLAC - RES Saint Laurent	ARMOIRE ELECTRIQUE	Armoire de Commande	Armoire Electrique BT	1980	
GAILLAC - RES Saint Laurent	ARMOIRE ELECTRIQUE	Protection Electrique	Disjoncteur	1980	
GAILLAC - RES Saint Laurent	ARMOIRE ELECTRIQUE	SUPPORTS COMMUNICATION	Liaison Radio	2006	Saint Roch <=> Saint Laurent
GAILLAC - RES Saint Laurent	ARMOIRE ELECTRIQUE	TELETRANS	Coffret de Télégestion	2006	SOFREL S550 GSM
GAILLAC - RES Saint Laurent	Distribution Electrique BT	Alimentation EDF	Compteur Electrique	1980	

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

GAILLAC - RES Saint Laurent	EQUIPEMENTS	Equipements	CHAUFFAGE INDUSTRIEL	2006	
GAILLAC - RES Saint Laurent	EQUIPEMENTS	Equipements	Echelle à Crinoline	1980	
GAILLAC - RES Saint Laurent	EQUIPEMENTS	Equipements	Echelle Fixe	1980	
GAILLAC - RES Saint Laurent	EQUIPEMENTS	Equipements	Lampe Halogène	2006	
GAILLAC - RES Saint Laurent	EQUIPEMENTS	Equipements	Monorail	1980	
GAILLAC - RES Saint Laurent	EQUIPEMENTS	Equipements	Porte	1980	
GAILLAC - RES Saint Laurent	EQUIPEMENTS	Equipements	RAMBARDE	1980	
GAILLAC - RES Saint Laurent	EQUIPEMENTS	Equipements	Ventilateur Centrifuge	2006	SODECA
GAILLAC - RES Saint Laurent	POSTE DE LIVRAISON HT	POSTE DE LIVRAISON HT	Disjoncteur	2006	
GAILLAC - RES Saint Laurent	POSTE DE LIVRAISON HT	POSTE DE LIVRAISON HT	Sectionneur HTA	1980	
GAILLAC - RES Saint Laurent	POSTE DE LIVRAISON HT	POSTE DE LIVRAISON HT	Transformateur Abaisseur	2006	
GAILLAC - RES Saint Laurent	RESERVOIR	ANALYSE / MESURE CUVE 1	Appareil de Mesure de Niveau Piézométrique		
GAILLAC - RES Saint Laurent	RESERVOIR	ANALYSE / MESURE CUVE 1	Détecteur de Niveau Poire		
GAILLAC - RES Saint Laurent	RESERVOIR	ANALYSE / MESURE CUVE 2	Appareil de Mesure de Niveau Piézométrique		
GAILLAC - RES Saint Laurent	RESERVOIR	ANALYSE / MESURE CUVE 2	Détecteur de Niveau Poire		
GAILLAC - RES Saint Laurent	RESERVOIR	CHAMBRE DE VANNES	Vanne Manuelle		
GAILLAC - RES Saint Laurent	RESERVOIR	Cuve 1	Cuve 1	1980	
GAILLAC - RES Saint Laurent	RESERVOIR	Cuve 1	Echelle Fixe	1980	
GAILLAC - RES Saint Laurent	RESERVOIR	Cuve 2	Cuve 2	1980	
GAILLAC - RES Saint Laurent	RESERVOIR	Cuve 2	Echelle Fixe	1980	
GAILLAC - RES Saint Laurent	RESERVOIR	DISTRIBUTION GRAVITAIRE	Boîte à Boues		
GAILLAC - RES Saint Laurent	RESERVOIR	DISTRIBUTION GRAVITAIRE	Canalisation		
GAILLAC - RES Saint Laurent	RESERVOIR	DISTRIBUTION GRAVITAIRE	Canalisation	1980	
GAILLAC - RES Saint Laurent	RESERVOIR	DISTRIBUTION GRAVITAIRE	Compteur Mécanique		
GAILLAC - RES Saint Laurent	RESERVOIR	DISTRIBUTION GRAVITAIRE	Stabilisateur d'Ecoulement		
GAILLAC - RES Saint Laurent	RESERVOIR	DISTRIBUTION GRAVITAIRE	Vanne Manuelle		
GAILLAC - RES Saint Laurent	RESERVOIR	REFOULEMENT VERS LES BRUGUES	Analyseur Multiparamètres		SIEMENS DEPOLLOX
GAILLAC - RES Saint Laurent	RESERVOIR	REFOULEMENT VERS LES BRUGUES	Clapet à Battant		
GAILLAC - RES Saint Laurent	RESERVOIR	REFOULEMENT VERS LES BRUGUES	Compteur Mécanique		
GAILLAC - RES Saint Laurent	RESERVOIR	REFOULEMENT VERS LES BRUGUES	Electropompe de Surface (centrifuge)		
GAILLAC - RES Saint Laurent	RESERVOIR	REFOULEMENT VERS LES BRUGUES	Stabilisateur d'Ecoulement		
GAILLAC - RES Saint Laurent	RESERVOIR	REFOULEMENT VERS LES BRUGUES	Vanne Manuelle		
GAILLAC - RES Saint Laurent	SECURITE	SECURITE ANT INTRUSION	Alarme Anti-Intrusion	2006	
GAILLAC - UP Saint Roch	Acide Sulfurique 98%	Recirculation Réactifs	Coffret Acide Sulfurique	1980	
GAILLAC - UP	Acide Sulfurique 98%	Recirculation	Pompe à Pistons-	2013	MILTON ROY DOSAPRO D10

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Saint Roch		Réactifs	Membranes		PR1
GAILLAC - UP Saint Roch	Acide Sulfurique 98%	Recirculation Réactifs	Pompe à Pistons-Membranes	2013	MILTON ROY DOSAPRO D34 PR1
GAILLAC - UP Saint Roch	Acide Sulfurique 98%	Stockage Réactifs	Cuve Acide Sulfurique	1980	
GAILLAC - UP Saint Roch	Acide Sulfurique 98%	Stockage Réactifs	Dispositif sécurisé de dépotage	2005	Coffret dépotage stokage systè
GAILLAC - UP Saint Roch	Acide Sulfurique 98%	Stockage Réactifs	Extracteur Centrifuge	1980	
GAILLAC - UP Saint Roch	Alimentation Eau Brute	Captage en Rivière	Electropompe 1 dans puits	1994	FLYGT 3202 .180
GAILLAC - UP Saint Roch	Alimentation Eau Brute	Captage en Rivière	Electropompe 2 dans le chenal	2014	FLYGT NS 3202 HT 3 - 450
GAILLAC - UP Saint Roch	Alimentation Eau Brute	Captage en Rivière	Electropompe 3 dans la Rivière	2015	FLYGT CS 3300.181 HT 462
GAILLAC - UP Saint Roch	Alimentation Eau Brute	Génie Civil	htrhtjrtj	2021	
GAILLAC - UP Saint Roch	Alimentation Eau Brute	Génie Civil	Monorail	1994	
GAILLAC - UP Saint Roch	Alimentation Eau Brute	Génie Civil	Passerelle Mobile	1994	
GAILLAC - UP Saint Roch	Aménagement Extérieurs	CLÔTURE ET PORTAIL	Clôture		
GAILLAC - UP Saint Roch	Aménagement Extérieurs	CLÔTURE ET PORTAIL	Portail		
GAILLAC - UP Saint Roch	Aménagement Extérieurs	ESPACE VERT	Pelouse		
GAILLAC - UP Saint Roch	Bâche de répartition	Stockage / Distribution	Agitateur à Arbre Vertical	2010	
GAILLAC - UP Saint Roch	Bâche de répartition	Stockage / Distribution	Bâche	2010	
GAILLAC - UP Saint Roch	Bâche de répartition	Stockage / Distribution	Canalisation	2010	
GAILLAC - UP Saint Roch	Baches Eau Filtrée	Génie Civil	Bâche	1960	
GAILLAC - UP Saint Roch	Baches Eau Filtrée	Génie Civil	Bâche	1980	
GAILLAC - UP Saint Roch	Baches Eau Filtrée	Pompage (bâche 2)	Electropompe de Surface	1980	ABB M3AA 160 M4
GAILLAC - UP Saint Roch	Baches Eau Filtrée	Pompage (bâche 2)	Electropompe de Surface	1980	CEM MJPP 160 L6
GAILLAC - UP Saint Roch	Baches Eau Filtrée	Pompage (bâche 2)	Electropompe de Surface	1980	CEM MJPP 180 M6
GAILLAC - UP Saint Roch	Baches Eau Filtrée	Pompage (bâche 2)	Electropompe de Surface	2020	KSB Etanorm RM 250-330ACS
GAILLAC - UP Saint Roch	Baches Eau Filtrée	Pompage (bâche 2)	Electropompe de Surface	2016	KSB METABLOC
GAILLAC - UP Saint Roch	Baches Eau Filtrée	Pompage (bâche 2)	Electropompe de Surface	1980	SIEMENS 1LE15011DB222AA4
GAILLAC - UP Saint Roch	Baches Eau Filtrée	Pompage (bâche 2)	Electropompe de Surface	2017	WEG W22 PREMIUM
GAILLAC - UP Saint Roch	Bâtiments d'Exploitation	Bâtiments Techniques / Process	Climatiseur		
GAILLAC - UP Saint Roch	Bâtiments d'Exploitation	Bâtiments Techniques / Process	Extracteur Centrifuge	2010	
GAILLAC - UP Saint Roch	Bâtiments d'Exploitation	Bâtiments Techniques / Process	Local		
GAILLAC - UP Saint Roch	Bâtiments d'Exploitation	Bâtiments Techniques / Process	Pont Roulant	2010	ER3I EUROPONT 2000kg
GAILLAC - UP Saint Roch	Bâtiments d'Exploitation	Huisserie	Fenêtres	2005	
GAILLAC - UP Saint Roch	Bâtiments d'Exploitation	Huisserie	Fenêtres	2019	
GAILLAC - UP Saint Roch	Bâtiments d'Exploitation	Huisserie	Huisserie Diverse	1980	
GAILLAC - UP Saint Roch	Bâtiments d'Exploitation	Huisserie	Porte	2018	
GAILLAC - UP Saint Roch	Chambre à Vanne	Maillage / Répartition	Vanne Pneumatique	2010	

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

GAILLAC - UP Saint Roch	Chlore Gazeux	Analyse / Mesure	Rotamètre chlore gazeux	1999	CIFEC 0-350 g/l
GAILLAC - UP Saint Roch	Chlore Gazeux	Analyse / Mesure	Rotamètre chlore gazeux	2011	CIFEC 0-350 g/l
GAILLAC - UP Saint Roch	Chlore Gazeux	Préparation Réactifs	Bouteille		
GAILLAC - UP Saint Roch	Chlore Gazeux	Préparation Réactifs	Chloromètre Injection chlore gazeux	2019	CIFEC CHLOROPLUS
GAILLAC - UP Saint Roch	Chlore Gazeux	Préparation Réactifs	Hydroéjecteur	1999	CIFEC E109.12F
GAILLAC - UP Saint Roch	Chlore Gazeux	Préparation Réactifs	Hydroéjecteur	2011	CIFEC E109.13C
GAILLAC - UP Saint Roch	Chlore Gazeux	Préparation Réactifs	Inverseur Automatique chlore Gazeux	1999	CIFEC
GAILLAC - UP Saint Roch	Cuvon Mélange injection Coagulant PAX	Stockage	Canalisation	1999	
GAILLAC - UP Saint Roch	Cuvon Mélange injection Coagulant PAX	Stockage	Cuve coagulant	1999	
GAILLAC - UP Saint Roch	Cuvon Mélange injection Coagulant PAX	Stockage	Vanne Manuelle	1999	
GAILLAC - UP Saint Roch	DECANTATION	Cuve de répartition	Bassin répartition files 1 & 2	1960	
GAILLAC - UP Saint Roch	DECANTATION	Cuve de répartition	Vanne Manuelle	1999	
GAILLAC - UP Saint Roch	DECANTATION	Pulsator File 1	Canalisation en inox	2008	
GAILLAC - UP Saint Roch	DECANTATION	Pulsator File 1	Cloche mise à vide	1960	
GAILLAC - UP Saint Roch	DECANTATION	Pulsator File 1	Decanteur	1960	DEGREMONT Pulsator
GAILLAC - UP Saint Roch	DECANTATION	Pulsator File 1	Ouvrage concentrateur	1960	
GAILLAC - UP Saint Roch	DECANTATION	Pulsator File 1	Turbidimètre en continu	2022	HACH LANGE LXG423.99.10000
GAILLAC - UP Saint Roch	DECANTATION	Pulsator File 1	Vanne Manuelle	1960	
GAILLAC - UP Saint Roch	DECANTATION	Pulsator File 1	Vanne Pneumatique	2015	DOSAPRO PIC
GAILLAC - UP Saint Roch	DECANTATION	Pulsator File 2	Canalisation	1980	
GAILLAC - UP Saint Roch	DECANTATION	Pulsator File 2	Cloche mise à vide	1980	
GAILLAC - UP Saint Roch	DECANTATION	Pulsator File 2	Decanteur	1980	DEGREMONT Pulsator
GAILLAC - UP Saint Roch	DECANTATION	Pulsator File 2	Ouvrage concentrateur	1980	
GAILLAC - UP Saint Roch	DECANTATION	Pulsator File 2	pompe à Vide à Palettes	2022	BUSCH SB0310D0H0UGXX
GAILLAC - UP Saint Roch	DECANTATION	Pulsator File 2	Turbidimètre en continu	2022	HACH LANGE LXG423.99.10000
GAILLAC - UP Saint Roch	DECANTATION	Pulsator File 2	Vanne Manuelle	1980	
GAILLAC - UP Saint Roch	DECANTATION	Pulsator File 2	Vanne Pneumatique	2015	DOSAPRO PIC
GAILLAC - UP Saint Roch	Distribution électrique BT	Alimentation EDF	Compteur Electrique	2010	
GAILLAC - UP Saint Roch	Filtration sur sable	Filtre à sable 1ere tranche	1036 Crépines pour Filtre	1989	
GAILLAC - UP Saint Roch	Filtration sur sable	Filtre à sable 1ere tranche	Détecteur de Niveau Capacitif	1989	
GAILLAC - UP Saint Roch	Filtration sur sable	Filtre à sable 1ere tranche	Détecteur de Niveau Capacitif	2005	
GAILLAC - UP Saint Roch	Filtration sur sable	Filtre à sable 1ere tranche	Filtre à Sable	1960	DEGREMONT
GAILLAC - UP Saint Roch	Filtration sur sable	Filtre à sable 1ere tranche	Matériau de Garnissage	1989	
GAILLAC - UP Saint Roch	Filtration sur sable	Filtre à sable 1ere tranche	Plancher	1989	
GAILLAC - UP	Filtration sur sable	Filtre à sable 1ere	Pompe	2022	GRUNDFOS CR1S-2 A-A-A-E-

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Saint Roch		tranche			HQQE
GAILLAC - UP Saint Roch	Filtration sur sable	Filtre à sable 1ere tranche	Turbidimètre en continu	2022	HACH LANGE TU 5300 SC
GAILLAC - UP Saint Roch	Filtration sur sable	Filtre à sable 1ere tranche	Vanne Pneumatique	2005	
GAILLAC - UP Saint Roch	Filtration sur sable	Filtre à sable 1ere tranche	Vanne Pneumatique	2006	AMRI KSB Actair 100
GAILLAC - UP Saint Roch	Filtration sur sable	Filtre à sable 1ere tranche	Vanne Pneumatique	1989	MIROUX TYPE 150
GAILLAC - UP Saint Roch	Filtration sur sable	Filtre à sable 1ere tranche	Vanne Pneumatique	1989	MIROUX TYPE 200
GAILLAC - UP Saint Roch	Filtration sur sable	Filtre à sable 1ere tranche	Vanne Pneumatique	2005	MIROUX TYPE 200
GAILLAC - UP Saint Roch	Filtration sur sable	Filtre à sable 1ere tranche	Vanne Pneumatique	2019	MIROUX TYPE 200
GAILLAC - UP Saint Roch	Filtration sur sable	Filtre à sable 1ere tranche	Vanne Pneumatique	1989	MIROUX TYPE 250
GAILLAC - UP Saint Roch	Filtration sur sable	Filtre à sable 2eme tranche	1036 Crépines pour Filtre	1989	
GAILLAC - UP Saint Roch	Filtration sur sable	Filtre à sable 2eme tranche	1036 Crépines pour Filtre	2014	
GAILLAC - UP Saint Roch	Filtration sur sable	Filtre à sable 2eme tranche	Détecteur de Niveau Capacitif	2005	
GAILLAC - UP Saint Roch	Filtration sur sable	Filtre à sable 2eme tranche	Filtre à Sable	1980	DEGREMONT
GAILLAC - UP Saint Roch	Filtration sur sable	Filtre à sable 2eme tranche	Matériau de Garnissage	1989	
GAILLAC - UP Saint Roch	Filtration sur sable	Filtre à sable 2eme tranche	Matériau de Garnissage	2014	
GAILLAC - UP Saint Roch	Filtration sur sable	Filtre à sable 2eme tranche	Plancher	1989	
GAILLAC - UP Saint Roch	Filtration sur sable	Filtre à sable 2eme tranche	Plancher	2014	
GAILLAC - UP Saint Roch	Filtration sur sable	Filtre à sable 2eme tranche	Pompe	2022	GRUNDFOS CR1S 2 A-A-A-E-HQQE
GAILLAC - UP Saint Roch	Filtration sur sable	Filtre à sable 2eme tranche	Turbidimètre en continu	2022	HACH LANGE TU 5300 SC
GAILLAC - UP Saint Roch	Filtration sur sable	Filtre à sable 2eme tranche	Vanne Pneumatique	1989	
GAILLAC - UP Saint Roch	Filtration sur sable	Filtre à sable 2eme tranche	Vanne Pneumatique	1989	
GAILLAC - UP Saint Roch	Filtration sur sable	Filtre à sable 2eme tranche	Vanne Pneumatique	2005	
GAILLAC - UP Saint Roch	Filtration sur sable	Filtre à sable 2eme tranche	Vanne Pneumatique	2006	AMRI KSB Actair 100
GAILLAC - UP Saint Roch	Filtration sur sable	Filtre à sable 2eme tranche	Vanne Pneumatique	1989	MIROUX TYPE 150
GAILLAC - UP Saint Roch	Filtration sur sable	Filtre à sable 2eme tranche	Vanne Pneumatique	1989	MIROUX TYPE 200
GAILLAC - UP Saint Roch	Filtration sur sable	Filtre à sable 2eme tranche	Vanne Pneumatique	1989	MIROUX TYPE 250
GAILLAC - UP Saint Roch	Filtration sur sable	Filtre à sable 2eme tranche	Vanne Pneumatique	2019	MIROUX TYPE 250
GAILLAC - UP Saint Roch	Filtre charbon	Filtre charbon 1	Appareil de Mesure de Niveau Piézométrique	2006	
GAILLAC - UP Saint Roch	Filtre charbon	Filtre charbon 1	Electrovanne	2006	
GAILLAC - UP Saint Roch	Filtre charbon	Filtre charbon 1	Filtre charbon	1989	DEGREMONT
GAILLAC - UP Saint Roch	Filtre charbon	Filtre charbon 1	Vanne Motorisée	2006	
GAILLAC - UP Saint Roch	Filtre charbon	Filtre charbon 1	Vanne Pneumatique	1989	
GAILLAC - UP Saint Roch	Filtre charbon	Filtre charbon 1	Vanne Pneumatique	2015	
GAILLAC - UP Saint Roch	Filtre charbon	Filtre charbon 1	Vanne Pneumatique	2006	AMRI KSB Actair 100
GAILLAC - UP Saint Roch	Filtre charbon	Filtre charbon 1	Vanne Pneumatique	1989	MIROUX TYPE 150

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

GAILLAC - UP Saint Roch	Filtre charbon	Filtre charbon 1	Vanne Pneumatique	1989	MIROUX TYPE 250
GAILLAC - UP Saint Roch	Filtre charbon	Filtre Charbon 2	Appareil de Mesure de Niveau Piézométrique	2006	
GAILLAC - UP Saint Roch	Filtre charbon	Filtre Charbon 2	Electrovanne	2006	
GAILLAC - UP Saint Roch	Filtre charbon	Filtre Charbon 2	Filtre charbon	1989	DEGREMONT
GAILLAC - UP Saint Roch	Filtre charbon	Filtre Charbon 2	Vanne Motorisée	2006	
GAILLAC - UP Saint Roch	Filtre charbon	Filtre Charbon 2	Vanne Pneumatique	1989	
GAILLAC - UP Saint Roch	Filtre charbon	Filtre Charbon 2	Vanne Pneumatique	2015	
GAILLAC - UP Saint Roch	Filtre charbon	Filtre Charbon 2	Vanne Pneumatique	2006	AMRI KSB Actair 100
GAILLAC - UP Saint Roch	Filtre charbon	Filtre Charbon 2	Vanne Pneumatique	1989	MIROUX TYPE 150
GAILLAC - UP Saint Roch	Filtre charbon	Filtre Charbon 2	Vanne Pneumatique	1989	MIROUX TYPE 250
GAILLAC - UP Saint Roch	Filtre charbon	Filtre Charbon 3	Appareil de Mesure de Niveau Piézométrique	2006	
GAILLAC - UP Saint Roch	Filtre charbon	Filtre Charbon 3	Electrovanne	2006	
GAILLAC - UP Saint Roch	Filtre charbon	Filtre Charbon 3	Filtre charbon	1989	DEGREMONT
GAILLAC - UP Saint Roch	Filtre charbon	Filtre Charbon 3	Vanne Motorisée	2006	
GAILLAC - UP Saint Roch	Filtre charbon	Filtre Charbon 3	Vanne Pneumatique	1989	
GAILLAC - UP Saint Roch	Filtre charbon	Filtre Charbon 3	Vanne Pneumatique	1989	
GAILLAC - UP Saint Roch	Filtre charbon	Filtre Charbon 3	Vanne Pneumatique	2006	AMRI KSB Actair 100
GAILLAC - UP Saint Roch	Filtre charbon	Filtre Charbon 3	Vanne Pneumatique	1989	MIROUX TYPE 150
GAILLAC - UP Saint Roch	Filtre charbon	Filtre Charbon 3	Vanne Pneumatique	1989	MIROUX TYPE 250
GAILLAC - UP Saint Roch	Fosse sceptique	Fosse sceptique	Fosse sceptique	2021	
GAILLAC - UP Saint Roch	Laboratoire	Matériels d'Analyse	Analyseur de Chlore Méthod Electrochim	2010	HACH 2100Q
GAILLAC - UP Saint Roch	Laboratoire	Matériels d'Analyse	Conductimètre	2010	WTW
GAILLAC - UP Saint Roch	Laboratoire	Matériels d'Analyse	Ensemble verrerie et pipettes		
GAILLAC - UP Saint Roch	Laboratoire	Matériels d'Analyse	Jar Test	2010	FISCHER 10408
GAILLAC - UP Saint Roch	Laboratoire	Matériels d'Analyse	PH-mètre	2010	WTW 3110
GAILLAC - UP Saint Roch	Laboratoire	Matériels d'Analyse	Spectrophotomètre	2015	HACH LANGE DR 3900
GAILLAC - UP Saint Roch	Laboratoire	Matériels d'Analyse	Turbidimètre	2019	HACH LANGE 2100Q
GAILLAC - UP Saint Roch	Laboratoire	Utilités	Agitateur Mélangeur	2006	
GAILLAC - UP Saint Roch	Laboratoire	Utilités	Etuve	2006	THERMO Type 142300 Incubator
GAILLAC - UP Saint Roch	Laboratoire	Utilités	Paillasse		
GAILLAC - UP Saint Roch	Laboratoire	Utilités	Réfrigérateur	1998	
GAILLAC - UP Saint Roch	Lessive de Soude 30%	Recirculation Réactifs	Coffret	2018	Coffret dosage stokage système
GAILLAC - UP Saint Roch	Lessive de Soude 30%	Recirculation Réactifs	Pompe à Pistons-Membranes	2018	GRUNDFOS
GAILLAC - UP Saint Roch	Lessive de Soude 30%	Stockage Réactifs	Cuve	1980	
GAILLAC - UP	Lessive de Soude 30%	Stockage Réactifs	Dispositif sécurisé de	2005	Coffret dépotage stokage

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Saint Roch			dépotage		systè
GAILLAC - UP Saint Roch	Lessive de Soude 30%	Stockage Réactifs	Résistance Chauffante	1980	VULCANIC
GAILLAC - UP Saint Roch	Ozonation	Analyseur de résiduel d'ozone	Analyseur d'ozone en continu	2017	EVOQUA Depolox 5
GAILLAC - UP Saint Roch	Ozonation	Inter-Ozonation	1ere tour de contact	1989	TRAILIGAZ
GAILLAC - UP Saint Roch	Ozonation	Inter-Ozonation	2eme tour de contact	1989	TRAILIGAZ
GAILLAC - UP Saint Roch	Ozonation	Inter-Ozonation	Sas de remontee des eaux de sortie	1989	
GAILLAC - UP Saint Roch	Ozone	Analyse / Mesure	Analyseur d'ozone en continu ds eau	2017	MFA Depolox 5 Evoqua
GAILLAC - UP Saint Roch	Ozone	Analyse / Mesure	Contrôleur du Point de Rosée	2017	MICHELL Easidew Hygrometer
GAILLAC - UP Saint Roch	Ozone	Analyse / Mesure	Rotamètre	1999	SART VF 16 120
GAILLAC - UP Saint Roch	Ozone	Analyse / Mesure	Rotamètre	2016	SART VF 16 120
GAILLAC - UP Saint Roch	Ozone	Analyse / Mesure	Système d'Echantillonage	1999	Depolox 5 Evoqua
GAILLAC - UP Saint Roch	Ozone	Distribution Réactifs Interozonation	Poreux	2019	
GAILLAC - UP Saint Roch	Ozone	Distribution Réactifs Préozonation	Poreux	2019	
GAILLAC - UP Saint Roch	Ozone	Production Réactifs	Circuit d'eau de Refroidissement	1999	
GAILLAC - UP Saint Roch	Ozone	Production Réactifs	Destructeur d'Ozone Thermique	1999	TRAILIGAZ FD6 procédé Catalytique
GAILLAC - UP Saint Roch	Ozone	Production Réactifs	Equipement sous pression	2017	SICC
GAILLAC - UP Saint Roch	Ozone	Production Réactifs	Groupe Froid	2016	SOME INDUSTRIE Parker Starlette plus E
GAILLAC - UP Saint Roch	Ozone	Production Réactifs	Ozoneur à Air	1999	TRAILIGAZ MODULOZONE 5MZI 26HD
GAILLAC - UP Saint Roch	Ozone	Production Réactifs	Sécheur d'Air	1999	ULTRAFILTER Ultrapac MSD 0080
GAILLAC - UP Saint Roch	Ozone	Production Réactifs	Surpresseur à Lobes Mono-Etagé	2016	ATLAS COPCO GA15
GAILLAC - UP Saint Roch	Ozone	Production Réactifs	Surpresseur à Lobes Mono-Etagé	2008	MAUGUIERE MAV200
GAILLAC - UP Saint Roch	PAX	Recirculation Réactifs	Coffret	2018	Coffret dosage stokage système
GAILLAC - UP Saint Roch	PAX	Recirculation Réactifs	Débitmètre Electromagnétique en Conduite	2018	ENDRESS HAUSER Promag 100 DN 4
GAILLAC - UP Saint Roch	PAX	Recirculation Réactifs	Pompe à Pistons-Membranes	2018	MILTON ROY GA Vari Pulse
GAILLAC - UP Saint Roch	PAX	Stockage Réactifs	Cuve coagulant	1980	
GAILLAC - UP Saint Roch	PAX	Stockage Réactifs	Cuve de rétention coagulant	1980	
GAILLAC - UP Saint Roch	PAX	Stockage Réactifs	Dispositif sécurisé de dépotage	2005	Coffret dépotage stokage systè
GAILLAC - UP Saint Roch	Poste de Livraison Electricité	POSTE DE LIVRAISON HT	Cellule de Protection	1975	
GAILLAC - UP Saint Roch	Poste de Livraison Electricité	POSTE DE LIVRAISON HT	Disjoncteur	2017	
GAILLAC - UP Saint Roch	Poste de Livraison Electricité	POSTE DE LIVRAISON HT	Sectionneur HTA	1975	
GAILLAC - UP Saint Roch	Poste de Livraison Electricité	POSTE DE LIVRAISON HT	Transformateur Abaisseur	1975	
GAILLAC - UP Saint Roch	PREOZONATION	Analyse / Mesure	Débitmètre Electromagnétique en Conduite	2013	KROHNE IFC010F/D/6
GAILLAC - UP Saint Roch	PREOZONATION	Analyse / Mesure	pH-mètre Préozo	2017	HACH LANGE 1200-S SC
GAILLAC - UP Saint Roch	PREOZONATION	Huisserie serrurerie	2 Capotage Préozo	1999	

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

GAILLAC - UP Saint Roch	PREOZONATION	Pré-Ozonation	Cuve	1999	
GAILLAC - UP Saint Roch	PREOZONATION	Pré-Ozonation	Vanne Manuelle	1999	
GAILLAC - UP Saint Roch	Production d'Air	Compression Air	Compresseur à Pistons	2018	POWAIR INDUSTRIE MK13S FF032310200
GAILLAC - UP Saint Roch	Production d'Air	Compression Air	Compresseur à Pistons	2015	WORTHINGTON CREYSSENSAC DNXPRO 4300
GAILLAC - UP Saint Roch	Production d'Air	Compression Air	Sécheur d'Air	2014	SOME INDUSTRIE ESD54
GAILLAC - UP Saint Roch	Production d'Air	Surpression Air	Surpresseur à Lobes Mono-Etagé	2008	KAESER
GAILLAC - UP Saint Roch	Production d'Air	Surpression Air	Surpresseur à Lobes Mono-Etagé	1975	ROOTS
GAILLAC - UP Saint Roch	Production d'Air	Surpression Air Pulsator File 1	Surpresseur à vis	2007	KAESER
GAILLAC - UP Saint Roch	Réservoirs Eau traitée	Analyse / Mesure Refoulement	Analyseur de Chlore ET	2010	ENDRESS HAUSER CCM 151
GAILLAC - UP Saint Roch	Réservoirs Eau traitée	Analyse / Mesure Refoulement	Appareil de Mesure de Pression en Conduite	2010	ENDRESS HAUSER
GAILLAC - UP Saint Roch	Réservoirs Eau traitée	Analyse / Mesure Refoulement	Conductimètre ET	2010	ENDRESS HAUSER
GAILLAC - UP Saint Roch	Réservoirs Eau traitée	Analyse / Mesure Refoulement	Débitmètre Electromagnétique ET	2010	ABB
GAILLAC - UP Saint Roch	Réservoirs Eau traitée	Analyse / Mesure Refoulement	Electropompe de Surface (centrifuge)	2022	AB
GAILLAC - UP Saint Roch	Réservoirs Eau traitée	Analyse / Mesure Refoulement	Electropompe de Surface (centrifuge)	2022	AB VA03 IN LINE
GAILLAC - UP Saint Roch	Réservoirs Eau traitée	Analyse / Mesure Refoulement	pHmètre ET	2010	ENDRESS HAUSER LIQUISY
GAILLAC - UP Saint Roch	Réservoirs Eau traitée	Analyse / Mesure Refoulement	pH-mètre KALKAS	2010	KALKAS 1
GAILLAC - UP Saint Roch	Réservoirs Eau traitée	Analyse / Mesure Refoulement	Turbidimètre ET	2016	HACH LANGE
GAILLAC - UP Saint Roch	Réservoirs Eau traitée	Analyse / Mesure Reservoir 1	Détecteur de Niveau Poire	2010	FLYGT
GAILLAC - UP Saint Roch	Réservoirs Eau traitée	Analyse / Mesure Reservoir 1	Sonde piezometrique	2010	PARATRONIC 0-6m
GAILLAC - UP Saint Roch	Réservoirs Eau traitée	Analyse / Mesure Reservoir 2	Détecteur de Niveau Poire	2010	FLYGT
GAILLAC - UP Saint Roch	Réservoirs Eau traitée	Analyse / Mesure Reservoir 2	Sonde piezometrique	2010	PARATRONIC 0-6m
GAILLAC - UP Saint Roch	Réservoirs Eau traitée	Génie Civil	Bâche	2010	
GAILLAC - UP Saint Roch	Réservoirs Eau traitée	Pompage	Electropompe de Surface	2010	JEUMONT SCHNEIDER 152 NM 2 I
GAILLAC - UP Saint Roch	Réservoirs Eau traitée	Pompage	Pompe de Vidange	2010	FLYGT 3153
GAILLAC - UP Saint Roch	Réservoirs Eau traitée	Pompage	Vanne Hydraulique	2010	CLA-VAL
GAILLAC - UP Saint Roch	Réservoirs Eau traitée	Pompage	Vanne Manuelle	2010	
GAILLAC - UP Saint Roch	Sécurité	Sécurité Anti-Intrusion	Centrale Anti-Intrusion	2010	HAGER S630-22F
GAILLAC - UP Saint Roch	Sécurité	Sécurité Incendie	10 Extincteurs		SICLI
GAILLAC - UP Saint Roch	Sécurité	Sécurité Personnel	Arrêt d'Urgence		
GAILLAC - UP Saint Roch	Sécurité	Sécurité Personnel	Douche et Rince-Œil	2005	
GAILLAC - UP Saint Roch	SUPERVISION	Interface Opérateur	supervision	2016	PCVUE 11
GAILLAC - UP Saint Roch	SUPERVISION	Interface Opérateur	Unité Centrale Exploitation	2016	
GAILLAC - UP Saint Roch	TAMISAGE	Analyse / Mesure	Turbidimètre EB	2017	HACH LANGE Solitax SC
GAILLAC - UP Saint Roch	TAMISAGE	Tamisage	Détecteur de Niveau CONDUCTIF	1999	ENDRESS HAUSER NIVOTESTER FTW 420

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

GAILLAC - UP Saint Roch	TAMISAGE	Tamisage	Electropompe Immergée	2015	KSB S100D UPA 100C
GAILLAC - UP Saint Roch	TAMISAGE	Tamisage	Tamis à Tambour HORIZONTAL	1999	PERRIER BFRD 24/12
GAILLAC - UP Saint Roch	TAMISAGE	Tamisage	Vanne Manuelle	1999	
GAILLAC - UP Saint Roch	Unité de Contrôle / Commande	Armoire Automatisme	Armoire de Commande	2010	
GAILLAC - UP Saint Roch	Unité de Contrôle / Commande	Armoire Automatisme	Armoire Electrique BT	2006	
GAILLAC - UP Saint Roch	Unité de Contrôle / Commande	Armoire Automatisme	Automate	2006	TELEMECANIQUE PREMIUM
GAILLAC - UP Saint Roch	Unité de Contrôle / Commande	Organes de Télétransmission	Coffret de Télégestion Sofrel	2006	SOFREL S550
GAILLAC - UP Saint Roch	Unité de Contrôle / Commande	Périphériques Moteur	Démarreur Electronique	2010	
GAILLAC - UP Saint Roch	Unité de Contrôle / Commande	Supports Communications	Liaison GSM	2010	Ligne tel télétrans
GAILLAC - UP Saint Roch	Unité de Contrôle / Commande	Supports Communications	Liaison LP		
GAILLAC - UP Saint Roch	Unité de Contrôle / Commande	Supports Communications	Liaison Radio	2010	Radio télétrans réservoir
GAILLAC - UP Saint Roch	Vasque départ eau traitée	Vasque	Canalisation PVC	1989	
Réservoir	Eau de Javel	Distribution Réactifs	Pompe Péristaltique		

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

6.12 Calcul détaillé du coefficient d'actualisation

13/12/2021

VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux
REGION SUD-OUEST
Territoire Garonne et affluents

Service TARN

I7280 C.A. Gaillac Graulhet (Commune de GAILLAC)
Indices web

Eau potable art.8.5 au 01/01/2020

0,2 + 0,41ICHT-E + 0,04[010534766] + 0,18FSD2 + 0,17TP10a

Période d'application **du 01/01/2022 au 31/12/2022**

Période d'application **De l'année 2022** **Valeurs des indices Connues au 01/12/2021**

Valeur(s) de base du 01/04/2019

Terme ***0,2***

Pondération	**Production et distribution d'eau, assainissement,**				**Résultat**
	Valeur de base :	**ICHT-E**	Valeur actualisée :		
0,41	*112,9*		*122,8*	MTP WEB 202110 du 08/10/2021	*+0,445952*

Pondération	**[010534766] Electricité vendue aux entreprises**				**Résultat**
	Valeur de base :	**EVE**	Valeur actualisée :		
0,04	*124,2*		*109,2*	MTP WEB 202111 du 30/11/2021	*+0,035169*

Pondération	**Frais et Services Divers (Remplacement PSDB,C,etT)**				**Résultat**
	Valeur de base :	**FSD2**	Valeur actualisée :		
0,18	*130,9*		*147,5*	MTP WEB 202111 du 30/11/2021	*+0,202827*

Pondération	**Canalisations... avec fournitures de tuyaux**				**Résultat**
	Valeur de base :	**Tp10a**	Valeur actualisée :		
0,17	*109,7*		*116*	MTP WEB 202111 du 17/11/2021	*+0,179763*

K Intermédiaire: **1,063711**

Coefficient K = 1,063711

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

6.13 Liste du personnel au contrat

Nom	Prénom	Fonction
VAN SLAGHMOLEN	Kim	Manager du Service TARN
HUSQUIN	Eric	Responsable d'exploitation
SALA	Grégory	Responsable d'équipe
DE BALBY DE VERNON	Guillaume	Agent Réseaux
BASILE	Anthony	Agent Réseaux
FOURNIE	Jérémy	Agent Réseaux
THIEBAUT	Geoffroy	Agent Réseaux
LOPEZ	Julien	Responsable d'équipe
AUGER	Brice	Agent Usines
PON LAYUS	Eric	Agent Usines
MAUREL	Jean-François	Agent Usines

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

6.14 Offres innovantes VEOLIA

Acteur majeur des services environnementaux Veolia poursuit une politique d'innovation qui lui permet de développer des solutions pour répondre aux enjeux de la transformation écologique.

REUT BOX, la solution innovante de Veolia pour répondre au stress hydrique liés au dérèglement climatique.

C'est quoi ? Une combinaison de technologies éprouvées et robustes nécessitant un minimum de maintenance - un équipement standardisé prêt à l'emploi (mode Plug and Play) qui produit de l'eau de qualité A adaptée pour tous les usages, même les plus contraignants. Elle permet de se substituer à une partie de l'eau potable du site pour des usages internes (nettoyages, préparation polymères, …) et également de faire de l'irrigation de cultures.

Elle ressemble à quoi ? **Unité sur skid ou en container de 5 à 25 m3/**

La Reut BOX est composée d'un filtre garni de billes de verre, d'une désinfection UV et d'une chloration avant stockage, La Reut Box a un faible encombrement au sol sur site. C'est une solution intégralement automatisée avec un minimum d'exploitation. Solution modulaire et évolutive qui permet de s'adapter au besoin.

La REUT BOX permet de traiter les eaux usées en sortie de station d'épuration. Elle élimine les MES ainsi que les virus et bactéries présents dans l'eau.

Les usages de l'eau usée traitée, affinée par la REUT BOX :

1 :Substitution de l'eau potable sur une station d'épuration urbaine pour ses usages internes
2 : Irrigation de cultures (vignes, oliviers, maraichages…)
3 : Arrosage de stades, espaces verts et golfs
4 : Protection incendie, fontaines, nettoyage de voiries, hydrocurage,
5 : Utilisation en industries : complément eau de chaudière, eau de process,

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

DIABOLO ®, Choisir le charbon actif en toute confiance.

L'instruction DGS du 18 décembre 2020 est venue clarifier un flou réglementaire au sujet des métabolites de pesticides dits "pertinents", et préciser les modalités de gestion des métabolites "non pertinents".

La transposition de la nouvelle directive européenne sur les eaux destinées à la consommation humaine applicable au 1er janvier 2023 vient d'autre part rajouter des nouvelles molécules à surveiller avec des nouvelles concentrations limites d'ici 2026.

Un nouvel arrêté vient par ailleurs préciser la responsabilité de la collectivité Personne Responsable de la Production et de la Distribution de l'Eau (PRPDE) dans la surveillance de la qualité de l'eau auprès des populations.

Toutes ces nouvelles réglementations entraînent une dynamique d'évolution du contrôle sanitaire dans les collectivités et peuvent faire émerger des nouvelles situations de non-conformités de pesticides ou de molécules chimiques.

Bien que la réduction des pollutions à la source soit à privilégier, un traitement de l'eau peut-être nécessaire. Le charbon actif est le traitement recommandé pour la plupart des métabolites de pesticides.

Pour choisir en toute confiance, **le meilleur charbon actif** adapté à chaque problématique locale**, Veolia a développé Diabolo ®, une solution unique, mobile, rapide et peu onéreuse** pour tester sur place avec l'eau du territoire.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

TÉLÉO : TÉLÉO Alarmes constitue la tour de contrôle du télérelevé.

Ce module permet entre autres :

- **de contribuer à sécuriser la qualité de l'eau distribuée** en mettant en évidence les phénomènes de retour d'eau.
- **de garantir l'exhaustivité des recettes du service de l'eau** grâce à la détection des consommations sur points d'eau sans abonnement et des suspicions de fraude (compteurs retournés).
- **D'identifier les désordres potentiels sur les installations privées des consommateurs** grâce aux alarmes fuite - écoulement permanent et risque de gel.

En 2022, grâce aux alarmes "suspicion de fuite" poussées par mail, courriel ou courrier, 72 000 fuites ont été réparées par nos consommateurs, pour une économie globale de 4,1 millions de m3 (environ 1300 piscines olympiques). Un geste utile tant pour la planète que pour le portefeuille des consommateurs !

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

6.15 Actualité climatique 2022 en France

Bilan / impacts de l'actualité climatique 2022 en France

L'année 2022 **est la plus chaude** que la France métropolitaine ait jamais mesurée, loin devant 2020 qui détenait le record. Ponctuée d'extrêmes climatiques, 2022 est un symptôme du changement climatique en France, selon Météo France.
En effet, **8 des 10 années les plus chaudes** depuis le début du XXe siècle **sont postérieures à 2010.**
Une année marquée par une période de sécheresse d'une précocité, longévité et intensité exceptionnelle !
L'année 2022 a également été **exceptionnellement sèche**, marquée par un déficit pluviométrique record de 25 %.
2022 se classe au **2e rang des années les moins arrosées** (depuis le début des mesures en 1959 - données météo France).
A titre d'exemple, 2022 a été jalonnée de mois records : les mois **de mai** avec un déficit de **60 %** et de **juillet** avec un déficit de **85 % sont les plus secs jamais enregistrés** à l'échelle de la France métropolitaine depuis le début des mesures en 1959.

- 2022 a connu **la 2e plus longue période de sécheresse des sols** de son histoire. L'année a été marquée par un déficit persistant de précipitations depuis la fin de l'hiver 2021-2022.
- La surface affectée par cette sécheresse des sols superficiels a atteint **les trois quarts de la France**. C'est l'une des 5 sécheresses ayant touché la surface du territoire la plus importante. La sécheresse a ainsi été moins généralisée qu'en 1976 ou 2011 mais plus qu'en 2003.
- 2022 a été marquée par un **ensoleillement exceptionnel** sur la plupart des régions, le plus souvent **excédentaire de 15 %**, avec de nombreux records, notamment sur la moitié nord du pays (Rennes +18%, Bourges +17%, Colmar +24%).
- Une année sèche mais régulièrement chaude également avec de nombreuses vagues de chaleur ; tous les mois de l'année ont été plus chauds que la normale, à l'exception des mois de janvier et d'avril.

Il en est résulté **un été 2022 classé Extrême** par Météo France.
Trois vagues de chaleur ont concerné la France l'été 2022, la première dès le mois de juin. De nombreux records de chaleur ont été battus. On a par exemple mesuré les 40 °C les plus précoces jamais relevés, avec plus de 40 °C à Saint-Jean-de-Minervois (34) le 16 juin. Jamais auparavant une telle chaleur n'avait duré aussi longtemps et démarré si tôt dans la saison en France continental ayant établi quelques records :

- **33 jours** de canicule au niveau national.
- Canicule **la plus précoce** (depuis le 15 juin) et la plus longue jamais enregistrée
- **+2,3 degrés** au-dessus de la normale (période 1990-2020), juste derrière celle de 2003 (+2,7 degrés).
- **87 records de températures** battus cette année en France ; 43° à Arcachon, 39,9° au Touquet en juillet !!!
- Sécheresse et feux de forêt : **62 000 hectares brûlés** contre 8 500 habituellement, avec des feux en Bretagne (Brocéliande)
- des pertes agricoles inquiétantes : -20% pour le maïs et la pomme de terre
- Dans le même temps, les orages sont plus intenses avec des phénomènes climatiques exceptionnels : 5 morts en Corse le 18 août avec des dommages importants sur les infrastructures...

Vers 2050 les projections indiquent que 1 été sur 2 pourrait ressembler à celui de 2022…

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Annexe - infographie Météo France

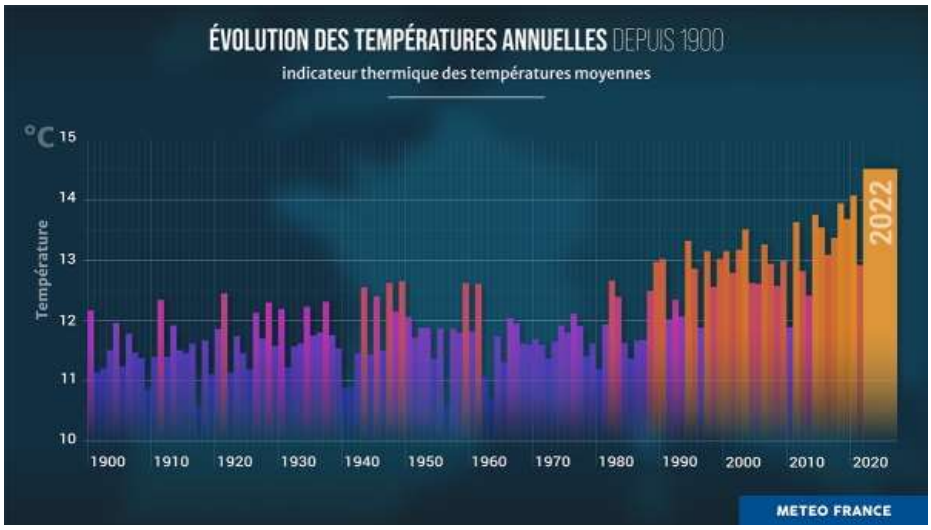

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

6.16 Glossaire

Le présent glossaire est établi sur la base des définitions de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 et de compléments jugés utiles à la compréhension du document.

Abonnement :

L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné au délégataire pour la prestation du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné, ou installation d'assainissement non collectif).

Abonnés domestiques ou assimilés :

Les abonnés non domestiques sont redevables directement à l'Agence de l'eau pour les redevances de pollution et de modernisation des réseaux perçues habituellement sur les factures d'eau et d'assainissement. Il s'agit d'établissements dont les activités sont définies par un arrêté du 21/12/2017, et dont le volume d'activité dépasse certains seuils. Les abonnés non domestiques ne doivent pas être confondus avec les abonnés industriels. La notion d'abonnés industriels correspond à des critères propres au règlement de service.

Capacité de production :

Volume qui peut être produit par toutes les installations de production pour un fonctionnement journalier de 20 heures chacune (unité : m^3/jour).

Certification ISO 14001 :

Cette norme concerne le système de management environnemental. La certification s'applique aux aspects environnementaux que Veolia Eau peut maîtriser et sur lesquels il est censé avoir une influence. Le système vise à réduire les impacts liés à nos produits, activités et services sur l'environnement et à mettre en place des moyens de prévention des pollutions, en s'intéressant à la fois aux ressources et aux sous-produits du traitement dans le respect de la législation en vigueur et la perspective d'une amélioration continue.

Certification ISO 9001 :

Cette norme concerne le système de management de la qualité. La certification ISO 9001 traduit l'engagement de Veolia à satisfaire les attentes de ses clients par la qualité des produits et des services proposés et l'amélioration continue de ses performances.

Certification ISO 22000 :

Attestation fournie par un organisme certificateur qui valide la démarche de sécurité alimentaire effectuée par le délégataire.

Certification ISO 50001 :

Cette norme concerne le système de management de l'énergie. Ce système traduit l'engagement de Veolia à analyser ses usages et ses consommations énergétiques pour privilégier la performance énergétique dans le respect de la législation en vigueur et la perspective d'une amélioration continue.

Certification ISO 45001 :

Cette norme concerne le système de management de la santé et de la sécurité au travail.

Consommateur – abonné (client) :

Le consommateur abonné est une personne physique ou morale ayant souscrit un ou plusieurs abonnements auprès de l'opérateur du service public (par exemple service de l'eau, de l'assainissement, etc..). Il est par définition desservi par l'opérateur. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, en des lieux géographiques distincts appelés points de service et donc avoir plusieurs points de service. Pour distinguer les services, on distingue les consommateurs eau, les consommateurs assainissement collectif et les consommateurs assainissement non collectif. Il perd sa qualité de consommateur abonné à un point de service donné lorsque le service n'est plus délivré à ce point de service, de façon définitive, quelle que soit sa situation vis-à-vis de la facturation (il n'est plus desservi, mais son compte peut ne pas encore être soldé).

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Pour Veolia, un consommateur abonné correspond à un abonnement : le nombre de consommateurs abonnés est égal au nombre d'abonnements.

Consommation individuelle unitaire :

Consommation annuelle des consommateurs particuliers individuels divisée par la durée de la période de consommation et par le nombre de consommateurs particuliers individuels et collectifs (unité : m^3/client/an).

Consommation globale unitaire :

Consommation annuelle totale des clients divisée par la durée de la période de consommation et par le nombre de clients (unité : m3/consommateur/an).

Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service et taux de respect de ce délai [D 151.0] :

Ce délai est le temps exprimé en heures ou en jours sur lequel s'engage le service pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant. Le taux de respect est exprimé en pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquelles le délai est respecté. (Arrêté du 2 mai 2007)

Développement durable :

Le rapport Brundtland a défini en 1987 la notion de développement durable comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». La conférence de Rio de 1992 a popularisé cette définition de développement économique efficace, équitable et soutenable, et celle de programme d'action ou « Agenda 21 ». D'autres valeurs sont venues compléter ces notions initiales, en particulier être une entreprise responsable, respecter les droits humains, assurer le droit des habitants à disposer des services essentiels, favoriser l'implication de la société civile, faire face à l'épuisement des ressources et s'adapter aux évolutions climatiques.
Les Objectifs du Développement Durable (ODD) de l'agenda 2030 sont un ensemble de 17 objectifs établis en 2015 par les Nations Unies et concernent tous les pays (développés et en voie de développement), dont l'objectif 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement.
Ces nouveaux objectifs succèdent aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD de 2000 à 2015) pour réduire la pauvreté dans les pays en voie de développement (à ce titre Veolia a contribué à l'accès de 6,5 millions de personnes à l'eau potable et a raccordé près de 3 millions de personnes aux services d'assainissement dans les pays émergents).

Eau souterraine influencée :

Eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2 NFU.

HACCP :

Hazard Analysis Critical Control Point : méthode d'identification et de hiérarchisation des risques développée à l'origine dans le secteur agroalimentaire, cette méthode est depuis utilisée pour les systèmes d'alimentation en eau potable.

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau [P108.3] :

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

- ✓ 0 % : aucune action ;
- ✓ 20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours ;
- ✓ 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu ;
- ✓ 50 % : dossier déposé en préfecture;
- ✓ 60 % : arrêté préfectoral ;
- ✓ 80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) ;
- ✓ 100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable par le service ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable [P103.2] :

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120 points, à la fois :

- ✓ le niveau de connaissance du réseau et des branchements,
- ✓ et l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'assainissement collectif.

L'échelle est de 0 à 100 points pour les services n'exerçant pas la mission de distribution.

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : *http://services.eaufrance.fr/*

Indice linéaire de pertes en réseau [P106.3] :

L'indice linéaire de pertes en réseau est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Il est exprimé en m3/km/jour.

Indice linéaire des volumes non comptés [P105.3] :

L'indice linéaire des volumes non comptés est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé. L'indice est exprimé en m3/km/jour.

Nombre d'habitants desservis (Estimation du) [D101.0] :

Il s'agit de la population totale (avec 'double compte') desservie par le service, estimée par défaut à partir des populations authentifiées annuellement par décret pour les communes du service et des taux de couverture du service sur ces communes. Conformément à la réglementation en vigueur, l'exercice de l'année N donne le recensement de l'année N-3.

Parties prenantes :

Acteurs internes et externes intéressés par le fonctionnement d'une organisation, comme un service d'eau ou d'assainissement : salariés, clients, fournisseurs, associations, société civile, pouvoirs publics …

Prélèvement :

Un prélèvement correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents (un échantillon par laboratoire) à un instant donné (ou durant une période donnée) et à un endroit donné (1 prélèvement = n échantillons pour n laboratoires). (Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008)

Rendement du réseau de distribution [P104.3] :

Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté du volume vendu à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable. Le volume consommateurs sans comptage et le volume de service du réseau sont ajoutés au volume comptabilisé pour calculer le volume consommé autorisé. Le rendement est exprimé en pourcentage. (Arrêté du 2 mai 2007)

La Loi Grenelle 2 a imposé un rendement minimum à atteindre pour chaque réseau de distribution, dont la valeur dépend de la densité de l'habitat et de la taille du service, ainsi que de la disponibilité de la ressource en eau. Cette valeur « seuil » est définie par le décret 2012–97 du 27 janvier 2012. Cette définition réglementaire est transcrite dans la formule générique donnée ci-après :

$$\text{Objectif Rdt Grenelle 2} = \text{Min}\,(A + 0{,}2\ ILC\ ;\ 85)$$

Avec :

- ✓ Objectif Rdt Grenelle 2 exprimé en % ;
- ✓ ILC : Indice Linéaire de Consommation (m^3/j/km) qui traduit la densité de l'habitat et la taille du service ;

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

- ✓ A = 65 dans la majorité des situations excepté pour les réseaux alimentés, d'une part, par une ressource en eau classée en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) et, d'autre part, par des prélèvements supérieurs à 2 Mm^3/an où le terme A prend alors la valeur de 70 (pour tenir compte de la faible disponibilité de la ressource en eau).

Réseau de desserte :

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (tels que les bornes incendie, d'arrosage, de nettoyage…) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué de réservoirs, d'équipements hydrauliques, de conduites de transfert, de conduites de distribution mais ne comprend pas les branchements.

Réseau de distribution :

Le réseau de distribution est constitué du réseau de desserte défini ci-dessus et des conduites de branchements.

Résultat d'analyse :

On appelle résultat d'analyse chaque valeur mesurée pour chaque paramètre. Ainsi pour un prélèvement effectué, il y a plusieurs résultats d'analyse (1 résultat par paramètre).

Taux d'impayés [P154.0] :

Il correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies Navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers. (Arrêté du 2 mai 2007)

Taux d'occurrence des interruptions du service non programmées [P151.1] :

Nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24h à l'avance.

Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte.

Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ne sont pas prises en compte.

Taux de mensualisation :

Pourcentage du nombre total de clients (consommateurs particuliers, clients industriels, etc.) ayant opté pour un règlement mensuel par prélèvement bancaire.

Taux de prélèvement :

Pourcentage du nombre total de clients (consommateurs particuliers, clients industriels, etc.) ayant opté pour un règlement des factures par prélèvement bancaire.

Taux de conformité aux paramètres microbiologiques [P101.1] :

Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m3/j : pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur. Les prélèvements considérés sont :

- ✓ Ceux réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

- ✓ Et le cas échéant ceux réalisés par le délégataire dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire dans le cadre de l'arrêté du 21 novembre 2007 relatif aux modalités de prise en compte de la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine dans le cadre du contrôle sanitaire, pris en application de l'article R. 1321-24 du code de la santé publique

Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j : nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes

Taux de conformité aux paramètres physico-chimiques [P102.1] :

Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j : pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur. Les prélèvements considérés sont :

- ✓ ceux réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique.
- ✓ et le cas échéant ceux réalisés par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire dans le cadre de l'arrêté du 21 novembre 2007 relatif aux modalités de prise en compte de la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine dans le cadre du contrôle sanitaire, pris en application de l'article R. 1321-24 du code de la santé publique

Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j : nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes

Taux de mutation (demandes d'abonnement) :

Nombre de demandes d'abonnement (mouvement de consommateurs) rapporté au nombre total de consommateurs, exprimé en pour cent.

Taux de réclamations [P155.1] :

Ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité. Un dispositif de mémorisation et de suivi des réclamations écrites est à mettre en œuvre. Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

Volume acheté en gros (ou acheté à d'autres services d'eau potable) :

Le volume acheté en gros est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume importé.

Volume comptabilisé :

Le volume comptabilisé résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés (circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008). Ce volume n'inclut pas le volume vendu en gros.

Volume consommateurs sans comptage :

Le volume consommateurs sans comptage est le volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation.

Volume consommé autorisé :

Le volume consommé autorisé est, sur le périmètre du service, la somme du volume comptabilisé, du volume consommateurs sans comptage et du volume de service du réseau.

Volume de service du réseau :

Le volume de service du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Volume mis en distribution :

Le volume mis en distribution est la somme du volume produit et du volume acheté en gros (importé) diminué du volume vendu en gros (exporté).

Volume produit :

Le volume produit est le volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution. Le volume de service de l'unité de production n'est pas compté dans le volume produit.

Volume vendu en gros (ou vendu à d'autres services d'eau potable) :

Le volume vendu en gros est le volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume exporté.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Ressourcer le monde

Veolia
30 rue Madeleine Vionnet • 93300 Aubervilliers
www.veolia.com

© Médiathèque VEOLIA - François Moura © Médiathèque VEOLIA - Samuel Bigot/Andia © Médiathèque VEOLIA - Rodolphe Escher © Médiathèque VEOLIA - Alexandre Dupeyron
© Médiathèque VEOLIA - Martial Ruaud/Andia © Médiathèque VEOLIA - Christel SASSO/CAPA PICTURES © Photo par Thomas Barnick / Getty Images © Cavan Images via Getty Images

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE

Concession du service public de l'assainissement collectif de la Ville de GAILLAC

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Le Règlement Général pour la Protection des Données, entré en vigueur le 25/05/2018, a renforcé les droits et libertés des personnes physiques sur leurs données à caractère personnel. Afin de s'y conformer, les Responsables de traitement des données doivent adapter les mesures de protection les concernant. En conséquence, Veolia Eau France communique à travers le rapport annuel uniquement des données anonymisées ou agrégées.

REPERES DE LECTURE

Le document intègre différents pictogrammes qui vous sont présentés ci-dessous.

Repère visuel	***Objectif***
	Identifier rapidement nos engagements clés
	Mettre en évidence certaines de nos innovations et nos points différenciants
	Identifier nos démarches en termes de responsabilité environnementale, sociale, et sociétale

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Avant-propos

Veolia – Rapport annuel du délégataire 2022

Madame Le Maire,

J'ai le plaisir de vous adresser le **Rapport Annuel du Délégataire** de votre service de l'assainissement de l'année 2022. A travers ses différentes composantes techniques, économiques et environnementales, vous pourrez ainsi apprécier la performance de votre service.

2022 a été une année singulière, marquée par le déclenchement de plusieurs crises majeures bouleversant durablement le cours de nos activités et de nos ressources.

L'actualité géopolitique et notamment la guerre en Ukraine nous a rappelé la fragilité de nos systèmes énergétiques, amplifiée par un contexte fortement inflationniste à travers les tensions sur l'approvisionnement et les prix de fourniture de l'énergie et des matières premières.

En réponse, Veolia s'est mobilisé rapidement pour atténuer les conséquences de cette crise : mobilisation des équipes achats pour sécuriser l'approvisionnement en énergie et réduire la volatilité des prix, partenariat avec le programme Ecowatt, solutions concrètes pour réduire sa consommation d'énergie ainsi que celle de ses clients, renouvellement d'appareils les plus énergivores ou la flexibilité électrique.

Afin de contribuer à la souveraineté énergétique des territoires, nous nous sommes fixés comme objectif de rendre autonomes en énergie d'ici 5 ans les services que nous gérons grâce notamment à la généralisation de la **production de biogaz** à travers la méthanisation des boues des stations d'épuration que nous opérons ou l'installation de **panneaux photovoltaïques**.

Plus encore que la crise énergétique, l'année 2022 a été marquée par une des sécheresses les plus prononcées depuis 1959, inédite par sa durée et sa précocité, ayant pour effets un fort accroissement des feux de forêt et une tension encore jamais rencontrée sur la ressource en eau impactant l'ensemble des usages de l'eau: domestique, industrie, tourisme, agriculture, avec à la clef une pression supplémentaire sur la biodiversité.

Ces manifestations du dérèglement climatique vont se répéter et s'amplifier dans les prochaines décennies. C'est pourquoi nous souhaitons accompagner plus encore nos clients dans l'adaptation aux effets du changement climatique afin d'anticiper les crises hydriques futures et réduire les risques opérationnels.

Disposer de solutions de plus en plus efficaces pour lutter contre les fuites et les gaspillages mais aussi pour promouvoir la sobriété auprès des différents consommateurs est une priorité pour nous. Nous nous sommes également mobilisés aux côtés de nos clients pour la protection de la ressource en développant, par exemple, des solutions de **réutilisation des eaux usées** grâce à un plan d'équipement de 100 stations d'épurations à horizon 2024, ce qui représentera une économie d'environ 3 millions de m3 d'eau potable, soit l'équivalent de la consommation moyenne annuelle d'une ville de 180 000 habitants.

Au regard de l'urgence climatique, nous souhaitons plus que jamais **construire avec vous l'avenir de l'eau** et faire face aux enjeux de raréfaction des ressources, d'énergie et de pollution, afin d'assurer un développement durable et harmonieux de **votre territoire.**

Les femmes et les hommes de l'activité Eau France, représentés par notre directeur de Territoire, seront à vos côtés pour vous permettre de répondre à ces défis et d'anticiper ceux à venir.

Je vous remercie de la confiance que vous accordez à nos équipes et vous prie d'agréer, Madame Le Maire, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Pierre Ribaute,
Directeur Général, Eau France

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

PRESENTATION Eau France

Contribuer au progrès humain

Notre raison d'être chez Veolia est de contribuer au progrès humain, en s'inscrivant résolument dans les Objectifs de Développement Durable définis par l'ONU, afin de parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous.

C'est dans cette perspective que nous nous donnons pour mission de « Ressourcer le monde », en exerçant notre métier de services à l'environnement.

Nous nous engageons sur une performance plurielle. Cela signifie que nous adressons le même niveau d'attention et d'exigence à nos différentes performances, qui sont complémentaires et forment un cercle vertueux : performance économique et financière, performance commerciale, performance sociale, performance sociétale et performance environnementale.

Apporter les solutions pour faire face au bouleversement du cycle de l'eau

La France va bientôt entrer dans un rapport nouveau à l'eau. Les experts estiment en effet que d'ici 25 ans, le débit moyen de nos cours d'eau diminuera de 10 à 40% ; et le niveau des nappes phréatiques de 10 à 25%.

Les événements climatiques vont s'intensifier, faisant toujours plus pression sur l'accès à la ressource et sur l'activité humaine. Cela se traduira par des crises sanitaires et environnementales de plus en plus fréquentes : rejets non maîtrisés dans le milieu, pollutions, micropolluants, dégradation de la biodiversité…

Chez Veolia Eau France, notre mission est de prendre soin de l'Eau de sa source à sa restitution à la nature, pour assurer le bien-être des femmes et des hommes.

Pour préserver la ressource, nous mobilisons le meilleur de nos expertises, nous déployons des outils de pilotage dynamiques et des réseaux intelligents Hubgrade qui assurent un usage mesuré et maîtrisé de l'Eau.

Pour lutter contre le changement climatique, nous accompagnons nos clients dans le déploiement de solutions de valorisation du cycle de l'eau.

Nous favorisons aussi toutes les solutions permettant de récupérer l'énergie pour accompagner la Transformation écologique des territoires, par la production de biogaz, les calories dans les réseaux d'assainissement et le photovoltaïque.

Pour permettre l'émergence d'une économie circulaire, nous recyclons les eaux usées traitées pour l'irrigation agricole, pour les usages industriels et demain pour la consommation de tous ?

Pour protéger chacun, face à l'accroissement des menaces, notre ambition est d'assurer un service toujours plus sûr par le développement d'outils numériques de supervision, de gestion de crise ou de cyber sécurisation avancée.

Pour réussir à relever ces défis, nous devons faire émerger les projets adaptés à chaque territoire, à l'évolution des ressources locales et des usages, en réunissant et mobilisant l'ensemble des parties prenantes. C'est notre engagement, aux côtés des usagers du service de l'eau et des décideurs politiques.

Aujourd'hui, plus solide que jamais sur nos fondamentaux, nous sommes prêts avec notre feuille stratégique « Impact Eau France » à faire de l'eau un accélérateur de la transformation écologique au même titre que l'énergie ou le déchet.

Ainsi, nous souhaitons être l'acteur de référence du cycle de l'eau en France, avec et au service des collectivités publiques.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Veolia, premier opérateur de service d'eau et d'assainissement attesté **« Relation Client 100% France »**

Attestation délivrée par l'Association Française de la Relation Client (AFRC) et l'Association Pro France.

L'activité Eau de Veolia en France, en quelques chiffres, c'est :

- **25,5** millions de personnes desservies en eau potable
- **2000** usines de dépollution des eaux usées gérées
- **6,9** millions de clients abonnés
- **17,3** millions d'habitants raccordés en assainissement
- **1,7** milliard de m3 d'eau potable distribués
- **1,3** milliard de m3 d'eaux usées collectées et dépolluées
- **2051** usines de production d'eau potable gérées
- **103** GWh d'énergie renouvelables produite
- **600** kt d'empreinte équivalent CO2

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Offres innovantes VEOLIA

Acteur majeur des services environnementaux Veolia poursuit une politique d'innovation qui lui permet de développer des solutions pour répondre aux enjeux de la transformation écologique.

REUT BOX, la solution innovante de Veolia pour répondre au stress hydrique liés au dérèglement climatique.

DIABOLO ®, Choisir le charbon actif en toute confiance.

TÉLÉO : TÉLÉO Alarmes constitue la tour de contrôle du télérelevé.

L'ensemble des ces 3 solutions vous sont présentées et détaillées en Annexe « Offres innovantes Veolia ».

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Sommaire

1. L'ESSENTIEL DE L'ANNÉE 9

1.1 Un dispositif à votre service 10

1.2 Présentation du contrat 14

1.3 Les chiffres clés 15

1.4 L'essentiel de l'année 2022 16

1.5 Les indicateurs réglementaires 2022 27

1.6 Autres chiffres clés de l'année 2022 28

1.7 Le prix du service public de l'assainissement 30

2. LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION 31

2.1 Les consommateurs et l'assiette de la redevance 32

2.2 La satisfaction des consommateurs : personnalisation et considération au rendez-vous 34

2.3 Données économiques 36

3. LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE 38

3.1 L'inventaire des installations 39

3.2 L'inventaire des réseaux 40

3.3 Les indicateurs de suivi du patrimoine 42

3.4 Gestion du patrimoine 44

3.5 Propositions d'améliorations du patrimoine 47

4. LA PERFORMANCE ET L'EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE POUR VOTRE SERVICE 48

4.1 La maintenance du patrimoine 49

4.2 L'efficacité de la collecte 54

4.3 L'efficacité du traitement 58

4.4 L'efficacité environnementale 71

5. RAPPORT FINANCIER DU SERVICE 72

5.1 Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE) 73

5.2 Situation des biens 77

5.3 Les investissements et le renouvellement 78

5.4 Les engagements à incidence financière 80

6. ANNEXES 83

6.1 La facture 120 m^3 84

6.2 Les données consommateurs par commune 85

6.3 Le synoptique du réseau 86

6.4 Le bilan qualité par usine 89

6.5 Le bilan énergétique du patrimoine 96

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

6.6 Annexes financières 99
6.7 Reconnaissance et certification de service 109
6.8 Actualité réglementaire 2022 112
6.9 Inventaire du patrimoine 117
6.10 Attestations d'assurances 141
6.11 Calcul détaillé du coefficient d'actualisation 147
6.12 Liste du personnel au contrat 148
6.13 Offres innovantes VEOLIA 149
6.14 Actualité climatique 2022 en France 152
6.15 Glossaire 154

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

1.

L'ESSENTIEL DE L'ANNÉE

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

En tant que délégataire, Veolia s'engage à vous fournir, en toute transparence, l'ensemble des informations relatives à votre service d'assainissement. Cette première partie en fait la synthèse : vos interlocuteurs, les informations relatives à votre contrat, les faits marquants de l'année écoulée et les chiffres clés (indicateurs réglementaires et autres données chiffrées liées à la collecte et à la dépollution des eaux usées, au patrimoine, aux services apportés aux consommateurs, etc.).

1.1 Un dispositif à votre service

VOTRE LIEU D'ACCUEIL

BUREAU DE GAILLAC
N°50 PLACE D'HAUTPOUL
81600 GAILLAC

BUREAU DE PUYGOUZON
ZA GARBAN
n°40 Rue François Thermes
81990 PUYGOUZON

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

TOUTES VOS DEMARCHES SANS VOUS DEPLACER

www.eau.veolia.fr
Pour toutes vos démarches en ligne

Service pour les sourds ou malentendants accessible depuis notre site internet

05 61 80 09 02
Du lundi au vendredi : 8h – 19h
Samedi : 9h – 12h
Urgences techniques 7j/7 et 24h/24

Nos Apps
disponibles sur iOS et Android

Veolia Eau
TSA 40118
37911 Tours Cedex 9

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

IMPACT 2023

Donner accès à tous à une eau et un assainissement de qualité est notre métier, au coeur des enjeux d'écologie humaine et d'aménagement des territoires.

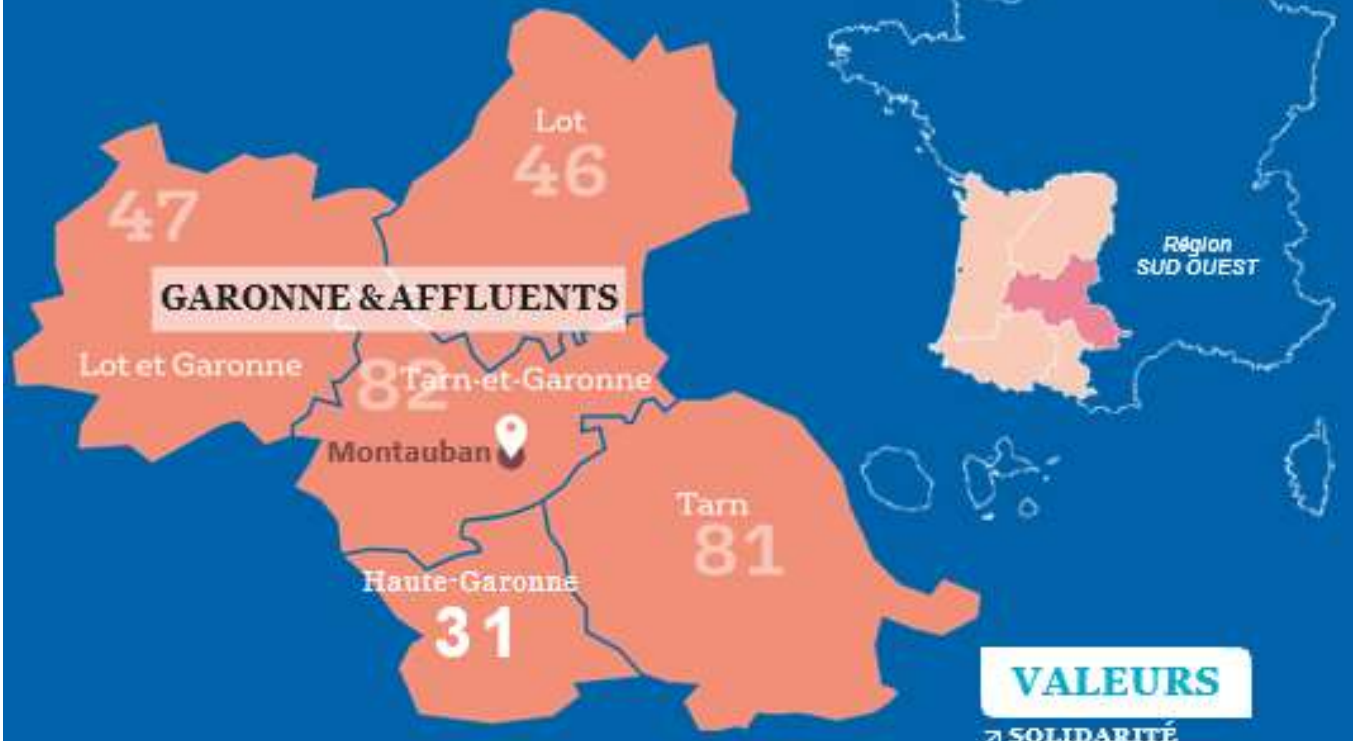

VALEURS

- SOLIDARITÉ
- RESPONSABILITÉ
- INNOVATION
- SENS DU CLIENT
- RESPECT

CHIFFRES CLÉS

316 contrats collectivités et industriels

190 000 abonnés desservis en eau potable

209 agents à votre service

44 installations de production d'eau potable

92 usines de dépollution Lagunes

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

LES INTERLOCUTEURS VEOLIA A VOS COTES

NOTRE ÉQUIPE

Daniel BARY
Directeur de Territoire
daniel.bary@veolia.com

4, avenue Fernand Belondrade
82000 MONTAUBAN

DIRECTION

Claude GARCIA
Directeur de Développement
claude.garcia@veolia.com

Marlène PEDROZA
Directrice Consommateurs
marlene.pedroza@veolia.com

Nathalie MAUBERT
Directrice des Opérations
nathalie.maubert@veolia.com

Alain LAMBERT
Contrôleur de Gestion
alain.lambert@veolia.com

Stéphane COUTURIER
Pôle Travaux - Industries
stephane.couturier2@veolia.com

NOS SERVICES LOCAUX

Sébastien ANNE
Manager de Service Local
Montauban et Nord Tarn & Garonne
sebastien.anne@veolia.com

Nicolas MODESTO
Manager de Service Local
Sud Tarn & Garonne
nicolas.modesto@veolia.com

Corinne CYROT
Manager de Service Local
Haute Garonne Nord
corinne.cyrot@veolia.com

Pierre TRUCHI
Manager de Service Local
Val de Garonne
pierre.truchi@veolia.com

Kim VAN SLAGHMOLEN
Manager de Service Local
Tarn
kim.van-slaghmolen@veolia.com

Veolia Eau France
30 rue Madeleine Vionnet
93300 AUBERVILLIERS
01 85 57 70 00

Veolia Eau Sud Ouest
22, avenue Marcel Dassault
BP 25873
31506 TOULOUSE Cedex 5
05 61 34 77 77

Veolia Eau
Territoire Garonne & Affluents
4 avenue Fernand Belondrade
82000 MONTAUBAN
05 63 91 79 30

Contact consommateurs
05 61 80 09 02
eau.veolia.fr

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

1.2 Présentation du contrat

Données clés

- ✓ **Délégataire** : VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux
- ✓ **Périmètre du service** : GAILLAC
- ✓ **Numéro du contrat** : I7281
- ✓ **Nature du contrat** : Concession
- ✓ **Date de début du contrat** : 01/01/2020
- ✓ **Date de fin du contrat** : 31/12/2029
- ✓ **Les engagements vis-à-vis des tiers**

En tant que délégataire du service, VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux assume des engagements d'échanges d'effluents (réception ou déversement) avec les collectivités voisines ou les tiers (voir tableau ci-dessous).

Type d'engagement	Tiers engagé	Objet
réception effluent	Brens	Réception des effluents domestiques BRENS
réception effluent	COMMUNE DE SENOUILLAC	Réception des effluents domestiques SENOUILLAC

- ✓ **Liste des avenants**

Avenant N°	Date d'effet	Commentaire
1	01/01/2020	Transfert de compétence à la Communauté d'Agglomération GAILLAC-GRAULHET

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

1.3 Les chiffres clés

Chiffres clés

15 588
Nombre d'habitants desservis

7 284
Nombre d'abonnés (clients)

2
Nombre d'installations de dépollution

30 200
Capacité de dépollution (EH)

130
Longueur de réseau de collecte (km)

970 937
Volume traité (m^3)

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

1.4 L'essentiel de l'année 2022

1.4.1 Une année de sécheresse

Bilan / impacts de l'actualité climatique 2022 en France

L'année 2022 **est la plus chaude** que la France métropolitaine ait jamais mesurée, loin devant 2020 qui détenait le record. Ponctuée d'extrêmes climatiques, 2022 est un symptôme du changement climatique en France, selon Météo France.

En effet, **8 des 10 années les plus chaudes** depuis le début du XXe siècle **sont postérieures à 2010.**

Une année 2022 marquée par une période de sécheresse d'une précocité, longévité et intensité exceptionnelle !

L'année 2022 a également été **exceptionnellement sèche**, marquée par un déficit pluviométrique record de 25 %.

2022 se classe au **2e rang des années les moins arrosées** (depuis le début des mesures en 1959 - données météo France).

Annexe - infographie Météo France

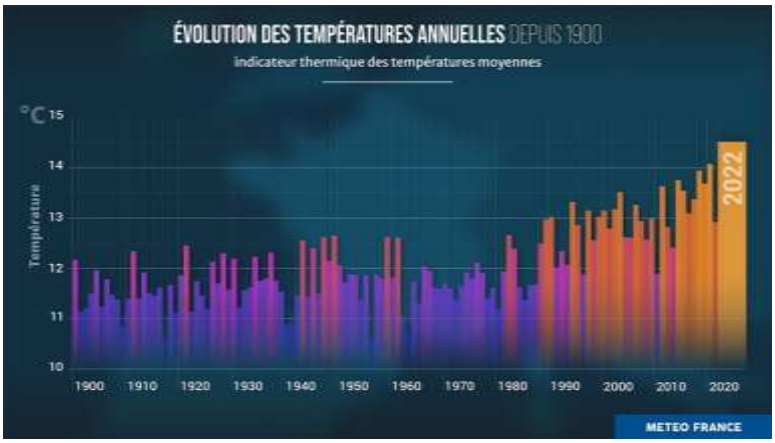

Le **Bilan / impacts de l'actualité climatique 2022** en France détaillé vous sont présentés et détaillés en Annexe « Actualité climatique 2022 en France ».

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

1.4.2 Principaux faits marquants de l'année

→ *GENERALITES*

- ✓ Audit du contrat par le bureau d'étude COGITE sur les contrats d'eau et d'assainissement.

- ✓ Mars 2022 : démarrage du schéma directeur d'assainissement des eaux usées porté par la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet. Ccette étude a été confiée au cabinet Altereo. Notre contrat portait un investissement sur la réalisation d'une étude diagnostic et d'un schéma directeur assainissement. Ce dernier, sous demande de l'Agglomération, sera réalisé à l'échelle de ladite Collectivité courant 2022. D'un commun accord, nous mettrons à disposition l'ensemble des éléments techniques permettant un rendu de qualité. Toutefois et suivant votre validation, notre temps de travail de compilation, d'accompagnement lors des visites sera imputé sur le montant d'investissement de ladite opération contractuelle. Afin d'être en phase sur l'aspect contractuel, un échange sera mis en place pour avenanter ce changement d'orientation.

→ *SUR LES OUVRAGES*

- ✓ Suite à la pandémie de la COVID 19, les épandages et la valorisation agricole sans stabilisation des boues a été suspendue depuis le 23 mars 2020, ce qui a obligé le Délégataire à déshydrater l'ensemble des boues pour respecter la filière autorisée de compostage se traduisant par un impact financier au titre des surcoûts d'exploitation (énergie, réactifs, maintenance…). Ces nouvelles charges supplémentaires peuvent être prises en compte dans la cadre d'une aide de l'Agence de l'Eau et du département. Un débours prévisionnel en vue de la réalisation d'un avenant est en cours avec les services de l'Agglomération et de la Ville. Les refus de dégrillage entrent également dans ce processus, n'étant plus collectés par les services de ramassage des ordures ménagères (Trifyl). Une solution de collecte et de retraitement des déchets a été trouvée et fera l'objet d'une intégration dans ledit avenant.

- ✓ Un travail de fond a été réalisé par le Délégataire sur la datation et les années de pose des collecteurs afin d'améliorer l'indice de connaissance de gestion patrimoniale permettant ainsi d'atteindre la **Partie C** : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux, ce qui permettra du bonus au titre de l'aide épuratoire. Ce travail se poursuit encore avec un partenariat avec le bureau d'étude Altereo dans le cadre du schéma directeur d'assainissement piloté par l'Agglomération de Gaillac-Graulhet.

- ✓ Le canal de mesures des effluents traités de la station d'épuration a eu une déformation de la structure entraînant un sur-comptage des volumes enregistrés. Le constructeur a intégré un abaque de mesures dans le transmetteur afin de remédier au comptage plus précis des volumes rejetés. Ce problème a été explicitement remonté à la police de l'eau dans le cadre des données mensuelles déclarées.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

✓ Janvier 2022 : la centrifugeuse N°1 a été remise en service après réparation. Les roulements d'entraînement du bol de la centrifugeuse N°1 étaient entrés en fusion en juillet 2021, ce qui a conditionné un fonctionnement soutenu de la centrifugeuse N°2 sur le traitement des boues.

✓ Février 2022 : lors d'une opération de renouvellement des diffuseurs de la file 1, la rampe d'aération N°4 du bassin d'aération s'est pliée sous le poids des filasses accumulées. Cette rampe a été remise en état et reposée après une modification de notre mode opératoire.

Remarque : depuis cet incident, en collaboration avec la Collectivité, des renforts ont été mis en place sur les 4 rampes d'aération de la file 2 lors du renouvellement de l'ensemble des diffuseurs en 2023.

✓ Avril 2022 : afin d'optimiser le traitement de la filière boue, différents polymères ont été testés par SNF, notre fournisseur de produits. Le polymère actuel est le plus performant.

✓ Mai 2022 : renouvellement des diffuseurs du bassin d'aération N°1 avec plongeur et levage par grue.

- La sécheresse de 2022 a permis de faire évaporer l'eau de la lagune de Tessonnière. Un prélèvement de boue a pu être réalisé pour analyse et ainsi accompagner la Collectivité sur un processus d'évacuation de ces boues dans les prochains mois (hors engagement contractuel).

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

→ *SUR LE RESEAU*

- Le 22/08/2022 : réparation du collecteur principal en PVC 200mm, rue Gambetta. Ce dernier était déboité. Ce collecteur traverse la galerie pluviale du boulevard Gambetta en face du numéro 17. Ce désordre entraînait des rejets directs dans le milieu naturel lors d'obstructions du réseau EU et des entrées d'eaux parasites lors d'épisodes pluvieux. Le collecteur est accessible par un regard pluvial selon la procédure des enceintes confinées (Catec).

✓ Travaux de renouvellement du collecteur EU et de ses branchements avenue Foch entre le Square Maréchal Joffre au rond-point de la Marguerite jusqu'au passage à niveau SNCF, porté par Veolia au titre des investissements au contrat – travaux 2022/2023 pour une réception en 2023.

✓ Travaux de renouvellement sur d'autres secteurs - au global 1 067 m de réseaux renouvelés par Veolia au titre des investissements :

- Secteur de Lentajou La Tour - 79m
- Lentajou-Vilolette - 368m
- Lentajou-Pensée - 182 m

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

- Chemin des Quintals - 47m
- Impasse et rue Jules Ferry - 391m

✓ Octobre 2022 : début de pose des éléments pour le diagnostic permanent, investissement contractuel. Ces éléments proposés et validés au titre de la DSP, apportant une plus-value pour l'élaboration du schéma directeur par l'Agglomération.

1.4.3 Propositions d'amélioration

→ *STEP*

Au vu de la nécessité d'évoluer d'une filière mixte liquides/épandage &amp ; pâteuses/compostage afin de remédier aux difficultés liées à l'épandage et disposer d'une solution 100 % hygiénisée :

- Remplacement d'une des 2 centrifugeuses par une presse à vis capable de déshydrater 100% des boues issues de la STEP.
- Fonctionnement de l'équipement avec la même pompe d'alimentation, la même préparante polymère et les mêmes tables d'égouttage et les mes gavo pompes.

Consommation électrique : 3000 kwh/an (à comparer à 45 000 kwh/an pour les centrifugeuses).

Dans le cadre des risques sur la ressource en eau liés au dérèglement climatique, un projet de réutilisation des eaux usées traitées au regard d'usages proches pourrait être envisagé.
Notamment pour l'arrosage des terrains de sport proches de la STEP :

✓ Mise en place d'une unité REUT Box de 50 m3/h avec stockage et équipement de surpression en sortie…

A ce stade, il ne s'agit que d'un APS avec un ordre de grandeur budgétaire. Ce type de projet est susceptible d'être subventionné, notamment par l'Agence de l'Eau (à hauteur de 50%)
Utilisation potentielle de l'eau traitée pour l'arrosage des terrains de sport de Longueville.

Les travaux comprendraient :

- La création d'un poste de relèvement,
- La fourniture et mise en place d'un filtre à sable,
- La fourniture et pose d'un réacteur UV avec son automate,
- La fourniture et la pose de 500 m de canalisation.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

→ *TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE*

☆ Développer la résilience du territoire

Compte tenu des conditions hydrométéorologiques de l'année 2022 et des tendances pluriannuelles déjà enregistrées, nous proposons d'engager avec vous une réflexion sur l'adaptation climatique :

- d'une part à l'aide de l'outil prospectif KAIROS (développé par Veolia, avec Météo-France, l'IRSTEA et le Ministère de la Transition Écologique), basé sur les résultats scientifiques portés par le Giec et Explorer 2070, qui met en perspective les trajectoires d'évolutions hydroclimatiques de votre territoire autour de 4 aléas clés : fortes chaleurs, inondations, recharge annuelle des nappes, débit moyen d'étiage,
- d'autre part, avec l'appui du CEREMA avec lequel Veolia a développé en 2022 une démarche et un outil "ScoreCard" de mesure de la résilience des systèmes d'eau et d'assainissement qui vous permet de jauger le degré de vulnérabilité et de résilience de vos services. Cette démarche permet d'identifier ensemble des voies d'amélioration vers plus de résilience en tenant compte de votre contexte territorial.

Nous sommes à votre disposition pour venir vous présenter ces outils.

☆ Petits travaux de mise à niveau des infrastructures

Face aux aléas climatiques, différents petits travaux paraissent intéressants à mettre en œuvre pour renforcer la résilience des infrastructures du service, installations comme réseaux :

- protection des Automates Programmables Industriels et autres instruments électroniques sensibles contre les fortes chaleurs,
- sobriété énergétique du type re-lamping par LED, pose de variateurs de vitesse CEE,
- création d'îlots de fraîcheur à partir de l'eau de REUT,
- dispositif de protection des installations contre les inondations de type Flood Frame (batardeaux adaptatifs)
- etc

☆ REUT BOX

Dans un souci de toujours mieux préserver les ressources naturelles d'eau douce du territoire, au vu des tensions observées sur les ressources en eau, il nous semble pertinent de développer une filière de recyclage des eaux usées (REUT) sur votre station d'épuration. Veolia a développé en ce sens la REUT BOX, une gamme d'unités modulaires de traitement de finition des eaux usées, de façon à en permettre la réutilisation pour des usages d'eau non potable.

- son premier usage, qui peut être mis en œuvre immédiatement, sera pour l'effacement des consommations d'eau potable à usage interne de la station : cela soulagera la ressource à due proportion…

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

● en parallèle, une petite étude peut être lancée pour examiner les usages possibles d'eaux recyclées aux alentours de la station : hydrocurage de réseaux, alimentation d'entreprises industrielles, arrosage de golf, de stades ou d'espaces verts (nouvelles plantations d'arbres), nettoyage des voiries, rafraîchissement urbain ; cette étude permettra d'identifier les usages potentiels, les volumes en jeu et leurs saisonnalités, les besoins d'acheminement de l'eau recyclée, et l'équation économique possible d'un tel projet en tenant compte de tous les bénéfices directs et indirects.

● In fine, dans le cadre de l'adaptation aux crises, la REUT Box (en mode "Plug and Play") devient aussi un dispositif mobile de secours en cas de stress hydrique sévère sur le territoire en permettant la mise en place rapide de solutions de production d'eau pour des usages de substitution.

Plus d'une cinquantaine de projets sont d'ores et déjà à l'œuvre sur le territoire français.

→ *STATIONS D'ÉPURATION & BOUES*

☆ Produire des EnR avec vos boues (Méthanisation, Biogaz, injection et cogénération)

Vos boues contiennent une fraction de matière organique très élevée que nous pouvons valoriser en énergie pour produire du biogaz ou de l'électricité après cogénération.

Pour ce faire, il suffit d'équiper votre step d'un procédé de digestion des boues (par méthanisation), qui permettra de produire du biogaz qui après épuration donnera du biométhane.

Les usages de cette filière astucieuse de valorisation sont nombreux : production d'électricité par cogénération, injection de biogaz dans le réseau GRDF, bornes de recharges pour des flottes de véhicules et de transports collectifs…

La Valorisation des boues produites sur vos step est un formidable outil de production locale d'EnR, à un coût prévisible et maîtrisé, au service de la souveraineté énergétique de votre territoire.

De plus cette opération de valorisation du carbone organique des boues réduit de 30% le tonnage de boue à évacuer en valorisation agricole ou en compostage ou vers d'autres filières d'élimination

☆ Se préparer à la nouvelle Directive européenne sur les Eaux Résiduaires Urbaines (DERU)

La nouvelle DERU va renforcer les mesures de protection des milieux récepteurs.

A ce titre, nous proposons de commencer à mesurer dès maintenant l'impact des rejets sur les milieux récepteur en zone sensible pour toutes les stations d'une capacité > 10.000 EH, de façon à alimenter un historique de mesures qui pourrait être utile si des actions de renforcement des traitements deviennent nécessaires

Veolia a ainsi noué un partenariat avec la start-up française BIOMAE qui présente une des meilleures solutions du marché Biomonitoring.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

→ *ENERGIE*

☆ Développer le photovoltaïque en autoconsommation

Si l'année 2022 a connu une explosion des prix de l'énergie dans une conjoncture mouvementée, il faut garder à l'esprit que l'énergie électrique va rester élevée durablement (capacités de production réduites en France et en Europe, sources de production plus coûteuses, demandes croissantes en électricité).
Dans ce contexte de hausse et d'incertitude des prix, il devient alors encore plus pertinent de mettre en œuvre des projets de production locale d'énergie électrique tels que le photovoltaïque, notamment dans une configuration d'autoconsommation fiscalement avantageuse. Cela permet aussi de valoriser les surfaces foncières ou les surfaces de couverture des installations.

Au regard du potentiel de vos installations en la matière, nos équipes sont à votre disposition pour évoquer les différentes possibilités à étudier sur vos ouvrages.

→ *DIGITAL*

☆ Fin du Réseau Téléphonique Commuté (RTC) et du support filaire cuivre

Le réseau filaire RTC achemine des données d'exploitation et des alertes en cas de dysfonctionnement des installations d'eau potable comme d'assainissement : ce réseau en cuivre, qui a connu son essor au début des années 1970, a été de plus en plus concurrencé par la fibre optique, plus performante, moins énergivore, et surtout moins sensible aux aléas météorologiques.
A partir de 2023, Orange commencera à démonter les infrastructures RTC par plaques comme le montre le schéma ci-dessous, et nos abonnements seront résiliés automatiquement par les opérateurs téléphoniques.
Nos services vont prendre attache auprès de votre collectivité pour supprimer les dernières lignes concernées.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

☆ La cybersécurité au service de l'eau de vos territoires

Dans un monde toujours plus numérique, les exemples de cyber-attaques ne manquent pas.

Appliquée aux collectivités et au secteur de l'eau, la menace s'accroît d'année en année : les récentes cyberattaques des villes d'Angers, de Marseille, ou encore de la station d'épuration d'Oloron Sainte-Marie ont mis à mal les capacités de ces collectivités à assurer leurs missions et des données sensibles ont fuité... Vos systèmes d'informations et actifs stratégiques, doivent donc être constamment mieux protégés.

Veolia a mis en place une méthodologie de sécurisation des installations par paliers en fonction du niveau de sécurité recherché. Cette méthodologie est progressive en fonction de la criticité du site.

Dans ce contexte, nous vous proposons de faire un point avec vous sur l'organisation des démarches nécessaires d'audit des sites et des systèmes.

1.4.4 Révision du contrat

La mutabilité contractuelle est un principe clé des concessions de service public.

Des modifications peuvent lui être apportées dans les conditions de l'article L. 3135-2 du CCP. Celles-ci n'ont pas toutes la même importance mais permettent l'adaptation du contrat aux évolutions nouvelles.

C'est à cette fin que le contrat prévoit des clauses de révision,

- soit pour tenir compte de l'évolution d'un certain nombre d'indicateurs,
- soit d'une nouvelle réglementation ayant une incidence sur l'exploitation

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

- soit au bout d'un certain temps

La révision a donc pour objet **de recaler le contrat dans son équilibre**.

Les clauses de révision ont de leurs côtés pour objet de restituer un processus de discussion pouvant conduire à une négociation.

Parmi les nombreuses évolutions réglementaires ayant un impact sur les conditions d'exploitation, il est possible de citer les évolutions réglementaires suivantes **:**

- Le diagnostic permanent issu de l'arrêté modificatif du 21 juillet 2020
- L'analyse des risques et défaillances
- Décret socle commun pour la valorisation des boues
- Révision de la note technique RSDE
- Mise en conformité des machines tournantes afin de respecter les règles et réglementations sécurité de sécurité telles que
    - la Directive Européenne 2006/42/CE
    - l'article R4312-1 du code du travail qui fixe les obligations techniques, détaillées dans son annexe 1
    - la circulaire n°2010-01 de la DGT
- Mise en conformité des silos à boues vis à vis du risque ATEX. et notamment l'approche en termes de zonage ATEX telle que définie dans l'Arrêté du 8 juillet 2003 relatif à la protection des travailleurs susceptibles d'être exposés à une atmosphère explosive, en s'appuyant sur la norme NF EN 60079-10-1
- Mise en sécurité des aires de dépotage des produits chimiques et leur stockage, afin d'assurer la sécurité des intervenants, ainsi que la protection de l'environnement, en application notamment des articles R.4224-14, R.4412-5 à R.4412-10, R.4412-17, et l'arrêté du 12/10/2011 (ICPE).
- Amiante, décret du 09 mai 2017 qui modifie le code du travail (R.4412-97 à R.4412-97-6) qui fixe l'obligation de repérage amiante avant travaux avec la mise en application notamment des normes :
- NF X46-020 : Repérage amiante - Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis
- NF X46-102 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les ouvrages de génie civil, infrastructures de transport et réseaux divers
- NF X46-100 : Repérage amiante - Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les installations, structures ou équipements concourant à la réalisation ou à la mise en œuvre d'une activité

Le détail des évolutions réglementaires sont par ailleurs détaillées dans les annexes des rapports annuels que nous vous remettons.

Pour tenir compte de ces évolutions, il nous paraît nécessaire d'ouvrir prochainement les discussions pour vérifier l'incidence sur le contrat en cours et recaler si nécessaire le contrat qui nous lie.

1.4.5 Evolutions réglementaires

Chaque année, une sélection des textes réglementaires les plus marquants de l'année vous est proposée, accompagnée des impacts les plus significatifs sur la vie du service. Vos interlocuteurs Veolia se tiennent à votre disposition pour répondre à vos différentes questions et échanger de manière approfondie sur leurs conséquences particulières pour votre service.

- Les crises en cascades : pénurie et flambée des prix des matières premières et de l'énergie.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

- Délestage de la consommation de gaz naturel et d'électricité
- Résilience des territoires et des réseaux
- Verdissement de la commande publique
- Loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite 3DS)
- Retour au sol des boues : la fin de l'obligation d'hygiéniser en période de pandémie
- Retour au sol des boues : une volonté de maintenir ce principe mais avec un suivi renforcé à prévoir dès maintenant
- Recherche et réduction des Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE) : le principe de réduction des émissions à la source est maintenu !
- Réutilisation des eaux usées traitées : des possibilités d'usages élargies !
- Projet de révision de la Directive Eaux résiduaires Urbaines : de nouveaux défis à relever
- Fin du Réseau Téléphonique Commuté (RTC) et du support filaire cuivre

L'ensemble de ces évolutions réglementaires vous sont présentées et détaillées au chapitre 6 « Actualité réglementaire 2022 ».

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

1.5 Les indicateurs réglementaires 2022

Service public de l'assainissement collectif

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
[D201.0]	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Collectivité (2)	**15 667**	**15 588**
[D202.0]	Nombre d'autorisations de déversement	Collectivité (2)		
[D203.0]	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Délégataire	**248,0 t MS**	**275,6 t MS**
[D204.0]	Prix du service de l'assainissement seul au m³ TTC	Délégataire	**2,48 €uro/m³**	**2,57 €uro/m³**
INDICATEURS DE PERFORMANCE		**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2021**	**VALEUR 2022**
[P201.1]	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (2)	**%**	**%**
[P202.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité et Délégataire (2)	**92**	**104**
[P203.3]	Conformité de la collecte des effluents (*)	Police de l'eau	**A la charge de la Police de l'eau**	
[P204.3]	Conformité des équipements d'épuration	Police de l'eau	**A la charge de la Police de l'eau**	
[P205.3]	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Police de l'eau (2)	**A la charge de la Police de l'eau**	
[P206.3]	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes	Délégataire	**100 %**	**100 %**
[P207.0]	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	**0**	**1**
[P207.0]	Montant d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	**0**	**633**
[P251.1]	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Délégataire	**0,26 u/1000 habitants**	**0,06 u/1000 habitants**
[P252.2]	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	Délégataire	**3,14 u/100 km**	**4,13 u/100 km**
[P253.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (2)	**0,15 %**	**0,37 %**
[P254.3]	Conformité des performances des équipements d'épuration	Délégataire	**98 %**	**96 %**
[P255.3]	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (1)	**95**	**95**
[P256.2]	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Collectivité	**A la charge de la collectivité**	
[P257.0]	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente	Délégataire	**0,89 %**	**0,46 %**
[P258.1]	Taux de réclamations	Délégataire	**0,00 u/1000 abonnés**	**0,00 u/1000 abonnés**

(1) Le délégataire fournit dans le corps du rapport les informations en sa possession en fonction de la prise en compte dans son contrat de délégation de l'arrêté du 21 juillet 2015
(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport
(*) A ce jour, cet indicateur n'est pas défini

En rouge figurent les codes indicateurs exigibles seulement pour les rapports soumis à examen de la CCSPL

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

1.6 Autres chiffres clés de l'année 2022

LA PERFORMANCE ET L'EFFICACITE OPERATIONNELLE		PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
	Conformité réglementaire des rejets (arrêté préfectoral)	Délégataire	**100,0 %**	**100,0 %**
LA GESTION DU PATRIMOINE		**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2021**	**VALEUR 2022**
	Nombre de branchements eaux usées et/ou unitaires	Délégataire	**4 678**	**4 714**
	Nombre de branchements eaux pluviales	Délégataire	**18**	**18**
	Nombre de branchements neufs	Délégataire	**53**	**36**
VP.077	Linéaire du réseau de collecte	Collectivité (2)	**95 440 ml**	**96 948 ml**
	Nombre de postes de relèvement	Délégataire	**18**	**18**
	Nombre d'usines de dépollution	Délégataire	**2**	**2**
	Capacité de dépollution en équivalent-habitants	Délégataire	**30 200 EH**	**30 200 EH**
COLLECTE DES EAUX USEES		**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2021**	**VALEUR 2022**
	Nombre de désobstructions sur réseau	Délégataire	**252**	**149**
	Longueur de canalisation curée en préventif	Délégataire	**5 775 ml**	**15 816 ml**
LA DEPOLLUTION		**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2021**	**VALEUR 2022**
	Volume arrivant (collecté)	Délégataire	**1 024 559 m³**	**864 689 m³**
VP.176	Charge moyenne annuelle entrante en DBO5	Délégataire	**697 kg/j**	**733 kg/j**
	Charge moyenne annuelle entrante en EH	Délégataire	**11 619 EH**	**12 209 EH**
	Volume traité	Délégataire	**1 122 213 m³**	**970 937 m³**
L'EVACUATION DES SOUS-PRODUITS		**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2021**	**VALEUR 2022**
	Masse de refus de dégrillage évacués	Délégataire	**21,0 t**	**16,0 t**
	Masse de sables évacués	Délégataire	**56,0 t**	**92,0 t**
	Volume de graisses évacuées	Délégataire	**6,0 m³**	**6,0 m³**
LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION		**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2021**	**VALEUR 2022**
	Nombre de communes desservies	Délégataire	**1**	**1**
VP.056	Nombre total d'abonnés (clients)	Délégataire	**7 114**	**7 284**
	- Nombre d'abonnés du service	Délégataire	**7 112**	**7 282**
	- Nombre d'autres services (réception d'effluent)	Délégataire	**2**	**2**
VP.068	Assiette totale de la redevance	Délégataire	**788 332 m³**	**788 264 m³**
	- Assiette de la redevance des abonnés du service	Délégataire	**676 686 m³**	**690 302 m³**
	- Assiette de la redevance « autres services » (réception d'effluent)	Délégataire	**111 646 m³**	**97 962 m³**

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

LA SATISFACTION DES CONSOMMATEURS ET L'ACCES A L'EAU	PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
Existence d'une mesure de satisfaction consommateurs	Délégataire	**Mesure statistique d'entreprise**	**Mesure statistique d'entreprise**
Taux de satisfaction globale par rapport au Service	Délégataire	**77 %**	**81 %**
Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux	Délégataire	**Oui**	**Oui**
Existence d'une Commission Fonds Solidarité Logement « Eau »	Délégataire	**Oui**	**Oui**
LES CERTIFICATS	**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2021**	**VALEUR 2022**
Certifications ISO 9001, 14001, 50001	Délégataire	**En vigueur**	**En vigueur**
Réalisation des analyses par un laboratoire accrédité	Délégataire	**Oui**	**Oui**

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

1.7 Le prix du service public de l'assainissement

LA FACTURE 120 M³

En France, l'intégralité des coûts du service public est supportée par la facture d'eau. La facture type de 120m³ représente l'équivalent de la consommation d'eau d'une année pour un ménage de 3 à 4 personnes.

A titre indicatif sur la commune de GAILLAC l'évolution du prix du service d'assainissement par m³ **[D102.0]** et pour 120 m³, au 1er janvier est la suivante :

GAILLAC **Prix du service de l'assainissement collectif**	**Volume**	**Prix Au 01/01/2023**	**Montant Au 01/01/2022**	**Montant Au 01/01/2023**	**N/N-1**
Part délégataire			**161,96**	**171,46**	**5,87%**
Abonnement			45,32	47,98	5,87%
Consommation	120	1,0290	116,64	123,48	5,86%
Part communale			**78,50**	**78,50**	**0,00%**
Abonnement			12,50	12,50	0,00%
Consommation	120	0,5500	66,00	66,00	0,00%
Organismes publics			**30,00**	**30,00**	**0,00%**
Modernisation du réseau de collecte	120	0,2500	30,00	30,00	0,00%
Total € HT			**270,46**	**279,96**	**3,51%**
TVA			27,05	28,00	3,51%
Total TTC			**297,51**	**307,96**	**3,51%**
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			**2,48**	**2,57**	**3,63%**

Le graphique ci-dessous présente la répartition du prix pour 120 m³ pour la commune de GAILLAC

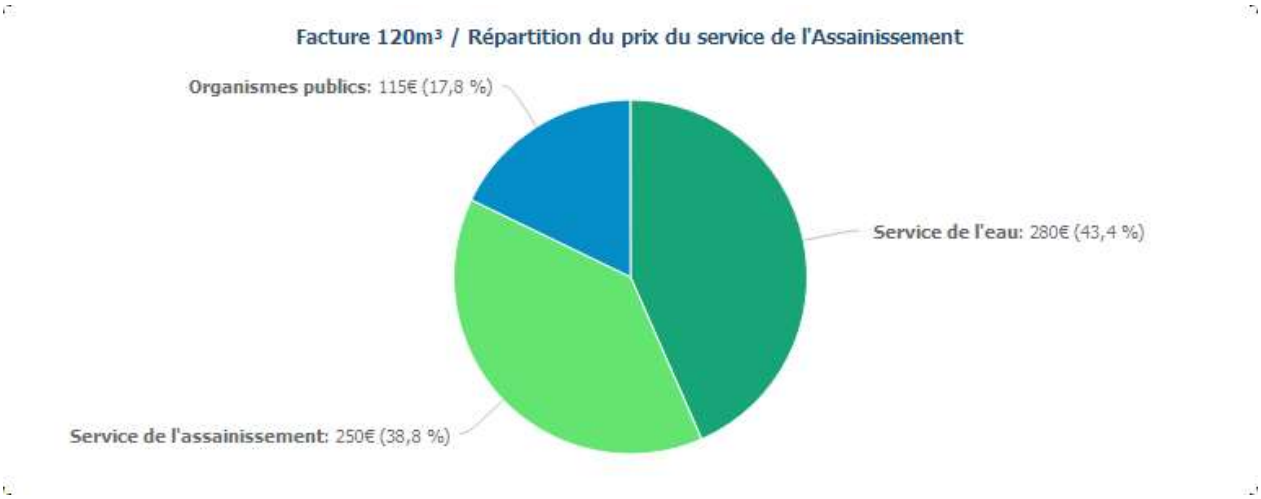

Les factures type sont présentées en annexe.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

2.

LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Veolia fait de la considération et de la personnalisation des réponses apportées les principes transversaux qui guident l'ensemble de sa relation aux consommateurs des services d'eau et d'assainissement, dans toutes ses actions au quotidien. Dans ce chapitre, figurent les informations relatives à la satisfaction des consommateurs de votre service, ainsi que les données liées à la consommation (interruptions de service, impayés, aides financières).

2.1 Les consommateurs et l'assiette de la redevance

Le nombre de consommateurs abonnés (clients) par catégorie constaté au 31 décembre, au sens du décret du 2 mai 2007, figure au tableau suivant :

	2020	2021	2022	N/N-1
Nombre d'abonnés (clients) desservis	**7 008**	**7 114**	**7 284**	**2,4%**
Abonnés sur le périmètre du service	7 006	7 112	7 282	2,4%
Autres services (réception d'effluent)	2	2	2	0,0%
Assiette de la redevance (m3)	**792 162**	**788 332**	**788 264**	**-0,0%**
Effluent collecté sur le périmètre du service	690 730	676 686	690 302	2,0%
Autres services (réception d'effluent)	101 432	111 646	97 962	-12,3%

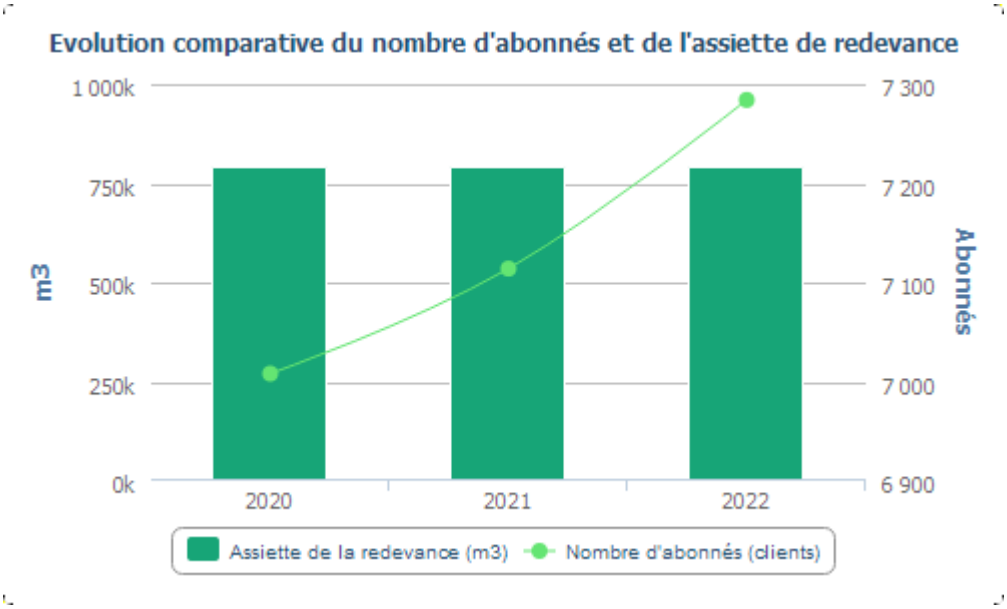

Le volume de la redevance correspondant à la réception d'effluents en provenance d'autres services se détaille de la façon suivante :

	2020	2021	2022
Assiette de la redevance réception d'effluent autres services (m3)	**101 432**	**111 646**	**97 962**
Réception des effluents domestiques BRENS	101 432	111 646	97 962

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

→ *Les principaux indicateurs de la relation consommateurs*

	2020	2021	2022	N/N-1
Nombre annuel de demandes d'abonnement	1 118	870	965	10,9%
Taux de mutation	16,1 %	12,4 %	13,4 %	8,1%

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

2.2 La satisfaction des consommateurs : personnalisation et considération au rendez-vous

Veolia s'engage à prendre autant soin des consommateurs des services d'eau et d'assainissement qui lui sont confiés que de la qualité de l'eau qu'elle leur apporte ou de leur environnement. Au quotidien, nous souhaitons ainsi que les consommateurs se sentent bienvenus et considérés lorsqu'ils interagissent avec nos équipes, grâce à des interlocuteurs qu'ils comprennent et qui les comprennent... et bien sûr grâce à des femmes et des hommes résolument engagés à leur service.

L'engagement de Veolia en faveur de ce service consommateurs de proximité et de grande qualité, s'appuyant sur la densité de son ancrage territorial a permis à Veolia de devenir le premier opérateur de services d'eau et d'assainissement à obtenir l'attestation "Relation Client 100% France".

Délivrée par l'Association Française de la Relation Client (AFRC) et l'Association Origine France Garantie, elle certifie que toutes les équipes relations consommateurs des activités eau et assainissement de Veolia sont basées sur le territoire français, et bénéficient d'un contrat de travail en droit français. Elle est précédée d'un audit initial de l'AFNOR.

Cette certification garantit que :

- 100 % des 11 Centres de Relation Client sont implantés en France ;
- 100 % des 1500 collaborateurs et conseillers clientèle impliqués dans cette relation bénéficient de contrats de droit français ;
- 100 % des consommateurs de services publics d'eau et d'assainissement, dont la relation usagers est confiée à Veolia bénéficient d'une proximité et d'une qualité "made in France »

Satisfaire les consommateurs des services que nous exploitons commence par recueillir régulièrement le jugement qu'ils portent sur ces services : leur apporter de la considération, personnaliser les réponses et les services qui leur sont proposés, cela commence toujours par être à l'écoute de ce qu'ils ont à nous dire, de ce qu'ils pensent de nous.

Le baromètre de satisfaction réalisé par Veolia porte sur les principaux critères d'appréciation de nos prestations :

- ✓ la qualité de l'eau
- ✓ la qualité de la relation avec le consommateur abonné : accueil par les conseillers des Centres d'appel, par ceux de l'accueil de proximité…
- ✓ la qualité de l'information adressée aux abonnés

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

NB : En 2021, Veolia a modifié le mode de collecte de ses enquêtes de satisfaction, passant d'interviews par téléphone à des interviews en ligne (les consommateurs reçoivent un e-mail les invitant à répondre à un questionnaire). Cette évolution permet d'interroger un plus grand nombre de consommateurs par an et de disposer ainsi de mesures de satisfaction plus fines, sur des échantillons plus robustes.

Ce changement de méthode peut cependant avoir pour effet un repli plus ou moins net des taux de satisfaction relevés. En effet, comme le confirme l'institut Ipsos, en charge de ces enquêtes, un écart d'une dizaine de points à la baisse est couramment observé lorsque l'on passe de l'interview téléphonique à l'e-mail. Deux causes cumulatives peuvent l'expliquer :

- ✓ Répondre à une sollicitation d'enquête par e-mail est une action volontaire et les consommateurs insatisfaits sont plus enclins à cliquer sur le lien dans l'invitation pour répondre à ces enquêtes
- ✓ Dans le cadre d'une enquête téléphonique, inconsciemment, les interviewés associent l'enquêteur avec le service qu'il leur demande d'évaluer. Ils se montrent ainsi plus indulgents et donnent des notes moins sévères qu'ils ne l'auraient fait lors d'une enquête en ligne.

Des indicateurs de performance permettent aussi d'évaluer de manière objective la qualité du service rendu.

	2020	2021	2022	N/N-1
Satisfaction globale	90	77	81	+4
La continuité de service	95	93	94	+1
Le niveau de prix facturé	66	53	61	+8
La qualité du service client offert aux abonnés	86	75	74	-1
Le traitement des nouveaux abonnements	92	80	77	-3
L'information délivrée aux abonnés	74	71	71	0

Composition de votre eau !

Le calcaire, les nitrates, le chlore sont également une cause potentielle d'insatisfaction. Sur le site internet ou sur simple appel chaque consommateur, qu'il soit abonné au service ou habite en logement collectif sans abonnement direct peut demander la composition de son eau.

→ *Les 5 promesses aux consommateurs de Veolia*

Par ces 5 promesses, Veolia concrétise sa volonté de placer les consommateurs des services publics d'eau et d'assainissement qui lui sont confiés au cœur de son action. Elles témoignent de la mobilisation quotidienne des femmes et des hommes de Veolia à leur service, tout au long de leur parcours avec le service : nous leur devons chaque jour une eau potable distribuée à domicile, l'assainissement de leurs eaux usées, mais aussi un accompagnement, une réactivité et une transparence sans faille.

#1 Qualité : « Nous nous mobilisons à 100% pour la qualité de votre eau ».
#2 Intervention : « Nous réagissons et vous aidons à faire face aux incidents »
#3 Budget : « Nous vous accompagnons dans la gestion de votre facture d'eau »
#4 Services : « Nous sommes à votre écoute quand et comme vous le souhaitez »
#5 Conseil : « Nous vous aidons à maîtriser votre consommation »

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

2.3 Données économiques

→ *Le taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente [P257.0]*

Le taux d'impayés est calculé au 31/12 de l'année 2022 sur les factures émises au titre de l'année précédente. Le taux d'impayés correspond aux retards de paiement.

C'est une donnée différente de la rubrique « pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement » figurant dans le CARE ; cette dernière reprend essentiellement les pertes définitivement comptabilisées. Celles-ci peuvent être enregistrées avec de plus grands décalages dans le temps compte tenu des délais nécessaires à leur constatation définitive.

Une détérioration du taux d'impayés témoigne d'une dégradation du recouvrement des factures d'assainissement. Une telle dégradation peut annoncer la progression des factures qui seront enregistrées ultérieurement en pertes sur créances irrécouvrables.

	2020	2021	2022
Taux d'impayés	**0,87 %**	**0,89 %**	**0,46 %**
Montant des impayés au 31/12/N en € TTC (sur factures N-1)	32 054	36 134	9 154
Montant facturé N - 1 en € TTC	3 699 851	4 058 479	1 987 107

A compter de 2022, le montant facturé correspond uniquement à la part assainissement.

La loi Brottes du 15 avril 2013 a modifié les modalités de recouvrement des impayés par les services d'eau dans le cas des résidences principales. Quelles que soient les circonstances, les services d'eau ont interdiction de recourir aux coupures d'eau en cas d'impayés et doivent procéder au recouvrement des factures par toutes les autres voies légales offertes par la réglementation. Elles demeurent uniquement possibles dans le cas de résidences secondaires ou de locaux à strict usage professionnel, hors habitation. Cette situation a potentiellement pour effet de renchérir les coûts de recouvrement et/ou de pénaliser les recettes de l'ensemble des acteurs (délégataires, collectivités…).

→ *Le montant des abandons de créance et total des aides accordées [P207.0]*

L'accompagnement en cas de difficulté à payer les factures d'eau est une priorité pour votre collectivité et pour Veolia. Les dispositifs mis en œuvre s'articulent autour de trois axes fondamentaux :

- ✓ Urgence : des facilités de paiement (échéanciers, mensualisation, mandat-compte sans frais,…) sont proposées aux abonnés rencontrant temporairement des difficultés pour régler leur facture d'eau.
- ✓ Accompagnement : en partenariat avec les services sociaux, nous nous engageons à accueillir et orienter les personnes en situation de précarité, en recherchant de façon personnalisée les solutions les plus adaptées.
- ✓ Assistance : pour les foyers en grande difficulté financière, Veolia participe au dispositif Solidarité Eau intégré du Fonds de Solidarité Logement départemental.

En 2022, le montant des abandons de créance s'élevait à 633 €.

Le nombre de demandes d'abandons de créance reçues par le délégataire et les montants accordés figurent au tableau ci-après :

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

	2020	2021	2022
Nombre de demandes d'abandon de créance à caractère social	0	0	1
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité (€)	0,00	0,00	633,00
Assiette totale (m3)	792 162	788 332	788 264

Ces éléments permettent à la Collectivité de calculer l'indicateur du décret **[P 207.0]**, en ajoutant à ce montant ses propres versements et en divisant par l'assiette de la redevance.

→ *Les échéanciers de paiement*

Le nombre d'échéanciers de paiement figure au tableau ci-après :

	2020	2021	2022
Nombre d'échéanciers de paiements ouverts au cours de l'année	365	324	283

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

3.

LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE

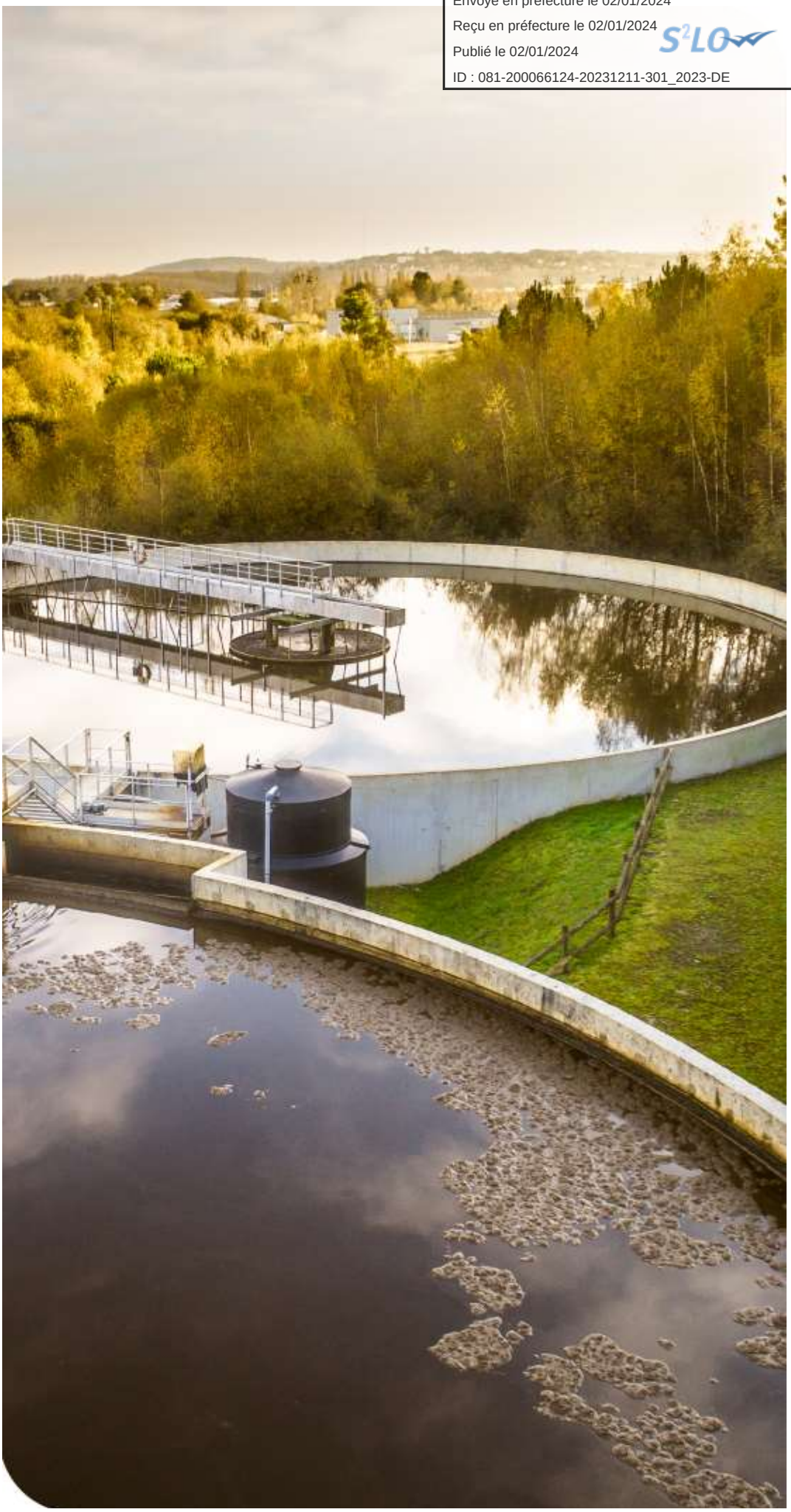

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Collecter, traiter, surveiller… : une gestion optimisée du patrimoine est la garantie de son fonctionnement durable et d'un service performant au consommateur. Vous retrouverez dans cette partie l'inventaire des installations et des réseaux associés à votre contrat, ainsi que le bilan des renouvellements et des travaux neufs réalisés sur ces ouvrages durant l'année écoulée. Au-delà, la prise en compte du patrimoine naturel sur les sites (animaux, végétaux, eau, air, sols) et la gestion des infrastructures vertes, contribuent pleinement à la performance du service et au bien-être des usagers.

3.1 L'inventaire des installations

Cette section présente la liste des usines de dépollution et des postes de relèvement/refoulement associés au contrat.

Usines de dépollution	Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)	Capacité équivalent habitant (EH)	Capacité hydraulique (m3/j)
STEP GAILLAC-BOISSEL	12	200	30
STEP GAILLAC-LONGUEVILLE	1 800	30 000	5 850
Capacité totale :	**1 812**	**30 200**	**5 880**

Capacité épuratoire en kg de DBO5 / j et capacité hydraulique en m3/j selon les données du constructeur, capacité en EH établie sur une base de 60 g de DBO5 par habitant et par jour.

Postes de refoulement / relèvement	Trop plein	Débit des pompes (m3/h)
PR BALITRANS	Non	15
PR BRENS	Oui	40
PR CATALANIS	Oui	220
PR DE CAVE DE LABASTIDE	Oui	20
PR GENDARMERIE	Non	20
PR LA MOUSSE	Non	65
PR LA PORTANELLE	Oui	10
PR LE QUAI	Non	110
PR LES CONQUETES	Oui	12
PR LES FEDIES	Non	31
PR L'HORTALISSE	Oui	30
PR LONGUEVILLE	Non	31
PR PIQUEROUGE	Oui	17
PR POUILLE	Oui	70
PR ROUMAGNAC	Oui	15
PR ROUTE DE SAURS	Non	30
PR ST JEAN	Oui	110
PR TESSONNIERES	Non	9

Autres installations

DIP LABOURELIE

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

3.2 L'inventaire des réseaux

Cette section présente la liste :

- ✓ des réseaux de collecte,
- ✓ des équipements du réseau,
- ✓ des branchements.

Les biens désignés comme biens de retour ou biens de reprise sont ceux expressément désignés comme tels au contrat, conformément au décret 2016-86 du 1er février 2016. S'il y a lieu, l'inventaire distingue les biens propres du délégataire.

→ *Les canalisations, branchements et équipements*

	2020	2021	2022	N/N-1
Canalisations				
Longueur totale du réseau (km)	127,7	128,2	129,8	1,2%
Canalisations eaux usées (ml)	94 887	95 440	96 948	1,6%
dont gravitaires (ml)	85 689	87 501	88 796	1,5%
dont refoulement (ml)	9 198	7 939	8 152	2,7%
Canalisations eaux pluviales (ml)	32 809	32 809	32 807	-0,0%
dont gravitaires (ml)	32 809	32 809	32 807	-0,0%
Branchements				
Nombre de branchements eaux usées séparatifs ou unitaires	4 618	4 678	4 714	0,8%
Nombre de branchements eaux pluviales	18	18	18	0,0%
Ouvrages annexes				
Nombre de bouches d'égout, grilles avaloirs	876	876	202	-76,9%
Nombre de regards	3 081	3 081	2 584	-16,1%
Nombre de déversoirs d'orage	28	28	28	0,0%

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Concession du service public de l'assainissement collectif de la Ville de GAILLAC
ANNEE 2022

I7281

Matériau	Diamètre en mm	Lineaire en ml
FONTE	indéterminé	0
	<=50	0
	65	0
	80	0
	100	0
	125	0
	150	0
	175	0
	200	214
	250	0
	300	69
	350	0
	400	0
	450	0
	>450	0
TOTAL FONTE		283
POLYETHYLENE - POLYPROPYLENE	indéterminé	0
	<=110	1 133
	125	0
	140	0
	160	0
	200	0
	>200	0
TOTAL POLYETHYLENE - POLYPROPY		1 133
PVC	indéterminé	102
	<=63	0
	75	11
	90	2 426
	110	306
	125	783
	160	28 189
	200	50 369
	250	1 449
	315	3 733
	400	1 086
	>400	1 469
TOTAL PVC		89 923

Matériau	Diamètre en mm	Lineaire en ml
ACIER	indéterminé	0
	<=150	0
	200	0
	300	0
	>300	74
TOTAL ACIER		74
FIBRO CIMENT - BETON	indéterminé	128
	<=150	10 431
	200	6 570
	250	0
	300	137
	350	0
	>350	4 088
TOTAL FIBRO CIMENT - BETON		21 354
GRES - AUTRES	indéterminé	0
	<=200	0
	300	0
	400	0
	500	0
	>500	0
TOTAL GRES - AUTRES		0
PVC BI-ORIENTE - COMPOSITE	indéterminé	0
	<=200	0
	300	0
	400	2 119
	500	0
	600	0
	800	0
	1000	0
	1200	0
	>1200	0
TOTAL PVC BI-ORIENTE - COMPOSITE		2 119
INCONNU	indéterminé	9 669
	<=200	3 277
	>200	1 924
TOTAL INCONNU		14 870
TOTAL		129 756

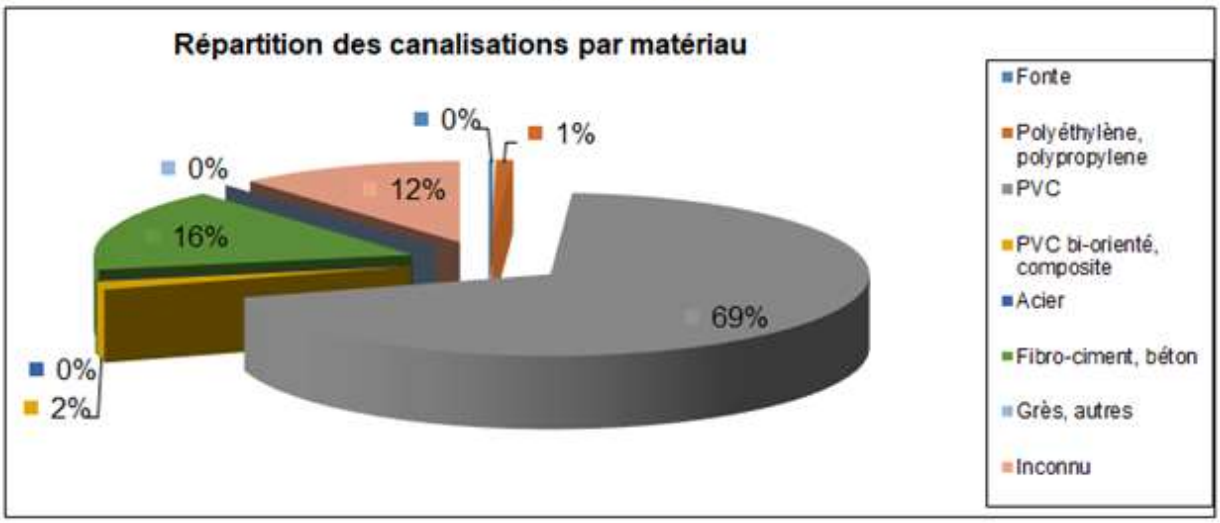

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

3.3 Les indicateurs de suivi du patrimoine

Branchements, réseaux, postes de relèvement, usines de dépollution, installations de traitement des boues, bâtiments, etc. , constituent un patrimoine physique et financier considérable pour la Collectivité.

Dans le cadre d'une responsabilité partagée selon le cadre défini par le contrat une démarche de gestion durable et optimisée de ce patrimoine est mise en œuvre afin de garantir le maintien en condition opérationnelle des ouvrages et le bon fonctionnement des équipements.

La mise à jour de l'intégralité des données patrimoniales du service est réalisée grâce à des outils de connaissance du patrimoine et d'un Système d'Information Géographique (SIG). L'analyse de l'ensemble des données apporte à la collectivité une connaissance détaillée de son patrimoine et de son état. Veolia est à même de procéder aux arbitrages entre réparation et renouvellement, et de proposer à la Collectivité, pour les opérations à sa charge, les éléments justifiant les priorités de renouvellement.

3.3.1 Le taux moyen de renouvellement des réseaux [P253.2]

Pour l'année 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux **[P253.2]** est de 0,37 %. Le tableau suivant précise les linéaires renouvelés portés à la connaissance du délégataire et permet à la collectivité de calculer le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement, en prenant le linéaire renouvelé sous sa maîtrise d'ouvrage, en moyennant sur 5 ans et en divisant par la longueur du réseau.

	2020	2021	2022
Taux moyen de renouvellement des réseaux (%)	**0,00**	**0,15**	**0,37**
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchement (ml)	94 886	95 440	96 948
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)	-	550	1 067
Longueur renouvelée totale (ml)	-	713	1 067

3.3.2 L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux [P202.2]

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi Grenelle II de juillet 2010, il faut que l'Indice de Connaissance et Gestion Patrimoniale du Réseau atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points du barème pour que le service soit réputé disposer du descriptif détaillé.

Calculée sur un barème de 120 points (ou 110 points pour les services n'ayant pas la mission de collecte), la valeur de cet indice **[P202.2]** pour l'année 2022 est de :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2020	2021	2022
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	92	92	104

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau		Barème	Valeur ICGPR
Code VP	**Partie A : Plan des réseaux (15 points)**		
VP250	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP251	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui
VP253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		91 %
VP254	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
Combinaison des variables VP252, VP253 et VP254	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	14
VP255	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	12
	Total Parties A et B	**45**	**41**
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)			
VP256	Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	13
VP257	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
VP258	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
VP259	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	5
VP260	Localisation des autres interventions	10	10
VP261	Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	10
VP262	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	5
	Total:	**120**	**104**

Dans le cadre de sa mission, Veolia procédera régulièrement à l'actualisation des informations patrimoniales à partir des données acquises dans le cadre de ses interventions ainsi que des informations que vos services lui auront communiquées, notamment, celles relatives aux extensions de réseau.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

3.4 Gestion du patrimoine

3.4.1 Les renouvellements réalisés

Le renouvellement des installations techniques du service conditionne la performance à court et long termes du service. A court terme, les actions d'exploitation permettent de maintenir ou d'améliorer la performance technique des installations. A long terme, elles deviennent insuffisantes pour compenser leur vieillissement, et il faut alors envisager leur remplacement, en cohérence avec les niveaux de service fixés par la collectivité.

Le renouvellement peut concerner les installations (usines…) ainsi que les équipements du réseau. Il peut correspondre au remplacement à l'identique (ou à caractéristiques identiques compte tenu des évolutions technologiques) complet ou partiel d'un équipement, ou d'un certain nombre d'articles d'un lot (ex : capteurs).

Le renouvellement peut être assuré soit dans le cadre d'un Programme Contractuel, d'une Garantie de Continuité de Service ou d'un Compte de renouvellement. Le suivi des renouvellements à faire et réalisés chaque année est enregistré dans une application informatique dédiée.

→ ***Les installations***

Installations électromécaniques	Opération réalisée dans l'exercice	Mode de gestion
STEP DE LONGUEVILLE		
FILIERE TRAITEMENT - PRETRAITEMENTS		
PRELEVEUR	Renouvellement	Compte
POMPE A SABLE FILE 1	Renouvellement	Compte
POMPE A SABLE FILE 1 - REDUCTEUR	Renouvellement	Compte
POMPE A SABLE FILE 1 - MOTEUR ELECTRIQUE	Renouvellement	Compte
FILIERE TRAITEMENT - TRAITEMENT BIOLOGIQUE FILE 1		
DIFFUSEURS D'AIR RAMPE 1 FILE 1	Renouvellement	Compte
DIFFUSEURS D'AIR RAMPE 2 FILE 1	Renouvellement	Compte
DIFFUSEURS D'AIR RAMPE 3 FILE 1	Renouvellement	Compte
DIFFUSEURS D'AIR RAMPE 4 FILE 1	Renouvellement	Compte
FILIERE TRAITEMENT - TRAITEMENT BIOLOGIQUE FILE 2		
RACLEUR FILE 2	Rénovation	Cté de service
FILIERE TRAITEMENT - REJET EAU EPUREE		
PRELEVEUR	Renouvellement	Compte
PRELEVEUR	Renouvellement	Compte
FILIERE TRAITEMENT - RECEPTION MATIERES EXTERIEURE		
BROYEUR	Renouvellement	Compte
BROYEUR - REDUCTEUR	Renouvellement	Compte
BROYEUR - MOTEUR ELECTRIQUE	Renouvellement	Compte
POMPE TRANSFERT MATIERES VIDANGE	Renouvellement	Compte
FILIERE TRAITEMENT - POSTE TOUTES EAUX		
POMPE TOUTES EAUX 2	Renouvellement	Compte
FILIERE BOUES - DESHYDRATATION CENTRIFUGEUSES		
POMPE DE SOUTIRAGE 1	Renouvellement	Cté de service

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

POMPE DE SOUTIRAGE 1 - REDUCTEUR	Renouvellement	Cté de service
POMPE DE SOUTIRAGE 1 - MOTEUR ELECTRIQUE	Renouvellement	Cté de service
POMPE DE SOUTIRAGE 1 - VIS EXCENTRE	Renouvellement	Cté de service
CENTRIFUGEUSE 2 - MOTEUR ELECTRIQUE	Renouvellement	Cté de service
PIECES CENTRIF STOCK	Renouvellement	Cté de service
AIR DE SERVICE - AIR DE SERVICE		
COMPRESSEUR 1	Renouvellement	Compte
COMPRESSEUR 1 - BLOC DE COMPRESSION	Renouvellement	Compte
COMPRESSEUR 1 - MOTEUR ELECTRIQUE	Renouvellement	Compte
COMPRESSEUR 1 - BALLON	Renouvellement	Compte
AIR DE PROCESS - AIR AERATION FILES 1 ET 2		
SOUPAPE SECURITE SURPR 1	Renouvellement	Cté de service
EAU INDUSTRIELLE - EAU INDUSTRIELLE BRUTE		
POMPE 3	Renouvellement	Cté de service
PRODUITS DE TRAITEMENT - CHLORURE FERRIQUE		
POMPE DOSEUSE FECL3 1	Renouvellement	Compte
DEBITMETRE FECL3 FILE 1	Renouvellement	Compte
CONTROLE/COMMANDE - CONTROLE/COMMANDE		
ONDULEUR AUTOMATE	Renouvellement	Cté de service
BATIMENTS ET SECURITE - BATIMENTS D'EXPLOITATION		
2 GROUPES DE CLIMATISATION	Renouvellement	Compte
STEP DE BOISSEL		
FILE EAU - DISQUE BIOLOGIQUE		
LAMELLES	Renouvellement	Cté de service
POMPE DE SOUTIRAGE	Renouvellement	Compte
POMPE DE SOUTIRAGE - MOTOREDUCTEUR	Renouvellement	Compte
PR DE CATALANIS		
POSTE DE REFOULEMENT		
PRELEVEUR	Renouvellement	Compte
CONTROLE/COMMANDE - CONTROLE/COMMANDE		
VARIATEUR POMPE 2	Renouvellement	Cté de service
DIP DE LABOURELIE		
Moteur DIP 1	Renouvellement	Compte

→ *Les réseaux et branchements*

Réseaux	**Quantité renouvelée dans l'exercice**	**Mode de gestion**
Réseau (lot)		
BRANCHEMENTS ASSAINISSEMENT Boîte raccordement	13	Cté de service
TAMPONS DE REGARD	4	Cté de service
CANALISATIONS EAUX USEES DIA: 0- 99	402	Compte

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

3.4.2 Les travaux neufs réalisés

→ *Les réseaux et branchements*

✓ **Les principales opérations réalisées par le Délégataire :**

Réseaux (Canalisations et accessoires, branchements, compteurs)	Quantité réalisée dans l'exercice
Réseau	
CANALISATIONS EAUX USEES DIA: 0- 99	175

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

3.5 Propositions d'améliorations du patrimoine

→ ***Etat général des installations actuelle :***

✓ **Step de Gaillac-Longueville :**

- Le bardage de la station est vieillissant. Un chiffrage est en cours de réalisation.
- Surfaçage du chemin de roulement du clarificateur de la file 2 (travaux d'investissement porté par le Délégataire, en cours d'étude technique avec la Collectivité).

✓ **PR LE QUAI :**

- Ce poste important n'est pas équipé de débitmètre électronique.

✓ **PR ST JEAN :**

- Ce poste important n'est pas équipé de débitmètre électronique.
- Une étude de sécurisation est en cours pour la descente en sécurité dans l'ouvrage pour nettoyer le piège à cailloux.

→ ***Fiabilité et sécurité des ouvrages :***

✓ **Step de Gaillac-Longueville :**

- Chiffrage d'un analyseur de phosphore type Phosphax et régulation de l'injection de FeCL3.
- REUT: voir paragraphe 1.4.3.

→ ***Santé et sécurité au travail :***

✓ **Step de Gaillac-Longueville :**

- Sécurisation de l'atelier des boues, chiffrage à proposer pour la mise en place de 3 pesons.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

4.

LA PERFORMANCE ET L'EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE POUR VOTRE SERVICE

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

La performance du service d'assainissement est un enjeu majeur, aussi bien pour le confort des consommateurs et des riverains au quotidien que pour maîtriser l'empreinte environnementale de cette activité. Ce chapitre regroupe les informations relatives à l'efficacité du service, de la collecte au traitement, et aborde également son impact sur l'environnement (déversements en milieu naturel, consommation de réactifs, bilan énergétique).

4.1 La maintenance du patrimoine

On distingue deux types d'interventions :

✓ Des opérations programmées d'entretien, maintenance, réparation ou renouvellement, définies grâce à des outils d'exploitation, analysant notamment les risques de défaillance,

✓ Des interventions non-programmées (urgences ou crises) qui nécessitent une réactivité maximale des équipes opérationnelles grâce à des procédures d'intervention parfaitement décrites et éprouvées. Les interruptions de service restent ainsi l'exception.

La réalisation de ces interventions conduit le cas échéant à faire appel à des compétences mutualisées (régionales ou nationales) et bénéficie du support d'outils informatiques de maintenance et de gestion des interventions.

La gestion centralisée des interventions

Le pilotage des interventions de nos techniciens est centralisé, qu'elles soient programmées ou imprévues, qu'il s'agisse de la maintenance d'un équipement, d'une intervention sur le branchement d'un abonné ou encore d'un prélèvement pour analyse en cas de suspicion de pollution dans le réseau.

→ *Les opérations de maintenance des installations*

Maintenance préventive :

Date	Installation	Commentaires
1 FOIS PAR AN	STEP LONGUEVILLE	AUDIT DES INSTRUMENTATIONS DE L'AUTOSURVEILLANCE PAR UN LABORATOIRE AGRÉÉ
1 FOIS PAR AN	STEP LONGUEVILLE	METROLOGIE INSTRUMENTATIONS DE LABORATOIRE
1 FOIS PAR AN	STEP LONGUEVILLE	MAINTENANCE DES SURPRESSEURS DES BASSINS D'AERATION ET DU BIOLIX
2 FOIS PAR AN	STEP LONGUEVILLE	ENTRETIEN DES CAPTEURS DE GAZ (H2S ET CH4)
TOUS LES 15 JOURS	STEP LONGUEVILLE	ENTRETIEN DES SONDES REDOX ET OXYGÈNE
TOUS LES MOIS	STEP LONGUEVILLE	TOURNÉE GRAISSAGE DES ÉQUIPEMENTS TOURNANTS
D'AVRIL À OCTOBRE 2022	STEP LONGUEVILLE	ENTRETIEN DES ESPACES VERTS
TOUS LES 2 MOIS	PR DU QUAI, SAINT JEAN, CATALANIS ET	NETTOYAGE ET POMPAGE PRÉVENTIF PAR HYDROCUREUR 22-23 février, 26-27 avril, du 28 au 29 juin, du 18 au 19 octobre

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

	DESSABLEUR DU PORT FABRY	et du 20-21 déc 2022, la prestation du mois d'août a été annulée du fait du niveau bas du Tarn
TOUS LES TRIMESTRES	TOUS LES POSTES DE RELÈVEMENT	NETTOYAGE ET POMPAGE PRÉVENTIF AR HYDROCUREUR du 07 au 9 mars, du 09 au 11 mai, du 08 au 10 août et du 07 au 9 novembre 2022
TOUS LES TRIMESTRES	STEP BOISSEL	NETTOYAGE ET POMPAGE PRÉVENTIF DU POSTE DE RELÈVEMENT ENTRÉE STATION

✓ **Step de Gaillac-Boissel :**

- Mars 2022 : remplacement des accouplements et paliers du biodisque.
- Août 2022 : renouvellement de la pompe de recirculation.
- Décembre 2022 : intervention des hydrocureurs pour le nettoyage - vidange en préventif du décanteur et réparation de la fuite sur le refoulement de la pompe de recirculation.

✓ **Step de Gaillac-Longueville :**

- Janvier 2022 :
  - maintenance corrective sur la centrifugeuse n°1,
  - renouvellement des paliers,
  - renouvellement de la pompe gaveuse à boue déshydratée de la centrifugeuse n°1,
  - renouvellement du variateur de la pompe gaveuse à boue déshydratée de la centrifugeuse n°2.
- Février 2022 :
  - renouvellement agitateur lent n°1 bassin d'aération file 1,
  - remplacement du roulement de la roue menée du clarificateur file 1.
- Mars 2022 :
  - campagne RSDE,
  - remplacement du compresseur d'air de service n°2,
  - remplacement du stator de la pompe à boue déshydratée n°2,
  - révision des centrifugeuses par Alfa Laval,
  - mise en place d'un séparateur et récupération sur le réseau air de service.
- Avril 2022 :
  - renouvellement du stator de la pompe à boue déshydratée de la centrifugeuse n°1,
  - renouvellement de la pompe à sable file 2.
- Mai 2022 :
  - renouvellement des diffuseurs du bassin d'aération file 1 avec plongeur et levage par grue,
  - renouvellement de l'électro frein de la centrifugeuse n°2,
  - renouvellement du préleveur de sortie.
- Juin 2022 :
  - remplacement de la roue menante du clarificateur n° 2, des paliers et de l'axe d'entraînement,
  - remplacement de l'automate de gestion des matières de vidange.
- Juillet 2022 :

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

- renouvellement de la pompe industrielle n°3,
- maintenance des surpresseurs des bassins d'aération,
- renouvellement du préleveur eau brute,
- renouvellement de la pompe FeCL3 n°1.

- Septembre 2022 :
  - renouvellement du moteur de la centrifugeuse n°2,
  - maintenance du réducteur classificateur de sable.

- Novembre 2022 :
  - renouvellement du broyeur de vidange,
  - remplacement du surpresseur biolix.

- Décembre 2022 :
  - création d'un carter de protection pour le broyeur de matière de vidange,
  - remplacement du disjoncteur du local atelier,
  - maintenance des portes et portail de la step,
  - remplacement du radiateur du réfectoire.

✓ **PR LA MOUSSE :**
- Octobre 2022 : la pompe n°2 est hors service, elle a été renouvelée en 2023.

✓ **PR CATALANIS :**
- Fuite sur major stop sur le refoulement de la pompe 1.
- Juillet : renouvellement du préleveur d'eau brute.

✓ **PR LE QUAI :**
- Février 2022 : remplacement clapet pompe 2.

✓ **PR LES FEDIES :**
- Avril 2022 : remplacement des chaînes des 2 pompes.

✓ **PR ST JEAN :**
- Juin 2022 : pompe 1 en défaut sur information électronique du cerveau moteur (retour fournisseur) et remise en service en juillet.

✓ **DIP LABOURELIE :**
- Juin 2022 : remise en service pompe 2 en défaut isolement moteur.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Contrôles règlementaires :

Date	Installation	Commentaires
1 FOIS PAR AN	STEP LONGUEVILLE	CONTRÔLE REGLEMENTAIRE ÉLECTRIQUE PAR UNE SOCIÉTÉ AGRÉÉE
1 FOIS PAR AN	STEP LONGUEVILLE	CONTRÔLE DE LA DÉFENSE INCENDIE PAR LA SOCIÉTÉ AGRÉÉE
1 FOIS PAR SEMAINE	STEP LONGUEVILLE	AUTOSURVEILLANCE : CONTRÔLE DES EFFLUENTS ENTRÉE/SORTIE
1 FOIS PAR AN	STEP LONGUEVILLE	CONTRÔLE DU DISCONNECTEUR BRANCHEMENT EAU POTABLE
1 FOIS PAR AN	TOUS LES POSTES DE RELEVAGE	CONTRÔLE RÉGLEMENTAIRE ÉLECTRIQUE PAR LA SOCIÉTÉ AGRÉÉE
1 FOIS PAR AN	STEP BOISSEL	CONTRÔLE RÉGLEMENTAIRE ÉLECTRIQUE PAR LA SOCIÉTÉ AGRÉÉE
TOUS LES MOIS	STEP BOISSEL	TOURNÉE GRAISSAGE DES ÉQUIPEMENTS TOURNANTS
1 FOIS PAR AN	STEP BOISSEL	AUTOSURVEILLANCE : CONTRÔLE DES EFFLUENTS ENTRÉE/SORTIE

→ Les opérations de maintenance des *réseaux et branchements*

Travaux d'entretien sur le réseau	2020	2021	2022	N/N-1
Nombre de remplacements de tampons	1	4	3	-25,0%

→ *L'auscultation du réseau de collecte*

Interventions d'inspection et de contrôle	2020	2021	2022	N/N-1
Longueur de canalisation inspectée par caméra (ml)	3 309	122	933	664,8%

- **24** inspections télévisées ont été réalisées sur l'exercice 2022 pour **993** ml :
  - Rue du Père Gibrat
  - Quartier Lentajou - Allée des Pensées
  - Avenir Maréchal Foch
  - Chemin des Lavandes
  - Avenir Aspirant Buffet
  - Rue Saint-Jean
  - Avenue Guynemer
  - Rue du Quai
  - Rue du Château du Roi
  - Rue des Rosiers
  - Rue Bel-Air

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

→ *Le curage*

Interventions de curage préventif	2020	2021	2022	N/N-1
Nombre d'interventions sur réseau	133	99	216	118,2%
sur branchements	15	18	20	11,1%
sur canalisations	26	19	17	-10,5%
sur accessoires	92	62	179	188,7%
sur bouches d'égout, grilles avaloirs	92	62	179	188,7%
Longueur de canalisation curée (ml)	6 367	5 775	15 816	173,9%

Interventions curatives	2020	2021	2022	N/N-1
Nombre de désobstructions sur réseau	260	252	149	-40,9%
sur branchements	209	154	137	-11,0%
sur canalisations	51	98	11	-88,8%
sur accessoires	0	0	1	100%
sur bouches d'égout, grilles avaloirs	0	0	1	100%
sur dessableurs	0	0	0	0%
Longueur de canalisation curée dans le cadre d'une opération de désobstruction (ml)	1 523	2 212	99	-95,5%

En 2022, le taux de curage curatif sur branchements et canalisations est de **20,32 / 1000 abonnés.**

→ *Les points « noirs » du réseau de collecte [P252.2]*

Concernant le réseau de collecte, le nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage **[P252.2]** permet à la fois de mettre en évidence la présence de défauts structurels ponctuels et d'évaluer les stratégies d'exploitation mises en œuvre pour pallier ces défauts. Ces défauts sont naturellement susceptibles de constituer des points prioritaires d'amélioration.

	2020	2021	2022	N/N-1
Nombre total de points concernés sur le réseau	4	3	4	33,3%
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchements (ml)	94 886	95 440	96 948	1,6%
Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100km	4,22	3,14	4,13	31,5%

Un point du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage, aussi appelé « point noir », est référencé comme tel quand il nécessite au moins 2 interventions de curage dans une année.

Sur l'exercice 2022, il a été dénombré **4** points noir. Les rues concernées sont :

- Avenue Charles de Gaulle (racines d'arbre),
- Rue des Frères Delga,
- Rue du Père Gibrat (repris par la Collectivité, en cours),
- Carrefour Victor Hugo et Aristide Briand.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

4.2 L'efficacité de la collecte

4.2.1 La maîtrise des entrants

→ *Les rejets d'eaux usées d'origine non domestique*

Les effluents non domestiques peuvent présenter des caractéristiques physico-chimiques particulières ne permettant pas un traitement similaire à celui effectué dans un système d'assainissement collectif des eaux usées domestiques classiques.

L'impact de ces effluents, s'ils ne sont pas maîtrisés, peut être important sur le fonctionnement et la gestion du système d'assainissement collectif, mais aussi sur le milieu naturel.

Aussi, la maîtrise des rejets non domestiques dans les réseaux publics d'assainissement contribue à :

- ✓ améliorer le fonctionnement du système de collecte et de traitement,
- ✓ préserver les ouvrages/équipements du système d'assainissement et le patrimoine de la Collectivité,
- ✓ garantir les performances du système de traitement,
- ✓ garantir la qualité des boues, et leur innocuité,
- ✓ respecter la réglementation.

Il importe donc d'identifier les rejets non domestiques à risque, de définir les conditions de leur raccordement (arrêtés d'autorisation, conventions de déversement) et de les contrôler.

Chaque année, un plan d'action est défini afin de cibler les établissements à contrôler en priorité dans l'année :

- ✓ à partir de la demande de la Collectivité ou des industriels eux-mêmes, les services de l'Etat (DREAL, ARS…) étant souvent à l'origine de la démarche des industriels,
- ✓ après détection de substances pouvant nuire à la valorisation agricole des boues et l'identification des établissements pouvant être à l'origine de la pollution,
- ✓ après détection de substances significatives (au sens de la réglementation RSDE - note du 24 mars 2022) dans les effluents de la station d'épuration pouvant conduire à des impacts sur les milieux récepteurs. En effet, la note du 24 mars 2022, au-delà des campagnes régulières d'analyse des substances en entrée et en sortie de stations d'épuration supérieures à 10 000 EH impose aux Maîtres d'ouvrage du réseau de Collecte la responsabilité de réaliser un diagnostic visant à identifier les sources de substances et à proposer les actions correctives pour les réduire. Aussi, dans ce cadre, des contrôles des établissements pourront être d'intérêt.

La définition du plan d'action tient par ailleurs compte de :

- ✓ la localisation à l'échelle de la Collectivité de l'ensemble des établissements déversant dans les réseaux des eaux usées autres que domestiques,
- ✓ l'évaluation des principaux apports à partir de la synthèse des données existantes (études, autocontrôles, données Agence de l'Eau, consommations d'eau, …),
- ✓ l'établissement de la liste des établissements à risques.

Afin de s'adapter aux constatations de terrain, le plan d'action pourra être modifié en cours d'année à la demande de la Collectivité.

→ *Le bilan 2022 des Arrêtés d'Autorisation de Déversement (AAD) et des Conventions Spéciales de Déversement (CSD)*

AAD ou CSD : aucun arrêté ou convention n'ont été signé sur le périmètre délégué en 2022.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

VEOLIA Eau se tient à la disposition de la Collectivité pour étudier avec elle les modalités techniques et financières d'une prestation associée à la mise en place de ces deux types d'arrêtés de déversement.

Le tableau ci-dessous liste les conventions spéciales de déversement établies conformément au règlement du service avec les clients concernés :

Tiers engagé	Objet	Date d'effet
PIERRE FABRE MEDICAMENT	CSD Société Pierre Fabre Médicament	01/01/2020

→ *La conformité des branchements domestiques*

Le contrôle de la conformité des branchements pour s'assurer de l'absence de mauvais branchements (par exemple, branchement pluvial raccordé au réseau d'eaux usées dans le cas d'un réseau séparatif) est également un élément de maîtrise des entrants dans le système d'assainissement.

Contrôle des branchements existants	2020	2021	2022	N/N-1
Nombre cumulé de non-conformités en fin d'exercice	0	0	0	0%

Contrôle des branchements lors de cessions d'immeubles	2020	2021	2022	N/N-1
Nombre de contrôles effectués	217	279	218	-21,9%
Nombre de non-conformités identifiées	38	55	36	-34,5%
Nombre de mises en conformité réalisées	4	8	9	12,5%
Nombre cumulé de non-conformités en fin d'exercice	200	247	274	10,9%

4.2.2 La maîtrise des déversements en milieu naturel

→ *La connaissance des déversements vers le milieu naturel [P255.3]*

Le tableau ci-dessous présente les points de rejets au milieu naturel identifié :

Nombre de points de rejet	2020	2021	2022
Nombre d'usines de dépollution	2	2	2
Nombre de déversoirs d'orage	28	28	28
Nombre de trop-pleins de postes de relèvement/refoulement	10	10	10
Nombre de rejets directs du réseau de collecte d'eaux pluviales au milieu naturel	42	42	42
Nombre de rejets directs du réseau de collecte d'eaux usées au milieu naturel	8	8	8

Les déversoirs d'orage et les « trop-pleins » des postes de relèvement ont été initialement mis en place pour permettre de déverser au milieu naturel les effluents en excès par temps de pluie.

La connaissance fine de ces points de rejet et l'évaluation de la pollution rejetée sont nécessaires pour maîtriser l'impact environnemental du réseau d'assainissement. L'indicateur « Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées » **[P255.3]** (voir définition dans le glossaire en annexe du présent document) permet de mesurer l'avancement de cette politique.

Cet indicateur est à établir par la Collectivité avec l'appui du délégataire. Les informations dont nous disposons et qui sont utiles au calcul de l'indicateur sont les suivantes :

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

	2020	2021	2022
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte	95	95	95

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte	Barème	Valeur ICR
Partie A : Eléments communs à tous les types de réseaux (100 points)		
Identification des points de rejets potentiels aux milieux récepteurs	20	20
Évaluation de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet	10	5
Etude terrain des points de déversements - id moment et taille du déversement	20	20
Mesures débit et pollution sur les points de rejet	30	30
Réalisation rapport sur la surveillance des systèmes de collecte et stations d'épuration	10	10
Connaissance qualité des milieux récepteurs et évaluation impact des rejets sur le milieu récepteur	10	0
Total Partie A	**100**	**85**
Partie B : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs (10 points qui ne sont comptabilisés que si 80 points au moins ont été obtenus en partie A)		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	10	0
Partie C : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou mixtes (10 points qui ne sont comptabilisés que si 80 points au moins ont été obtenus en partie A)		
Mise en place suivi de la pluviométrie des principaux déversoirs d'orage	10	10
Total:	**120**	**95**

→ *La conformité de la collecte [P203.3]*

Cet indicateur [P203.3] (voir définition dans le glossaire en annexe du présent document) permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Le mode de calcul de cet indicateur en cours de refonte n'a pas été communiqué à la date d'établissement du présent rapport. Veolia est en attente de la publication de la fiche indicateur sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : *http://services.eaufrance.fr/*

Dans l'attente de la publication de cet indicateur, Veolia met à disposition de la Collectivité les informations suivantes qui seront utiles pour établir la conformité du réseau de collecte et, le cas échéant, identifier les axes de progrès :

Pluviométrie :

Hauteur de pluie totale (mm)	2020	2021	2022
PR LE QUAI	774	626	374
PR ST JEAN	774	626	374
Moyenne	**774**	**626**	**374**

Bilan global des déversements :

Volumes totaux déversés (par temps sec et par temps de pluie) (en m3) :

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Point de déversement	2020	2021	2022
PR LE QUAI	1 504	4 650	1 299
PR ST JEAN	3 114	8 883	7 067
Total	**4 618**	**13 533**	**8 366**

Charges totales déversées (par temps sec et par temps de pluie) (en kgDBO5) :

Point de déversement	2020	2021
PR LE QUAI	440	1 324
PR ST JEAN	912	2 529
Total	**1 352**	**3 853**

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

4.3 L'efficacité du traitement

La conformité des systèmes de traitement aux prescriptions réglementaires concerne le niveau d'équipement des installations, ainsi que la qualité des rejets et leur impact sur le milieu naturel. Cette conformité est évaluée au travers, d'une part, des indicateurs de l'arrêté du 2 mai 2007 et, d'autre part, des critères de l'arrêté du 21 juillet 2015.

Afin d'assurer une bonne cohérence avec l'arrêté du 21 juillet 2015, les outils Autostep et Mesurestep mis à disposition des Services de Police de l'Eau et des Exploitants par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/) et permettant de réaliser l'évaluation de conformité des systèmes d'assainissement ont évolué en 2019. Les règles suivantes sont depuis appliquées pour évaluer la conformité en performance des stations d'épuration.

- les flux considérés en entrée et en sortie du système de traitement tiennent compte du débit de référence ou du Percentile 95 (PC95). En pratique seuls les flux à hauteur du débit de référence sont retenus dans les calculs. Ainsi, tous les volumes déversés par le Déversoir en Tête de Station (A2) au-delà du débit de référence sont écartés et n'interviennent pas dans les calculs de conformité. Il en est de même pour le calcul de la Charge Brute de Pollution Organique, basé sur les flux en entrée en DBO5,
- un bilan d'autosurveillance est considéré hors condition normale de fonctionnement (et les paramètres non-conformes sont alors écartés) lorsque le débit en entrée de station d'épuration (A3) dépasse le débit de référence PC95,
- dans le cas des stations d'épuration supérieures à 2 000 EH, le calcul de la conformité nationale est basé uniquement sur la valeur du PC95 calculée et le calcul de la conformité locale prend en compte la valeur maximale entre le PC95 et le débit de référence défini dans l'acte administratif. Dans le cas des stations inférieures à 2 000 EH, seul le débit de référence issu de l'acte administratif est considéré.

Les schémas ci-dessous rappellent la dénomination SANDRE des points de mesures et illustrent les nouveautés introduites.

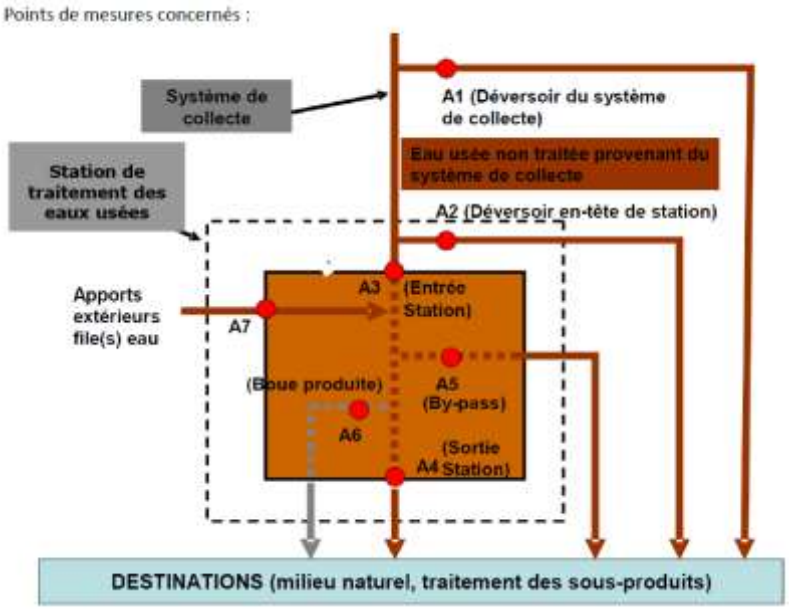

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Notre outil interne OPUS est aligné sur les mêmes règles que celles retenues par Autostep pour évaluer la conformité locale le plus justement possible. Aussi, le rapport annuel fournit les évaluations de conformité locale réalisées en adoptant les règles de calcul définies par l'arrêté de 2015.

Dans le rapport annuel du Délégataire, nous transmettons nos évaluations « exploitant » de la conformité locale. Pour rappel, l'indicateur réglementaire P205.3 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration est à la Charge du Service de Police de l'Eau et n'est pas dû par l'exploitant.

C'est la raison pour laquelle, nous rappelons les hypothèses sur lesquelles se fondent nos évaluations de conformité. En effet, les modalités précises d'évaluation retenues pour évaluer la conformité s'appuient en premier lieu sur les critères des services en charge de la Police de l'Eau lorsque ceux-ci ont été inscrits dans un arrêté préfectoral et/ou portés à la connaissance de Veolia. A défaut, les critères pris en compte sont ceux énoncés dans les guides généraux d'application de l'arrêté du 21 juillet 2015 élaborés par la Direction de l'Eau et la Biodiversité.

4.3.1 Conformité globale

→ *La conformité des équipements d'épuration [P204.3]*

Cet indicateur **[P204.3]** permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU. Cet indicateur résulte des conformités de chaque station de traitement des eaux usées (STEU) du service, pondérées par la charge entrante en DBO5 (moyenne annuelle). La conformité de chacune des STEU est établie par les services de l'Etat et est adressée à l'exploitant en vertu de l'article 22 de l'arrêté du 21 juillet 2015. La valeur de cet indicateur n'a pas été communiquée à Veolia à la date d'établissement du présent rapport.

→ *La conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU [P205.3]*

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'un service, au regard des dispositions réglementaires issues de la Directive européenne ERU. Il **[P205.3]** est à établir par la Police de l'eau, qui doit l'adresser à l'exploitant en vertu de l'article 22 de l'arrêté du 21 juillet 2015. La valeur de cet indicateur n'a pas été communiquée à Veolia à la date d'établissement du présent rapport.

En l'absence de réception à la date d'établissement du présent rapport annuel des éléments relatifs à cet indicateur, Veolia présente ci-dessous un indicateur approché, établi à partir des données issues de l'autosurveillance mise en œuvre et des valeurs caractéristiques de référence de la station (CBPO, Qref) à utiliser, établies et communiquées par le service de Police des eaux (arrêté préfectoral d'autorisation, ou à défaut manuel d'autosurveillance). Ces valeurs sont rappelées par station dans le tableau ci-dessous.

L'évaluation est réalisée en écartant les bilans non conformes correspondant à un débit arrivant en entrée de la station au-delà du débit de référence caractéristique de la station et les bilans en situations inhabituelles (opérations de maintenance programmées, circonstances exceptionnelles telles que catastrophes naturelles, inondations...). Il s'agit donc d'une évaluation de la conformité locale (et non d'une évaluation de la conformité nationale/européenne).

Les indices suivants mesurent la conformité par rapport à la réglementation (arrêté préfectoral local ou arrêté du 21 juillet 2015 à défaut).

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Conformité réglementaire des rejets	à l'arrêté préfectoral
	100,00
STEP GAILLAC-BOISSEL	100,00
STEP GAILLAC-LONGUEVILLE	100,00

Pour établir la performance globale, dans le cas de plusieurs usines de dépollution, le taux de chaque usine est pondéré par la charge en DBO5 arrivant sur le système de traitement.

→ *La conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel [P254.3]*

Cet indicateur **[P254.3]**, qui concerne uniquement les usines d'épuration de plus de 2000 EH, correspond au nombre de bilans conformes aux objectifs de rejet spécifiés par l'arrêté préfectoral ou, par défaut, selon les règles d'évaluation de la conformité identifiées avec la Police de l'Eau ou les règles nationales (arrêté du 21 juillet 2015), rapporté au nombre total de bilans réalisés sur 24 heures. Pour calculer cet indicateur, les bilans non conformes correspondant à un débit entrant dans la station au-delà du débit de référence caractéristique de la station et les bilans en situations inhabituelles (opérations de maintenance programmées, circonstances exceptionnelles telles que catastrophes naturelles, inondations...) sont écartés, selon la réglementation en vigueur.

Conformité des performances des équipements d'épuration	2020	2021	2022
Performance globale du service (%)	**100**	**98**	**96**
STEP GAILLAC-LONGUEVILLE	100	98	96

Pour établir la performance globale, dans le cas de plusieurs usines de dépollution, le taux de chaque usine est pondéré par la charge en DBO5 arrivant sur le système de traitement.

Cette conformité est évaluée en retenant les règles définies par la réglementation en vigueur et incluses dans les outils mis à disposition par le Ministère (prise en compte des débits à hauteur du débit de référence en entrée et sortie, prise en compte du débit entrant en station pour définir si la station est en ou hors condition normale de fonctionnement, prise en compte du débit de référence mentionné dans l'acte administratif (arrêté préfectoral local)). Cette évaluation reste fournie à titre indicatif. Seule l'évaluation transmise par le Service de Police de l'Eau en mars a une valeur officielle.

→ *Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes [P206.3]*

Cet indicateur mesure la proportion des boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, et traitées ou valorisées conformément à la réglementation. Les filières de traitement et/ou de valorisation de ces boues peuvent être la valorisation agricole, le compostage, l'incinération, la gazéification et le stockage en décharge agréée.

	2020	2021	2022
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	**100**	**100**	**100**
STEP GAILLAC-BOISSEL	100	100	100
STEP GAILLAC-LONGUEVILLE	100	100	100

4.3.2 Bilan d'exploitation et conformités par station

Les données de bilan et conformité sont détaillées en annexe du présent document.

Les autres données d'auto-surveillance sont consultables sur les registres d'autosurveillance, tenus à jour conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

STEP GAILLAC-BOISSEL

Rappel des valeurs caractéristiques de la station et des performances de traitement attendues

Les valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de la conformité de la station sont présentées dans le tableau qui suit. Il s'agit des valeurs établies et communiquées par le service de Police des eaux (arrêté préfectoral d'autorisation, ou à défaut manuel d'autosurveillance) (Débit de référence) ou fournies par le constructeur (capacité nominale).

Valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de conformité

	2022
Débit de référence (m3/j)	30
Capacité nominale (kg/j)	12

Performances attendues (selon arrêté préfectoral) (*)

	DCO	DBO5	MES	NTK	NGL	NH4	Ptot
Concentration maximale à respecter (mg/L) (*)							
moyenne journalière par bilan	200,00	35,00					
Concentration rédhibitoire en sortie (mg/L)							
moyenne journalière par bilan	400,00	70,00	85,00				
Charge maximale à respecter (kg/j)							
Rendement minimum moyen (%)							
moyen journalier par bilan	60,00	60,00	50,00				

* : En général, pour les paramètres NTK, NGL et Ptot, les conformités se jugent en moyennes annuelles, et pour les autres paramètres en moyennes journalières par bilan, cela sous réserve d'absence d'indications complémentaires d'arrêtés préfectoraux locaux.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

File Eau

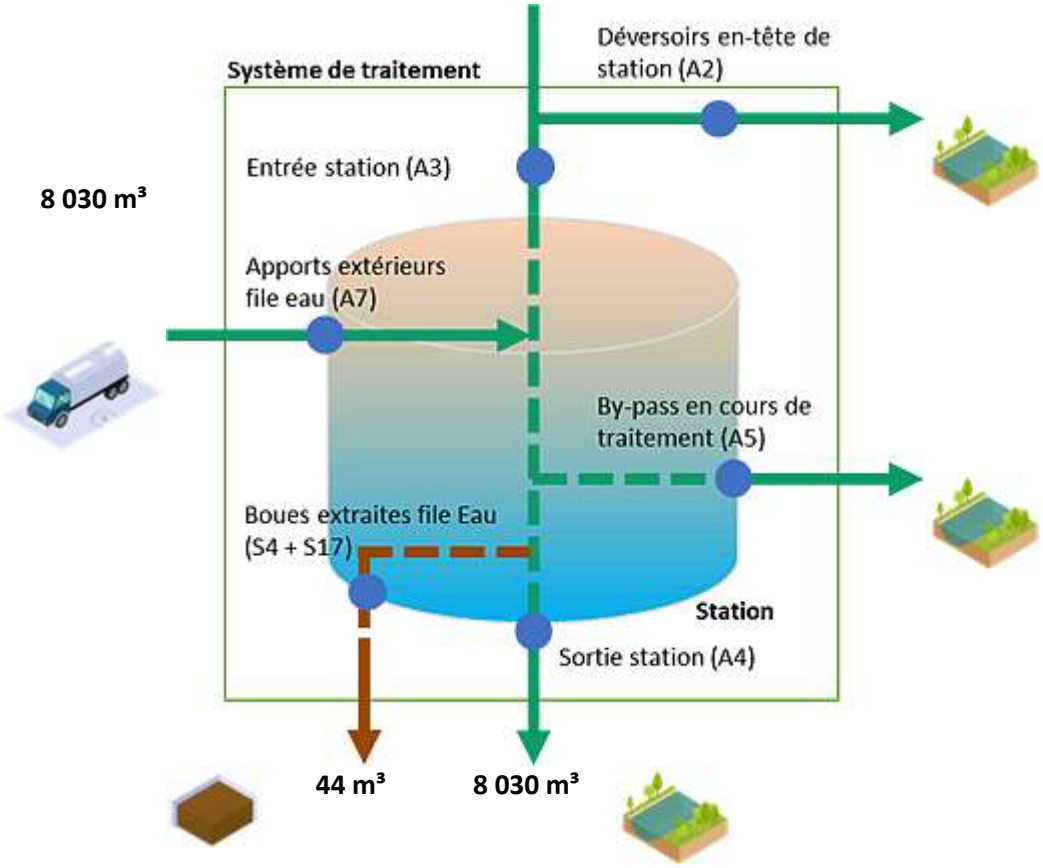

File Boue

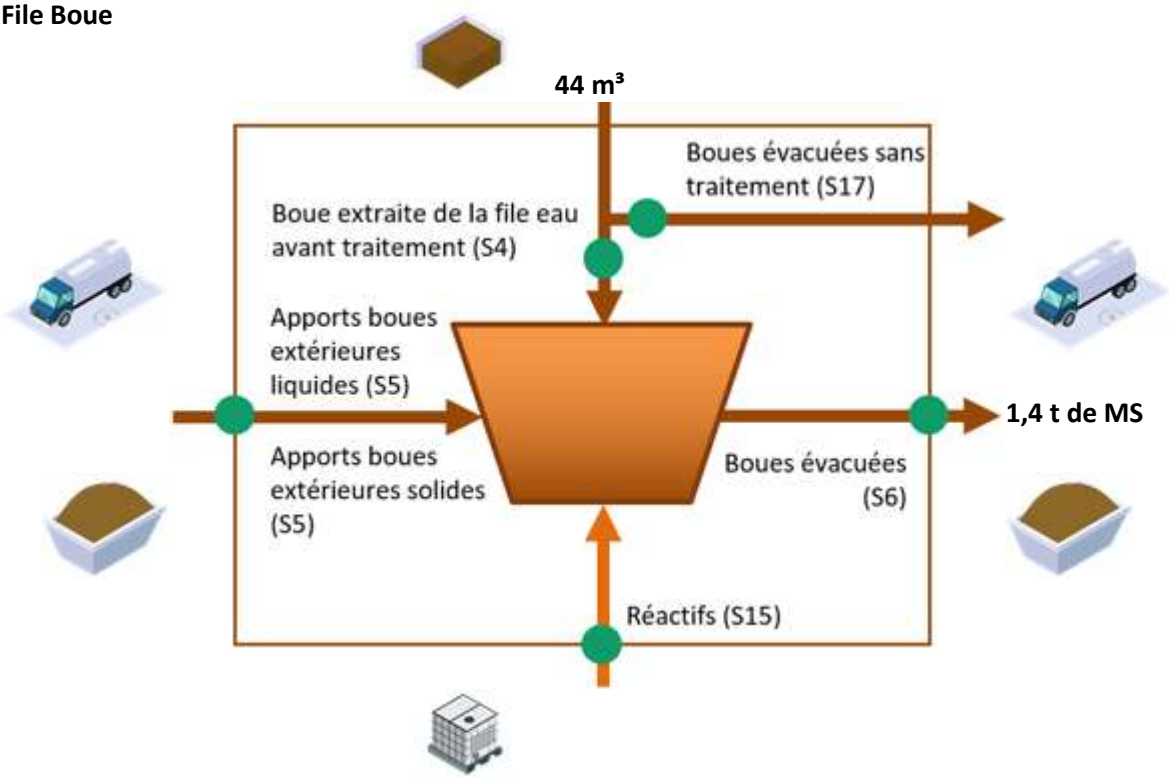

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Fréquences d'analyses

Le tableau suivant présente le nombre de bilans disponibles par paramètre.

	2022
DCO	1
DBO5	1
MES	1
NTK	1
NGL	1
Ptot	1

Concentrations en sortie et rendements épuratoires

Les graphiques suivants présentent la qualité d'eau obtenue en sortie de station de traitement ainsi que les rendements épuratoires obtenus :

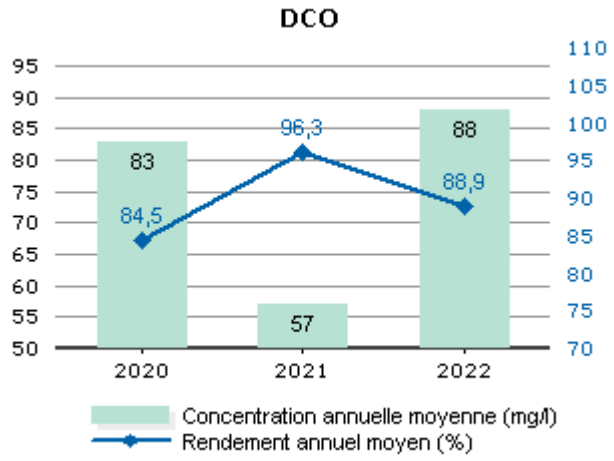

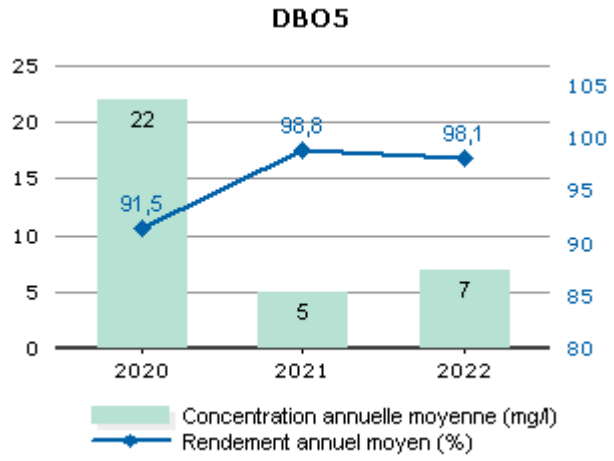

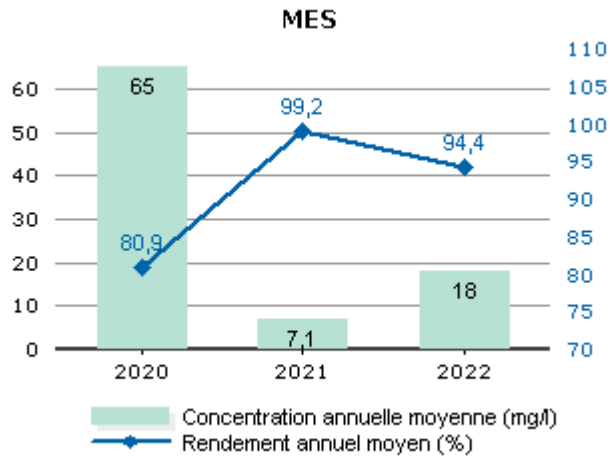

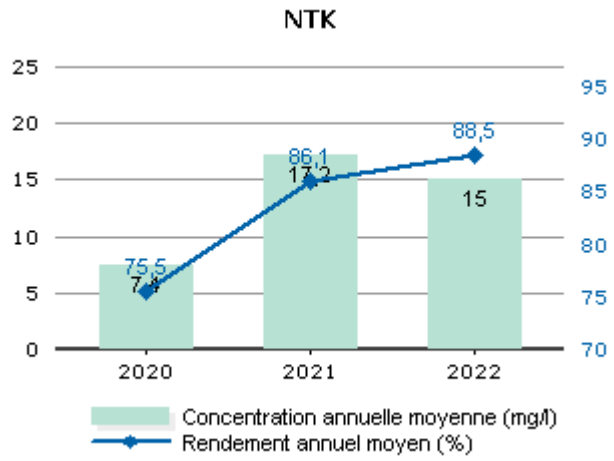

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

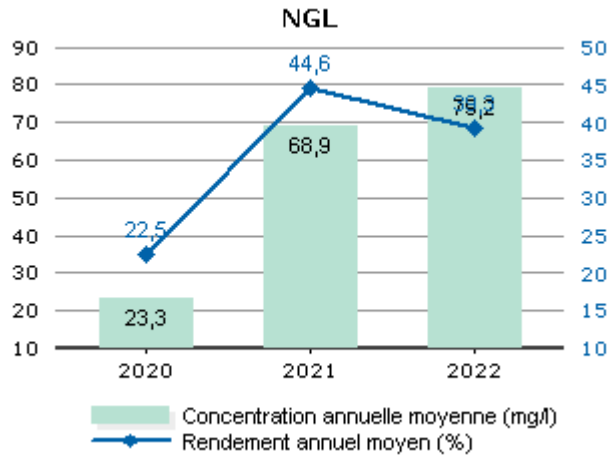

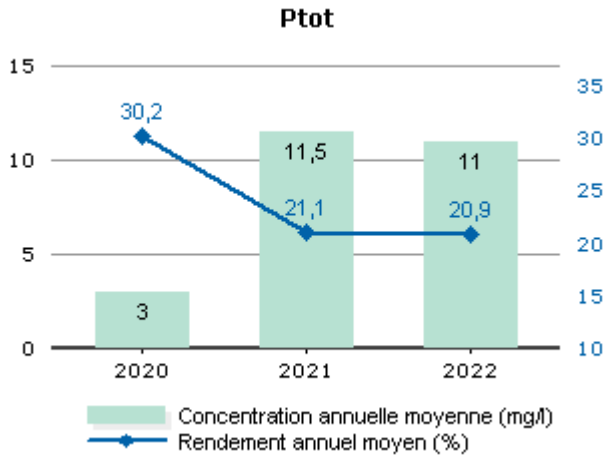

Les valeurs moyennes observées en sortie du système de traitement (concentrations et rendements) ne permettent pas de mesurer le respect de la prescription qui est à présent à calculer en considérant les débits à hauteur du débit de référence. L'évaluation du taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité locale présenté dans la suite de la présente section.

Conformité de la performance

Les évaluations de la conformité sont réalisées en excluant les bilans pour lesquels le débit entrant dépasse le débit de référence retenu et les bilans en situations inhabituelles (catastrophes naturelles, inondations, …). La conformité locale est définie au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral.

	2020	2021	2022
Conformité à l'arrêté préfectoral	100,00	100,00	100,00

A partir de 2019, cette conformité est évaluée suivant les nouvelles règles de calcul que celles des outils du Ministère (prise en compte des débits à hauteur du débit de référence en entrée et sortie, prise en compte du débit entrant en station pour définir si la station est en ou hors condition normale de fonctionnement, prise en compte du débit de référence mentionné dans l'acte administratif (arrêté préfectoral local). Cette évaluation reste fournie à titre indicatif. Seule l'évaluation transmise par le Service de Police de l'Eau en mars a une valeur officielle.

Qualité du traitement des boues

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Cet indicateur permet d'évaluer l'efficacité de dépollution des usines (extraction et concentration de la pollution de l'effluent traité). Il s'exprime en tonnage de matières sèches.

	2020	2021	2022
Boues évacuées (Tonnes de MS) (S6)	1,4	1,4	1,4

Boues évacuées par destination et proportion évacuée selon une filière conforme

Ce tableau présente la proportion de boues évacuées selon une filière conforme.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

	2020	2021	2022
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	100,0	100,0	100,0

Destination des boues évacuées

Ce tableau présente le détail pour l'année des destinations des boues évacuées.

	Produit brut (t)	Siccité (%)	Matières sèches (t)	Destination conforme (%) *
Station d'épuration			1,4	100,00
Total			**1,4**	**100,00**

* répartition calculée sur les tonnes de matières sèches.

Sous-produits évacués par destination

Ce tableau présente les sous-produits générés et leur devenir.

	2020	2021	2022
Centre de stockage de déchets (t) Refus	4,0	4,0	4,0
Total (t)	4,0	4,0	4,0
Autre STEP (m^3) Graisses	6,0	6,0	6,0
Total (m^3)	6,0	6,0	6,0

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

STEP GAILLAC-LONGUEVILLE

Rappel des valeurs caractéristiques de la station et des performances de traitement attendues

Les valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de la conformité de la station sont présentées dans le tableau qui suit. Il s'agit des valeurs établies et communiquées par le service de Police des eaux (arrêté préfectoral d'autorisation, ou à défaut manuel d'autosurveillance) (Débit de référence) ou fournies par le constructeur (capacité nominale).

Valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de conformité

	2022
Débit de référence (m3/j)	3 870
Capacité nominale (kg/j)	1 800

Performances attendues (selon arrêté préfectoral) (*)

	DCO	DBO5	MES	NTK	NGL	NH4	Ptot
Concentration maximale à respecter (mg/L) (*)							
moyenne journalière par bilan	125,00	25,00	35,00				
moyenne annuelle					15,00		2,00
Concentration rédhibitoire en sortie (mg/L)							
moyenne journalière par bilan	250,00	50,00	85,00				
Charge maximale à respecter (kg/j)							
Rendement minimum moyen (%)							
moyen journalier par bilan	75,00	80,00	90,00				
moyen annuel					70,00		80,00

* : En général, pour les paramètres NTK, NGL et Ptot, les conformités se jugent en moyennes annuelles, et pour les autres paramètres en moyennes journalières par bilan, cela sous réserve d'absence d'indications complémentaires d'arrêtés préfectoraux locaux.

NOTA : les volumes en sortie sont plus importants qu'en entrée. Cela est dû à la déformation du canal de sortie qui impacte le volume mesuré malgré des renforcements mis en place.

Ce point va être étudié par nos services.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

File Eau

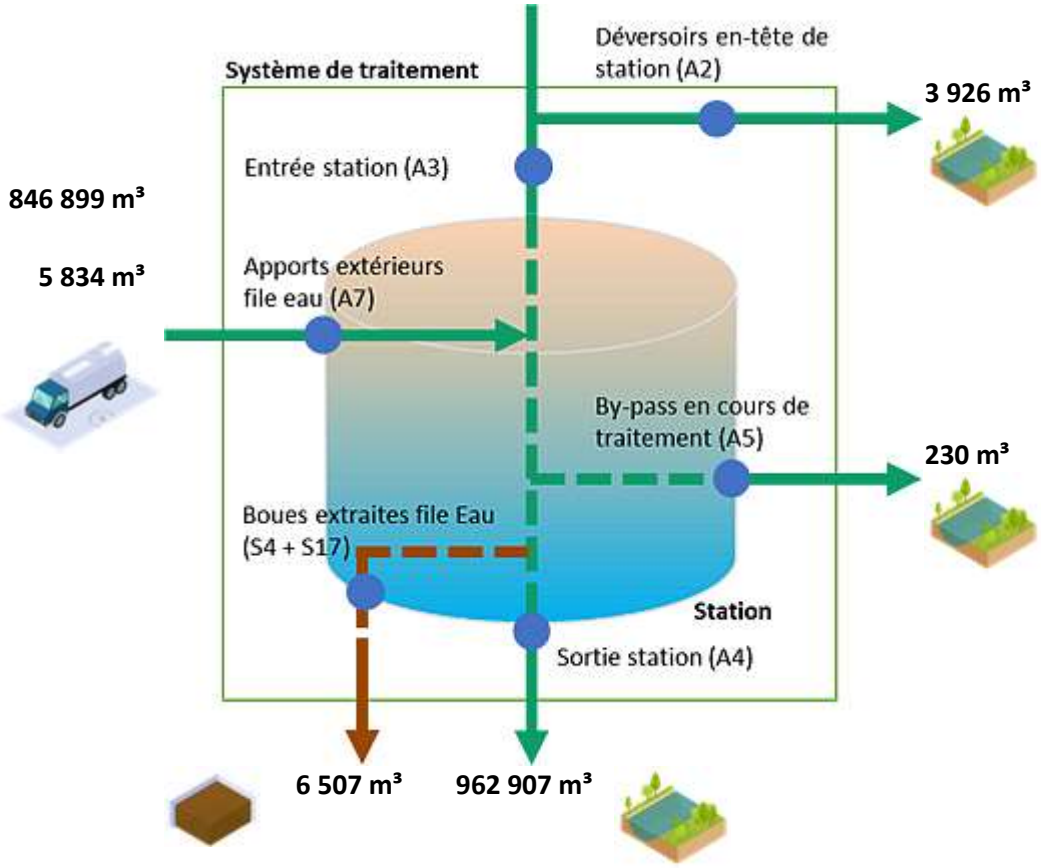

File Boue

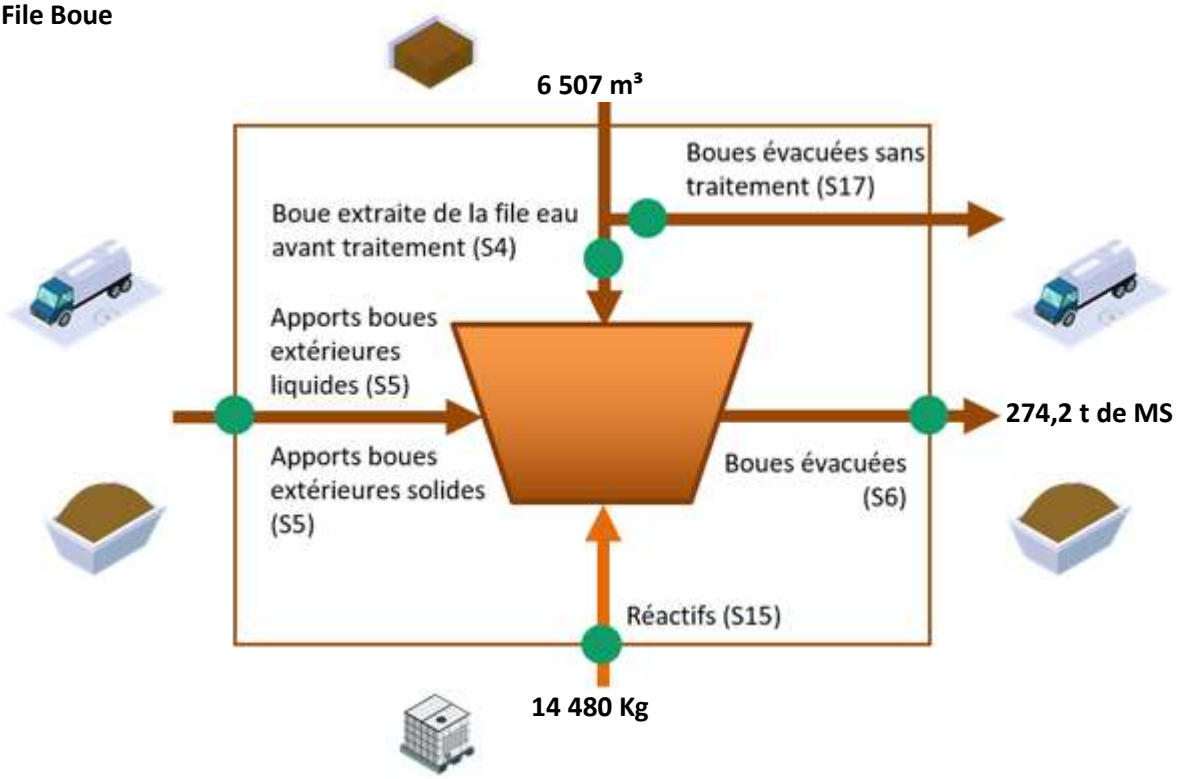

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Fréquences d'analyses

Le tableau suivant présente le nombre de bilans disponibles par paramètre.

	2022
DCO	52
DBO5	24
MES	52
NTK	24
NGL	24
Ptot	24

Concentrations en sortie et rendements épuratoires

Les graphiques suivants présentent la qualité d'eau obtenue en sortie de station de traitement ainsi que les rendements épuratoires obtenus :

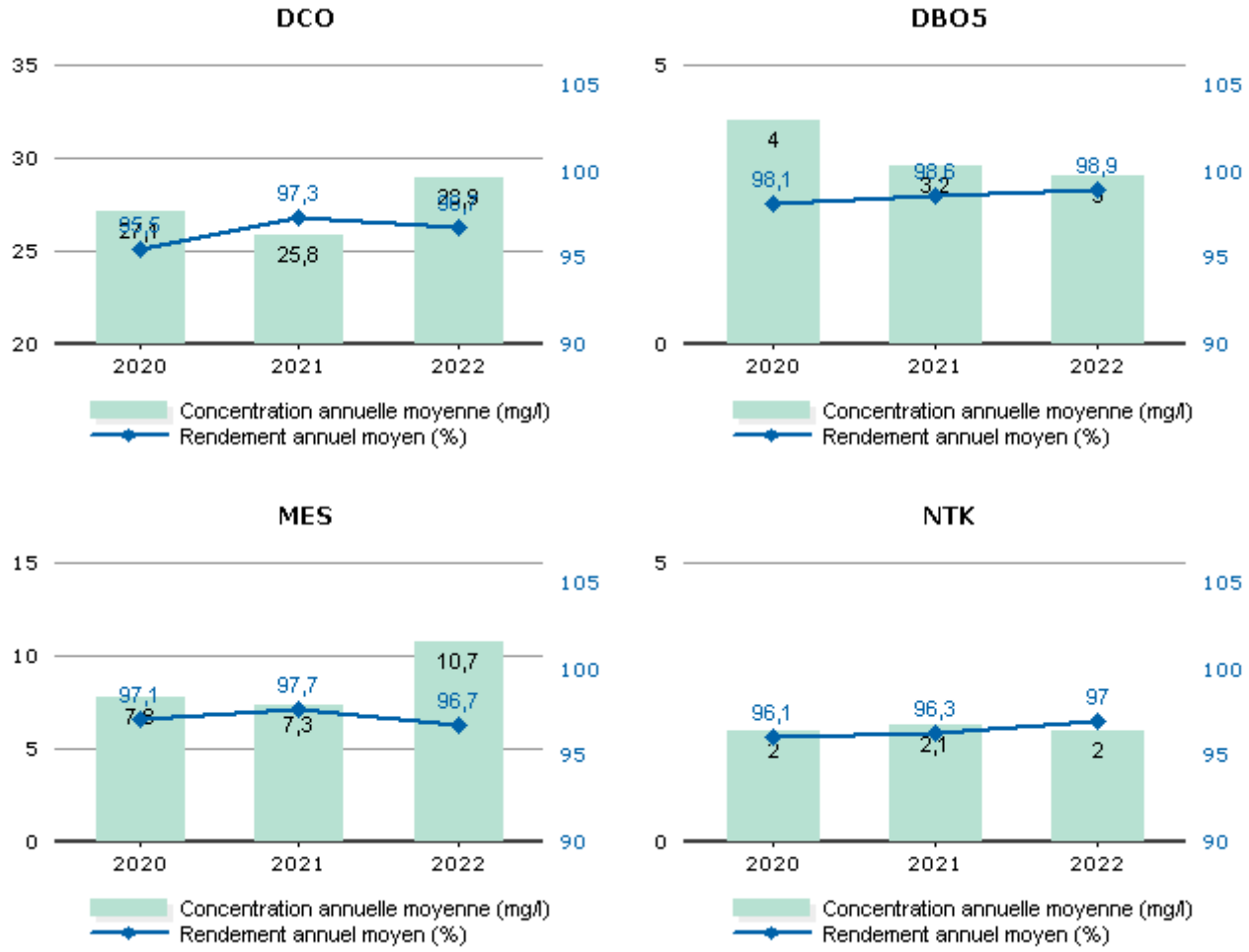

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

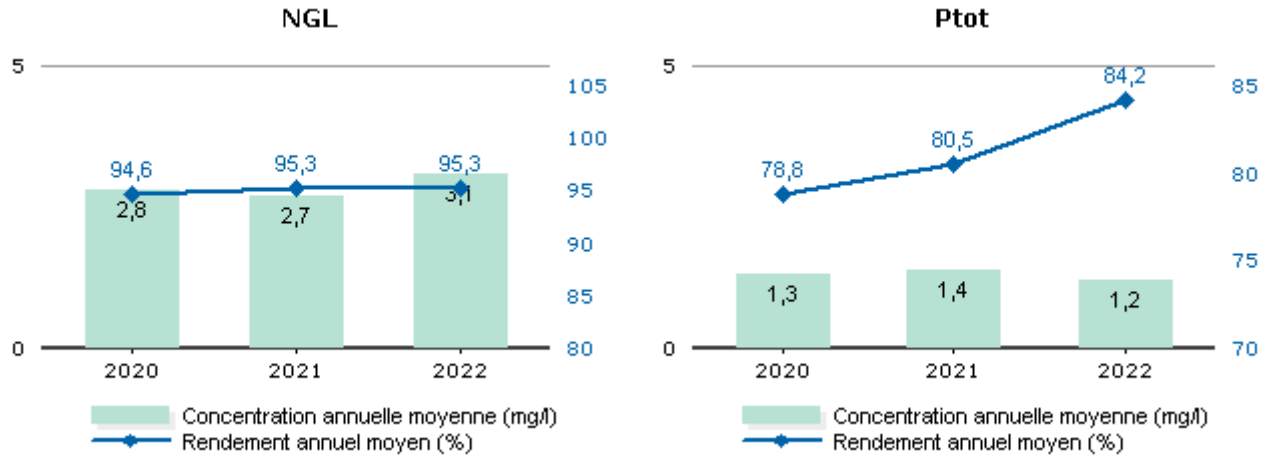

Les valeurs moyennes observées en sortie du système de traitement (concentrations et rendements) ne permettent pas de mesurer le respect de la prescription qui est à présent à calculer en considérant les débits à hauteur du débit de référence. L'évaluation du taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité locale présenté dans la suite de la présente section.

Conformité de la performance

Les évaluations de la conformité sont réalisées en excluant les bilans pour lesquels le débit entrant dépasse le débit de référence retenu et les bilans en situations inhabituelles (catastrophes naturelles, inondations, …). La conformité locale est définie au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral.

	2020	2021	2022
Conformité à l'arrêté préfectoral	100,00	100,00	100,00

A partir de 2019, cette conformité est évaluée suivant les nouvelles règles de calcul que celles des outils du Ministère (prise en compte des débits à hauteur du débit de référence en entrée et sortie, prise en compte du débit entrant en station pour définir si la station est en ou hors condition normale de fonctionnement, prise en compte du débit de référence mentionné dans l'acte administratif (arrêté préfectoral local). Cette évaluation reste fournie à titre indicatif. Seule l'évaluation transmise par le Service de Police de l'Eau en mars a une valeur officielle.

Qualité du traitement des boues

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Cet indicateur permet d'évaluer l'efficacité de dépollution des usines (extraction et concentration de la pollution de l'effluent traité). Il s'exprime en tonnage de matières sèches.

	2020	2021	2022
Boues évacuées (Tonnes de MS) (S6)	322,7	246,6	274,2

Boues évacuées par destination et proportion évacuée selon une filière conforme

Ce tableau présente la proportion de boues évacuées selon une filière conforme.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

	2020	2021	2022
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	100,0	100,0	100,0

Destination des boues évacuées

Ce tableau présente le détail pour l'année des destinations des boues évacuées.

	Produit brut (t)	Siccité (%)	Matières sèches (t)	Destination conforme (%) *
Compostage norme NF	1535,4	17,86	274,2	100,00
Total	**1535,4**	**17,86**	**274,2**	**100,00**

* répartition calculée sur les tonnes de matières sèches.

Sous-produits évacués par destination

Ce tableau présente les sous-produits générés et leur devenir.

	2020	2021	2022
Centre de stockage de déchets (t) Refus	33,8	17,0	12,0
Total (t)	33,8	17,0	12,0
Centre de stockage de déchets (t) Sables	75,5	56,0	92,0
Total (t)	75,5	56,0	92,0

4.3.3 La surveillance des micropolluants dans les eaux de rejets

La nouvelle note technique publiée en mars 2022 précise les modalités de recherche des substances dangereuses dans les eaux (RSDE) en entrée et sortie des stations d'épuration de plus de 10 000 EH et renforce la lutte à la source contre les micropolluants en rendant obligatoire la recherche par le maître d'ouvrage au sein de la zone de collecte des émetteurs de substances présentes significativement au niveau de la station d'épuration. De nouvelles campagnes d'analyses en entrée et sortie station sont à réaliser à partir de fin 2022 et en 2023 et des diagnostics vers l'amont à réaliser ou mettre à jour au regard des résultats des campagnes.

Les résultats des campagnes (substances significatives identifiées) seront communiqués lors du prochain RAD si les campagnes ont été confiées à Veolia et si elles sont finalisées.

Au besoin, Veolia se tient à votre disposition pour vous aider dans la mise en œuvre de ce texte important et évaluer ses conséquences pour votre service.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

4.4 L'efficacité environnementale

4.4.1 Le bilan énergétique du patrimoine

Un management de la performance énergétique des installations est mis en œuvre dans le cadre de notre certification ISO 50 001. La performance énergétique des équipements est prise en compte dans leur renouvellement. Pour 2022 et 2023, dans le cadre du Plan ReSource, nos objectifs ont été rehaussés : il nous est demandé de réduire de 5% notre impact énergétique et d'augmenter de 5% notre production d'énergie sur les 2 années. Cela contribue ainsi à la réduction des consommations d'énergie et à la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

	2020	2021	2022	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	**1 275 415**	**1 226 755**	**1 157 071**	**-5,7%**
Usine de dépollution	986 047	942 649	899 842	-4,5%
Postes de relèvement et refoulement	288 223	282 993	256 415	-9,4%
Autres installations assainissement	1 145	1 113	814	-26,9%

Le tableau détaillé du Bilan énergétique du patrimoine se trouve en annexe.

4.4.2 La consommation de réactifs

Le choix des réactifs et quantités est établi afin :

- ✓ d'assurer un rejet au milieu naturel de qualité conforme à la réglementation,
- ✓ de réduire les quantités de réactifs à utiliser.

→ ***La consommation de réactifs***

Usine de dépollution - File Eau

	2020	2021	2022	N/N-1
STEP GAILLAC-LONGUEVILLE				
Chlorure ferrique (kg)	13 436	32 278	16 768	-48,1%

Usine de dépollution - File Boue

	2020	2021	2022	N/N-1
STEP GAILLAC-LONGUEVILLE				
Polymère (kg)	15 402	13 114	14 480	10,4%

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

5.

RAPPORT FINANCIER DU SERVICE

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Ce chapitre présente le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE). Il fait également le point sur la situation des biens, les programmes d'investissement et de renouvellement, ainsi que les engagements du délégataire à incidence financière.

5.1 Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)

Le présent chapitre est présenté conformément aux dispositions du décret 2016-86 du 1er février 2016.

→ *Le CARE*

Le compte annuel et l'état détaillé des produits figurent ci-après. Les modalités retenues pour la détermination des produits et charges et l'avis des Commissaires aux Comptes sont présentés en annexe du présent rapport « Annexes financières »

Les données ci-dessous sont en Euros.

VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX — Version Finale

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation
Année 2022
(en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: I7281 - GAILLAC ASST — Assainissement

LIBELLE	2021	2022	Ecart %
PRODUITS	**2 035 019**	**1 893 421**	**-6,96 %**
Exploitation du service	1 176 965	1 153 346	
Collectivités et autres organismes publics	642 258	610 067	
Travaux attribués à titre exclusif	214 143	128 337	
Produits accessoires	1 653	1 670	
CHARGES	**1 879 886**	**1 866 178**	**-0,73 %**
Personnel	294 625	308 869	
Energie électrique	109 275	76 301	
Produits de traitement	25 800	36 345	
Analyses	3 595	7 316	
Sous-traitance, matièreset fournitures	368 732	377 358	
Impôts locaux et taxes	22 008	10 867	
Autres dépenses d'exploitation	14 365	26 169	
télécommunications, poste et telegestion	*19 333*	*10 407*	
engins et véhicules	*32 170*	*43 531*	
informatique	*52 769*	*64 385*	
assurances	*17 269*	*13 662*	
locaux	*22 183*	*39 317*	
autres	*- 129 361*	*- 145 135*	
Frais de contrôle	11 962	12 781	
Redevances contractuelles	6 500	4 658	
Contribution des services centraux et recherche	66 428	73 310	
Collectivités et autres organismes publics	642 258	610 067	
Charges relatives aux renouvellements	285 065	274 946	
pour garantie de continuité du service	*59 825*	*46 094*	
fonds contractuel (renouvellements)	*225 240*	*228 853*	
Charges relatives aux investissements	20 593	31 560	
programme contractuel (investissements)	*20 593*	*31 560*	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	8 682	15 632	
RESULTAT AVANT IMPOT	**155 133**	**27 242**	**NS**
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	42 661	6 804	
RESULTAT	**112 472**	**20 439**	**NS**

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006 — 08/03/2023

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Le CARE commenté :

CARE DE GAILLAC ASST - ANALYSE DES VARIATIONS 2022 / 2021					
LIBELLE	**2021**	**2022**	**Ecart (2022) - (2021)**	**En %**	**Commentaires**
PRODUITS	**1 392 761**	**1 283 353**	**- 109 408**	**-7,9%**	
Exploitation du service	1 176 965	1 153 346	- 23 619	-2,0%	Pas de facturation sur le pluvial en 2022 (-81ke). Eté sec et bonne progression du K Tarif à contrario
Travaux attribués à titre exclusif	214 143	128 337	- 85 806	-40,1%	Important lotissement sur 2021
Produits accessoires	1 653	1 670	17	1,0%	RAS
CHARGES	**1 237 630**	**1 256 112**	**18 482**	**1,5%**	
Personnel	294 625	308 869	14 244	4,8%	Augmentation des salaires liée à l'inflation (+3,8%) ("rattrapage perte du pouvoir d'achat")
Energie électrique	109 275	76 301	- 32 974	-30,2%	Gain Arenh exceptionnel sur 2022
Produits de traitement	25 800	36 345	10 545	40,9%	Hausse moyenne des réactifs au-delà des 25% sur l'ensemble de nos contrats
Analyses	3 595	7 316	3 721	103,5%	NS en valeur absolue (décalage analyses 2021 sur 2022)
Sous-traitance, matièreset fournitures	368 732	377 358	8 626	2,3%	Inflation globale proche de 5% (18ke); hausse curage Bruel (+20ke) et prestation boues SEDE (+19ke), A contrario, baisse des travaux à titre exclusif (-69ke) en lien avec la baisse des recettes
Impôts locaux et taxes	22 008	10 867	- 11 141	-50,6%	Impact de la baisse de la CVAE au niveau régional et national
Autres dépenses d'exploitation	14 365	26 169	11 804	82,2%	TOTAL - Cf variations ci-dessous (carburant, conso eau / STEP Gaillac, informatique pour l'essentiel)
télécommunications, poste et telegestion	*19 333*	*10 407*	- 8 926	-46,2%	NS en valeur absolue
engins et véhicules	*32 170*	*43 531*	11 361	35,3%	Forte hausse du poste carburant (+45%)
informatique	*52 769*	*64 385*	11 616	22,0%	Coûts nationaux en forte hausse (+13ke sur les +12ke constatés) - cf annexe Care
assurances	*17 269*	*13 662*	- 3 607	-20,9%	NS en valeur absolue
locaux	*22 183*	*39 317*	17 134	77,2%	Hausse des consommations d'eau sur la STEP de Gaillac
autres	*- 129 361*	*- 145 135*	- 15 774	12,2%	NS en valeur absolue
Frais de contrôle	11 962	12 781	819	6,8%	NS en valeur absolue
Redevances contractuelles	6 500	4 658	- 1 842	-28,3%	NS en valeur absolue
Contribution des services centraux et recherche	66 428	73 310	6 882	10,4%	Hausse des coûts nationaux - cf explications sur annexe Care
Charges relatives aux renouvellements	285 065	*274 946*	- 10 119	-3,5%	NS en valeur absolue
pour garantie de continuité du service	*59 825*	*46 094*	- 13 731	-23,0%	Rythme de croisière atteint sur 2022
fonds contractuel (renouvellements)	*225 240*	228 853	3 613	1,6%	NS en valeur absolue
Charges relatives aux investissements	20 593	31 560	10 967	53,3%	Normal : poste progresse au fur et à mesure des investissements réceptionnés
Pertes sur créances irrécouvrables	8 682	15 632	6 950	80,1%	NS en valeur absolue
RESULTAT AVANT IMPOT (aux arrondis près)	**155 131**	**27 241**	**- 127 890**		

SYNTHESE : La baisse du résultat en 2022 par rapport à 2021 (-128ke) est liée à différents phénomènes :

* La non prise en compte, sur 2022, des recettes d'eau pluviales à hauteur de 81ke
* La baisse des travaux à titre exclusifs : perte de 16ke en cumulant les baisses des recettes et des charges associées
* Des hausses de charges liées à l'inflation : Réactifs (+11ke), carburants (+11ke), st traitance et matières (+18ke), personnel (+11ke)
* Des baisses de charges exceptionnelles : gain Arenh sur l'électricité (-33ke) et la CVAE au niveau des impôts (-11ke)
* Des hausses de charges au niveau national : informatique (+13ke) et les frais de Siège (+7ke)
* Des charges d'investissements (amortissements) qui se rapprochent de leur niveau "rythme de croisière" : +11ke

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

→ *L'état détaillé des produits*

L'état suivant détaille les produits figurant sur la première ligne du CARE.

Les données ci-dessous sont en Euros.

VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX **Version Finale**

Etat détaillé des produits (1)
Année 2022

Collectivité: I7281 - GAILLAC ASST **Assainissement**

LIBELLE	2021	2022	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	1 095 965	1 153 346	5,24 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)	*1 127 680*	*1 286 943*	
dont variation de la part estimée sur consommations	*- 31 716*	*- 133 596*	
Autres recettes liées à l'exploitation du service	81 000	0	NS
dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)	*81 000*	*0*	
Exploitation du service	**1 176 965**	**1 153 346**	**-2,01 %**
Produits : part de la collectivité contractante	477 627	455 241	-4,69 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)	*469 639*	*539 608*	
dont variation de la part estimée sur consommations	*7 989*	*- 84 367*	
Redevance Modernisation réseau	164 631	154 826	-5,96 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)	*163 934*	*190 377*	
dont variation de la part estimée sur consommations	*697*	*- 35 551*	
Collectivités et autres organismes publics	**642 258**	**610 067**	**-5,01 %**
Produits des travaux attribués à titre exclusif	**214 143**	**128 337**	**-40,07 %**
Produits accessoires	**1 653**	**1 670**	**1,03 %**

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA). 08/03/23

Compte tenu des arrondis effectués pour présenter la valeur sans décimale, le total des produits ci-dessus peut être différent à quelques euros près du total des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

→ *Explications sur l'impact inflation sur les CARE*

☆ Une année marquée par de fortes variations de prix

L'année 2022 a été marquée par un très fort retour de l'inflation qui a bouleversé les équilibres budgétaires prévus des services aux collectivités, parmi lesquels ceux de l'eau et de l'assainissement.

Cette inflation s'est inscrite dans un contexte d'incertitudes multiples et grandissantes depuis la fin 2021, et rendant les prix des matières, des services et de l'énergie très volatiles : impacts de la crise COVID sur les approvisionnements de composants et de matières premières, impact de la guerre en Ukraine sur l'énergie, réduction des capacités de production d'électricité nucléaire en France.

Depuis de nombreuses années, les services Achat de Veolia élaborent des prévisions d'évolution des marchés, et des stratégies d'approvisionnement à 2/3 ans visant à limiter les risques de volatilité de nos prix

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

d'achat. Ces stratégies avaient peu d'impact en période de grande stabilité de l'inflation, mais elles se sont révélées utiles en 2022 pour limiter les violents impacts de la crise.

Sur l'énergie :

- rappelons tout d'abord que le prix de l'énergie est régulé pour partie (ARENH) et que cela ne couvre qu'une partie de l'alimentation des services d'eau et d'assainissement globalement ; les services sont ainsi soumis pour partie aux prix du marché, de même que les achats électriques des autres services publics.
- de 50 euros/MWh en début d'année 2021, le prix de base du marché (non régulé) est passé à plus de 200 euros/MWh dès décembre 2021, et est monté jusqu'à 700 euros à l'été 2022.
- une stratégie de couverture de ces coûts d'énergie non régulés, prise mi-2021 pour les années 2022 et 2023 a permis de limiter les effets de l'inflation sur certains de nos contrats.
- en outre, l'Etat a mis en place courant 2022 un dispositif supplémentaire "bouclier" (ARENH+) qui a permis de réduire les volumes d'achat à acheter sur le marché, ce qui a permis d'améliorer nos factures globales d'électricité sur l'année

Sur les réactifs :

- les prix moyens du marché des réactifs ont augmenté de 64% en 2022
- les contrats d'achats mutualisés au niveau français de Veolia ont permis de limiter nos coûts d'approvisionnement et de sécuriser l'approvisionnement malgré des crises ponctuelles liées à la pénurie de matières.

Sur les matériels et équipements :

- les prix moyens de ces marchés ont augmenté de 12% en 2022
- les contrats d'achats mutualisés au niveau mondial de Veolia ont permis de limiter cette hausse.

Plus globalement, sur certains contrats, la maîtrise des coûts, anticipée et opérée par Veolia, a permis de réduire le dérapage de certaines charges d'exploitation et de travaux, et d'éviter des demandes de révision très fortes des tarifs, à l'instar de ce que l'on observe sur de nombreuses collectivités pour 2023.

Après une inflation moyenne de 5,9 % en 2022, les estimations montrent que pour 2023, elle va continuer d'impacter les prix fortement :

- la Banque de France prévoit une inflation comprise entre 4,7% et 6,9% selon ses scénarios
- l'OCDE estime l'inflation française autour de 5,8 %
- les coûts d'énergie du marché devraient un peu baisser, et les coûts pour Veolia seront encore atténués sur certains contrats par les accords de couverture passés en 2021, ce qui ne sera plus du tout le cas en 2024.

Du fait de ces variations, il est alors important de mettre en place des indices de référence le plus proche de la réalité et de raccourcir les périodes de mise à jour comme cela l'a été proposé aux collectivités cette année.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

5.2 Situation des biens

Cet état retrace les opérations d'acquisition, de cession ou de restructuration d'ouvrages financées par le délégataire, qu'il s'agisse de biens du domaine concédé ou de biens de reprise.

→ *Inventaire des biens*

L'inventaire au 31 décembre de l'exercice est établi selon les préconisations de la FP2E. Les biens désignés comme biens de retour ou biens de reprise sont ceux expressément désignés comme tels au contrat, conformément au décret 2016-86 du 1er février 2016. S'il y a lieu, l'inventaire distingue les biens propres du délégataire.

→ *Situation des biens*

La situation des biens est consultable au chapitre 3.1 « Inventaire des installations ».

Par ce compte rendu, Veolia présente une vue d'ensemble de la situation du patrimoine du service délégué, à partir des constats effectués au quotidien (interventions, inspections, auto-surveillance, astreinte...) et d'une analyse des faits marquants, des études disponibles et d'autres informations le cas échéant.

Ce compte rendu permet ainsi à la Collectivité, par une connaissance précise des éventuels problèmes, de leur probable évolution et des solutions possibles, de mieux programmer ses investissements.

Les biens dont l'état ou le fonctionnement sont satisfaisants, ou pour lesquels Veolia n'a pas décelé d'indice négatif, et qui à ce titre n'appellent pas ici de commentaire particulier, ne figurent pas dans ce compte rendu.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

5.3 Les investissements et le renouvellement

Les états présentés permettent de tracer, selon le format prévu au contrat, la réalisation des programmes d'investissement et/ou de renouvellement à la charge du délégataire, et d'assurer le suivi des fonds contractuels d'investissement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

→ *Programme contractuel d'investissement*

Installations électromécaniques	**Montant en €**
INVESTISSEMENTS	
INVESTISSEMENTS	
CAMPAGNE RECHERCHE MICROPOLLUANT 2022	13 582,09
CONTRÔLE AUTOSURVEILLANCE STEP 2022	1 008,99
DIAGNOSTIC PERMANENT	27 400,45
PREPARATION DONNEES POUR SCHEMA DIRECTEUR 2022	1 538,23

Réseaux (Canalisations et accessoires, branchements, compteurs)	**Montant en €**
Réseau	
CANALISATIONS EAUX USEES DIA: 0- 99	94 272,48

→ *Les autres dépenses de renouvellement*

Les états présentés dans cette section permettent de suivre les dépenses réalisées dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service ou d'un fonds contractuel de renouvellement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

Dépenses relevant d'une garantie pour la continuité du service :

Cet état fournit, sous la forme préconisée par la FP2E, les dépenses de renouvellement réalisées au cours de l'exercice dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service.

Nature des biens	**2022**
Canalisations et accessoires (€)	3 848,48
Branchements (€)	14 238,68
Equipements (€)	22 507,68
Génie civil (€)	5 498,73

Dépenses relevant d'un fonds de renouvellement :

Un fonds de renouvellement a été défini au contrat. Les dépenses et la situation du fonds relatif à l'exercice sont résumées dans les tableaux suivants :

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

COMMUNE DE GAILLAC ASST
SERVICE ASSAINISSEMENT
COMPTE DE RENOUVELLEMENT

POSITION DU COMPTE AU 31/12/2022 **Euros**

DATE DES OPERATIONS	NATURE DES OPERATIONS	DEPENSES	RECETTES	RECETTES - DEPENSES	CUMUL RECETTES - DEPENSES
31/12/2020	DOTATION ANNEE 2020 (canalisation)		150 000,00		
31/12/2020	DOTATION ANNEE 2020 (hors canalisation)		75 240,00		
31/12/2020	ETAT D'IMPUTATION 2020 (canalisation)	0,00			
31/12/2020	ETAT D'IMPUTATION 2020 (hors canalisation)	31 813,71			
TOTAL	**ANNEE 2020**	31 813,71	225 240,00	193 426,29	193 426,29
31/12/2021	DOTATION ANNEE 2021 (canalisation)		150 000,00		
31/12/2021	DOTATION ANNEE 2021 (hors canalisation)		75 240,00		
31/12/2021	ETAT D'IMPUTATION 2021 (canalisation)	97 218,13			
31/12/2021	ETAT D'IMPUTATION 2021 (hors canalisation)	61 326,77			
TOTAL	**ANNEE 2021**	158 544,90	225 240,00	66 695,10	260 121,39
31/12/2022	DOTATION ANNEE 2022 (canalisation)		152 406,00		
31/12/2022	DOTATION ANNEE 2022 (hors canalisation)		76 446,85		
31/12/2022	ETAT D'IMPUTATION 2022 (canalisation)	232 330,50			
31/12/2022	ETAT D'IMPUTATION 2022 (hors canalisation)	51 127,00			
TOTAL	**ANNEE 2022**	283 457,50	228 852,85	- 54 604,65	205 516,74
TOTAL	**Toutes années confondues**	**473 816,11**	**679 332,85**	**205 516,74**	

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

5.4 Les engagements à incidence financière

Ce chapitre a pour objectif de présenter les engagements liés à l'exécution du service public, et qui à ce titre peuvent entraîner des obligations financières entre Veolia, actuel délégataire de service, et toute entité (publique ou privée) qui pourrait être amenée à reprendre à l'issue du contrat l'exécution du service. Ce chapitre constitue pour les élus un élément de transparence et de prévision.

Conformément aux préconisations de l'Ordre des Experts Comptables, ce chapitre ne présente que les « engagements significatifs, sortant de l'ordinaire, nécessaires à la continuité du service, existant à la fin de la période objet du rapport, et qui à la fois devraient se continuer au-delà du terme normal de la convention de délégation et être repris par l'exploitant futur ».

Afin de rester simples, les informations fournies ont une nature qualitative. A la demande de la Collectivité, et en particulier avant la fin du contrat, Veolia pourra détailler ces éléments.

5.4.1 Flux financiers de fin de contrat

Les flux financiers de fin de contrat doivent être anticipés dans les charges qui s'appliqueront immédiatement à tout nouvel exploitant du service. Sur la base de ces informations, il est de la responsabilité de la Collectivité, en qualité d'entité organisatrice du service, d'assurer la bonne prise en compte de ces contraintes dans son cahier des charges.

→ *Régularisations de TVA*

Si Veolia assure pour le compte de la Collectivité la récupération de la TVA au titre des immobilisations (investissements) mises à disposition[1], deux cas se présentent :

- ✓ Le nouvel exploitant est assujetti à la TVA[2] : aucun flux financier n'est nécessaire. Une simple déclaration des montants des immobilisations, dont la mise à disposition est transférée, doit être adressée aux services de l'Etat.
- ✓ Le nouvel exploitant n'est pas assujetti à la TVA : l'administration fiscale peut être amenée à réclamer à Veolia la part de TVA non amortie sur les immobilisations transférées. Dans ce cas, le repreneur doit s'acquitter auprès de Veolia du montant dû à l'administration fiscale pour les immobilisations transférées, et simultanément faire valoir ses droits auprès du Fonds de Compensation de la TVA. Le cahier des charges doit donc imposer au nouvel exploitant de disposer des sommes nécessaires à ce remboursement.

→ *Biens de retour*

Les biens de retour (listés dans l'inventaire détaillé des biens du service) sont remis gratuitement à la Collectivité à l'échéance du contrat selon les modalités prévues au contrat.

→ *Biens de reprise*

Les biens de reprise (listés dans l'inventaire détaillé des biens du service) seront remis au nouvel exploitant, si celui-ci le souhaite, à l'échéance du contrat selon les modalités prévues au contrat. Ces biens doivent généralement être achetés par le nouvel exploitant.

→ *Autres biens ou prestations*

Hormis les biens de retour et des biens de reprise prévus au contrat, Veolia utilise, dans le cadre de sa liberté de gestion, certains biens et prestations. Le cas échéant, sur demande de la Collectivité et selon des

[1] art. 210 de l'annexe II du Code Général des Impôts
[2] Conformément au principe posé par le nouvel article 257 bis du Code Général des Impôts précisé par l'instruction 3 A 6 36 parue au BOI N°50 du 20 Mars 2006 repris dans le BOFiP (BOI-TVA-CHAMP-10-10-50-10)

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

conditions à déterminer, les parties pourront convenir de leur mise à disposition auprès du nouvel exploitant.

→ *Consommations non facturées et recouvrement des sommes dues au délégataire à la fin du contrat*

Les sommes correspondantes au service exécuté jusqu'à la fin du contrat sont dues au délégataire sortant. La continuité de service est à privilégier (maintien des calendriers de facturation ou de mensualisation jusqu'à l'échéance du contrat). Il y a donc lieu de définir avec la Collectivité les modalités de facturation et de recouvrement des sommes dues ainsi que les modalités de reversement des encaissements.qui s'imposeront le cas échéant au nouvel exploitant : part ancien contrat en prorata temporis, reprise des soldes de mensualisation des comptes clients. L'introduction de relevés spécifiques, notamment si le contrat se termine après une facturation d'acompte, peut être une option à considérer.

5.4.2 Dispositions applicables au personnel

Les dispositions applicables au personnel du délégataire sortant s'apprécient dans le contexte de la période de fin de contrat. Les engagements qui en découlent pour le nouvel exploitant ne peuvent pas faire ici l'objet d'une présentation totalement exhaustive, pour deux motifs principaux :

- ✓ ils évoluent au fil du temps, au gré des évolutions de carrière, des aléas de la vie privée des agents et des choix d'organisation du délégataire,
- ✓ ils sont soumis à des impératifs de protection des données personnelles.

Veolia propose de rencontrer la Collectivité sur ce sujet pour inventorier les contraintes qui s'appliqueront en fin de contrat.

→ *Dispositions conventionnelles applicables aux salariés de Veolia*

Les salariés de Veolia bénéficient :

- ✓ des dispositions de la Convention Collective Nationale des Entreprises des Services d'Eau et d'Assainissement du 12 avril 2000 ;
- ✓ des dispositions des accords d'entreprise Veolia et qui concernent notamment : l'intéressement et la participation, le temps de travail, la protection sociale (retraites, prévoyance, handicap, formation) et usages et engagements unilatéraux.

→ *Protection des salariés et de l'emploi en fin de contrat*

Des dispositions légales assurent la protection de l'emploi et des salariés à l'occasion de la fin d'un contrat, lorsque le service est susceptible de changer d'exploitant, que le futur exploitant ait un statut public ou privé. A défaut, il est de la responsabilité de la Collectivité de prévoir les mesures appropriées.

Lorsque l'entité sortante constitue une entité économique autonome, c'est-à-dire comprend des moyens corporels (matériel, outillage, marchandises, bâtiments, ateliers, terrains, équipements), des éléments incorporels (clientèle, droit au bail, …) et du personnel affecté, le tout organisé pour une mission identifiée, l'ensemble des salariés qui y sont affectés sont automatiquement transférés au nouvel exploitant, qu'il soit public ou privé (art. L 1224-1 du Code du Travail).

Dans cette hypothèse, Veolia transmettra à la Collectivité, à la fin du contrat, la liste des salariés affectés au contrat ainsi que les éléments d'information les concernant (en particulier masse salariale correspondante …).

Le statut applicable à ces salariés au moment du transfert et pendant les trois mois suivants est celui en vigueur chez Veolia. Au-delà de ces trois mois, le statut Veolia est soit maintenu pendant une période de douze mois maximum, avec maintien des avantages individuels acquis au-delà de ces douze mois, soit aménagé au statut du nouvel exploitant.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Lorsque l'entité sortante ne constitue pas une entité économique autonome mais que le nouvel exploitant entre dans le champ d'application de la Convention collective Nationale des entreprises d'eau et d'assainissement d'avril 2000, l'application des articles 2.5.2 ou 2.5.4 de cette Convention s'impose tant au précédent délégataire qu'au nouvel exploitant avant la fin de la période de 12 mois.

A défaut d'application des dispositions précitées, seule la Collectivité peut prévoir les modalités permettant la sauvegarde des emplois correspondant au service concerné par le contrat de délégation qui s'achève. Veolia se tient à la disposition de la Collectivité pour fournir en amont les informations nécessaires à l'anticipation de cette question.

En tout état de cause, d'un point de vue général, afin de clarifier les dispositions applicables et de protéger l'emploi, nous proposons de préciser avec la Collectivité avant la fin du contrat, le cadre dans lequel sera géré le statut des salariés et la protection de l'emploi à la fin du contrat. Il est utile que ce cadre soit précisé dans le cahier des charges du nouvel exploitant.

La liste nominative des agents[3] affectés au contrat peut varier en cours de contrat, par l'effet normal de la vie dans l'entreprise : mutations, départs et embauches, changements d'organisation, mais aussi par suite d'événements de la vie personnelle des salariés. Ainsi, la liste nominative définitive ne pourra être constituée qu'au cours des dernières semaines d'exécution du contrat.

→ *Comptes entre employeurs successifs*

Les dispositions à prendre entre employeurs successifs concernant le personnel transféré sont les suivantes :

- ✓ de manière générale, dispositions identiques à celles appliquées en début du contrat,
- ✓ concernant les salaires et notamment salaires différés : chaque employeur supporte les charges afférentes aux salaires (et les charges sociales ou fiscales directes ou indirectes y afférant) rattachables à la période effective d'activité dont il a bénéficié ; le calcul est fait sur la base du salaire de référence ayant déterminé le montant de la charge mais plafonné à celui applicable au jour de transfert : ce compte déterminera notamment les prorata 13ème mois, de primes annuelles, de congés payés, décomptes des heures supplémentaires ou repos compensateurs,….
- ✓ concernant les autres rémunérations : pas de compte à établir au titre des rémunérations différées dont les droits ne sont exigibles qu'en cas de survenance d'un événement ultérieur non encore intervenu : indemnité de départ à la retraite, droits à des retraites d'entreprises à prestations définies, médailles du travail,…

[3] Certaines informations utiles ont un caractère confidentiel et n'ont pas à figurer dans le rapport annuel qui est un document public. Elles pourront être fournies, dans le respect des droits des personnes intéressées, séparément à l'autorité délégante, sur sa demande justifiée par la préparation de la fin de contrat.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

6.

ANNEXES

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

6.1 La facture 120 m³

GAILLAC	m³	Prix au 01/01/2023	Montant au 01/01/2022	Montant au 01/01/2023	N/N-1
Production et distribution de l'eau			**266,84**	**279,90**	**4,89%**
Part délégataire			**208,64**	**221,70**	**6,26%**
Abonnement			51,56	54,78	6,25%
Consommation	120	1,3910	157,08	166,92	6,26%
Part collectivité(s)			**48,00**	**48,00**	**0,00%**
Consommation	120	0,4000	48,00	48,00	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	**120**	**0,0850**	**10,20**	**10,20**	**0,00%**
Collecte et dépollution des eaux usées			**240,46**	**249,96**	**3,95%**
Part délégataire			**161,96**	**171,46**	**5,87%**
Abonnement			45,32	47,98	5,87%
Consommation	120	1,0290	116,64	123,48	5,86%
Part collectivité(s)			**78,50**	**78,50**	**0,00%**
Abonnement			12,50	12,50	0,00%
Consommation	120	0,5500	66,00	66,00	0,00%
Organismes publics et TVA			**113,50**	**115,17**	**1,47%**
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3300	39,60	39,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,2500	30,00	30,00	0,00%
TVA			43,90	45,57	3,80%
TOTAL € TTC			**620,80**	**645,03**	**3,90%**

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

6.2 Les données consommateurs par commune

	2020	2021	2022	N/N-1
GAILLAC				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	15 621	15 667	15 588	-0,5%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	7 006	7 112	7 282	2,4%
Assiette de la redevance (m3)	690 730	676 686	690 302	2,0%

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

6.3 Le synoptique du réseau

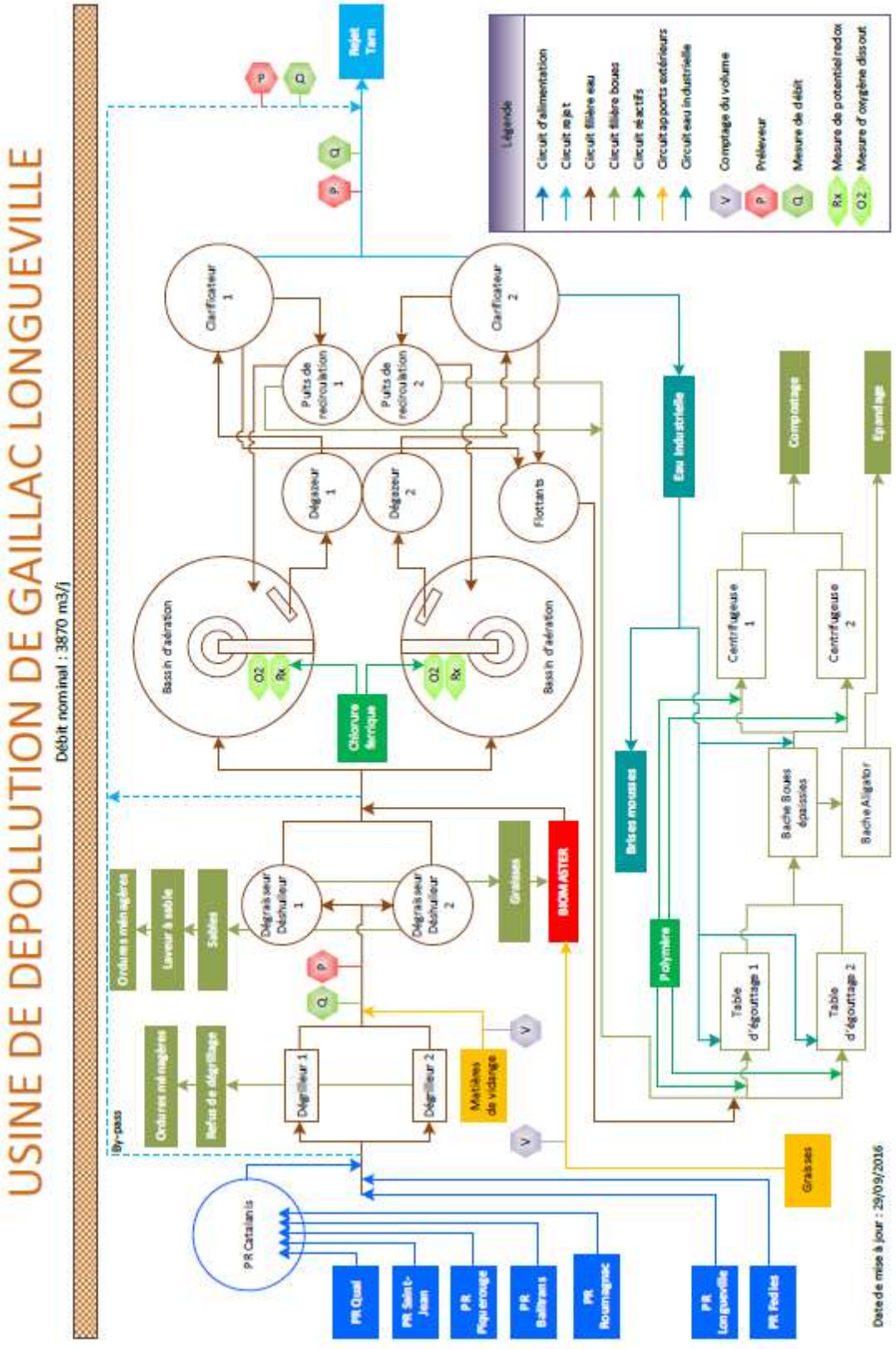

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

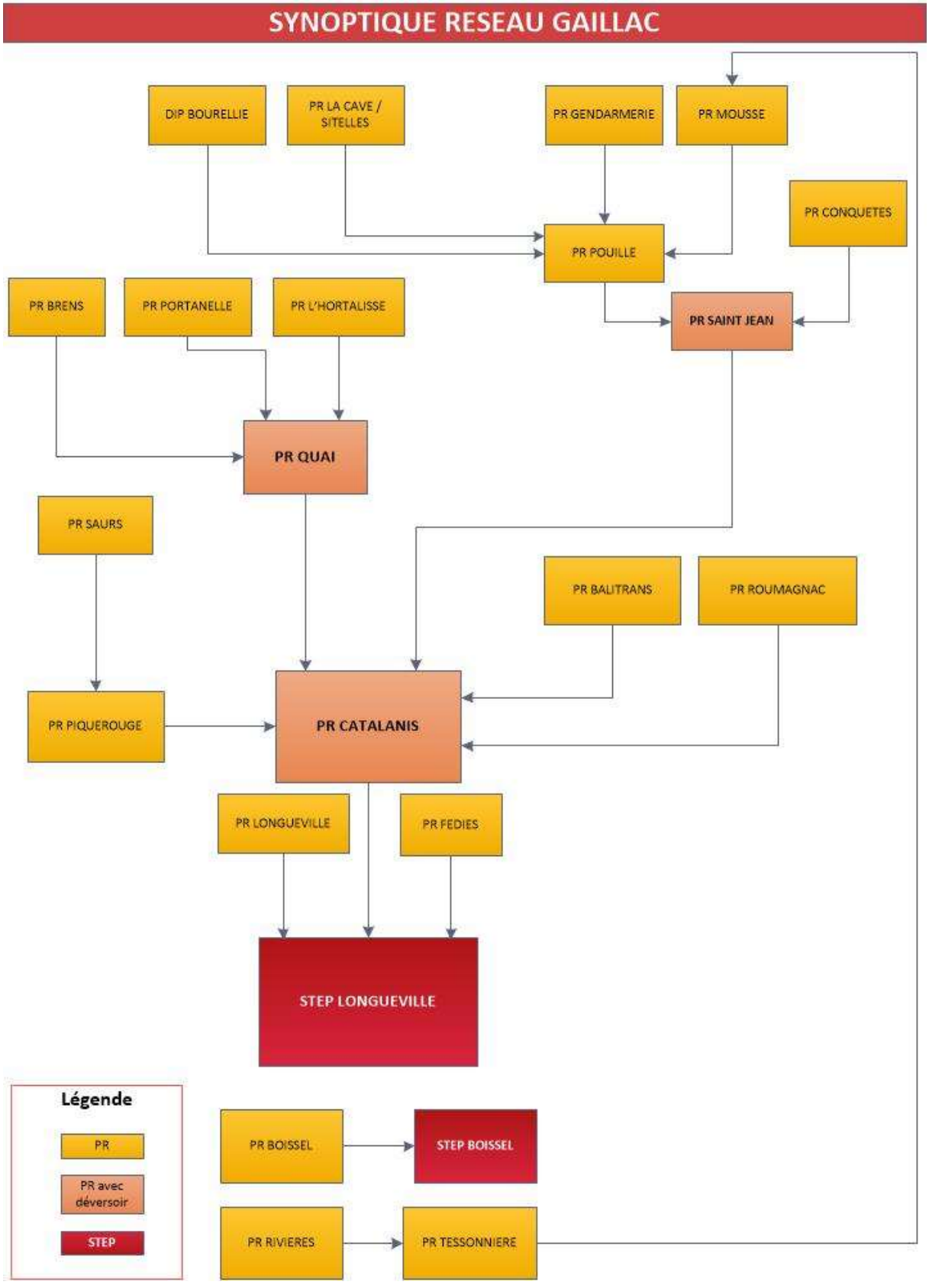

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

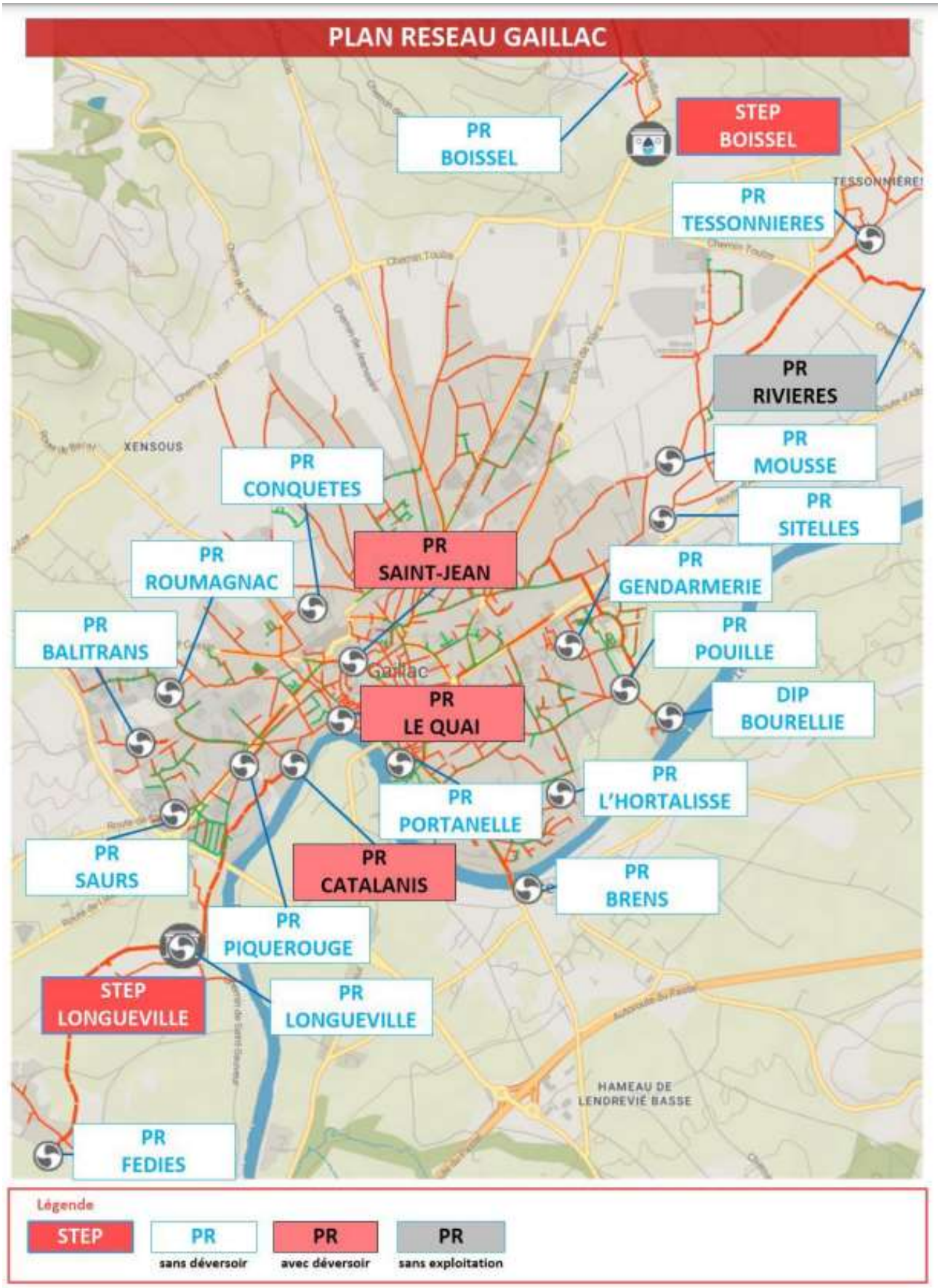

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

6.4 Le bilan qualité par usine

STEP GAILLAC-BOISSEL

Charges entrant sur le système de traitement :

Charges entrantes et dépassement de capacité	Bilan HCNF*	Volume	MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
		Charge (m3/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)	Charge (kg/j)
19/12/2022	Non	22	7,04	17,38	8,16	2,86	2,87	0,31

* Hors conditions Normales de Fonctionnement selon le volume reçu en entrée de station

Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%
19/12/2022	0,4	94,4	1,94	88,9	0,15	98,1	0,33	88,5	1,74	39,3	0,24	20,9

Boues évacuées par mois

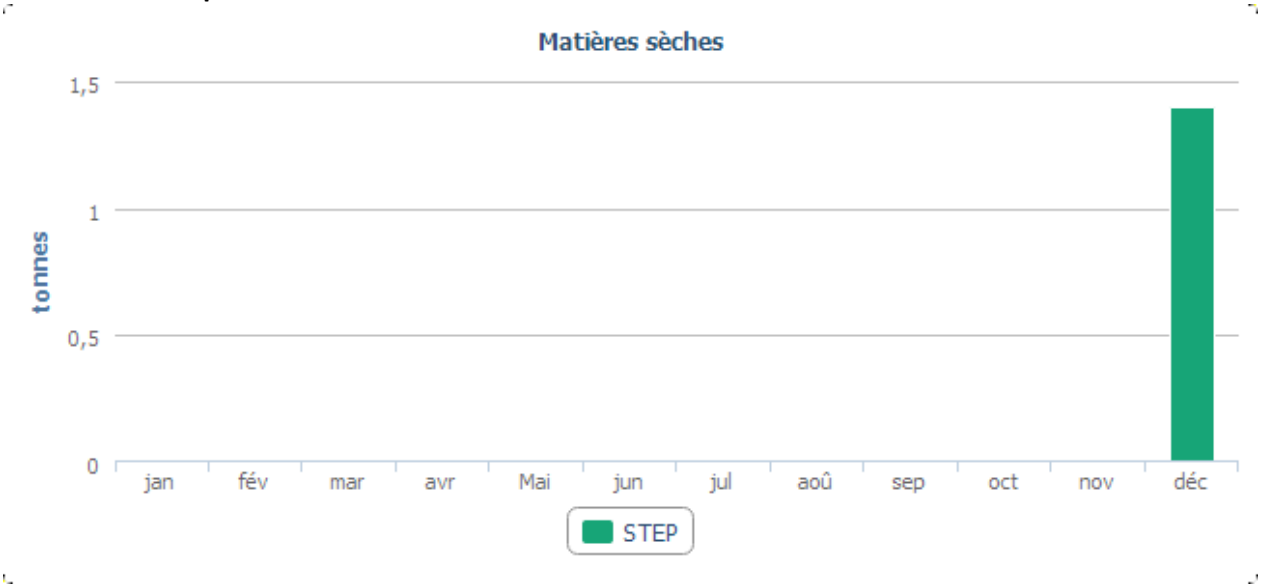

STEP GAILLAC-LONGUEVILLE

Bilans HCNF / Bilans :

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Charges entrantes et dépassement de capacité	Volume		MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
	(m3/j)	Nbr Bilan HcNF* / nbr de bilans	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j
janvier	3 158	1 / 4	779	2 776	949	245,4	247,1	27,4
février	2 499	0 / 3	790	2 118	598	172,5	173,9	20,1
mars	2 868	0 / 5	1 045	2 940	789	184,3	185,8	23,0
avril	2 940	0 / 5	1 107	2 854	833	182,9	184,4	21,7
mai	2 201	0 / 3	857	2 317	853	190,7	191,0	23,4
juin	2 091	0 / 6	803	2 124	720	179,9	181,0	21,4
juillet	1 775	0 / 4	745	1 939	661	148,5	149,4	19,8
août	1 634	0 / 5	772	1 885	546	142,2	143,1	15,2
septembre	2 331	0 / 4	802	2 216	791	196,7	197,9	22,1
octobre	1 940	0 / 5	847	2 402	813	177,0	178,1	21,0
novembre	2 553	1 / 4	781	2 066	536	117,8	119,1	12,9
décembre	2 204	0 / 4	829	2 352	767	172,1	173,3	20,1

(*) Hors conditions normales de fonctionnement selon le volume reçu en entrée de station

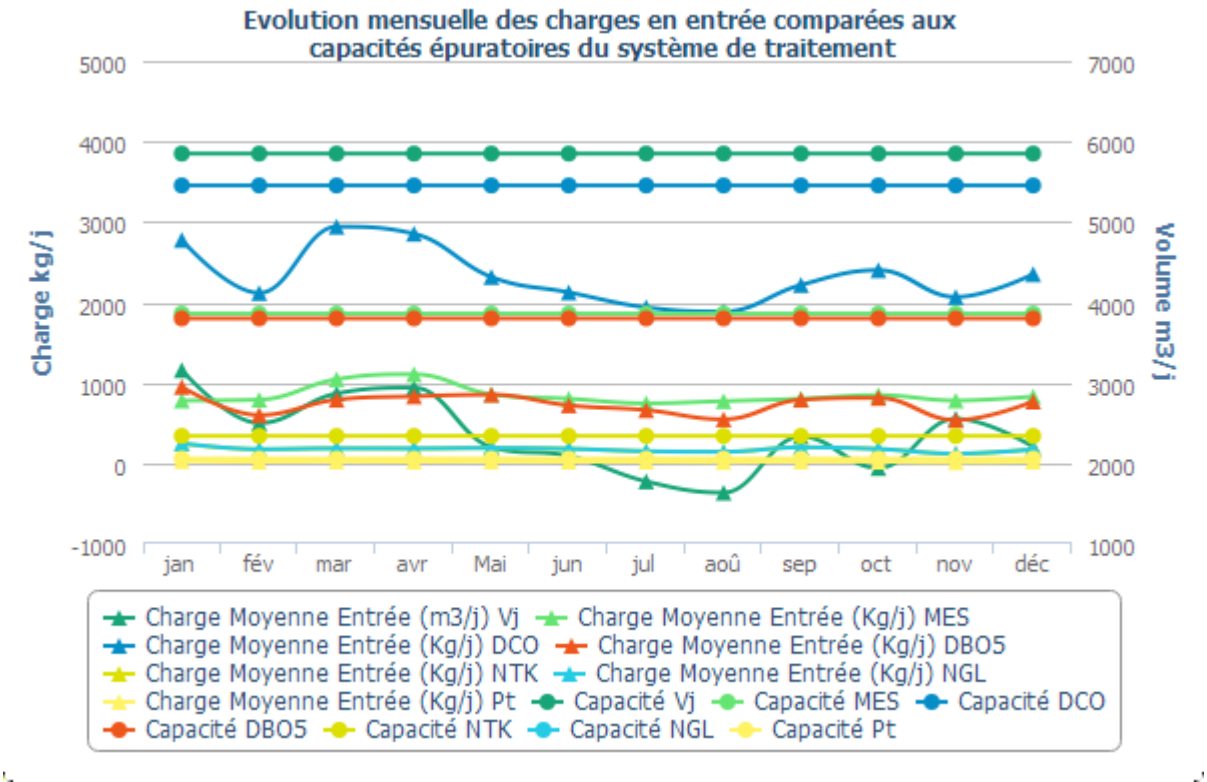

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%
janvier	20,70	97,34	57,80	97,92	9,50	99,00	4,10	98,32	5,90	97,63	1,10	96,05
février	18,10	97,70	61,50	97,10	7,92	98,67	4,30	97,50	6,30	96,40	1,40	93,18
mars	36,30	96,53	76,50	97,40	9,08	98,85	4,00	97,84	9,20	95,04	2,80	87,99
avril	49,60	95,52	99,70	96,51	9,38	98,87	4,90	97,31	6,60	96,43	3,70	82,92
mai	47,90	94,41	73,70	96,82	7,78	99,09	4,60	97,58	5,20	97,28	4,00	82,93
juin	31,50	96,08	66,20	96,88	7,21	99,00	4,90	97,30	6,30	96,55	4,80	77,70
juillet	9,20	98,77	55,70	97,13	6,83	98,97	4,50	96,97	16,50	88,98	4,00	79,82
août	25,70	96,67	63,80	96,62	6,07	98,89	4,30	96,96	6,20	95,71	3,30	78,15
septembre	16,60	97,94	76,70	96,54	8,11	98,98	6,00	96,93	7,70	96,12	4,40	79,99
octobre	18,10	97,86	82,40	96,57	6,90	99,15	4,50	97,46	5,80	96,77	1,80	91,26
novembre	19,00	97,57	101,10	95,11	8,76	98,37	6,00	94,92	7,50	93,72	3,00	76,99
décembre	44,00	94,69	94,10	96,00	7,89	98,97	10,20	94,06	12,30	92,89	2,70	86,47

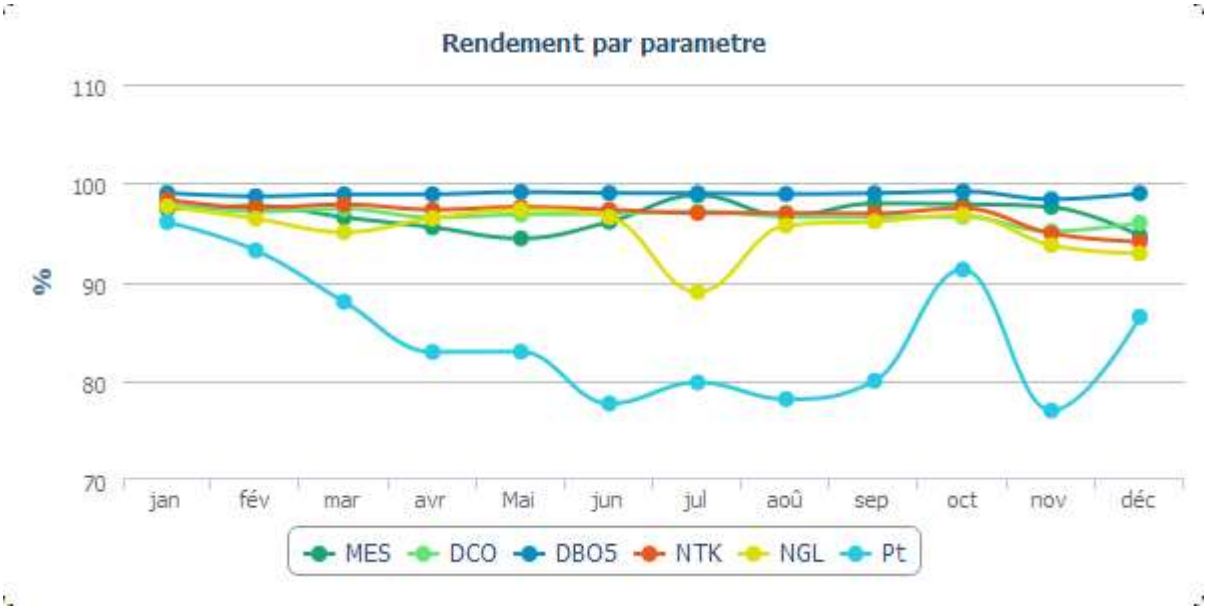

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Evolution des charges et du rendement par paramètre

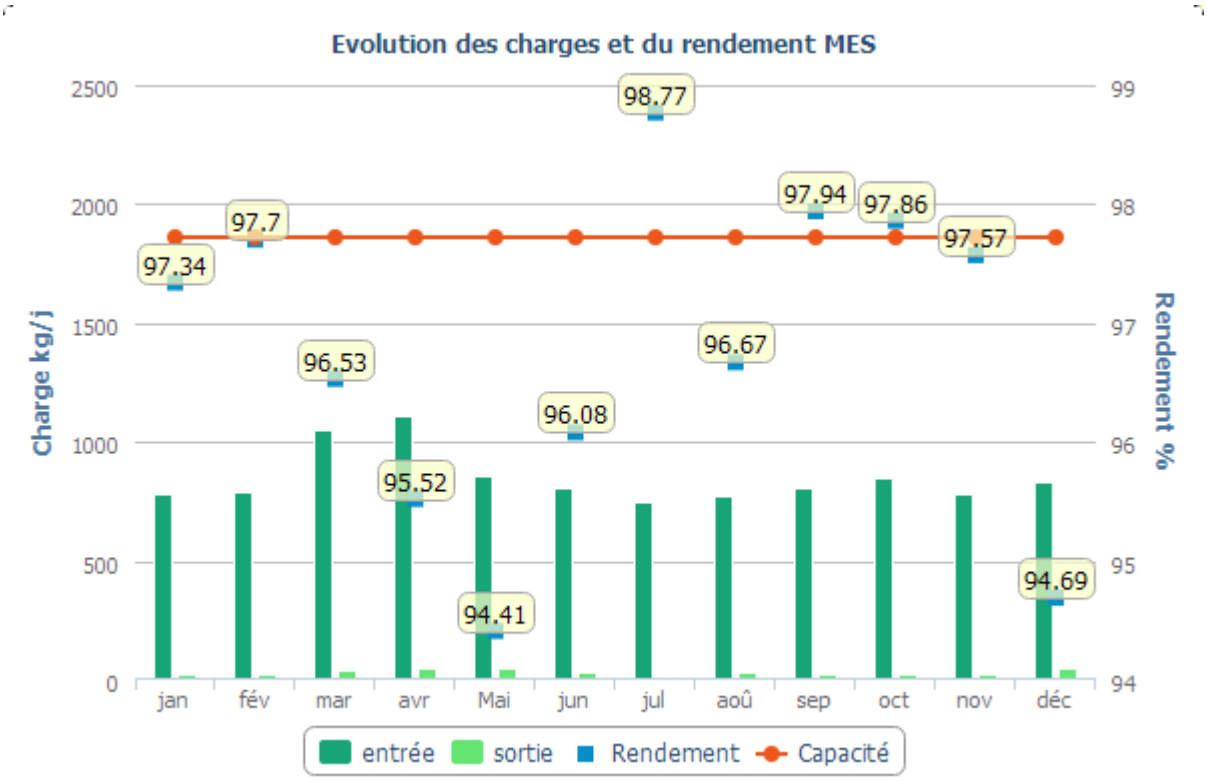

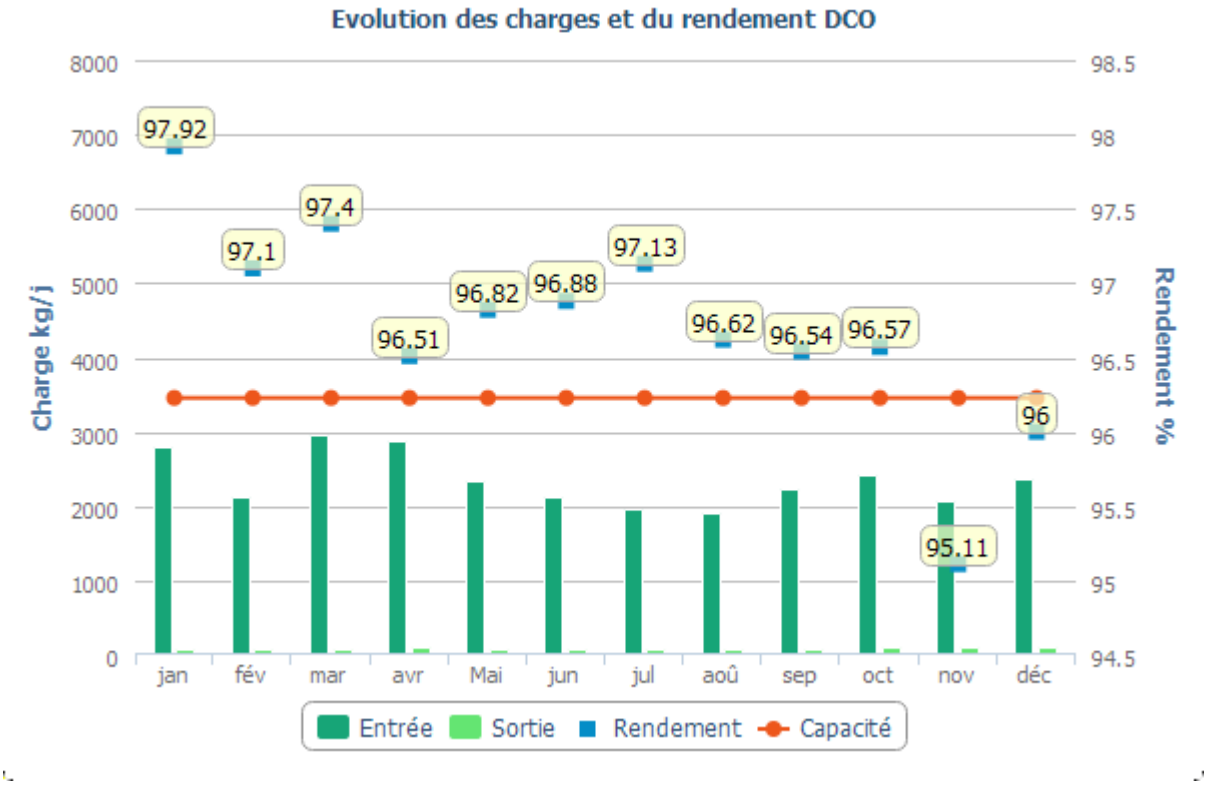

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

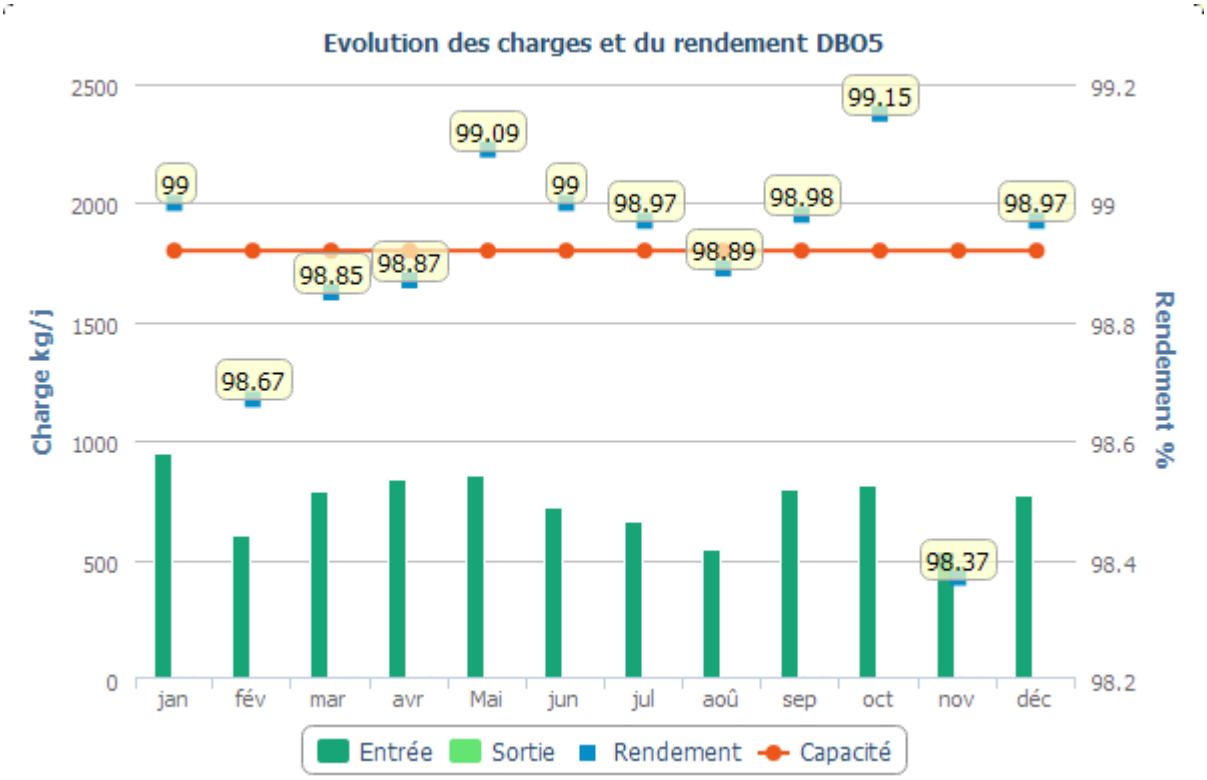

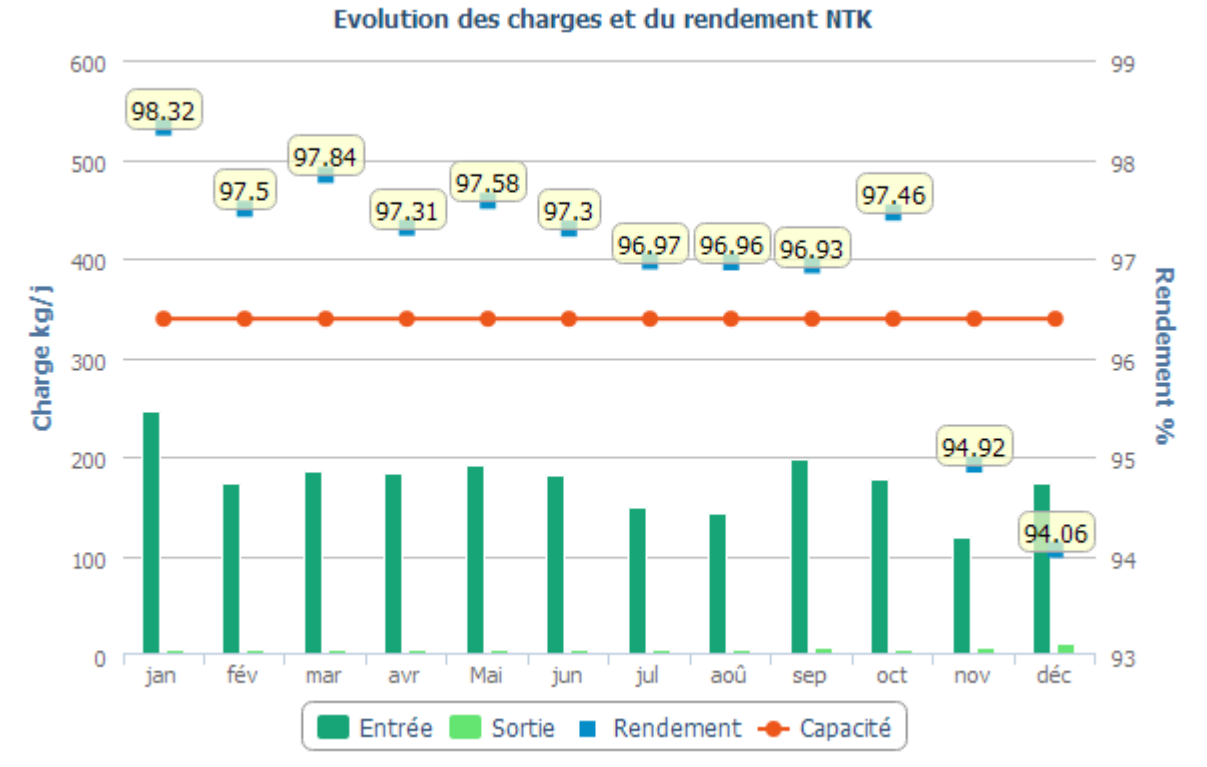

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

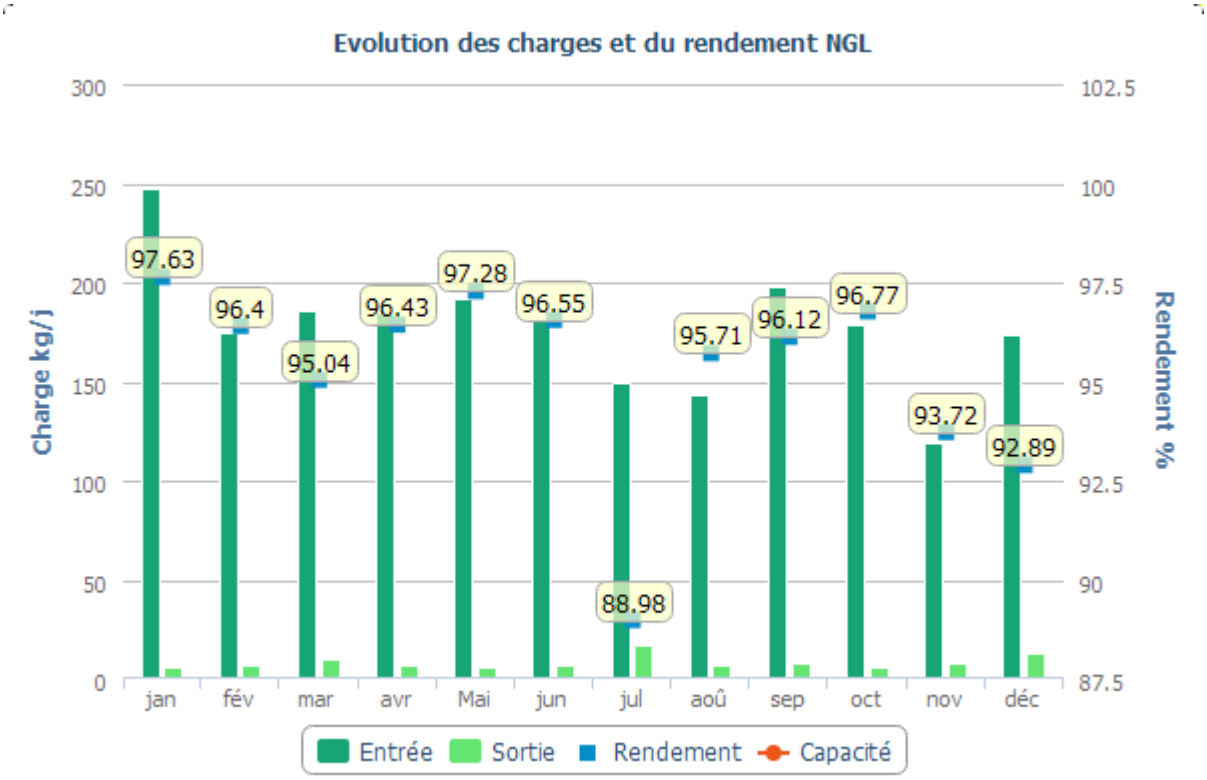

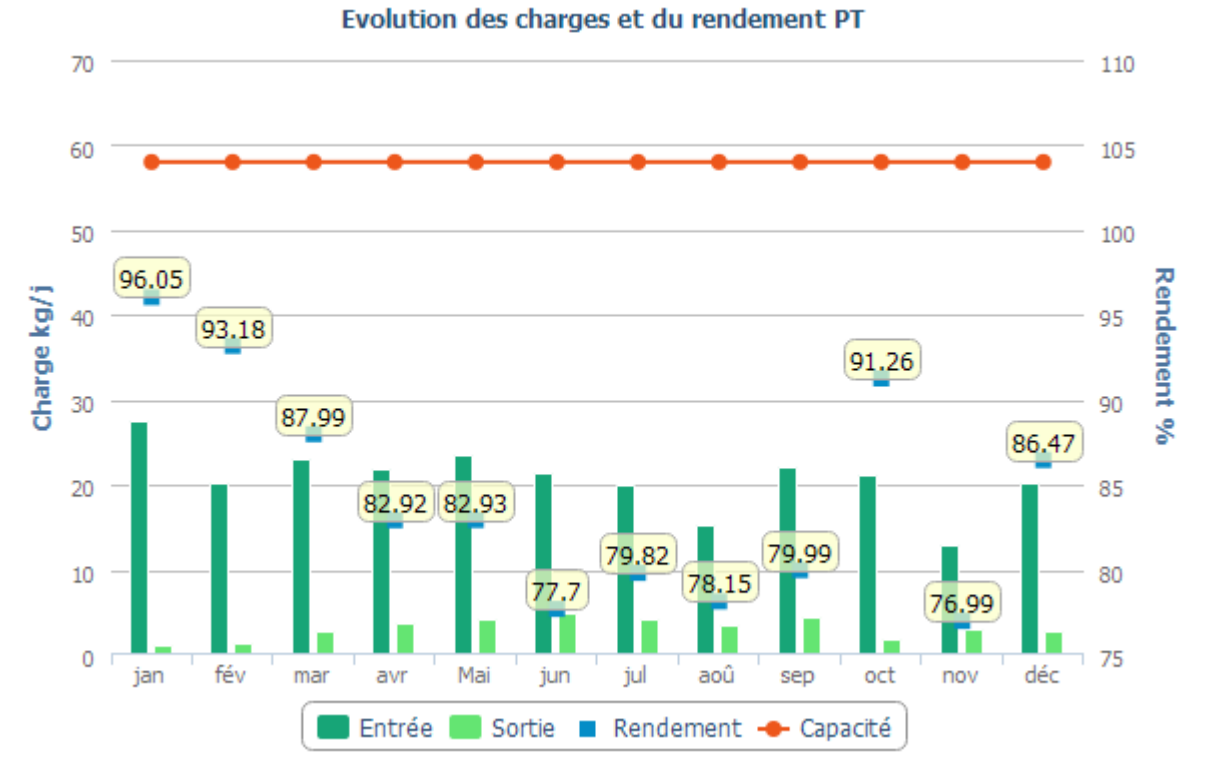

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Détail des non-conformités

Dates	Bilan non conforme	Bilan rédhibitoire	Paramètres concernés	Dépassement des conditions normales de fonctionnement	Commentaires
09/05/2022	Oui	Non	MES	Non	
01/06/2022	Oui	Non	MES	Non	

Boues évacuées par mois

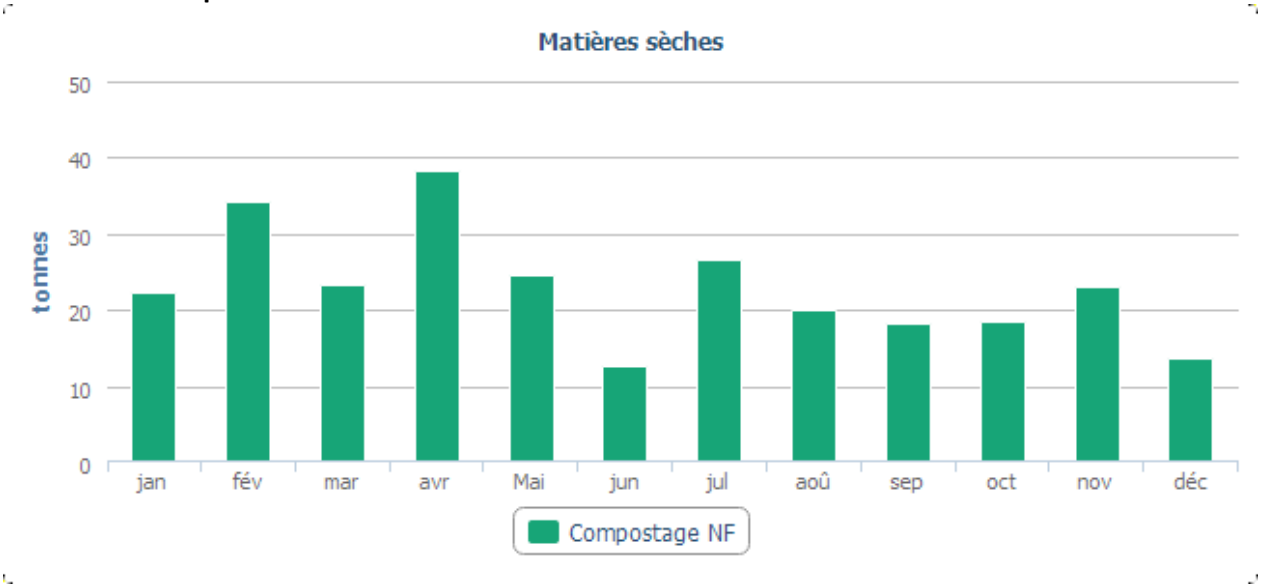

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

6.5 Le bilan énergétique du patrimoine

→ *Bilan énergétique détaillé du patrimoine*

Usine de dépollution

	2020	2021	2022	N/N-1
STEP GAILLAC-BOISSEL				
Energie relevée consommée (kWh)	4 891	4 131	4 887	18,3%
Consommation spécifique (Wh/m3)	857	915	1 000	9,3%
Volume pompé (m3)	5 705	4 516	4 887	8,2%
Temps de fonctionnement (h)	595	471	527	11,9%
STEP GAILLAC-LONGUEVILLE				
Energie relevée consommée (kWh)	981 156	938 518	894 955	-4,6%
Consommation spécifique (Wh/m3)	992	930	1 057	13,7%
Volume pompé (m3)	988 969	1 009 644	846 899	-16,1%

Poste de relèvement

	2020	2021	2022	N/N-1
PR PIQUEROUGE				
Energie relevée consommée (kWh)	1 700	1 908	1 965	3,0%
Consommation spécifique (Wh/m3)	147	152	162	6,6%
Volume pompé (m3)	11 560	12 512	12 143	-2,9%
Temps de fonctionnement (h)	680	736	714	-3,0%

Poste de refoulement

	2020	2021	2022	N/N-1
PR BALITRANS				
Energie relevée consommée (kWh)	1 445	1 661	1 256	-24,4%
Consommation spécifique (Wh/m3)	164	138	187	35,5%
Volume pompé (m3)	8 830	12 007	6 701	-44,2%
Temps de fonctionnement (h)	706	926	513	-44,6%
PR BRENS				
Energie relevée consommée (kWh)	24 150	25 360	24 525	-3,3%
Consommation spécifique (Wh/m3)	238	232	250	7,8%
Volume pompé (m3)	101 664	109 477	97 962	-10,5%
Temps de fonctionnement (h)	4 272	5 119	5 120	0,0%
PR CATALANIS				
Energie relevée consommée (kWh)	119 490	116 246	102 157	-12,1%
Consommation spécifique (Wh/m3)	141	113	117	3,5%
Volume pompé (m3)	846 902	1 025 956	876 888	-14,5%
Temps de fonctionnement (h)	4 066	4 584	4 410	-3,8%
PR DE CAVE DE LABASTIDE				
Energie relevée consommée (kWh)		660	525	-20,5%
Consommation spécifique (Wh/m3)		289	297	2,8%
Volume pompé (m3)		2 280	1 770	-22,4%
Temps de fonctionnement (h)		152	118	-22,4%
PR GENDARMERIE				

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Energie relevée consommée (kWh)	357	350	341	-2,6%
Consommation spécifique (Wh/m3)	361	343	402	17,2%
Volume pompé (m3)	989	1 020	849	-16,8%
Temps de fonctionnement (h)	49	51	42	-17,6%
PR LA MOUSSE				
Energie relevée consommée (kWh)	2 712	1 780	1 791	0,6%
Consommation spécifique (Wh/m3)	67	39	52	33,3%
Volume pompé (m3)	40 391	45 643	34 574	-24,3%
Temps de fonctionnement (h)	657	744	592	-20,4%
PR LA PORTANELLE				
Energie relevée consommée (kWh)	1 296	1 167	1 112	-4,7%
Consommation spécifique (Wh/m3)	363	339	349	2,9%
Volume pompé (m3)	3 566	3 445	3 187	-7,5%
Temps de fonctionnement (h)	237	229	211	-7,9%
PR LE QUAI				
Energie relevée consommée (kWh)	56 884	57 227	46 223	-19,2%
Consommation spécifique (Wh/m3)	231	206	209	1,5%
Volume pompé (m3)	246 290	277 860	221 481	-20,3%
Temps de fonctionnement (h)	2 239	2 526	2 013	-20,3%
PR LES CONQUETES				
Energie relevée consommée (kWh)	284	218	448	105,5%
Consommation spécifique (Wh/m3)	300	233	470	101,7%
Volume pompé (m3)	948	936	953	1,8%
Temps de fonctionnement (h)	79	78	79	1,3%
PR LES FEDIES				
Energie relevée consommée (kWh)	2 831	2 702	3 440	27,3%
Consommation spécifique (Wh/m3)	726	609	695	14,1%
Volume pompé (m3)	3 897	4 436	4 949	11,6%
Temps de fonctionnement (h)	591	631	754	19,5%
PR L'HORTALISSE				
Energie relevée consommée (kWh)	571	284	568	100,0%
Consommation spécifique (Wh/m3)	118	58	138	137,9%
Volume pompé (m3)	4 824	4 921	4 102	-16,6%
Temps de fonctionnement (h)	254	259	216	-16,6%
PR LONGUEVILLE				
Energie relevée consommée (kWh)	2 046	1 943	1 199	-38,3%
Consommation spécifique (Wh/m3)	351	359	388	8,1%
Volume pompé (m3)	5 823	5 415	3 088	-43,0%
Temps de fonctionnement (h)	319	300	171	-43,0%
PR POUILLE				
Energie relevée consommée (kWh)	24 176	21 142	23 683	12,0%
Consommation spécifique (Wh/m3)	152	130	167	28,5%
Volume pompé (m3)	159 485	162 284	142 189	-12,4%
Temps de fonctionnement (h)	3 114	3 129	2 741	-12,4%
PR ROUMAGNAC				
Energie relevée consommée (kWh)	1 757	1 754	1 600	-8,8%
Consommation spécifique (Wh/m3)	197	180	220	22,2%
Volume pompé (m3)	8 925	9 733	7 266	-25,3%

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Temps de fonctionnement (h)	585	638	559	-12,4%
PR ROUTE DE SAURS				
Energie relevée consommée (kWh)	1 448	1 496	1 873	25,2%
Consommation spécifique (Wh/m3)	35	42	42	0,0%
Volume pompé (m3)	41 820	35 520	45 062	26,9%
Temps de fonctionnement (h)	1 394	1 184	1 530	29,2%
PR ST JEAN				
Energie relevée consommée (kWh)	44 267	39 126	35 331	-9,7%
Consommation spécifique (Wh/m3)	63	78	78	0,0%
Volume pompé (m3)	706 090	504 350	450 662	-10,6%
Temps de fonctionnement (h)	6 419	4 585	4 096	-10,7%
PR TESSONNIERES				
Energie relevée consommée (kWh)	2 809	7 969	8 378	5,1%
Consommation spécifique (Wh/m3)	97	241	312	29,5%
Volume pompé (m3)	28 883	33 054	26 844	-18,8%
Temps de fonctionnement (h)	1 527	1 893	1 533	-19,0%

Autres installations assainissement

	2020	2021	2022	N/N-1
DIP LABOURELIE				
Energie relevée consommée (kWh)	1 145	1 113	814	-26,9%
Consommation spécifique (Wh/m3)	95	84	102	21,4%
Volume pompé (m3)	12 000	13 260	7 950	-40,0%
Temps de fonctionnement (h)	1 200	1 326	795	-40,0%

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

6.6 Annexes financières

→ *Les modalités d'établissement du CARE*

Introduction générale

Les articles R 3131-2 à R 3131-4 du Code de la Commande Publique fournissent des précisions sur les données devant figurer dans le Rapport Annuel du Délégataire prévu à l'article L 3131-5 du même Code, et en particulier sur le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) de la délégation.

Le CARE établi au titre de 2022 respecte ces principes. La présente annexe fournit les informations relatives à ses modalités d'établissement.

Organisation de la Société au sein de la Région et de Veolia Eau France

L'organisation de la Société Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux au sein de la Région Sud- Ouest de Veolia Eau (Groupe Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux) comprend différents niveaux opérationnels qui apportent quotidiennement leur contribution au bon fonctionnement des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement qui leur sont confiés.

La décentralisation et la mutualisation de l'activité aux niveaux adaptés représentent en effet un des principes majeurs d'organisation de Veolia Eau et de ses sociétés.

Par ailleurs, à l'écoute de ses clients et des consommateurs, Veolia Eau est convaincu que si l'eau est au cœur des grands défis du 21ème siècle, il convient aussi d'être très attentif à la quête grandissante de transparence, de proximité et d'implication des collectivités ainsi qu'à la recherche constante d'efficacité et de qualité.

L'organisation de Veolia Eau articulée autour d'une logique « gLocale » répond à ces enjeux. Elle permet à la fois de partager le meilleur de ce que peut apporter un grand groupe en matière de qualité, d'innovation, de solutions et d'investissements (« global ») ; mais aussi en s'appuyant sur 61 « Territoires », avec des moyens renforcés pour l'exploitation, toujours plus ancrés localement et avec un réel pouvoir de décision (« local »). 9 Régions viennent quant à elles assumer un rôle de coordination et de mutualisation au bénéfice des Territoires.

Au sein de cette organisation, et notamment pour accroître la qualité des services rendus à ses clients, la Société Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux a pris part à la démarche engagée par Veolia Eau visant à accroître la collaboration entre ses différentes sociétés.

Dans ce contexte, la Société est associée à d'autres sociétés du Groupe pour mettre en commun au sein d'un GIE national un certain nombre de fonctions supports (service consommateurs, ressources humaines, bureau d'études techniques, service achats, expertises nationales…) ; étant précisé que cette mise en commun peut être organisée en tant que de besoin sur des périmètres plus restreints (au niveau d'une Région ou d'un Territoire par exemple).

Aujourd'hui, les exploitations de la Société bénéficient des interventions tant de ses moyens propres que des interventions du GIE national, au travers d'une organisation décentralisant, au niveau adapté, les différentes fonctions.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

L'architecture comptable de la Société est le reflet de cette structure décentralisée et mutualisée. Elle permet de suivre aux niveaux adéquats d'une part les produits et les charges relevant de la Région (niveaux successifs de la Région, du Territoire, du Service Local), et d'autre part les charges de niveau National (contribution des services centraux).

En particulier, conformément aux principes du droit des sociétés, et à partir d'un suivi analytique commun à toutes les sociétés membres du GIE national, la Société facture à ce dernier le coût des moyens qu'elle met à sa disposition ; réciproquement, le GIE national lui facture le coût de ses prestations.

Le compte annuel de résultat de l'exploitation relatif à un contrat de délégation de service public, établi sous la responsabilité de la Société délégataire, regroupe l'ensemble des produits et des charges imputables à ce contrat, selon les règles exposées ci-dessous.

La présente annexe a pour objet de préciser les modalités de détermination de ces produits et de ces charges.

Faits Marquants

Modalités de répartition des charges indirectes liées à la fonction Consommateurs

Veolia Eau porte d'importantes ambitions en termes de relation consommateurs, avec la volonté de mettre celle-ci au cœur des opérations tout en modernisant les outils utilisés. Cette dynamique se traduit à la fois par la mise en place dans l'ensemble des Territoires de compétences Consommateurs de terrain tout en professionnalisant toujours davantage les processus de masse tels que facturation, encaissement et gestion des appels.

Ces dernières fonctions sont mutualisées au sein de 2 plateformes nationales :

- la plateforme Produits & Cash qui gère la facturation de masse, les encaissements, la relation et les échanges de données avec les prestataires de recouvrement, les reversements aux collectivités ;
- la plateforme RC 360 qui gère les appels téléphoniques ainsi que les mails et les courriers des consommateurs.

Ces plateformes disposent de nouveaux outils informatiques qui permettent une mesure de leur activité avec un degré accru de finesse et de fiabilité.

Pour cette raison, il a été jugé possible et pertinent de faire évoluer les modalités de répartition entre les contrats du coût des plateformes (et simultanément de la fonction « Consommateurs » qu'elle soit logée au National, en Région ou en Territoire) qui étaient jusqu'en 2019 assises sur la valeur ajoutée simplifiée.

Depuis l'exercice 2020, la répartition du coût des plateformes (et simultanément de la fonction « consommateurs » qu'elle soit logée au National, en Région ou en Territoire), qui était jusqu'en 2019 assise sur la valeur ajoutée simplifiée, s'effectue désormais de la manière suivante :

- Le coût de la Plateforme Produits & Cash est réparti entre les différents Territoires au prorata des factures d'eau émises pour les contrats de ces derniers entre le 1er novembre n-1 et le 31 octobre n en tenant compte d'éventuels effets de périmètre en tant que de besoin ;
- Le coût de la Plateforme RC 360 est réparti entre les différents Territoires au prorata des contacts (mails, appels téléphoniques, courriers) sur le périmètre du Territoire entre le 1er janvier n et 31 décembre n (le nombre de contacts du mois de décembre étant estimé).

Ces coûts ainsi répartis au niveau d'un Territoire donné sont additionnés à ceux de la fonction « consommateurs » du Territoire pour être enfin répartis entre les contrats d'eau au prorata des factures émises telles que déterminées ci-dessus (voir note 1 ci-après).

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Dans les rares situations où des services d'assainissement donnent lieu à la facturation aux consommateurs des m3 assujettis par une facture distincte de celle de l'eau potable, ils sont traités avec les mêmes règles que les contrats d'eau potable tel que décrit ci-dessus.

Dans le cas le plus fréquent, où l'eau et l'assainissement sont facturés sur le même document, et lorsque les délégataires de ces deux services font partie du Groupe Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux, les contrats assainissement se voient attribuer une quote-part des coûts ci-dessus selon les règles ci-dessous :

- Soit une approche spécifique peut être identifiée dans les contrats d'eau et d'assainissement, et des conventions internes mises en place : le contrat assainissement supporte alors la quote-part conventionnelle des coûts consommateurs en contrepartie d'un produit de même montant porté sur la rubrique « produits accessoires » sur le contrat eau.
- Dans le cas contraire, une charge forfaitaire de 2€ par facture est imputée sur le contrat d'assainissement en contrepartie d'un allègement de charges de même montant sur le contrat eau.

L'évolution décrite au présent paragraphe a été analysée, comme le précise son titre, comme un changement de modalités de répartition de charges indirectes.

Enfin, le coût des plateformes intègre l'ensemble des composantes qui s'y rattachent : coûts de personnel, de loyers, de sous-traitance… Dans une logique de simplification, le coût des plateformes, réparti sur chaque contrat, est présenté sur la seule ligne « sous-traitance » (indépendamment de la décomposition par nature de cette charge au sein desdites plateformes).

L'année 2022 a vu l'absorption de la Société Sade Sud- Ouest par fusion absorption avec la Société Veolia-Eau – Compagnie Générale des Eaux avec l'accord des collectivités concernées.

Cette fusion a pris juridiquement effet au 1ER juillet 2022, mais avec effet rétroactif comptable au 1er janvier 2022 tel que prévu par la loi. Cela signifie que toutes les écritures comptables enregistrées à compter du 1er janvier 2022 au titre des contrats initialement conclus avec la Société Sade Sud- Ouest sont comptabilisées dans les comptes de la Société Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux. Par analogie avec, par exemple en pareil cas, le calcul de l'impôt sur les sociétés, les Sociétés Sade Sud- Ouest et Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux présentent au titre de 2022 un seul compte annuel de résultat de l'exploitation pour les contrats initialement conclus avec la Société Sade Sud- Ouest sous l'en-tête de la Société Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux, l'ensemble des obligations et des charges liées au contrat étant transférées sans modification.

1. **Produits**

Les produits inscrits dans le compte annuel de résultat de l'exploitation regroupent l'ensemble des produits d'exploitation hors TVA comptabilisés en application du contrat, y compris ceux des travaux attribués à titre exclusif.

En ce qui concerne les activités de distribution d'eau et d'assainissement [de gaz], ces produits se fondent sur les volumes distribués de l'exercice, valorisés en prix de vente. A la clôture de l'exercice, une estimation s'appuyant sur les données de gestion est réalisée sur la part des produits non relevés et/ou non facturés au cours du mois de décembre et comptabilisée. Les éventuels écarts avec les facturations sont comptabilisés dans les comptes de l'année suivante. Les dégrèvements (dont ceux consentis au titre de la loi dite « Warsmann » du 17 mai 2011 qui fait obligation à la Société d'accorder - dans certaines conditions - des dégrèvements aux usagers ayant enregistré des surconsommations d'eau et d'assainissement du fait de fuites sur leurs installations après compteur) sont quant à eux portés en minoration des produits d'exploitation de l'année où ils sont accordés.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

S'agissant des produits des travaux attribués à titre exclusif, ils correspondent aux montants comptabilisés en application du principe de l'avancement.

Le détail des produits annexé au compte annuel du résultat de l'exploitation fournit une ventilation des produits entre les produits facturés au cours de l'exercice et ceux résultant de la variation de la part estimée des consommations.

2. Charges

Les charges inscrites dans le compte annuel du résultat de l'exploitation englobent :

- les charges qui sont exclusivement imputables au contrat (charges directes - cf. § 2.1),
- la quote-part, imputable au contrat, des charges communes à plusieurs contrats (charges réparties - cf. § 2.2).

Le montant de ces charges résulte soit directement de dépenses inscrites en comptabilité soit de calculs à caractère économique (charges calculées - cf. § 2.1.2).

2.1. Charges exclusivement imputables au contrat

Ces charges comprennent :

- les dépenses courantes d'exploitation (cf. 2.1.1),
- un certain nombre de charges calculées, selon des critères économiques, au titre des investissements (domaines privé et délégué) et de l'obligation contractuelle de renouvellement (cf. 2.1.2). Pour être calculées, ces charges n'en sont pas moins identifiées contrat par contrat, en fonction de leurs opérations spécifiques,
- les charges correspondant aux produits perçus pour le compte des collectivités et d'autres organismes,
- les charges relatives aux travaux à titre exclusif.

2.1.1. Dépenses courantes d'exploitation

Il s'agit des dépenses de personnel imputées directement, d'énergie électrique, d'achats d'eau, de produits de traitement, d'analyses, des redevances contractuelles et obligatoires, de la Contribution Foncière des Entreprises et de certains impôts locaux, etc.

En cours d'année, les imputations directes de dépenses de personnel opérationnel au contrat ou au chantier sont valorisées suivant un coût standard par catégorie d'agent qui intègre également une quote-part de frais « d'environnement » (véhicule, matériel et outillage, frais de déplacement, encadrement de proximité…). En fin d'année, l'écart entre le montant réel des dépenses engagées au niveau du Service Local dont dépendent les agents et le coût standard imputé fait l'objet d'une répartition au prorata des heures imputées sur les contrats du Service Local. Cet écart est ventilé selon sa nature sur trois rubriques des CARE (personnel, véhicules, autres charges).

Par ailleurs, la précision suivante est apportée sur la prise en compte de la fiscalité indirecte applicable aux consommations d'électricité. Depuis 1er janvier 2016, la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) est calculée comme une majoration du prix du KWH selon un barème fonction de l'électro-intensivité de la Société au cours de l'année considérée. Ce taux applicable n'est donc pas nécessairement connu en début d'année et des régularisations peuvent donc avoir lieu au cours des exercices suivants. Jusqu'à fin 2020, ces régularisations étaient enregistrées dans les CARE lors de leur

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

versement effectif, et alors imputées aux contrats selon les points de livraison de l'électricité consommée. Elles sont depuis l'exercice 2021 prises en compte dans les CARE dès l'envoi de l'état récapitulatif des consommations de l'année N-1 à l'Administration en juin N.

2.1.2. **Charges calculées**

Un certain nombre de charges doivent faire l'objet d'un calcul économique. Les éléments correspondants résultent de l'application du principe selon lequel : "Pour que les calculs des coûts et des résultats fournissent des valeurs correctes du point de vue économique... il peut être nécessaire en comptabilité analytique, de substituer à certaines charges enregistrées en comptabilité générale selon des critères fiscaux ou sociaux, les charges correspondantes calculées selon des critères techniques et économiques" (voir ci-dessous).

Ces charges concernent principalement les éléments suivants :

Charges relatives au renouvellement :
Les charges économiques calculées relatives au renouvellement sont présentées sous des rubriques distinctes en fonction des clauses contractuelles (y compris le cas échéant au sein d'un même contrat).

- Garantie pour continuité du service

Cette rubrique correspond à la situation dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assurer à ses frais, sans que cela puisse donner lieu à ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle.

La garantie pour continuité du service a pour objet de faire face aux charges que le délégataire aura à supporter en exécution de son obligation contractuelle, au titre des biens en jouissance temporaire (voir note 3 ci-après) dont il est estimé que le remplacement interviendra pendant la durée du contrat.

Afin de prendre en compte les caractéristiques économiques de cette obligation (voir note 4 ci-après), le montant de la garantie pour continuité du service s'appuie sur les dépenses de renouvellement lissées sur la durée de la période contractuelle en cours. Cette charge économique calculée est déterminée en additionnant :

> d'une part le montant, réactualisé à la fin de l'exercice considéré, des renouvellements déjà réalisés depuis le début de la période contractuelle en cours ;
> d'autre part le montant des renouvellements prévus jusqu'à la fin de cette période, tel qu'il résulte de l'inventaire quantitatif et qualitatif des biens du service à jour à la date d'établissement des comptes annuels du résultat de l'exploitation (fichier des installations en jouissance temporaire) ;

et en divisant le total ainsi obtenu par la durée de la période contractuelle en cours (voir note 5 ci-après).

Des lissages spécifiques sont effectués en cas de prolongation de contrat ou de prise en compte de nouvelles obligations en cours de contrat.

Ce calcul permet donc de réévaluer chaque année, en euros courants, la dépense que le délégataire risque de supporter, en moyenne annuelle sur la durée de la période contractuelle en cours, pour les renouvellements nécessaires à la continuité du service (renouvellement dit « fonctionnel » dont le délégataire doit couvrir tous les risques et périls dans le cadre de la rémunération qu'il perçoit).

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Enfin, et pour tous les contrats prenant effet à compter du 1er janvier 2015, la charge portée dans le CARE au titre d'une obligation contractuelle de type « garantie pour continuité de service » correspond désormais aux travaux réalisés dans l'exercice sans que ne soit plus effectué le lissage évoqué ci-dessus ; ce dernier ne concerne donc désormais que les contrats ayant pris effet antérieurement.

- Programme contractuel

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société s'est contractuellement engagée à réaliser un programme prédéterminé de travaux de renouvellement selon les priorités que la Collectivité s'est fixée.

La charge économique portée dans le compte annuel de résultat de l'exploitation est alors calculée en additionnant :

d'une part le montant, réactualisé à la fin de l'exercice considéré, des renouvellements déjà effectués depuis le début de la période contractuelle en cours (voir note 5 ci-après) ;
d'autre part, le montant des renouvellements contractuels futurs jusqu'à la fin de cette même période ;

et en divisant le total ainsi obtenu par la durée de la période contractuelle en cours.

- Fonds contractuel de renouvellement

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société est contractuellement tenue de prélever tous les ans sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel délimitant les obligations des deux parties est alors établi. C'est le montant correspondant à la définition contractuelle qui est repris dans cette rubrique.

Charges relatives aux investissements :

Les investissements financés par le délégataire sont pris en compte dans le compte annuel du résultat de l'exploitation, sous forme de redevances permettant d'étaler leur coût financier total :

pour les biens appartenant au délégataire (biens propres et en particulier les compteurs du domaine privé) : sur leur durée de vie économique puisqu'ils restent lui appartenir indépendamment de l'existence du contrat ;
pour les investissements contractuels (biens de retour) : sur la durée du contrat puisqu'ils ne servent au délégataire que pendant cette durée ;

Le montant de ces redevances résulte d'un calcul actuariel permettant de reconstituer, sur ces durées et en euros constants, le montant de l'investissement initial.

S'agissant des compteurs, ce dernier comprend, depuis 2008, les frais de pose valorisés par l'application de critères opérationnels et qui ne sont donc en contrepartie plus compris dans les charges de l'exercice.

L'étalement de ce coût financier global obéit aux règles suivantes :

pour les investissements antérieurs à 2021, les redevances évoquées ci-dessus respectent une progressivité prédéterminée et constante (+1,5% par an) d'une année sur l'autre de la redevance attachée à un investissement donné. Le taux financier retenu est calculé à partir du Taux Moyen des Emprunts d'Etat en vigueur l'année de réalisation de l'investissement, majoré d'une marge. Un calcul financier spécifique garantit la neutralité actuarielle de la progressivité de 1,5% indiquée ci-dessus ;

pour les investissements réalisés à compter du 1er janvier 2021, ces redevances prennent la forme d'une annuité constante et non plus progressive. Le taux financier retenu est déterminé en tenant compte des conditions de financement de l'année en cours. Le taux annuel de financement est fixé à 2,25% pour les investissements réalisés en 2021. Il s'élève pour l'exercice 2022 à 3,90%.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Toutefois, par dérogation avec ce qui précède, et pour tous les contrats prenant effet à compter du 1er janvier 2015, la redevance peut reprendre le calcul arrêté entre les parties lors de la signature du contrat.

Enfin, et compte tenu de leur nature particulière, les biens immobiliers du domaine privé font l'objet d'un calcul spécifique comparable à l'approche retenue par les professionnels du secteur. Le montant de la redevance initiale attachée à un bien est pris égal à 7% du montant de l'investissement immobilier (terrain + constructions + agencements du domaine privé) puis est ajusté chaque année de l'évolution de l'indice de la construction. Les agencements pris à bail donnent lieu à un calcul similaire.

- Fonds contractuel

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société est contractuellement tenue de consacrer tous les ans un certain montant à des dépenses d'investissements dans le cadre d'un suivi contractuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. C'est en pareil cas le montant correspondant à la définition contractuelle qui est reprise dans cette rubrique.

- Impact des avances remboursables à taux zéro

Lorsque la Société bénéficie d'avances remboursables sans intérêts de la part d'une Agence de l'Eau pour contribuer au financement de certains travaux exécutés dans le cadre d'un contrat de DSP, un calcul spécifique est effectué depuis 2011 pour tenir compte dans le CARE de l'avantage temporaire que représente cette mise à disposition de fonds sans intérêts. Des produits spécifiques sont ainsi calculés sur le capital restant dû en début d'exercice au titre de ces avances, au taux d'intérêt de référence tel que défini ci-dessus et applicable l'année de versement initial de chaque avance. Ces produits sont ensuite portés en minoration des charges économiques calculées au titre des investissements du domaine concédé.

- Investissements du domaine privé

Hormis le parc de compteurs relevant du domaine privé du délégataire (avec une redevance portée sur la ligne « Charges relatives aux compteurs du domaine privé ») et quelques cas où Veolia Eau ou ses filiales sont propriétaires d'ouvrages de production (avec une redevance alors portée sur la ligne « Charges relatives aux investissements du domaine privé »), les redevances attachées aux biens du domaine privé sont portées sur les lignes correspondant à leur affectation (la redevance d'un camion hydro cureur sera affectée sur la ligne « engins et véhicules », celle relative à un ordinateur à la ligne « informatique »…).

2.1.3. **Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement**

Cette rubrique reprend essentiellement les pertes sur les créances devenues définitivement irrécouvrables, comptabilisées au cours de l'exercice. Celles-ci peuvent être enregistrées plusieurs années après l'émission des factures correspondantes compte tenu des délais notamment administratifs nécessaires à leur constatation définitive. Elle ne traduit par conséquent qu'avec un décalage dans le temps l'évolution des difficultés liées au recouvrement des créances.

2.1.4.**Impôt sur les sociétés**

L'impôt calculé correspond à celui qui serait dû par une entité autonome, en appliquant au résultat brut bénéficiaire, le taux en vigueur de l'impôt sur les sociétés.
Dans un souci de simplification, le taux normatif retenu en 2022 correspond au taux normal de l'impôt sur les sociétés applicable aux entreprises soit 25%, hors contribution sociale additionnelle de 3,3%.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

2.2. **Charges réparties**

Comme rappelé en préambule de la présente annexe, l'organisation de la Société repose sur un ensemble de niveaux de compétences en partie mutualisés au sein du GIE national.

Les charges communes d'exploitation à répartir proviennent donc de chacun de ces niveaux opérationnels.

2.2.1. **Principe de répartition**

Comme indiqué dans les Faits marquants, les modalités de répartition ont évolué en 2020 en ce qui concernent les coûts des plateformes Produits & Cash et RC360. Les modalités de répartition des autres charges indirectes n'ont en revanche pas été modifiées.

Le principe retenu est celui de la répartition des charges concernant un niveau organisationnel donné entre les diverses entités dépendant directement de ce niveau ou, dans certains cas, entre les seules entités au profit desquelles elles ont été engagées.

Ces charges (qui incluent les éventuelles charges de restructuration mais excluent désormais celles de la fonction consommateurs) proviennent de chaque niveau organisationnel de Veolia Eau intervenant au profit du contrat : services centraux, Régions, Territoires (et regroupements spécifiques de contrats le cas échéant).

Lorsque les prestations effectuées par le GIE national à un niveau donné bénéficient à plusieurs sociétés, les charges correspondantes sont refacturées par celui-ci aux sociétés concernées au prorata de la valeur ajoutée des contrats de ces sociétés rattachés à ce niveau.

Ensuite, la Société répartit dans ses comptes annuels de résultat de l'exploitation l'ensemble de ses charges communes telles qu'elles résultent de sa comptabilité sociale (après, donc, facturation des prestations du GIE national) selon le critère de la valeur ajoutée des contrats de l'exercice. Ce critère unique de répartition est déterminé par contrat, qu'il s'agisse d'un contrat de Délégation de Service Public (DSP) ou d'un contrat Hors Délégation de Service Public (HDSP). La valeur ajoutée se définit ici selon une approche simplifiée comme la différence entre le volume d'activité (produits) du contrat et la valeur des charges contractuelles et d'achats d'eau en gros imputées à son niveau. Les charges communes engagées à un niveau organisationnel donné sont réparties au prorata de la valeur ajoutée simplifiée des contrats rattachés à ce niveau organisationnel.

Par ailleurs, et dans certains cas, le GIE peut être amené à facturer des prestations à des Sociétés de Veolia Eau France dans le cadre de conventions spécifiques. Les montants facturés à ce titre viennent selon les cas de figure en diminution du montant global des frais à facturer entre sociétés comme évoqué ci-dessus et/ou à répartir entre les contrats au sein de la Société.

Les contrats comportant des achats d'eau supportent une quote-part forfaitaire de «peines et soins » égale à 5% de ces achats d'eau qui est portée en minoration du montant global des frais à répartir entre les contrats.

Les charges indirectes sont donc ainsi réparties sur les contrats au profit desquelles elles ont été engagées.

Par ailleurs, et en tant que de besoin, les redevances (cf. § 2.1.2) calculées au titre des compteurs dont la Société a la propriété sont réparties entre les contrats concernés au prorata du nombre de compteurs desdits contrats.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

2.2.2. **Prise en compte des frais centraux**

Après détermination de la quote-part des frais de services centraux imputable à l'activité Eau France, la quote-part des frais des services centraux engagée au titre de l'activité des Territoires a été facturée au GIE national à charge pour lui de la refacturer à ses membres selon les modalités décrites ci-dessus.

Au sein de la Société, la répartition des frais des services centraux s'effectue au prorata de la valeur ajoutée simplifiée des contrats (à l'exclusion de la part relative à l'activité « consommateurs » répartie comme évoqué ci-dessus).

2.3. **Autres charges**

2.3.1. **Valorisation des travaux réalisés dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP)**

Pour valoriser les travaux réalisés dans le cadre d'un contrat de DSP, une quote-part de frais de structure est calculée sur la dépense brute du chantier. Cette disposition est applicable à l'ensemble des catégories de travaux relatifs aux délégations de service public (production immobilisée, travaux exclusifs, travaux de renouvellement), hors frais de pose des compteurs. Par exception, la quote-part est réduite à la seule composante « frais généraux » si la prestation intellectuelle est comptabilisée séparément. De même, les taux forfaitaires de maîtrise d'œuvre et de gestion contractuelle des travaux ne sont pas automatiquement applicables aux opérations supérieures à 500 K€ ; ces prestations peuvent alors faire l'objet d'un calcul spécifique.

L'objectif de cette approche est de prendre en compte les différentes prestations intellectuelles associées réalisées en interne (maitrise d'œuvre en phase projet et en phase chantier, gestion contractuelle imposée par le contrat DSP : suivi des programmes pluriannuels, planification annuelle des chantiers, reporting contractuel et réglementaire, mises à jour des inventaires,...).

La quote-part de frais ainsi attribuée aux différents chantiers est portée en diminution des charges indirectes réparties selon les règles exposées au § 2.2 (de même que la quote-part « frais généraux » affectée aux chantiers hors DSP sur la base de leurs dépenses brutes ou encore que la quote-part de 5% appliquée aux achats d'eau en gros).

2.3.2. **Participation des salariés aux résultats de l'entreprise**

Les charges de personnel indiquées dans les comptes annuels de résultat de l'exploitation comprennent la participation des salariés acquittée par la Société en 2022 au titre de l'exercice 2021.

2.4. **Autres informations**

Lorsque la Société a enregistré dans sa comptabilité une charge initialement engagée par le GIE national ou un de ses membres dans le cadre de la mutualisation de moyens, cette charge est mentionnée dans le compte annuel de résultat de l'exploitation selon sa nature et son coût d'origine, et non pas en sous-traitance, exception faite des coûts liés aux plateformes Produits & Cash et RC360. Cette règle ne trouve en revanche pas à s'appliquer pour les sociétés du Groupe qui, telles les sociétés d'expertise, ne sont pas membres du GIE national.

Enfin, au-delà des charges économiques calculées présentées ci-dessus et substituées aux charges enregistrées en comptabilité générale, la Société a privilégié, pour la présentation de ses comptes annuels de résultat de l'exploitation, une approche selon laquelle les risques liés à l'exploitation – et notamment les

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

risques sur créances impayées mentionnées au paragraphe 2.1.3, qui donnent lieu à la constatation de provisions pour risques et charges ou pour dépréciation en comptabilité générale, sont pris en compte pour leur montant définitif au moment de leur concrétisation. Les dotations et reprises de provisions relatives à ces risques ou dépréciation en sont donc exclues (à l'exception des dotations et reprises pour investissements futurs évoquées ci-dessus).

Lorsqu'un contrat bénéficie d'un apport d'eau en provenance d'un autre contrat de la société, le compte annuel de résultat de l'exploitation reprend les écritures enregistrées en comptabilité analytique, à savoir :

inscription dans les produits du contrat « vendeur » de la vente d'eau réalisée,
inscription dans les charges du contrat « acheteur » de l'achat d'eau réalisé.

Dans une recherche d'exactitude, et compte tenu de la date avancée à laquelle la Société a été amenée à arrêter ses comptes sociaux pour des raisons d'intégration de ses comptes dans les comptes consolidés du Groupe Veolia, les comptes annuels de résultat de l'exploitation présentés anticipent sur 2022 certaines corrections qui seront portées après analyse approfondie dans les comptes sociaux de l'exercice 2023.

Notes :

1. *La donnée « nombre de contacts » n'est pas disponible à un niveau plus fin que le niveau « Territoire ».*

2. *Texte issu de l'ancien Plan Comptable Général de 1983, et dont la refonte opérée en 1999 ne traite plus des aspects relatifs à la comptabilité analytique.*

3. *C'est-à-dire les biens indispensables au fonctionnement du service public qui seront remis obligatoirement à la collectivité délégante, en fin de contrat.*

4. *L'obligation de renouvellement est valorisée dans la garantie lorsque les deux conditions suivantes sont réunies:*
   - *le bien doit faire partie d'une famille technique dont le renouvellement incombe contractuellement au délégataire,*
   - *la date de renouvellement passée ou prévisionnelle entre dans l'horizon de la période contractuelle en cours.*

5. *Compte tenu des informations disponibles, pour les périodes contractuelles ayant débuté avant 1990, le montant de la garantie de renouvellement est calculé selon le même principe d'étalement linéaire, en considérant que le point de départ de ces périodes se situe au 1er janvier 1990.*

→ *Détail des biens renouvelés et valorisés dans le cadre du/des compte(s) de renouvellement*

→ *Avis des commissaires aux comptes*

La Société a demandé à l'un des Co-Commissaires aux Comptes de Veolia d'établir un avis sur la procédure d'établissement de ses CARE. Une copie de cet avis est disponible sur simple demande de la Collectivité.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

6.7 Reconnaissance et certification de service

Veolia Eau est depuis de nombreuses années engagé dans des démarches de certification. En 2015, les systèmes de management de la qualité et de l'environnement existants ont été fédérés sous la gouvernance du siège et complétés par un système de management de l'énergie.

Les activités certifiées sont la production et la distribution d'eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées et l'accueil et le service aux consommateurs.

Cette triple certification ISO 9001, ISO 14001 et ISO 50001 délivrée par Afnor Certification en novembre 2015 valide, via un tiers indépendant, l'efficacité des méthodes et des outils mis en place et l'engagement d'amélioration continue de l'entreprise. Cette démarche s'inscrit dans le cadre élargi de la politique de l'Eau France qui comprend des objectifs forts en matière de santé et de sécurité au travail.

Notre certification ISO 50001 valide nos démarches d'amélioration de l'efficacité énergétique des installations confiées par nos clients. Elle est reconnue par l'Administration dans le cadre des textes d'application de la directive 2012/27/UE (loi DDADUE) (*)

afaq
AFNOR CERTIFICATION

Certificat
Certificate

N° 2015/69288.9 Page 1 / 10

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET D'EAU DE PROCESS. COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES. ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER AND PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION. WASTEWATER COLLECTION AND TREATMENT. CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 50001 : 2018

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

Adresse	N° SIREN
Siège : 21 RUE LA BOETIE-75008 PARIS	572025526

Liste complémentaire des sites certifiés en annexe / *Complementary list of certified locations on appendix*

(L'ensemble des activités de l'entreprise sur le(s) site(s) donné(s) est couvert par la certification)
(The scope of certification covers all activities carried out on the above-mentioned location(s))

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour) *This certificate is valid from (year/month/day)* 2021-11-11 Jusqu'au *until* 2024-11-10

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Flashez ce QR Code pour vérifier la validité du certificat

11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 62 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 90 00
SAS au capital de 18 187 000 € - 479 076 002 RCS Bobigny - www.afnor.org

afnor CERTIFICATION

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Certificat
Certificate

N° 2015/69287.8

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE & D'EAU DE PROCESS. COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES. ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER & PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION. WASTEWATER COLLECTION AND TREATMENT. CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

Siège : 21 RUE LA BOETIE -75008 PARIS

Liste des sites certifiés en annexe(s) / *List of certified locations on appendix(ces)*

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour) *This certificate is valid from (year/month/day)* **2021-11-10** Jusqu'au *Until* **2024-11-09**

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Flashez ce QR Code pour vérifier la validité du certificat

11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 62 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 90 00
SAS au capital de 18 187 000 € - 479 076 002 RCS Bobigny - www.afnor.org

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

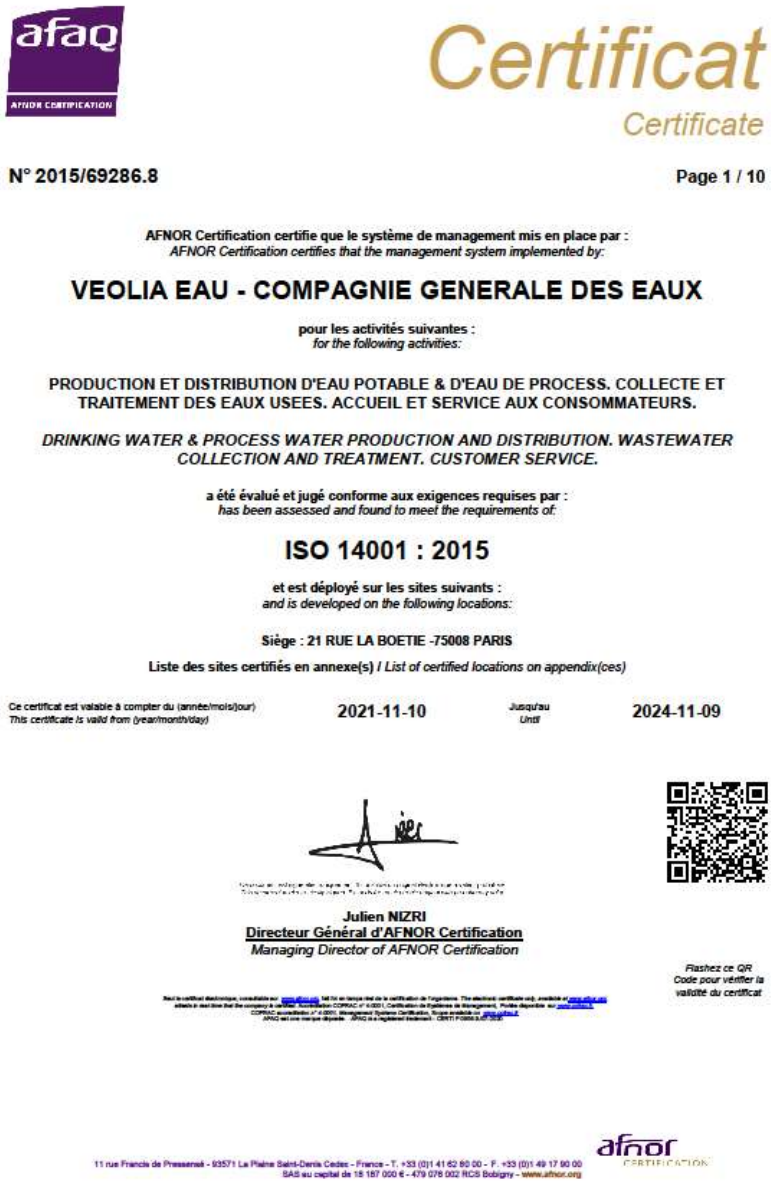

afaq
AFNOR CERTIFICATION

Certificat
Certificate

N° 2015/69286.8 **Page 1 / 10**

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE & D'EAU DE PROCESS. COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES. ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER & PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION. WASTEWATER COLLECTION AND TREATMENT. CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 14001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

Siège : 21 RUE LA BOETIE -75008 PARIS

Liste des sites certifiés en annexe(s) */ List of certified locations on appendix(ces)*

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour) *This certificate is valid from (year/month/day)* **2021-11-10** Jusqu'au *Until* **2024-11-09**

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Flashez ce QR Code pour vérifier la validité du certificat

11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 62 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 90 00
SAS au capital de 18 187 000 € - 479 076 002 RCS Bobigny - www.afnor.org

afnor CERTIFICATION

(*) La directive 2012/27/UE instaure un audit énergétique obligatoire dans les grandes entreprises, obligation reprise par la loi DDADUE. Certifiées ISO 50001, ces entreprises sont exemptées de cette obligation et peuvent valoriser leurs actions d'économies d'énergie grâce à la bonification des CEE.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

6.8 Actualité réglementaire 2022

EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES

Chaque année, une sélection des textes réglementaires les plus marquants de l'année vous est proposée, accompagnée des impacts les plus significatifs sur la vie du service. Vos interlocuteurs Veolia se tiennent à votre disposition pour répondre à vos différentes questions et échanger de manière approfondie sur leurs conséquences particulières pour votre service.

Les crises en cascades : pénurie et flambée des prix des matières premières et de l'énergie.

Les crises successives affectant l'exécution des contrats de la commande publique depuis 2020 et en particulier la pénurie et la hausse des prix des matières premières et de l'énergie ont conduit le ministre de l'économie à solliciter l'avis du Conseil d'Etat sur les modifications des prix et tarifs des contrats de la commande publique et les conditions d'application de la théorie de l'imprévision.

Le Conseil d'Etat a ainsi rendu un avis le 15 septembre 2022 (avis n°405540) sur les possibilités de modification du prix ou des tarifs des contrats de la commande publique et sur les conditions d'application de la théorie de l'imprévision, rapidement complété par une circulaire du Premier Ministre en date du 29 septembre 2022 (n° 6374/SG) et par une fiche technique de la Direction des Affaires Juridiques de Bercy en date du 21 septembre 2022.

Délestage de la consommation de gaz naturel et d'électricité

En sus de la hausse conséquente des prix de l'énergie, au cours des prochains hivers, des coupures de gaz et d'électricité sont susceptibles d'affecter les services d'eau et d'assainissement, activités ne relevant pas des services prioritaires prévus par l'arrêté du 5 juillet 1990.

Le décret n° 2022-495 du 7 avril 2022, l'instruction du Gouvernement du 16 septembre 2022 et circulaire du Premier Ministre en date du 30 novembre 2022 sont venus préciser les mesures de préparation et de gestion de crise en cas de survenue d'une mesure de délestage électrique programmée. Il est notamment souligné la nécessité de mobiliser les gestionnaires de services publics d'eau et d'assainissement afin d'anticiper l'impact du délestage sur leurs services.

Résilience des territoires et des réseaux

En application de la loi du 22 août 2021 "climat et résilience", le décret 2022-1077 du 28 juillet 2022 (JO du 30 juillet 2022) précise le champ d'application du dispositif prévu à l'article L. 732-2-1 du code de la sécurité intérieure visant à améliorer la résilience des réseaux aux risques naturels, de même que les prescriptions pouvant être faites par les préfets dans ce cadre.

Les exploitants de services ou réseaux essentiels à la population (eau potable, assainissement, électricité, gaz, réseaux de télécommunication) situés dans les territoires présentant une exposition à un risque naturel important peuvent ainsi être enjoints par arrêté préfectoral à établir certains documents afin d'anticiper la gestion en cas de crise et favoriser un retour rapide à la normale.

Le décret du 2022-907 du 20 juin 2022 (JO du 21 juin 2022) et le décret 2022-1532 du 8 décembre 2022 (JO du 9 décembre 2022) ont précisé l'obligation et les modalités de réalisation et de mise en œuvre des plans communaux (PCS).

Verdissement de la commande publique

Pris en application de la loi "climat et résilience" d'août 2021, le décret n° 2022-767 du 2 mai 2022 (JO du 3 mai 2022) portant diverses modifications du code de la commande publique vise au "verdissement de la

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

commande publique". Il prévoit pour les marchés et concessions dont l'avis d'appel public à concurrence ou la consultation est lancé à compter du 21 août 2026 :

- la suppression du critère d'attribution unique fondé sur le prix (le critère du coût devra en effet prendre en compte les caractéristiques environnementales de l'offre),
- et la description dans le rapport annuel du concessionnaire des mesures mises en œuvre pour garantir la protection de l'environnement et l'insertion par l'activité économique.

Le décret prévoit par ailleurs pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2024 :

- un abaissement du seuil annuel des achats à partir duquel les collectivités territoriales doivent adopter un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (Spaser) à 50 millions d'euros,
- et de nouvelles modalités de recensement économique des marchés et de publication des données essentielles de la commande publique sur un portail national de données ouvertes.

Loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite 3DS)

La loi 3DS (Loi n° 2022-217 du 21 février 2022) entend favoriser l'association des communes et le maintien des syndicats infra-communautaires à la gouvernance des compétences "eau" et "assainissement". Cette loi vient notamment préciser :

- les modalités du maintien du transfert de compétences eau, assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines aux communautés de communes d'ici à 2026, sauf délibération contraire.
- la création de nouvelles exceptions à l'interdiction de subventionner les services publics industriels et commerciaux explicitement relatives aux EPCI.

La loi 3DS fait l'objet de commentaires spécifiques dans l'annexe de ce document dédiée à l'actualité réglementaire 2022.

Retour au sol des boues : la fin de l'obligation d'hygiéniser en période de pandémie

L'arrêté du 30 avril 2020 avait fixé le principe que les boues produites durant la pandémie doivent au préalable être totalement hygiénisées pour pouvoir être épandues et faire l'objet de mesures de surveillance supplémentaires. L'arrêté du 20 avril 2021 avait maintenu cette restriction tout en élargissant la liste des traitements de boues considérés comme hygiénisants.

L'avis du HCSP relatif aux traitements appliqués aux boues d'épuration par rapport au risque d'infection au virus SARS-CoV-2 du 31 octobre 2022 recommande de ne pas maintenir les mesures restrictives actuellement en vigueur depuis mars 2020. Cet avis a été repris dans un arrêté publié le 14 février 2023 qui abroge l'obligation d'hygiéniser les boues avant épandage.

Retour au sol des boues : une volonté de maintenir ce principe mais avec un suivi renforcé à prévoir dès maintenant

La Loi AGEC du 10 février 2020 (relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire) ainsi que l'ordonnance du 29 juillet 2020 (relative à la prévention et à la gestion des déchets) devrait modifier le cadre réglementaire régissant les conditions de retour au sol des boues d'épuration produites par les installations d'assainissement et, ce, à travers un ensemble de textes réglementaires (décrets, arrêtés regroupés sous le terme général de "socle commun"). Le projet de "socle commun" confirme la volonté de maintenir le retour au sol des boues et composts et réaffirme l'intérêt de ce retour au sol, en cohérence avec la position européenne. Cet ensemble de textes réglementaires, actuellement en révision, entrera progressivement en application avec des échéances prévisibles à partir de 2024. La première échéance marquera l'entrée en

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

vigueur de nouveaux critères d'innocuité qui inclura de nouveaux paramètres et seront applicables aux boues et aux composts de boues.

Cette future réglementation est susceptible d'entraîner un impact contractuel et financier sur le service de l'assainissement.

Recherche et réduction des Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE) : le principe de réduction des émissions à la source est maintenu !

La note technique du 24 mars 2022 (remplaçant celle du 12 août 2016) relative à la recherche de micropolluants dans les eaux brutes et dans les eaux usées traitées de stations de traitement des eaux usées et à leur réduction est venue confirmer les deux piliers de la démarche applicable aux stations de plus de 10 000 eq.habitants :

- une phase de recherche des substances à enjeux (dites "significatives") dans les eaux brutes et traitées ;
- une phase de diagnostic à l'amont pour comprendre les sources d'émission et identifier les actions de réduction à initier sur les territoires pour réduire ces substances dans les eaux usées urbaines.

Cette note redéfinit les modalités de la recherche de micropolluants dans les eaux usées traitées et dans les eaux brutes des stations de traitement des eaux usées (STEU) et précise le calendrier de mise en œuvre du nouveau cycle RSDE qui a débuté dès 2022. Cette note technique donne la faculté au Préfet d'élargir la liste de substances à rechercher au regard de la sensibilité du milieu récepteur.

Elle engage les services d'assainissement dans une démarche de réduction des émissions de substances.

Réutilisation des eaux usées traitées : des possibilités d'usages élargies !

Le décret 2022-236 du 10 mars 2022 (JO du 11 mars 2022) relatif aux usages et aux conditions de réutilisation des eaux usées traitées a pour objectif de mettre en place une procédure pour autoriser pour une durée limitée (5 ans maximum - renouvelables) de nouveaux usages des eaux usées traitées. Comme confirmé dans l'ordonnance 2022-1611 du 22 décembre 2022 (JO du 23 décembre 2022), ce décret ne concerne pas les usages déjà réglementés (irrigation agricole et espaces verts notamment – via les arrêtés de 2010 et 2014 et usages internes à la station d'épuration).

Ce texte offre ainsi un cadre pour étendre à titre « temporaire » de nouveaux usages des eaux usées traitées (tels que le lavage des rues, le « multi-usages » en site industriel, …). Il précise notamment :

- les caractéristiques des eaux usées traitées pouvant être utilisées :
- les usages possibles : tous les usages à l'exception de ceux pratiqués à l'intérieur des locaux d'habitation, des établissements de santé, d'hébergement de personnes âgées, des cabinets médicaux/dentaires, des crèches, écoles, etc ;
- la procédure d'autorisation des projets d'utilisation :
- les modalités de suivi et de surveillance à mettre en place : tenue d'un carnet sanitaire et transmission au préfet chaque année d'un rapport incluant volumes réutilisés, résultats de la surveillance, synthèse des dysfonctionnements, et un volet économique.

Un arrêté du 28 juillet 2022 (JO du 4 août 2022) est venu préciser les pièces attendues dans la demande d'autorisation d'utilisation des eaux usées traitées prévue par le décret du 10 mars 2022.

Projet de révision de la Directive Eaux résiduaires Urbaines : de nouveaux défis à relever ?

La proposition de révision de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines de 1991 a été présentée par la Commission européenne le 26 octobre 2022. Il s'agit à ce stade d'un projet : des amendements, des modifications, … vont être intégrés à ce texte avant le vote au Parlement.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Figurent aujourd'hui dans la proposition :

- l'élargissement du domaine d'application de la DERU aux agglomérations d'assainissement de plus de 1 000 EH ;
- la réduction de la pollution issue du déversement direct d'eaux usées non traitées par temps de pluie ;
- la réduction des rejets en nutriments pour les stations au-dessus de 100 000 EH et de plus de 10 000 EH en zone sensible à l'eutrophisation ;
- la mise en place de traitements tertiaires, notamment pour le traitement des micropolluants, pour les stations de plus de 100 000 EH avant le 31 décembre 2035 puis étendue par la suite aux stations de plus de 10 000 EH en cas de risque pour la santé ou l'environnement ;
- une identification et réduction des pollutions non domestiques pour encourager la valorisation des boues et des eaux usées traitées, réduire les impacts sur les milieux récepteurs et les dysfonctionnements des stations ;
- une responsabilité élargie du producteur pour supporter le coût de traitement des micropolluants ciblant les produits pharmaceutiques et cosmétiques ;
- la neutralité énergétique envisagée d'ici à 2040 pour les stations d'épuration supérieures à 10 000 EH grâce à la production d'énergies renouvelables, notamment de biogaz à partir des boues.

Fin du Réseau Téléphonique Commuté (RTC) et du support filaire cuivre

Le **réseau filaire cuivre** en France a connu son véritable essor au début des **années 1970**. Dans un premier temps réservé à la téléphonie fixe, il a également porté la naissance de l'internet haut débit avec l'ADSL. Désormais moins adapté aux usages des Français, le cuivre est de plus en plus concurrencé par **la fibre optique**, plus *performante*, moins *énergivore*, et surtout *moins sensible aux aléas météorologiques*. **Le numérique s'installe durablement dans notre paysage.**

Les dates clés

A partir de 2023, Orange commencera à démonter les infrastructures RTC par plaques.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Impact sur les installation d'eau

Les installations d'eau de tous types utilisent des équipements destinés à communiquer et partager des informations aux collectivités et aux délégataires. Elles reflètent l'état de santé des ouvrages, et alertent en cas de dysfonctionnement. Pour vous parvenir, ces données circulent sur des réseaux téléphoniques filaires de type RTC ou des lignes internet de type IP gérés par les opérateurs télécom.

Les services RTC et xDSL seront progressivement fermés.

A la résiliation automatique des abonnements par les opérateurs téléphoniques, **les ouvrages d'eau potable ne pourront plus faire remonter d'information à distance. Plus aucune alerte ne parviendra pour prévenir d'un manque d'eau dans un réservoir, ou d'un débordement du réseau d'eaux usées sur la voie publique.**

La Valeur Ajoutée VEOLIA

- Diagnostic sur les installations et plan d'action
- Renouvellement des installations impactées afin d'utiliser le mode de transfert IP
- Traitement de l'obsolescence et montée en gamme des télétransmetteurs
- Baisse du coût de l'abonnement et des communications

Cette évolution de conditions techniques d'exécution du service est susceptible d'entraîner un impact contractuel et financier sur le service des eaux.

Vos interlocuteurs Veolia se rapprocheront de vous, pour répondre à vos différentes questions et échanger là aussi de manière approfondie sur leurs conséquences pour votre service.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

6.9 Inventaire du patrimoine

Installation	*Entité*	*Unité*	*Equipement*	*Année*	*Type*
BRENS - PR de Brens	Bâtiments d'Exploitation	Bâtiments Techniques / Process	Point d'Ancrage		
BRENS - PR de Brens	Distribution Electrique Basse Tension	Distribution Electrique	Compteur Electrique		
BRENS - PR de Brens	Distribution Electrique Basse Tension	Distribution Electrique	Disjoncteur		
BRENS - PR de Brens	Relèvement	Pompage	Appareil de Mesure de Niveau par Ultrasons		SIEMENS
BRENS - PR de Brens	Relèvement	Pompage	Bâche		
BRENS - PR de Brens	Relèvement	Pompage	Barre de Guidage		
BRENS - PR de Brens	Relèvement	Pompage	Clapet à Boule		
BRENS - PR de Brens	Relèvement	Pompage	Jeu de Détecteurs de Niveau Poires		
BRENS - PR de Brens	Relèvement	Pompage	Motopompe Submersible		FLYGT
BRENS - PR de Brens	Relèvement	Pompage	Motopompe Submersible	2020	FLYGT Concertor 6020.180-0083
BRENS - PR de Brens	Relèvement	Pompage	Pied d'Assise		
BRENS - PR de Brens	Relèvement	Pompage	Vanne Manuelle		
BRENS - PR de Brens	Sécurité	Sécurité Chute	Barreaudage		
BRENS - PR de Brens	Unité de Contrôle / Commande	Organes de Contrôle / Commande	Armoire Electrique BT		
BRENS - PR de Brens	Unité de Contrôle / Commande	Organes de Contrôle / Commande	Coffret de Télégestion		
BRENS - PR de Brens	Unité de Contrôle / Commande	Organes de Contrôle / Commande	Poste de Télégestion Autonome RTC		SOFREL S550
BRENS - PR de Brens	Unité de Contrôle / Commande	Protection Electrique	Interrupteur		
BRENS - PR de Brens	Unité de Contrôle / Commande	Protection Electrique	Transformateur Abaisseur		
GAILLAC - DIP de Labourelie	Distribution Electrique Basse Tension	Distribution Electrique	Compteur Electrique		
GAILLAC - DIP de Labourelie	Distribution Electrique Basse Tension	Distribution Electrique	Disjoncteur		
GAILLAC - DIP de Labourelie	Relèvement	Pompage	Appareil de Mesure de Niveau Piézométrique		WYKA
GAILLAC - DIP de Labourelie	Relèvement	Pompage	Clapet à Boule		
GAILLAC - DIP de Labourelie	Relèvement	Pompage	DIP		
GAILLAC - DIP de Labourelie	Relèvement	Pompage	Moteur		
GAILLAC - DIP de Labourelie	Relèvement	Pompage	Vanne Manuelle		
GAILLAC - DIP de Labourelie	Unité de Contrôle / Commande	Organes de Contrôle / Commande	Armoire Electrique BT		
GAILLAC - DIP de Labourelie	Unité de Contrôle / Commande	Organes de Contrôle / Commande	Coffret de Télégestion		
GAILLAC - DIP de Labourelie	Unité de Contrôle / Commande	Organes de Contrôle / Commande	Poste de Télégestion Autonome RTC		SOFREL S550
GAILLAC - PR de Balitrands	Aménagements Extérieurs	Clôtures et Portails	Clôture		
GAILLAC - PR de Balitrands	Aménagements Extérieurs	Clôtures et Portails	Portail		
GAILLAC - PR de	Bâtiments d'Exploitation	Bâtiments Techniques /	Pied de Potence		

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Balitrands		Process			
GAILLAC - PR de Balitrands	Bâtiments d'Exploitation	Bâtiments Techniques / Process	Point d'Ancrage		
GAILLAC - PR de Balitrands	Bâtiments d'Exploitation	Bâtiments Techniques / Process	Potence Amovible		
GAILLAC - PR de Balitrands	Distribution Electrique Basse Tension	Distribution Electrique	Compteur Electrique		
GAILLAC - PR de Balitrands	Distribution Electrique Basse Tension	Distribution Electrique	Disjoncteur		
GAILLAC - PR de Balitrands	Relèvement	Pompage	Appareil de Mesure de Niveau par Ultrasons		
GAILLAC - PR de Balitrands	Relèvement	Pompage	Bâche		
GAILLAC - PR de Balitrands	Relèvement	Pompage	Barre de Guidage		
GAILLAC - PR de Balitrands	Relèvement	Pompage	Clapet à Boule		
GAILLAC - PR de Balitrands	Relèvement	Pompage	Débitmètre Electromagnétique en Conduite		ABB
GAILLAC - PR de Balitrands	Relèvement	Pompage	Jeu de Détecteurs de Niveau Poires		
GAILLAC - PR de Balitrands	Relèvement	Pompage	Motopompe Submersible		FLYGT TP111 CL.H IEC60034-1 IP68
GAILLAC - PR de Balitrands	Relèvement	Pompage	Pied d'Assise		
GAILLAC - PR de Balitrands	Relèvement	Pompage	Vanne Manuelle		
GAILLAC - PR de Balitrands	Sécurité	Sécurité Chute	Barreaudage		
GAILLAC - PR de Balitrands	Unité de Contrôle / Commande	Organes de Contrôle / Commande	Armoire Electrique BT		
GAILLAC - PR de Balitrands	Unité de Contrôle / Commande	Organes de Contrôle / Commande	Coffret de Télégestion		SOFREL S550
GAILLAC - PR de Balitrands	Unité de Contrôle / Commande	Organes de Contrôle / Commande	Poste de Télégestion Autonome RTC		
GAILLAC - PR de Balitrands	Unité de Contrôle / Commande	Protection Electrique	Interrupteur		
GAILLAC - PR de Balitrands	Unité de Contrôle / Commande	Protection Electrique	Transformateur Abaisseur		
GAILLAC - PR de Catalanis	AMENAGEMENTS EXTERIEURS	Clôtures et Portails	Clôture	2016	
GAILLAC - PR de Catalanis	AMENAGEMENTS EXTERIEURS	Clôtures et Portails	Portail		
GAILLAC - PR de Catalanis	AMENAGEMENTS EXTERIEURS	Eclairage	Projecteur		
GAILLAC - PR de Catalanis	BATIMENT D'EXPLOITATION	Appareils de Manutention Fixe	Monorail		
GAILLAC - PR de Catalanis	BATIMENT D'EXPLOITATION	Bâtiments Techniques / Process	Extracteur Centrifuge		
GAILLAC - PR de Catalanis	BATIMENT D'EXPLOITATION	Bâtiments Techniques / Process	Local		
GAILLAC - PR de Catalanis	BATIMENT D'EXPLOITATION	Bâtiments Techniques / Process	Porte		
GAILLAC - PR de Catalanis	CONTROLE COMMANDE	CONTROLE COMMANDE	Armoire Electrique BT		
GAILLAC - PR de Catalanis	CONTROLE COMMANDE	CONTROLE COMMANDE	Automate	2016	YARA IDA-100
GAILLAC - PR de Catalanis	CONTROLE COMMANDE	CONTROLE COMMANDE	Sofrel S550	2009	SOFREL S550
GAILLAC - PR de Catalanis	CONTROLE COMMANDE	PERIPHERIQUES MOTEURS	Variateur de Fréquence	2017	TELEMECANIQUE Altivar 61
GAILLAC - PR de Catalanis	CONTROLE COMMANDE	Protection Electrique	Disjoncteur		
GAILLAC - PR de Catalanis	CONTROLE COMMANDE	Protection Electrique	Interrupteur		
GAILLAC - PR de Catalanis	CONTROLE COMMANDE	Protection Electrique	Transformateur Abaisseur		

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

GAILLAC - PR de Catalanis	NUTRIOX	DISTRIBUTION NUTRIOX	Coffret protection pompe doseuse	2016	
GAILLAC - PR de Catalanis	NUTRIOX	DISTRIBUTION NUTRIOX	pompe à Pistons réglable (ppe doseuse)	2016	MILTON ROY VARIPULSE
GAILLAC - PR de Catalanis	NUTRIOX	STOCKAGE NUTRIOX	Armoire de Dépotage	2016	STOCKAGE & SYSTEMES
GAILLAC - PR de Catalanis	NUTRIOX	STOCKAGE NUTRIOX	Cuve	2016	STOCKAGE & SYSTEMES
GAILLAC - PR de Catalanis	NUTRIOX	STOCKAGE NUTRIOX	Cuve de Rétention	2016	STOCKAGE & SYSTEMES
GAILLAC - PR de Catalanis	NUTRIOX	STOCKAGE NUTRIOX	Indicateur de Niveau à Flotteur	2016	
GAILLAC - PR de Catalanis	POSTE DE REFOULEMENT	Analyses et mesures	Débitmètre Electromagnétique en Conduite	2017	KROHNE OPTIFLUX 2000
GAILLAC - PR de Catalanis	POSTE DE REFOULEMENT	FOSSE A BATARD	Bassin		
GAILLAC - PR de Catalanis	POSTE DE REFOULEMENT	FOSSE A BATARD	Détecteur d'H2S		SENSEPOINT H2S
GAILLAC - PR de Catalanis	POSTE DE REFOULEMENT	FOSSE A BATARD	Grille		entrefer de 40 mm
GAILLAC - PR de Catalanis	POSTE DE REFOULEMENT	FOSSE A BATARD	Préleveur Fixe Thermostaté		ENDRESS HAUSER ASP Station 2000
GAILLAC - PR de Catalanis	POSTE DE REFOULEMENT	FOSSE A BATARD	Vanne Manuelle	2008	TECOFI
GAILLAC - PR de Catalanis	POSTE DE REFOULEMENT	Pompage Cuvon 1	Appareil de Mesure de Niveau par Ultrasons		
GAILLAC - PR de Catalanis	POSTE DE REFOULEMENT	Pompage Cuvon 1	Ballon Anti-Bélier	2017	CHARLATTE 7221B
GAILLAC - PR de Catalanis	POSTE DE REFOULEMENT	Pompage Cuvon 1	Barre de Guidage		
GAILLAC - PR de Catalanis	POSTE DE REFOULEMENT	Pompage Cuvon 1	Clapet à Boule	2017	SOCLA
GAILLAC - PR de Catalanis	POSTE DE REFOULEMENT	Pompage Cuvon 1	Cuve		
GAILLAC - PR de Catalanis	POSTE DE REFOULEMENT	Pompage Cuvon 1	Electropompe Submersible	2017	KSB KRTD 150-400/504UG-S
GAILLAC - PR de Catalanis	POSTE DE REFOULEMENT	Pompage Cuvon 1	Jeu de Détecteurs de Niveau Poires		
GAILLAC - PR de Catalanis	POSTE DE REFOULEMENT	Pompage Cuvon 1	Pied d'Assise	2017	
GAILLAC - PR de Catalanis	POSTE DE REFOULEMENT	Pompage Cuvon 1	Vanne Manuelle		
GAILLAC - PR de Catalanis	POSTE DE REFOULEMENT	Pompage Cuvon 1	Vanne Manuelle		
GAILLAC - PR de Catalanis	POSTE DE REFOULEMENT	Pompage Cuvon 1	Vanne Manuelle	2008	TECOFI
GAILLAC - PR de Catalanis	POSTE DE REFOULEMENT	Pompage Cuvon 2	Appareil de Mesure de Niveau par Ultrasons		
GAILLAC - PR de Catalanis	POSTE DE REFOULEMENT	Pompage Cuvon 2	Barre de Guidage		
GAILLAC - PR de Catalanis	POSTE DE REFOULEMENT	Pompage Cuvon 2	Clapet à Boule	2016	SOCLA
GAILLAC - PR de Catalanis	POSTE DE REFOULEMENT	Pompage Cuvon 2	Cuve		
GAILLAC - PR de Catalanis	POSTE DE REFOULEMENT	Pompage Cuvon 2	Electropompe Submersible	2016	KSB KRTD 150-400/504UG-S
GAILLAC - PR de Catalanis	POSTE DE REFOULEMENT	Pompage Cuvon 2	Jeu de Détecteurs de Niveau Poires		
GAILLAC - PR de Catalanis	POSTE DE REFOULEMENT	Pompage Cuvon 2	Pied d'Assise	2016	
GAILLAC - PR de Catalanis	POSTE DE REFOULEMENT	Pompage Cuvon 2	Vanne Manuelle		
GAILLAC - PR de Catalanis	POSTE DE REFOULEMENT	Pompage Cuvon 2	Vanne Manuelle	2008	TECOFI
GAILLAC - PR de	POSTE DE	Refoulement	Vanne Manuelle	2017	

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Catalanis	REFOULEMENT				
GAILLAC - PR de Catalanis	POSTE DE REFOULEMENT	Refoulement	Ventouse Automatique		SOCLA VE 330
GAILLAC - PR de Catalanis	POSTE DE REFOULEMENT	REGARD BY-PASS	Bassin		
GAILLAC - PR de Catalanis	POSTE DE REFOULEMENT	REGARD BY-PASS	Canal		
GAILLAC - PR de Catalanis	POSTE DE REFOULEMENT	REGARD BY-PASS	Mesure de Niveau par Ultrasons		ENDRESS HAUSER PROSONIC S
GAILLAC - PR de Catalanis	SECURITE	Sécurité Chute	Barreaudage	2016	
GAILLAC - PR de Catalanis	SECURITE	Sécurité Incendie	Extincteur		
GAILLAC - PR de la Cave de Labastide	Aménagements Extérieurs	Clôtures et Portails	Clôture	2020	
GAILLAC - PR de la Cave de Labastide	Aménagements Extérieurs	Clôtures et Portails	Portail	2020	
GAILLAC - PR de la Cave de Labastide	Distribution Electrique Basse Tension	Distribution Electrique	Compteur Electrique	2020	
GAILLAC - PR de la Cave de Labastide	Distribution Electrique Basse Tension	Distribution Electrique	Disjoncteur	2020	
GAILLAC - PR de la Cave de Labastide	Maillage et répartition	Maillage / Répartition	Chambre de Vannes	2020	XYLEM
GAILLAC - PR de la Cave de Labastide	Maillage et répartition	Maillage / Répartition	Clapet à Boule	2020	
GAILLAC - PR de la Cave de Labastide	Maillage et répartition	Maillage / Répartition	Vanne Manuelle	2020	
GAILLAC - PR de la Cave de Labastide	Relèvement	Analyse / Mesure	2 Détecteurs de Niveau Poire	2020	
GAILLAC - PR de la Cave de Labastide	Relèvement	Analyse / Mesure	Sonde de Niveau Piézométrique	2020	
GAILLAC - PR de la Cave de Labastide	Relèvement	Génie Civil	Bouche de lavage	2020	
GAILLAC - PR de la Cave de Labastide	Relèvement	Génie Civil	Dalle propreté	2020	
GAILLAC - PR de la Cave de Labastide	Relèvement	Génie Civil	Ouvrage	2020	XYLEM fibre polyester
GAILLAC - PR de la Cave de Labastide	Relèvement	Pompage	Barre de Guidage et support	2020	
GAILLAC - PR de la Cave de Labastide	Relèvement	Pompage	Canalisation arrivée	2020	
GAILLAC - PR de la Cave de Labastide	Relèvement	Pompage	Canalisation relèvement	2020	
GAILLAC - PR de la Cave de Labastide	Relèvement	Pompage	Motopompe Submersible	2020	XYLEM
GAILLAC - PR de la Cave de Labastide	Relèvement	Pompage	Pied d'Assise	2020	
GAILLAC - PR de la Cave de Labastide	Sécurité	Sécurité Chute	Barreaudage	2020	
GAILLAC - PR de la Cave de	Unité de Contrôle / Commande	Organes de Contrôle / Commande	Armoire Electrique BT	2020	XYLEM ACF 500

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Labastide					
GAILLAC - PR de la Cave de Labastide	Unité de Contrôle / Commande	Organes de Contrôle / Commande	Automate Programmable	2020	XYLEM MOI 501
GAILLAC - PR de la Cave de Labastide	Unité de Contrôle / Commande	Organes de Contrôle / Commande	Ecran d'interface	2020	XYLEM APP 521
GAILLAC - PR de la Cave de Labastide	Unité de Contrôle / Commande	Organes de Contrôle / Commande	Poste de Télégestion GPRS-GSM	2020	
GAILLAC - PR de la Cave de Labastide	Unité de Contrôle / Commande	Organes de Contrôle / Commande	Télésurveillance SOFREL	2020	SOFREL 530
GAILLAC - PR de la Cave de Labastide	Unité de Contrôle / Commande	Protection Electrique	Interrupteur général	2020	
GAILLAC - PR de La Gendarmerie	Aménagements Extérieurs	Clôtures et Portails	Clôture		
GAILLAC - PR de La Gendarmerie	Aménagements Extérieurs	Clôtures et Portails	Portail		
GAILLAC - PR de La Gendarmerie	Distribution Electrique Basse Tension	Distribution Electrique	Compteur Electrique		
GAILLAC - PR de La Gendarmerie	Distribution Electrique Basse Tension	Distribution Electrique	Disjoncteur		
GAILLAC - PR de La Gendarmerie	Relèvement	Pompage	Appareil de Mesure de Niveau par Ultrasons		
GAILLAC - PR de La Gendarmerie	Relèvement	Pompage	Bâche		
GAILLAC - PR de La Gendarmerie	Relèvement	Pompage	Barre de Guidage		
GAILLAC - PR de La Gendarmerie	Relèvement	Pompage	Clapet à Boule		
GAILLAC - PR de La Gendarmerie	Relèvement	Pompage	Jeu de Détecteurs de Niveau Poires		
GAILLAC - PR de La Gendarmerie	Relèvement	Pompage	Motopompe Submersible		WILO EMU FA08.52W
GAILLAC - PR de La Gendarmerie	Relèvement	Pompage	Pied d'Assise		
GAILLAC - PR de La Gendarmerie	Relèvement	Pompage	Pied de Potence		
GAILLAC - PR de La Gendarmerie	Relèvement	Pompage	Potence Amovible		
GAILLAC - PR de La Gendarmerie	Relèvement	Pompage	Vanne Manuelle		
GAILLAC - PR de La Gendarmerie	Sécurité	Sécurité Chute	Barreaudage		
GAILLAC - PR de La Gendarmerie	Unité de Contrôle / Commande	Organes de Contrôle / Commande	Armoire Electrique BT		
GAILLAC - PR de La Gendarmerie	Unité de Contrôle / Commande	Organes de Contrôle / Commande	Coffret de Télégestion		
GAILLAC - PR de La Gendarmerie	Unité de Contrôle / Commande	Organes de Contrôle / Commande	Poste de Télégestion Autonome GSM		SOFREL S550
GAILLAC - PR de La Gendarmerie	Unité de Contrôle / Commande	Protection Electrique	Interrupteur		
GAILLAC - PR de La Gendarmerie	Unité de Contrôle / Commande	Protection Electrique	Transformateur Abaisseur		
GAILLAC - PR de La Mousse	Aménagements Extérieurs	Clôtures et Portails	Clôture		
GAILLAC - PR de La Mousse	Aménagements Extérieurs	Clôtures et Portails	Portail		
GAILLAC - PR de La Mousse	Distribution Electrique Basse Tension	Distribution Electrique	Compteur Electrique		
GAILLAC - PR de La Mousse	Distribution Electrique Basse Tension	Distribution Electrique	Disjoncteur		
GAILLAC - PR de La Mousse	Relèvement	Pompage	4 Poires de niveau		
GAILLAC - PR de La Mousse	Relèvement	Pompage	Bâche		

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

GAILLAC - PR de La Mousse	Relèvement	Pompage	Barre de Guidage		
GAILLAC - PR de La Mousse	Relèvement	Pompage	Canalisation	2015	
GAILLAC - PR de La Mousse	Relèvement	Pompage	Clapet à Boule	2015	
GAILLAC - PR de La Mousse	Relèvement	Pompage	Débitmètre Electromagnétique en Conduite	2015	KROHNE OPTIFLUX 2000
GAILLAC - PR de La Mousse	Relèvement	Pompage	Mesure de Niveau par Ultrasons	2015	
GAILLAC - PR de La Mousse	Relèvement	Pompage	Motopompe Submersible	2015	FLYGT 3085.160
GAILLAC - PR de La Mousse	Relèvement	Pompage	Pied d'Assise		
GAILLAC - PR de La Mousse	Relèvement	Pompage	Vanne Manuelle	2015	
GAILLAC - PR de La Mousse	Sécurité	Sécurité Chute	Barreaudage		
GAILLAC - PR de La Mousse	Unité de Contrôle / Commande	Organes de Contrôle / Commande	Armoire Electrique BT	2015	
GAILLAC - PR de La Mousse	Unité de Contrôle / Commande	Organes de Contrôle / Commande	Coffret de Télégestion	2015	SOFREL S550
GAILLAC - PR de La Mousse	Unité de Contrôle / Commande	Protection Electrique	Interrupteur		
GAILLAC - PR de La Mousse	Unité de Contrôle / Commande	Protection Electrique	Transformateur Abaisseur		
GAILLAC - PR de L'Hortalisse	Aménagements Extérieurs	Clôtures et Portails	Clôture		
GAILLAC - PR de L'Hortalisse	Aménagements Extérieurs	Clôtures et Portails	Portail		
GAILLAC - PR de L'Hortalisse	Distribution Electrique Basse Tension	Distribution Electrique	Compteur Electrique		
GAILLAC - PR de L'Hortalisse	Distribution Electrique Basse Tension	Distribution Electrique	Disjoncteur		
GAILLAC - PR de L'Hortalisse	Relèvement	Pompage	Appareil de Mesure de Niveau par Ultrasons		SIEMENS
GAILLAC - PR de L'Hortalisse	Relèvement	Pompage	Bâche		
GAILLAC - PR de L'Hortalisse	Relèvement	Pompage	Barre de Guidage		
GAILLAC - PR de L'Hortalisse	Relèvement	Pompage	Clapet à Boule		
GAILLAC - PR de L'Hortalisse	Relèvement	Pompage	Détecteur de Niveau Poire		
GAILLAC - PR de L'Hortalisse	Relèvement	Pompage	Motopompe Submersible		KSB AMAREX F65-210/014 YG-185
GAILLAC - PR de L'Hortalisse	Relèvement	Pompage	Pied d'Assise		
GAILLAC - PR de L'Hortalisse	Relèvement	Pompage	Vanne Manuelle		
GAILLAC - PR de L'Hortalisse	Sécurité	Sécurité Chute	Barreaudage		
GAILLAC - PR de L'Hortalisse	Unité de Contrôle / Commande	Organes de Contrôle / Commande	Armoire Electrique BT		
GAILLAC - PR de L'Hortalisse	Unité de Contrôle / Commande	Protection Electrique	Interrupteur		
GAILLAC - PR de L'Hortalisse	Unité de Contrôle / Commande	Protection Electrique	Transformateur Abaisseur		
GAILLAC - PR de Longueville	Aménagements Extérieurs	Clôtures et Portails	Clôture		
GAILLAC - PR de Longueville	Aménagements Extérieurs	Clôtures et Portails	Portail		
GAILLAC - PR de Longueville	Bâtiments d'Exploitation	Bâtiments Techniques / Process	Pied de Potence		
GAILLAC - PR de Longueville	Bâtiments d'Exploitation	Bâtiments Techniques / Process	Point d'Ancrage		
GAILLAC - PR de	Bâtiments d'Exploitation	Bâtiments Techniques /	Potence Amovible		

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Longueville		Process			
GAILLAC - PR de Longueville	Distribution Electrique Basse Tension	Distribution Electrique	Compteur Electrique		
GAILLAC - PR de Longueville	Distribution Electrique Basse Tension	Distribution Electrique	Disjoncteur		
GAILLAC - PR de Longueville	Relèvement	Pompage	Appareil de Mesure de Niveau par Ultrasons		SIEMENS
GAILLAC - PR de Longueville	Relèvement	Pompage	Bâche		
GAILLAC - PR de Longueville	Relèvement	Pompage	Barre de Guidage		
GAILLAC - PR de Longueville	Relèvement	Pompage	Clapet à Boule		
GAILLAC - PR de Longueville	Relèvement	Pompage	Débitmètre Electromagnétique en Conduite		SIEMENS
GAILLAC - PR de Longueville	Relèvement	Pompage	Jeu de Détecteurs de Niveau Poires		
GAILLAC - PR de Longueville	Relèvement	Pompage	Motopompe Submersible		FLYGT TP111 CL.H IEC60034-1 IP68
GAILLAC - PR de Longueville	Relèvement	Pompage	Pied d'Assise		
GAILLAC - PR de Longueville	Relèvement	Pompage	Vanne Manuelle		
GAILLAC - PR de Longueville	Sécurité	Sécurité Chute	Barreaudage		
GAILLAC - PR de Longueville	Unité de Contrôle / Commande	Organes de Contrôle / Commande	Armoire Electrique BT		
GAILLAC - PR de Longueville	Unité de Contrôle / Commande	Organes de Contrôle / Commande	Coffret de Télégestion		SOFREL S550
GAILLAC - PR de Longueville	Unité de Contrôle / Commande	Organes de Contrôle / Commande	Poste de Télégestion Autonome GSM		
GAILLAC - PR de Longueville	Unité de Contrôle / Commande	Protection Electrique	Interrupteur		
GAILLAC - PR de Longueville	Unité de Contrôle / Commande	Protection Electrique	Transformateur Abaisseur		
GAILLAC - PR de Piquerouge	Aménagements Extérieurs	Clôtures et Portails	Clôture		
GAILLAC - PR de Piquerouge	Aménagements Extérieurs	Clôtures et Portails	Portail		
GAILLAC - PR de Piquerouge	Distribution Electrique Basse Tension	Distribution Electrique	Compteur Electrique		
GAILLAC - PR de Piquerouge	Distribution Electrique Basse Tension	Distribution Electrique	Disjoncteur		
GAILLAC - PR de Piquerouge	Relèvement	Pompage	Appareil de Mesure de Niveau par Ultrasons		MILLTRONICS
GAILLAC - PR de Piquerouge	Relèvement	Pompage	Bâche		
GAILLAC - PR de Piquerouge	Relèvement	Pompage	Barre de Guidage		
GAILLAC - PR de Piquerouge	Relèvement	Pompage	Détecteur de Niveau Poire		
GAILLAC - PR de Piquerouge	Relèvement	Pompage	Motopompe Submersible		KSB AMAREX F80-210
GAILLAC - PR de Piquerouge	Relèvement	Pompage	Motopompe Submersible		KSB AMAREX F80-211
GAILLAC - PR de Piquerouge	Relèvement	Pompage	Pied d'Assise		
GAILLAC - PR de Piquerouge	Sécurité	Sécurité Chute	Barreaudage		
GAILLAC - PR de Piquerouge	Unité de Contrôle / Commande	Organes de Contrôle / Commande	Armoire Electrique BT		
GAILLAC - PR de Piquerouge	Unité de Contrôle / Commande	Organes de Contrôle / Commande	Coffret de Télégestion		SOFREL S550
GAILLAC - PR de Piquerouge	Unité de Contrôle / Commande	Organes de Contrôle / Commande	Poste de Télégestion Autonome RTC		PERAX P200X

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

GAILLAC - PR de Piquerouge	Unité de Contrôle / Commande	Protection Electrique	Interrupteur		
GAILLAC - PR de Piquerouge	Unité de Contrôle / Commande	Protection Electrique	Transformateur Abaisseur		
GAILLAC - PR de Pouille	Aménagements Extérieurs	Clôtures et Portails	Clôture		
GAILLAC - PR de Pouille	Aménagements Extérieurs	Clôtures et Portails	Portail		
GAILLAC - PR de Pouille	Bâtiments d'Exploitation	Bâtiments Techniques / Process	Point d'Ancrage		
GAILLAC - PR de Pouille	Distribution Electrique Basse Tension	Distribution Electrique	Compteur Electrique		
GAILLAC - PR de Pouille	Distribution Electrique Basse Tension	Distribution Electrique	Disjoncteur		
GAILLAC - PR de Pouille	Relèvement	Pompage	Appareil de Mesure de Niveau Piézométrique		
GAILLAC - PR de Pouille	Relèvement	Pompage	Bâche		
GAILLAC - PR de Pouille	Relèvement	Pompage	Barre de Guidage		
GAILLAC - PR de Pouille	Relèvement	Pompage	Clapet à Boule		
GAILLAC - PR de Pouille	Relèvement	Pompage	Compresseur à Vis		KAESER SX3
GAILLAC - PR de Pouille	Relèvement	Pompage	Jeu de Détecteurs de Niveau Poires		
GAILLAC - PR de Pouille	Relèvement	Pompage	Motopompe Submersible		FLYGT TP111 CL.H IEC60034-1 IP68
GAILLAC - PR de Pouille	Relèvement	Pompage	Pied d'Assise		
GAILLAC - PR de Pouille	Relèvement	Pompage	Vanne Manuelle		
GAILLAC - PR de Pouille	Sécurité	Sécurité Chute	Barreaudage		
GAILLAC - PR de Pouille	Unité de Contrôle / Commande	Organes de Contrôle / Commande	Armoire Electrique BT		
GAILLAC - PR de Pouille	Unité de Contrôle / Commande	Organes de Contrôle / Commande	Coffret de Télégestion		SOFREL S550
GAILLAC - PR de Pouille	Unité de Contrôle / Commande	Organes de Contrôle / Commande	Poste de Télégestion Autonome RTC		SOFREL S550
GAILLAC - PR de Pouille	Unité de Contrôle / Commande	Protection Electrique	Interrupteur		
GAILLAC - PR de Pouille	Unité de Contrôle / Commande	Protection Electrique	Transformateur Abaisseur		
GAILLAC - PR de Roumagnac	Aménagements Extérieurs	Clôtures et Portails	Clôture		
GAILLAC - PR de Roumagnac	Aménagements Extérieurs	Clôtures et Portails	Portail		
GAILLAC - PR de Roumagnac	Distribution Electrique Basse Tension	Distribution Electrique	Compteur Electrique		
GAILLAC - PR de Roumagnac	Distribution Electrique Basse Tension	Distribution Electrique	Disjoncteur		
GAILLAC - PR de Roumagnac	Relèvement	Pompage	Appareil de Mesure de Niveau par Ultrasons		
GAILLAC - PR de Roumagnac	Relèvement	Pompage	Bâche		
GAILLAC - PR de Roumagnac	Relèvement	Pompage	Barre de Guidage		
GAILLAC - PR de Roumagnac	Relèvement	Pompage	Jeu de Détecteurs de Niveau Poires		
GAILLAC - PR de Roumagnac	Relèvement	Pompage	Motopompe Submersible		FLYGT TP111 CL.H IEC60034-1 IP68
GAILLAC - PR de Roumagnac	Relèvement	Pompage	Pied d'Assise		
GAILLAC - PR de Roumagnac	Sécurité	Sécurité Chute	Barreaudage		
GAILLAC - PR de	Unité de Contrôle /	Organes de Contrôle /	Armoire Electrique BT		

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Roumagnac	Commande	Commande			
GAILLAC - PR de Roumagnac	Unité de Contrôle / Commande	Organes de Contrôle / Commande	Coffret de Télégestion		SOFREL S550
GAILLAC - PR de Roumagnac	Unité de Contrôle / Commande	Organes de Contrôle / Commande	Poste de Télégestion Autonome RTC		
GAILLAC - PR de Roumagnac	Unité de Contrôle / Commande	Protection Electrique	Interrupteur		
GAILLAC - PR de Roumagnac	Unité de Contrôle / Commande	Protection Electrique	Transformateur Abaisseur		
GAILLAC - PR de Saint Jean	Bâtiments	Bâtiments	Local		
GAILLAC - PR de Saint Jean	Bâtiments	Bâtiments	Palan Electrique		VERLINDE
GAILLAC - PR de Saint Jean	Bâtiments	Bâtiments	Porte		
GAILLAC - PR de Saint Jean	Bâtiments	Bâtiments	Rail		
GAILLAC - PR de Saint Jean	Bypass	by-pass	Appareil de mesure de niveau par radar		
GAILLAC - PR de Saint Jean	Bypass	by-pass	Appareil de mesure de niveau par radar	2016	VEGA vegapuls WL61
GAILLAC - PR de Saint Jean	Distribution Electrique Basse Tension	Distribution Electrique	Compteur Electrique		
GAILLAC - PR de Saint Jean	Distribution Electrique Basse Tension	Distribution Electrique	Disjoncteur		
GAILLAC - PR de Saint Jean	Prétraitement	Dessablage	Bâche		
GAILLAC - PR de Saint Jean	Relèvement	Pompage	Appareil de Mesure de Niveau par Ultrasons		MILLTRONICS
GAILLAC - PR de Saint Jean	Relèvement	Pompage	Bâche		
GAILLAC - PR de Saint Jean	Relèvement	Pompage	Barre de Guidage		
GAILLAC - PR de Saint Jean	Relèvement	Pompage	Clapet à Boule		
GAILLAC - PR de Saint Jean	Relèvement	Pompage	Jeu de Détecteurs de Niveau Poires		
GAILLAC - PR de Saint Jean	Relèvement	Pompage	Motopompe Submersible		FLYGT Concertor 6020.180-0058
GAILLAC - PR de Saint Jean	Relèvement	Pompage	Motopompe Submersible		FLYGT TP111 CL.H IEC60034-1 IP68
GAILLAC - PR de Saint Jean	Relèvement	Pompage	Pied d'Assise		
GAILLAC - PR de Saint Jean	Relèvement	Pompage	Vanne Manuelle		
GAILLAC - PR de Saint Jean	Sécurité	Sécurité Chute	Barreaudage		
GAILLAC - PR de Saint Jean	Unité de Contrôle / Commande	Organes de Contrôle / Commande	Armoire Electrique BT		
GAILLAC - PR de Saint Jean	Unité de Contrôle / Commande	Organes de Contrôle / Commande	Coffret de Télégestion		
GAILLAC - PR de Saint Jean	Unité de Contrôle / Commande	Organes de Contrôle / Commande	Poste de Télégestion Autonome RTC		SOFREL S550
GAILLAC - PR de Saint Jean	Unité de Contrôle / Commande	Protection Electrique	Interrupteur		
GAILLAC - PR de Saint Jean	Unité de Contrôle / Commande	Protection Electrique	Transformateur Abaisseur		
GAILLAC - PR de Tessonnieres	Aménagements Extérieurs	Clôtures et Portails	Clôture		
GAILLAC - PR de Tessonnieres	Aménagements Extérieurs	Clôtures et Portails	Portail		
GAILLAC - PR de Tessonnieres	Aménagements Extérieurs	Espaces Verts	Pelouse		
GAILLAC - PR de Tessonnieres	Distribution Electrique Basse Tension	Distribution Electrique	Compteur Electrique		
GAILLAC - PR de Tessonnieres	Distribution Electrique Basse Tension	Distribution Electrique	Disjoncteur		

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

GAILLAC - PR de Tessonnieres	Relèvement	Pompage	Appareil de Mesure de Niveau par Ultrasons		SIEMENS
GAILLAC - PR de Tessonnieres	Relèvement	Pompage	Bâche		
GAILLAC - PR de Tessonnieres	Relèvement	Pompage	Barre de Guidage		
GAILLAC - PR de Tessonnieres	Relèvement	Pompage	Débitmètre Electromagnétique en Conduite	2018	KROHNE
GAILLAC - PR de Tessonnieres	Relèvement	Pompage	Jeu de Détecteurs de Niveau Poires	2018	SIEMENS
GAILLAC - PR de Tessonnieres	Relèvement	Pompage	Motopompe Submersible	2018	FLYGT NP3127 SH24
GAILLAC - PR de Tessonnieres	Relèvement	Pompage	Pied d'Assise	2018	FLYGT
GAILLAC - PR de Tessonnieres	Sécurité	Sécurité Chute	Barreaudage		
GAILLAC - PR de Tessonnieres	Unité de Contrôle / Commande	Organes de Contrôle / Commande	Armoire Electrique BT	2018	ITECOM
GAILLAC - PR de Tessonnieres	Unité de Contrôle / Commande	Organes de Contrôle / Commande	Coffret de Télégestion	2018	SOFREL S550
GAILLAC - PR de Tessonnieres	Unité de Contrôle / Commande	Protection Electrique	Interrupteur		
GAILLAC - PR de Tessonnieres	Unité de Contrôle / Commande	Protection Electrique	Transformateur Abaisseur		
GAILLAC - PR du Quai	Bâtiments	Bâtiments	Local		
GAILLAC - PR du Quai	Bâtiments	Bâtiments	Palan Electrique		VERLINDE 531
GAILLAC - PR du Quai	Bâtiments	Bâtiments	Porte		
GAILLAC - PR du Quai	Bâtiments	Bâtiments	Rail		
GAILLAC - PR du Quai	Bypass	by-pass	Appareil de mesure de niveau par radar		
GAILLAC - PR du Quai	Bypass	by-pass	Détecteur de Passage		
GAILLAC - PR du Quai	Distribution Electrique Basse Tension	Distribution Electrique	Compteur Electrique		
GAILLAC - PR du Quai	Distribution Electrique Basse Tension	Distribution Electrique	Disjoncteur		
GAILLAC - PR du Quai	Prétraitement	Dessablage	Bâche		
GAILLAC - PR du Quai	Relèvement	Pompage	Appareil de Mesure de Niveau par Ultrasons		MILLTRONICS
GAILLAC - PR du Quai	Relèvement	Pompage	Bâche		
GAILLAC - PR du Quai	Relèvement	Pompage	Barre de Guidage		
GAILLAC - PR du Quai	Relèvement	Pompage	Clapet à Boule		
GAILLAC - PR du Quai	Relèvement	Pompage	Jeu de Détecteurs de Niveau Poires		
GAILLAC - PR du Quai	Relèvement	Pompage	Motopompe Submersible		FLYGT 3171-181-063 0048
GAILLAC - PR du Quai	Relèvement	Pompage	Motopompe Submersible		FLYGT 3202.350
GAILLAC - PR du Quai	Relèvement	Pompage	Pied d'Assise		
GAILLAC - PR du Quai	Relèvement	Pompage	Vanne Manuelle		
GAILLAC - PR du Quai	Sécurité	Sécurité Chute	Barreaudage		
GAILLAC - PR du Quai	Unité de Contrôle / Commande	Organes de Contrôle / Commande	Armoire Electrique BT		
GAILLAC - PR du Quai	Unité de Contrôle / Commande	Organes de Contrôle / Commande	Coffret de Télégestion		

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

GAILLAC - PR du Quai	Unité de Contrôle / Commande	Organes de Contrôle / Commande	Poste de Télégestion Autonome RTC		SOFREL S550
GAILLAC - PR du Quai	Unité de Contrôle / Commande	Protection Electrique	Interrupteur		
GAILLAC - PR du Quai	Unité de Contrôle / Commande	Protection Electrique	Transformateur Abaisseur		
GAILLAC - PR Les Conquêtes	Aménagements Extérieurs	Clôtures et Portails	Clôture		
GAILLAC - PR Les Conquêtes	Aménagements Extérieurs	Clôtures et Portails	Portail		
GAILLAC - PR Les Conquêtes	Distribution Electrique Basse Tension	Distribution Electrique	Compteur Electrique		
GAILLAC - PR Les Conquêtes	Distribution Electrique Basse Tension	Distribution Electrique	Disjoncteur		
GAILLAC - PR Les Conquêtes	Relèvement	Pompage	Appareil de Mesure de Niveau par Ultrasons		
GAILLAC - PR Les Conquêtes	Relèvement	Pompage	Bâche		
GAILLAC - PR Les Conquêtes	Relèvement	Pompage	Barre de Guidage		
GAILLAC - PR Les Conquêtes	Relèvement	Pompage	Clapet à Boule		
GAILLAC - PR Les Conquêtes	Relèvement	Pompage	Jeu de Détecteurs de Niveau Poires		
GAILLAC - PR Les Conquêtes	Relèvement	Pompage	Motopompe Submersible		FLYGT
GAILLAC - PR Les Conquêtes	Relèvement	Pompage	Pied d'Assise		
GAILLAC - PR Les Conquêtes	Relèvement	Pompage	Vanne Manuelle		
GAILLAC - PR Les Conquêtes	Sécurité	Sécurité Chute	Barreaudage		
GAILLAC - PR Les Conquêtes	Unité de Contrôle / Commande	Organes de Contrôle / Commande	Armoire Electrique BT		
GAILLAC - PR Les Conquêtes	Unité de Contrôle / Commande	Protection Electrique	Interrupteur		
GAILLAC - PR Les Conquêtes	Unité de Contrôle / Commande	Protection Electrique	Transformateur Abaisseur		
GAILLAC - PR Les Fedies	Aménagements Extérieurs	Clôtures et Portails	Clôture		
GAILLAC - PR Les Fedies	Aménagements Extérieurs	Clôtures et Portails	Portail		
GAILLAC - PR Les Fedies	Bâtiments d'Exploitation	Bâtiments Techniques / Process	Pied de Potence		
GAILLAC - PR Les Fedies	Bâtiments d'Exploitation	Bâtiments Techniques / Process	Point d'Ancrage		
GAILLAC - PR Les Fedies	Bâtiments d'Exploitation	Bâtiments Techniques / Process	Potence Amovible		
GAILLAC - PR Les Fedies	Distribution Electrique Basse Tension	Distribution Electrique	Compteur Electrique		
GAILLAC - PR Les Fedies	Distribution Electrique Basse Tension	Distribution Electrique	Disjoncteur		
GAILLAC - PR Les Fedies	Relèvement	Pompage	Appareil de Mesure de Niveau par Ultrasons		
GAILLAC - PR Les Fedies	Relèvement	Pompage	Bâche		
GAILLAC - PR Les Fedies	Relèvement	Pompage	Barre de Guidage		
GAILLAC - PR Les Fedies	Relèvement	Pompage	Clapet à Boule		
GAILLAC - PR Les Fedies	Relèvement	Pompage	Débitmètre Electromagnétique en Conduite		ENDRESS HAUSER
GAILLAC - PR Les Fedies	Relèvement	Pompage	Jeu de Détecteurs de Niveau Poires		
GAILLAC - PR Les Fedies	Relèvement	Pompage	Motopompe Submersible		FLYGT

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

GAILLAC - PR Les Fedies	Relèvement	Pompage	Pied d'Assise		
GAILLAC - PR Les Fedies	Relèvement	Pompage	Vanne Manuelle		
GAILLAC - PR Les Fedies	Sécurité	Sécurité Chute	Barreaudage		
GAILLAC - PR Les Fedies	Unité de Contrôle / Commande	Organes de Contrôle / Commande	Armoire Electrique BT		
GAILLAC - PR Les Fedies	Unité de Contrôle / Commande	Organes de Contrôle / Commande	Coffret de Télégestion		
GAILLAC - PR Les Fedies	Unité de Contrôle / Commande	Organes de Contrôle / Commande	Poste de Télégestion Autonome GSM		SOFREL S550
GAILLAC - PR Les Fedies	Unité de Contrôle / Commande	Protection Electrique	Interrupteur		
GAILLAC - PR Les Fedies	Unité de Contrôle / Commande	Protection Electrique	Transformateur Abaisseur		
GAILLAC - PR Route de Saurs	Aménagements Extérieurs	Clôtures et Portails	Clôture		
GAILLAC - PR Route de Saurs	Aménagements Extérieurs	Clôtures et Portails	Portail		
GAILLAC - PR Route de Saurs	Bâtiments d'Exploitation	Bâtiments Techniques / Process	Pied de Potence		
GAILLAC - PR Route de Saurs	Bâtiments d'Exploitation	Bâtiments Techniques / Process	Point d'Ancrage		
GAILLAC - PR Route de Saurs	Bâtiments d'Exploitation	Bâtiments Techniques / Process	Potence Amovible		
GAILLAC - PR Route de Saurs	Distribution Electrique Basse Tension	Distribution Electrique	Compteur Electrique		
GAILLAC - PR Route de Saurs	Distribution Electrique Basse Tension	Distribution Electrique	Disjoncteur		
GAILLAC - PR Route de Saurs	Relèvement	Pompage	Appareil de Mesure de Niveau par Ultrasons		
GAILLAC - PR Route de Saurs	Relèvement	Pompage	Bâche		
GAILLAC - PR Route de Saurs	Relèvement	Pompage	Barre de Guidage		
GAILLAC - PR Route de Saurs	Relèvement	Pompage	Clapet à Boule		
GAILLAC - PR Route de Saurs	Relèvement	Pompage	Jeu de Détecteurs de Niveau Poires		
GAILLAC - PR Route de Saurs	Relèvement	Pompage	Motopompe Submersible		FLYGT TP111 CL.H IEC60034-1 IP68
GAILLAC - PR Route de Saurs	Relèvement	Pompage	Pied d'Assise		
GAILLAC - PR Route de Saurs	Relèvement	Pompage	Vanne Manuelle		
GAILLAC - PR Route de Saurs	Sécurité	Sécurité Chute	Barreaudage		
GAILLAC - PR Route de Saurs	Unité de Contrôle / Commande	Organes de Contrôle / Commande	Armoire Electrique BT		
GAILLAC - PR Route de Saurs	Unité de Contrôle / Commande	Organes de Contrôle / Commande	Coffret de Télégestion		
GAILLAC - PR Route de Saurs	Unité de Contrôle / Commande	Organes de Contrôle / Commande	Poste de Télégestion Autonome RTC		
GAILLAC - PR Route de Saurs	Unité de Contrôle / Commande	Protection Electrique	Interrupteur		
GAILLAC - PR Route de Saurs	Unité de Contrôle / Commande	Protection Electrique	Transformateur Abaisseur		
GAILLAC - STEP de Boissel	Alimentation Eau Brute	Pompage	Electropompe Submersible		KSB AMAREX F65-160/014YG-162
GAILLAC - STEP de Boissel	Décantation Physique / Clarification	Décantation Statique	Cuve		
GAILLAC - STEP de Boissel	DISQUE BIOLOGIQUE	Clarification	Lamelles		
GAILLAC - STEP de Boissel	DISQUE BIOLOGIQUE	Disque Biologique	Motoréducteur		
GAILLAC - STEP de Boissel	DISQUE BIOLOGIQUE	Recirculation	Motopompe de Surface		

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

GAILLAC - STEP de Boissel	DISQUE BIOLOGIQUE	Recirculation	Vanne Motorisée		
GAILLAC - STEP de Boissel	Rejet Eau	Canal et Canalisation	Canal		
GAILLAC - STEP de Boissel	Unité de Contrôle / Commande	Organes de Contrôle / Commande	Coffret Electrique		
GAILLAC - STEP de Longueville	AIR AERATION BIOLIX	SURPRESSEURS BIOLIX	Appareil de Mesure de la Température		
GAILLAC - STEP de Longueville	AIR AERATION BIOLIX	SURPRESSEURS BIOLIX	Appareil de Mesure de Pression en Conduite		ENDRESS HAUSER DELTABAR S PMD75-ABJ7881BAAA
GAILLAC - STEP de Longueville	AIR AERATION BIOLIX	SURPRESSEURS BIOLIX	Clapet à Battant		
GAILLAC - STEP de Longueville	AIR AERATION BIOLIX	SURPRESSEURS BIOLIX	Débitmètre Electromagnétique en Conduite		
GAILLAC - STEP de Longueville	AIR AERATION BIOLIX	SURPRESSEURS BIOLIX	Soupape de Sûreté		
GAILLAC - STEP de Longueville	AIR AERATION BIOLIX	SURPRESSEURS BIOLIX	Surpresseur à Lobes Mono-Etagé		ROBUSCHI ROBOX EVOLUTION - RBS 46/F
GAILLAC - STEP de Longueville	AIR AERATION BIOLIX	SURPRESSEURS BIOLIX	Vanne Manuelle		
GAILLAC - STEP de Longueville	AIR AERATION FILES 1 ET 2	SURPRESSEURS AERATION	Clapet à Battant		
GAILLAC - STEP de Longueville	AIR AERATION FILES 1 ET 2	SURPRESSEURS AERATION	Débitmètre Electromagnétique en Conduite		
GAILLAC - STEP de Longueville	AIR AERATION FILES 1 ET 2	SURPRESSEURS AERATION	Filtre à Air		
GAILLAC - STEP de Longueville	AIR AERATION FILES 1 ET 2	SURPRESSEURS AERATION	Sécheur d'Air		SOME INDUSTRIE
GAILLAC - STEP de Longueville	AIR AERATION FILES 1 ET 2	SURPRESSEURS AERATION	Soupape de Sûreté		
GAILLAC - STEP de Longueville	AIR AERATION FILES 1 ET 2	SURPRESSEURS AERATION	Surpresseur à Lobes Mono-Etagé	2021	AERZEN D52S
GAILLAC - STEP de Longueville	AIR AERATION FILES 1 ET 2	SURPRESSEURS AERATION	Surpresseur à Lobes Mono-Etagé	2021	AERZEN D52S
GAILLAC - STEP de Longueville	AIR AERATION FILES 1 ET 2	SURPRESSEURS AERATION	Surpresseur à Lobes Mono-Etagé		ROBUSCHI ROBOX EVOLUTION - ES 105/4P-RV
GAILLAC - STEP de Longueville	AIR AERATION FILES 1 ET 2	SURPRESSEURS AERATION	Vanne Manuelle		
GAILLAC - STEP de Longueville	AIR AERATION FILES 1 ET 2	SURPRESSEURS AERATION	Vanne Manuelle		
GAILLAC - STEP de Longueville	AIR AERATION FILES 1 ET 2	SURPRESSEURS AERATION	Vanne Pneumatique		
GAILLAC - STEP de Longueville	AIR DE SERVICE	AIR DE SERVICE	Accessoires air de service		
GAILLAC - STEP de Longueville	AIR DE SERVICE	AIR DE SERVICE	Compresseur à Pistons		WORTHINGTON CREYSSENSAC mod DNXPRO32006250366000
GAILLAC - STEP de Longueville	AIR DE SERVICE	AIR DE SERVICE	Vanne Manuelle		
GAILLAC - STEP de Longueville	ALIMENTATION AEP	ALIMENTATION AEP	Canalisation		
GAILLAC - STEP de Longueville	ALIMENTATION AEP	ALIMENTATION AEP	Compteur Mécanique		
GAILLAC - STEP de Longueville	ALIMENTATION AEP	ALIMENTATION AEP	Disconnecteur		
GAILLAC - STEP de Longueville	ALIMENTATION AEP	ALIMENTATION AEP	Vanne Manuelle		
GAILLAC - STEP de Longueville	AMENAGEMENTS EXTERIEURS	CLOTURE ET PORTAIL	Clôture		
GAILLAC - STEP de Longueville	AMENAGEMENTS EXTERIEURS	CLOTURE ET PORTAIL	Portail automatique		
GAILLAC - STEP de Longueville	AMENAGEMENTS EXTERIEURS	ECLAIRAGE EXTERIEUR	Lampadaire		
GAILLAC - STEP de Longueville	AMENAGEMENTS EXTERIEURS	Espaces Verts	Arbres		
GAILLAC - STEP	AMENAGEMENTS	Espaces Verts	Pelouse		

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

de Longueville	EXTERIEURS				
GAILLAC - STEP de Longueville	AMENAGEMENTS EXTERIEURS	VOIERIE RESEAUX DIVERS	Réseau Arrosage		
GAILLAC - STEP de Longueville	BATIMENTS D'EXPLOITATION	Appareils de Manutention	Chariot		
GAILLAC - STEP de Longueville	BATIMENTS D'EXPLOITATION	Appareils de Manutention	Grue		
GAILLAC - STEP de Longueville	BATIMENTS D'EXPLOITATION	Appareils de Manutention	Monorail		
GAILLAC - STEP de Longueville	BATIMENTS D'EXPLOITATION	Appareils de Manutention	Palan Manuel		
GAILLAC - STEP de Longueville	BATIMENTS D'EXPLOITATION	Appareils de Manutention	Palan Manuel		VERLINDE VL5
GAILLAC - STEP de Longueville	BATIMENTS D'EXPLOITATION	Appareils de Manutention	Pont Roulant		
GAILLAC - STEP de Longueville	BATIMENTS D'EXPLOITATION	Appareils de Manutention	Portique à Bras		
GAILLAC - STEP de Longueville	BATIMENTS D'EXPLOITATION	Appareils de Manutention	Potence Fixe		
GAILLAC - STEP de Longueville	BATIMENTS D'EXPLOITATION	Appareils de Manutention	Potence Fixe		matériau acier galva
GAILLAC - STEP de Longueville	BATIMENTS D'EXPLOITATION	Appareils de Manutention	TREPIED DURAHOIST 3POD		100504
GAILLAC - STEP de Longueville	BATIMENTS D'EXPLOITATION	Appareils de Manutention	TREUIL DURAHOIST 15M stop chute		1005149-A
GAILLAC - STEP de Longueville	BATIMENTS D'EXPLOITATION	BATIMENTS	Ascenseur / Monte Charge		
GAILLAC - STEP de Longueville	BATIMENTS D'EXPLOITATION	BATIMENTS	Ballon d'Eau Chaude		
GAILLAC - STEP de Longueville	BATIMENTS D'EXPLOITATION	BATIMENTS	Bloc Issue de Secours		
GAILLAC - STEP de Longueville	BATIMENTS D'EXPLOITATION	BATIMENTS	Climatiseur		
GAILLAC - STEP de Longueville	BATIMENTS D'EXPLOITATION	BATIMENTS	Convecteur		
GAILLAC - STEP de Longueville	BATIMENTS D'EXPLOITATION	BATIMENTS	Lampe Néon		
GAILLAC - STEP de Longueville	BATIMENTS D'EXPLOITATION	BATIMENTS	Lecteur de Badge		
GAILLAC - STEP de Longueville	BATIMENTS D'EXPLOITATION	BATIMENTS	Sanitaire		
GAILLAC - STEP de Longueville	BATIMENTS D'EXPLOITATION	BATIMENTS	Ventilateur Hyper Cobra S61		Hyper Cobra S61 Type FBSP 80A
GAILLAC - STEP de Longueville	CHAMBRE DE SECURITE	Cuve	Bâche		
GAILLAC - STEP de Longueville	CHAMBRE DE SECURITE	Cuve	Vanne Motorisée		
GAILLAC - STEP de Longueville	CHAMBRE DE SECURITE	detecteurs	Détecteur d'Explosivité (CH4)		OPTIMA IR
GAILLAC - STEP de Longueville	CHAMBRE DE SECURITE	detecteurs	Détecteur d'H2S		SENSEPOINT H2S
GAILLAC - STEP de Longueville	CHLORURE FERRIQUE	DOSAGE FECL3	Débitmètre Electromagnétique en Conduite		ENDRESS HAUSER PROMAG H 50H04-GADA1AA0AAAA
GAILLAC - STEP de Longueville	CHLORURE FERRIQUE	DOSAGE FECL3	Débitmètre Electromagnétique en Conduite		ENDRESS HAUSER PROMAG H-50H04-GADA1AA0AAAA
GAILLAC - STEP de Longueville	CHLORURE FERRIQUE	DOSAGE FECL3	Pompe à Pistons-Membranes		
GAILLAC - STEP de Longueville	CHLORURE FERRIQUE	DOSAGE FECL3	Pompe à Pistons-Membranes		DOSAPRO MILTON ROY
GAILLAC - STEP de Longueville	CHLORURE FERRIQUE	DOSAGE FECL3	Vanne Manuelle		
GAILLAC - STEP de Longueville	CHLORURE FERRIQUE	STOCKAGE FECL3	Appareil de Mesure de Niveau par Ultrasons		ENDRESS HAUSER PROSONIC S-FMU 90 R11CA111AA1A
GAILLAC - STEP de Longueville	CHLORURE FERRIQUE	STOCKAGE FECL3	armoire dépotage		

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

GAILLAC - STEP de Longueville	CHLORURE FERRIQUE	STOCKAGE FECL3	Cuve		
GAILLAC - STEP de Longueville	CHLORURE FERRIQUE	STOCKAGE FECL3	Détecteur de Niveau Inductif		
GAILLAC - STEP de Longueville	CHLORURE FERRIQUE	STOCKAGE FECL3	Douche et Rince-Œil		
GAILLAC - STEP de Longueville	CONTROLE/COMMANDE	Armoires Electriques	Armoire de Commande		
GAILLAC - STEP de Longueville	CONTROLE/COMMANDE	Armoires Electriques	Armoire Electrique BT		
GAILLAC - STEP de Longueville	CONTROLE/COMMANDE	Armoires Electriques	Automate		
GAILLAC - STEP de Longueville	CONTROLE/COMMANDE	Armoires Electriques	Coffret Electrique		
GAILLAC - STEP de Longueville	CONTROLE/COMMANDE	Armoires Electriques	Onduleur		
GAILLAC - STEP de Longueville	CONTROLE/COMMANDE	Réseaux de Contrôle / Commande	Liaison RTC		
GAILLAC - STEP de Longueville	CONTROLE/COMMANDE	SUPERVISION	Ecran Plat		
GAILLAC - STEP de Longueville	CONTROLE/COMMANDE	SUPERVISION	Imprimante		
GAILLAC - STEP de Longueville	CONTROLE/COMMANDE	SUPERVISION	Logiciel		
GAILLAC - STEP de Longueville	CONTROLE/COMMANDE	SUPERVISION	Serveur		
GAILLAC - STEP de Longueville	DESHYDRATATION CENTRIFUGEUSES	ALIMENTATION CENTRIFUGEUSES ou BACHE ALLIGATOR	Débitmètre Electromagnétique en Conduite		ENDRESS HAUSER PROMAG W-10W50-UA0A1AA04AA
GAILLAC - STEP de Longueville	DESHYDRATATION CENTRIFUGEUSES	ALIMENTATION CENTRIFUGEUSES ou BACHE ALLIGATOR	Détecteur de Niveau Poire		
GAILLAC - STEP de Longueville	DESHYDRATATION CENTRIFUGEUSES	ALIMENTATION CENTRIFUGEUSES ou BACHE ALLIGATOR	Détecteurs de Niveau Poire		
GAILLAC - STEP de Longueville	DESHYDRATATION CENTRIFUGEUSES	ALIMENTATION CENTRIFUGEUSES ou BACHE ALLIGATOR	Motopompe à Rotor Excentré		SEEPEX
GAILLAC - STEP de Longueville	DESHYDRATATION CENTRIFUGEUSES	ALIMENTATION CENTRIFUGEUSES ou BACHE ALLIGATOR	Vanne Manuelle		
GAILLAC - STEP de Longueville	DESHYDRATATION CENTRIFUGEUSES	CENTRIFUGATION BOUES 1	Centrifugeuse		ALFA LAVAL ALDEC 30
GAILLAC - STEP de Longueville	DESHYDRATATION CENTRIFUGEUSES	CENTRIFUGATION BOUES 1	Electrovanne		
GAILLAC - STEP de Longueville	DESHYDRATATION CENTRIFUGEUSES	CENTRIFUGATION BOUES 1	Pompe à Boue		SEEPEX
GAILLAC - STEP de Longueville	DESHYDRATATION CENTRIFUGEUSES	CENTRIFUGATION BOUES 1	Vanne Motorisée		TELEMECANIQUE XCK-M IEC/EN 60947-5-1
GAILLAC - STEP de Longueville	DESHYDRATATION CENTRIFUGEUSES	CENTRIFUGATION BOUES 2	Centrifugeuse		ALFA LAVAL ALDEC 30
GAILLAC - STEP de Longueville	DESHYDRATATION CENTRIFUGEUSES	CENTRIFUGATION BOUES 2	Electrovanne		
GAILLAC - STEP de Longueville	DESHYDRATATION CENTRIFUGEUSES	CENTRIFUGATION BOUES 2	Pompe à Boue		SEEPEX
GAILLAC - STEP de Longueville	DESHYDRATATION CENTRIFUGEUSES	CENTRIFUGATION BOUES 2	Vanne Motorisée		TELEMECANIQUE XCK-M IEC/EN 60947-5-1
GAILLAC - STEP de Longueville	EAU INDUSTRIELLE BRUTE	Surpression	Ballon		
GAILLAC - STEP de Longueville	EAU INDUSTRIELLE BRUTE	Surpression	Canalisation		
GAILLAC - STEP de Longueville	EAU INDUSTRIELLE BRUTE	Surpression	Clapet à Battant		
GAILLAC - STEP de Longueville	EAU INDUSTRIELLE BRUTE	Surpression	Débitmètre Electromagnétique en Conduite		ENDRESS HAUSER PROMAG W-10W1H-UCOA1AA0A4AA
GAILLAC - STEP de Longueville	EAU INDUSTRIELLE BRUTE	Surpression	Détecteur de Pression		
GAILLAC - STEP	EAU INDUSTRIELLE	Surpression	Motopompe de		SALMSON MULTI-V3604-

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

de Longueville	BRUTE		Surface 1		OGE/2
GAILLAC - STEP de Longueville	EAU INDUSTRIELLE BRUTE	Surpression	Motopompe de Surface 2		SALMSON MULTI-V3604-OGE/2
GAILLAC - STEP de Longueville	EAU INDUSTRIELLE BRUTE	Surpression	Motopompe de Surface 3		SALMSON MULTI-V3604-OGE/2
GAILLAC - STEP de Longueville	EAU INDUSTRIELLE BRUTE	Surpression	Vanne Manuelle		
GAILLAC - STEP de Longueville	EAU INDUSTRIELLE FILTREE	Filtration	Appareil de Mesure de Niveau par Ultrasons		
GAILLAC - STEP de Longueville	EAU INDUSTRIELLE FILTREE	Filtration	Bâche		
GAILLAC - STEP de Longueville	EAU INDUSTRIELLE FILTREE	Filtration	Débitmètre Electromagnétique en Conduite		ENDRESS HAUSER PROMAG W-10
GAILLAC - STEP de Longueville	EAU INDUSTRIELLE FILTREE	Filtration	Détecteur de Niveau Poire		
GAILLAC - STEP de Longueville	EAU INDUSTRIELLE FILTREE	Filtration	Détecteur de Pression		
GAILLAC - STEP de Longueville	EAU INDUSTRIELLE FILTREE	Filtration	Filtre à Sable		TECHNOFILTRES
GAILLAC - STEP de Longueville	EAU INDUSTRIELLE FILTREE	Filtration	Vanne Pneumatique		
GAILLAC - STEP de Longueville	EAU INDUSTRIELLE FILTREE	LAVAGE FILTRE SABLE (voir si clapets et soupape)	Canalisation		
GAILLAC - STEP de Longueville	EAU INDUSTRIELLE FILTREE	LAVAGE FILTRE SABLE (voir si clapets et soupape)	Compresseur à Pistons		FPZ EFFEPIZETA-IEC-EMG-D49980
GAILLAC - STEP de Longueville	EAU INDUSTRIELLE FILTREE	LAVAGE FILTRE SABLE (voir si clapets et soupape)	Motopompe de Surface		GRUNDFOS NB50-200/219 A-F-A-BAQE
GAILLAC - STEP de Longueville	EAU INDUSTRIELLE FILTREE	SURPRESSION EAU INDUS FILTREE	Ballon		
GAILLAC - STEP de Longueville	EAU INDUSTRIELLE FILTREE	SURPRESSION EAU INDUS FILTREE	Clapet à Boule		
GAILLAC - STEP de Longueville	EAU INDUSTRIELLE FILTREE	SURPRESSION EAU INDUS FILTREE	Electrovanne		
GAILLAC - STEP de Longueville	EAU INDUSTRIELLE FILTREE	SURPRESSION EAU INDUS FILTREE	Motopompe de Surface		SALMSON MULTI-V1604-OSE-T/2/MOD
GAILLAC - STEP de Longueville	EAU INDUSTRIELLE FILTREE	SURPRESSION EAU INDUS FILTREE	Vanne Manuelle		
GAILLAC - STEP de Longueville	EPAISSISSEMENT BOUES	BACHE ALLIGATOR	Agitateur		EISELE U.SOHE SIGMARINGEN D-72488
GAILLAC - STEP de Longueville	EPAISSISSEMENT BOUES	BACHE ALLIGATOR	Bâche Souple auto-portante		
GAILLAC - STEP de Longueville	EPAISSISSEMENT BOUES	DEBITMETRES	Débitmètre Electromagnétique en Conduite		
GAILLAC - STEP de Longueville	EPAISSISSEMENT BOUES	STOCKAGE BOUES EPAISSIES	Agitateur à Arbre Vertical		KSB
GAILLAC - STEP de Longueville	EPAISSISSEMENT BOUES	STOCKAGE BOUES EPAISSIES	Appareil de Mesure de Niveau par Ultrasons		
GAILLAC - STEP de Longueville	EPAISSISSEMENT BOUES	STOCKAGE BOUES EPAISSIES	Bâche		
GAILLAC - STEP de Longueville	EPAISSISSEMENT BOUES	STOCKAGE BOUES EPAISSIES	Détecteur de Niveau Poire		
GAILLAC - STEP de Longueville	EPAISSISSEMENT BOUES	TABLE D'EGOUTTAGE 1	Electrovanne		
GAILLAC - STEP de Longueville	EPAISSISSEMENT BOUES	TABLE D'EGOUTTAGE 1	Motopompe de Surface		GRUNDFOS
GAILLAC - STEP de Longueville	EPAISSISSEMENT BOUES	TABLE D'EGOUTTAGE 1	Motoréducteur		
GAILLAC - STEP de Longueville	EPAISSISSEMENT BOUES	TABLE D'EGOUTTAGE 1	Table d'Egouttage		EMO w15
GAILLAC - STEP de Longueville	EPAISSISSEMENT BOUES	TABLE D'EGOUTTAGE 1	Vanne Manuelle		
GAILLAC - STEP de Longueville	EPAISSISSEMENT BOUES	TABLE D'EGOUTTAGE 2	Electrovanne		
GAILLAC - STEP de Longueville	EPAISSISSEMENT BOUES	TABLE D'EGOUTTAGE 2	Motopompe de Surface		GRUNDFOS

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

GAILLAC - STEP de Longueville	EPAISSISSEMENT BOUES	TABLE D'EGOUTTAGE 2	Motoréducteur		
GAILLAC - STEP de Longueville	EPAISSISSEMENT BOUES	TABLE D'EGOUTTAGE 2	Table d'Egouttage		EMO w15
GAILLAC - STEP de Longueville	EPAISSISSEMENT BOUES	TABLE D'EGOUTTAGE 2	Vanne Manuelle		
GAILLAC - STEP de Longueville	EXTRACTION VENTILATION	CIRCUIT EXTRACTION AIR	Extracteur Centrifuge		
GAILLAC - STEP de Longueville	EXTRACTION VENTILATION	CIRCUIT EXTRACTION AIR	Gaine d'Aération		
GAILLAC - STEP de Longueville	EXTRACTION VENTILATION	CIRCUIT EXTRACTION AIR	Ventilateur Centrifuge		
GAILLAC - STEP de Longueville	EXTRACTION VENTILATION	CIRCUIT EXTRACTION AIR	Ventilateur Hélicoïde		
GAILLAC - STEP de Longueville	EXTRACTION VENTILATION	VENTILATION	Appareil de Mesure de la Température		
GAILLAC - STEP de Longueville	EXTRACTION VENTILATION	VENTILATION	Ventilateur Hélicoïde		
GAILLAC - STEP de Longueville	Laboratoire	MATERIELS D'ANALYSE	Dessicateur		
GAILLAC - STEP de Longueville	Laboratoire	MATERIELS D'ANALYSE	Oxymètre		
GAILLAC - STEP de Longueville	Laboratoire	MATERIELS D'ANALYSE	PH-mètre		pHENOMENAL
GAILLAC - STEP de Longueville	Laboratoire	MATERIELS D'ANALYSE	Pluviomètre		
GAILLAC - STEP de Longueville	Laboratoire	MATERIELS D'ANALYSE	Pompe à vide		
GAILLAC - STEP de Longueville	Laboratoire	MATERIELS D'ANALYSE	Spectrophotomètre		HACH DR3900
GAILLAC - STEP de Longueville	Laboratoire	MATERIELS D'ANALYSE	Verrerie		
GAILLAC - STEP de Longueville	Laboratoire	UTILITES	Balance de précision		OHAUS
GAILLAC - STEP de Longueville	Laboratoire	UTILITES	Chauffe tubes		HACH L200
GAILLAC - STEP de Longueville	Laboratoire	UTILITES	Etuve	2021	VWR VENTI-Line VL112 PRIME
GAILLAC - STEP de Longueville	Laboratoire	UTILITES	Hotte d'Aspiration / Extraction		FRANCE AIR
GAILLAC - STEP de Longueville	Laboratoire	UTILITES	Paillasse		
GAILLAC - STEP de Longueville	Laboratoire	UTILITES	Réfrigérateur		
GAILLAC - STEP de Longueville	POLYMERE CATIONIQUE CENTRIFUGEUSES	CENTRALE POLYMERES	Agitateur à Arbre Vertical		
GAILLAC - STEP de Longueville	POLYMERE CATIONIQUE CENTRIFUGEUSES	CENTRALE POLYMERES	Compteur Mécanique		
GAILLAC - STEP de Longueville	POLYMERE CATIONIQUE CENTRIFUGEUSES	CENTRALE POLYMERES	Cuve		
GAILLAC - STEP de Longueville	POLYMERE CATIONIQUE CENTRIFUGEUSES	CENTRALE POLYMERES	Détecteur de Niveau Inductif		
GAILLAC - STEP de Longueville	POLYMERE CATIONIQUE CENTRIFUGEUSES	CENTRALE POLYMERES	Electrovanne		
GAILLAC - STEP de Longueville	POLYMERE CATIONIQUE CENTRIFUGEUSES	CENTRALE POLYMERES	Pompe à Pistons-Membranes		DOSAPRO LMI
GAILLAC - STEP de Longueville	POLYMERE CATIONIQUE CENTRIFUGEUSES	CENTRALE POLYMERES	Régulateur de Pression		
GAILLAC - STEP de Longueville	POLYMERE CATIONIQUE CENTRIFUGEUSES	CENTRALE POLYMERES	Vanne Manuelle		
GAILLAC - STEP de Longueville	POLYMERE CATIONIQUE CENTRIFUGEUSES	DOSAGE POLYMERES CENTRI	Clapet à Battant		
GAILLAC - STEP de Longueville	POLYMERE CATIONIQUE CENTRIFUGEUSES	DOSAGE POLYMERES CENTRI	Débitmètre Electromagnétique en Conduite		ENDRESS HAUSER
GAILLAC - STEP de Longueville	POLYMERE CATIONIQUE CENTRIFUGEUSES	DOSAGE POLYMERES CENTRI	Electropompe à Rotor Excentré		SEEPEX
GAILLAC - STEP de Longueville	POLYMERE CATIONIQUE CENTRIFUGEUSES	DOSAGE POLYMERES CENTRI	Electrovanne		

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

GAILLAC - STEP de Longueville	POLYMERE CATIONIQUE CENTRIFUGEUSES	DOSAGE POLYMERES CENTRI	Rotamètre		
GAILLAC - STEP de Longueville	POLYMERE CATIONIQUE CENTRIFUGEUSES	DOSAGE POLYMERES CENTRI	Vanne Manuelle		
GAILLAC - STEP de Longueville	POLYMERE CATIONIQUE TABLES EGOUTTAGE	CENTRALE POLYMERES TABLES	Agitateur à Arbre Vertical		
GAILLAC - STEP de Longueville	POLYMERE CATIONIQUE TABLES EGOUTTAGE	CENTRALE POLYMERES TABLES	Compteur Mécanique		
GAILLAC - STEP de Longueville	POLYMERE CATIONIQUE TABLES EGOUTTAGE	CENTRALE POLYMERES TABLES	Cuve		
GAILLAC - STEP de Longueville	POLYMERE CATIONIQUE TABLES EGOUTTAGE	CENTRALE POLYMERES TABLES	Détecteur de Niveau Inductif		
GAILLAC - STEP de Longueville	POLYMERE CATIONIQUE TABLES EGOUTTAGE	CENTRALE POLYMERES TABLES	Electrovanne		
GAILLAC - STEP de Longueville	POLYMERE CATIONIQUE TABLES EGOUTTAGE	CENTRALE POLYMERES TABLES	Pompe à Pistons-Membranes		DOSAPRO LMI
GAILLAC - STEP de Longueville	POLYMERE CATIONIQUE TABLES EGOUTTAGE	CENTRALE POLYMERES TABLES	Régulateur de Pression		
GAILLAC - STEP de Longueville	POLYMERE CATIONIQUE TABLES EGOUTTAGE	CENTRALE POLYMERES TABLES	Vanne Manuelle		
GAILLAC - STEP de Longueville	POLYMERE CATIONIQUE TABLES EGOUTTAGE	DOSAGE POLYMERES TABLES	Clapet à Battant		
GAILLAC - STEP de Longueville	POLYMERE CATIONIQUE TABLES EGOUTTAGE	DOSAGE POLYMERES TABLES	Débitmètre Electromagnétique en Conduite		ENDRESS HAUSER PROMAG H 10H15-DA0A1AA0A4AA
GAILLAC - STEP de Longueville	POLYMERE CATIONIQUE TABLES EGOUTTAGE	DOSAGE POLYMERES TABLES	Electrovanne		
GAILLAC - STEP de Longueville	POLYMERE CATIONIQUE TABLES EGOUTTAGE	DOSAGE POLYMERES TABLES	Motopompe à Pistons		SEEPEX
GAILLAC - STEP de Longueville	POLYMERE CATIONIQUE TABLES EGOUTTAGE	DOSAGE POLYMERES TABLES	Rotamètre		
GAILLAC - STEP de Longueville	POLYMERE CATIONIQUE TABLES EGOUTTAGE	DOSAGE POLYMERES TABLES	Vanne Manuelle		
GAILLAC - STEP de Longueville	POSTE DE LIVRAISON ELEC	Condensateurs	Condensateur		
GAILLAC - STEP de Longueville	POSTE DE LIVRAISON ELEC	LOCAL TRANSFO	Cellule de Protection		
GAILLAC - STEP de Longueville	POSTE DE LIVRAISON ELEC	LOCAL TRANSFO	Cellule interrupteur		
GAILLAC - STEP de Longueville	POSTE DE LIVRAISON ELEC	LOCAL TRANSFO	Compteur Electrique		
GAILLAC - STEP de Longueville	POSTE DE LIVRAISON ELEC	LOCAL TRANSFO	Contrôleur de Défaut EDF		
GAILLAC - STEP de Longueville	POSTE DE LIVRAISON ELEC	LOCAL TRANSFO	Cuve		
GAILLAC - STEP de Longueville	POSTE DE LIVRAISON ELEC	LOCAL TRANSFO	Disjoncteur		
GAILLAC - STEP de Longueville	POSTE DE LIVRAISON ELEC	LOCAL TRANSFO	Transformateur Abaisseur		
GAILLAC - STEP de Longueville	POSTE DE LIVRAISON ELEC	LOCAL TRANSFO	Transformateur de Courant		
GAILLAC - STEP de Longueville	Poste Toutes Eaux	Analyse/Mesure	Appareil de Mesure de Niveau par Ultrasons		
GAILLAC - STEP de Longueville	Poste Toutes Eaux	Analyse/Mesure	Débitmètre Electromagnétique en Conduite		ENDRESS HAUSER 10W65-UCOA1AA0A4AA
GAILLAC - STEP de Longueville	Poste Toutes Eaux	Analyse/Mesure	Détecteur de Niveau Poire		
GAILLAC - STEP de Longueville	Poste Toutes Eaux	Bache	Fosse		
GAILLAC - STEP de Longueville	Poste Toutes Eaux	Pompage	Clapet à Boule		
GAILLAC - STEP de Longueville	Poste Toutes Eaux	Pompage	Motopompe Immergée		KSB AMAREX N F 65-170/032 ULG-128
GAILLAC - STEP de Longueville	Poste Toutes Eaux	Pompage	Vanne Manuelle		
GAILLAC - STEP de Longueville	PRETRAITEMENTS	BACHE DE TRANSIT GRAISSES	Bâche		

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

GAILLAC - STEP de Longueville	PRETRAITEMENTS	BACHE DE TRANSIT GRAISSES	Détecteur de Niveau Poire		
GAILLAC - STEP de Longueville	PRETRAITEMENTS	BACHE DE TRANSIT GRAISSES	Vanne Manuelle		
GAILLAC - STEP de Longueville	PRETRAITEMENTS	DEGRILLAGE	Appareil de Mesure de Niveau Piézométrique		ENDRESS HAUSER WATERPILOT FMX167
GAILLAC - STEP de Longueville	PRETRAITEMENTS	DEGRILLAGE	Batardeau		
GAILLAC - STEP de Longueville	PRETRAITEMENTS	DEGRILLAGE	Compacteur à Vis		FILTRAN SDS20
GAILLAC - STEP de Longueville	PRETRAITEMENTS	DEGRILLAGE	Conteneur		
GAILLAC - STEP de Longueville	PRETRAITEMENTS	DEGRILLAGE	Dégrilleur Courbe Automatique		EMO DCI-19-73-10
GAILLAC - STEP de Longueville	PRETRAITEMENTS	DEGRILLAGE	Dégrilleur Courbe Manuel		
GAILLAC - STEP de Longueville	PRETRAITEMENTS	DEGRILLAGE	Electrovanne		
GAILLAC - STEP de Longueville	PRETRAITEMENTS	DEGRILLAGE	Préleveur Fixe Thermostaté	2022	ENDRESS HAUSER ASP STATION 2000 RSP20B
GAILLAC - STEP de Longueville	PRETRAITEMENTS	DESSABLAGE/DESHUILAGE 1	Batardeau		
GAILLAC - STEP de Longueville	PRETRAITEMENTS	DESSABLAGE/DESHUILAGE 1	Cuve		
GAILLAC - STEP de Longueville	PRETRAITEMENTS	DESSABLAGE/DESHUILAGE 1	Electrovanne		
GAILLAC - STEP de Longueville	PRETRAITEMENTS	DESSABLAGE/DESHUILAGE 1	Motopompe à Rotor Excentré		WEIR MINERALS AB80
GAILLAC - STEP de Longueville	PRETRAITEMENTS	DESSABLAGE/DESHUILAGE 1	Racleur de Surface FILE 1		
GAILLAC - STEP de Longueville	PRETRAITEMENTS	DESSABLAGE/DESHUILAGE 1	Turbine Immergée		BIOTRADE AEROFLOTT F315
GAILLAC - STEP de Longueville	PRETRAITEMENTS	DESSABLAGE/DESHUILAGE 2	Batardeau		
GAILLAC - STEP de Longueville	PRETRAITEMENTS	DESSABLAGE/DESHUILAGE 2	Cuve		
GAILLAC - STEP de Longueville	PRETRAITEMENTS	DESSABLAGE/DESHUILAGE 2	Electrovanne		
GAILLAC - STEP de Longueville	PRETRAITEMENTS	DESSABLAGE/DESHUILAGE 2	Motopompe à Rotor Excentré		WEIR MINERALS AB80
GAILLAC - STEP de Longueville	PRETRAITEMENTS	DESSABLAGE/DESHUILAGE 2	Racleur de Surface		
GAILLAC - STEP de Longueville	PRETRAITEMENTS	DESSABLAGE/DESHUILAGE 2	Turbine Immergée		BIOTRADE AEROFLOTT F315
GAILLAC - STEP de Longueville	PRETRAITEMENTS	MESURE DEBIT EFFLUENTS	Débitmètre Ultrasons en Canal		ENDRESS HAUSER FMU90
GAILLAC - STEP de Longueville	PRETRAITEMENTS	Traitement des Sables	Classificateur à Vis		NOGGERATH SSW900
GAILLAC - STEP de Longueville	PRETRAITEMENTS	Traitement des Sables	Container		
GAILLAC - STEP de Longueville	PRETRAITEMENTS	Traitement des Sables	Electrovanne		
GAILLAC - STEP de Longueville	PRETRAITEMENTS	Traitement des Sables	Motoréducteur		SEW EURODRIVE FA87G DT90L6/C
GAILLAC - STEP de Longueville	PUITS A FLOTTANTS	POMPAGE FLOTTANTS CLARIFICATEUR 1	Détecteur de Niveau Poire		
GAILLAC - STEP de Longueville	PUITS A FLOTTANTS	POMPAGE FLOTTANTS CLARIFICATEUR 1	Fosse		
GAILLAC - STEP de Longueville	PUITS A FLOTTANTS	POMPAGE FLOTTANTS CLARIFICATEUR 1	Pompe à Lobes		BOEGER PL100
GAILLAC - STEP de Longueville	PUITS A FLOTTANTS	POMPAGE FLOTTANTS CLARIFICATEUR 1	Vanne Manuelle		
GAILLAC - STEP de Longueville	PUITS A FLOTTANTS	POMPAGE FLOTTANTS CLARIFICATEUR 2	Détecteur de Niveau Poire		
GAILLAC - STEP de Longueville	PUITS A FLOTTANTS	POMPAGE FLOTTANTS CLARIFICATEUR 2	Fosse		
GAILLAC - STEP de Longueville	PUITS A FLOTTANTS	POMPAGE FLOTTANTS CLARIFICATEUR 2	Pompe à Lobes		BOEGER PL100

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

GAILLAC - STEP de Longueville	PUITS A FLOTTANTS	POMPAGE FLOTTANTS CLARIFICATEUR 2	Vanne Manuelle		
GAILLAC - STEP de Longueville	PUITS A FLOTTANTS	POMPAGE FLOTTANTS DEGAZEUR	Détecteur de Niveau Poire		
GAILLAC - STEP de Longueville	PUITS A FLOTTANTS	POMPAGE FLOTTANTS DEGAZEUR	Fosse		
GAILLAC - STEP de Longueville	PUITS A FLOTTANTS	POMPAGE FLOTTANTS DEGAZEUR	Pompe à Lobes		BOEGER PL100
GAILLAC - STEP de Longueville	PUITS A FLOTTANTS	POMPAGE FLOTTANTS DEGAZEUR	Vanne Manuelle		
GAILLAC - STEP de Longueville	RECEPTION MATIERES EXTERIEURES	Analyse/Mesure	Débitmètre Electromagnétique en Conduite		
GAILLAC - STEP de Longueville	RECEPTION MATIERES EXTERIEURES	Analyse/Mesure	Détecteur d'Explosivité (CH4)		SENSEPOINT H2S
GAILLAC - STEP de Longueville	RECEPTION MATIERES EXTERIEURES	Analyse/Mesure	Détecteur d'H2S		
GAILLAC - STEP de Longueville	RECEPTION MATIERES EXTERIEURES	BROYEUR DILACERATEUR	Broyeur		BOEGER HPL200
GAILLAC - STEP de Longueville	RECEPTION MATIERES EXTERIEURES	BROYEUR DILACERATEUR	Vanne Manuelle		
GAILLAC - STEP de Longueville	RECEPTION MATIERES EXTERIEURES	BROYEUR DILACERATEUR	Vanne Pneumatique		
GAILLAC - STEP de Longueville	RECEPTION MATIERES EXTERIEURES	CONTROLE VIDANGEURS	Détecteur de Passage		
GAILLAC - STEP de Longueville	RECEPTION MATIERES EXTERIEURES	FOSSE DE DEPOTAGE GRAISSES	Appareil de Mesure de Niveau par Ultrasons		
GAILLAC - STEP de Longueville	RECEPTION MATIERES EXTERIEURES	FOSSE DE DEPOTAGE GRAISSES	Bâche		
GAILLAC - STEP de Longueville	RECEPTION MATIERES EXTERIEURES	FOSSE DE DEPOTAGE GRAISSES	Débitmètre Electromagnétique en Conduite		ENDRESS HAUSER PROMAG W - 10W65-UCGA1AA0A4AA
GAILLAC - STEP de Longueville	RECEPTION MATIERES EXTERIEURES	FOSSE DE DEPOTAGE GRAISSES	Détecteur de Niveau Poire		
GAILLAC - STEP de Longueville	RECEPTION MATIERES EXTERIEURES	FOSSE DE DEPOTAGE GRAISSES	Electrovanne		
GAILLAC - STEP de Longueville	RECEPTION MATIERES EXTERIEURES	FOSSE DE DEPOTAGE GRAISSES	Motopompe Submersible		FLYGT
GAILLAC - STEP de Longueville	RECEPTION MATIERES EXTERIEURES	FOSSE DE DEPOTAGE GRAISSES	Vanne Pneumatique		
GAILLAC - STEP de Longueville	RECEPTION MATIERES EXTERIEURES	FOSSE DE DEPOTAGE MATIERES DE VIDANGE	Appareil de Mesure de Niveau par Ultrasons		
GAILLAC - STEP de Longueville	RECEPTION MATIERES EXTERIEURES	FOSSE DE DEPOTAGE MATIERES DE VIDANGE	Bâche		
GAILLAC - STEP de Longueville	RECEPTION MATIERES EXTERIEURES	FOSSE DE DEPOTAGE MATIERES DE VIDANGE	Détecteur de Niveau Poire		
GAILLAC - STEP de Longueville	RECEPTION MATIERES EXTERIEURES	FOSSE DE DEPOTAGE MATIERES DE VIDANGE	Electrovanne		
GAILLAC - STEP de Longueville	RECEPTION MATIERES EXTERIEURES	FOSSE DE DEPOTAGE MATIERES DE VIDANGE	Motopompe Submersible	2020	XYLEM Concertor NP 6020.181-0027
GAILLAC - STEP de Longueville	RECEPTION MATIERES EXTERIEURES	FOSSE DE DEPOTAGE MATIERES DE VIDANGE	Vanne Pneumatique		
GAILLAC - STEP de Longueville	RECEPTION MATIERES EXTERIEURES	FOSSE HOMOGENEISATION GRAISSES	Appareil de Mesure de Niveau par Ultrasons		
GAILLAC - STEP de Longueville	RECEPTION MATIERES EXTERIEURES	FOSSE HOMOGENEISATION GRAISSES	Bâche		
GAILLAC - STEP de Longueville	RECEPTION MATIERES EXTERIEURES	FOSSE HOMOGENEISATION GRAISSES	Débitmètre Electromagnétique en Conduite		ENDRESS HAUSER PROMAG W - 10W65-UCGA1AA0A4AA
GAILLAC - STEP de Longueville	RECEPTION MATIERES EXTERIEURES	FOSSE HOMOGENEISATION GRAISSES	Détecteur de Niveau Poire		
GAILLAC - STEP de Longueville	RECEPTION MATIERES EXTERIEURES	FOSSE HOMOGENEISATION GRAISSES	Electrovanne		
GAILLAC - STEP de Longueville	RECEPTION MATIERES EXTERIEURES	FOSSE HOMOGENEISATION GRAISSES	Motopompe Submersible		FLYGT
GAILLAC - STEP	RECEPTION MATIERES	FOSSE HOMOGENEISATION	Vanne Pneumatique		

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

de Longueville	EXTERIEURES	GRAISSES			
GAILLAC - STEP de Longueville	RECEPTION MATIERES EXTERIEURES	FOSSE HOMOGENEISATION MATIERES DE VIDANGE	Appareil de Mesure de Niveau par Ultrasons		
GAILLAC - STEP de Longueville	RECEPTION MATIERES EXTERIEURES	FOSSE HOMOGENEISATION MATIERES DE VIDANGE	Bâche		
GAILLAC - STEP de Longueville	RECEPTION MATIERES EXTERIEURES	FOSSE HOMOGENEISATION MATIERES DE VIDANGE	Débitmètre Electromagnétique en Conduite		ENDRESS HAUSER PROMAG W - 10W65-UCGA1AA0A4AA
GAILLAC - STEP de Longueville	RECEPTION MATIERES EXTERIEURES	FOSSE HOMOGENEISATION MATIERES DE VIDANGE	Détecteur de Niveau Poire		
GAILLAC - STEP de Longueville	RECEPTION MATIERES EXTERIEURES	FOSSE HOMOGENEISATION MATIERES DE VIDANGE	Electrovanne		
GAILLAC - STEP de Longueville	RECEPTION MATIERES EXTERIEURES	FOSSE HOMOGENEISATION MATIERES DE VIDANGE	Motopompe Submersible	2020	FLYGT Concertor NP 6020.181.0027
GAILLAC - STEP de Longueville	RECEPTION MATIERES EXTERIEURES	FOSSE HOMOGENEISATION MATIERES DE VIDANGE	Vanne Pneumatique		
GAILLAC - STEP de Longueville	REJET EAU EPUREE	CANAL REJET BY PASS	Canal		ENDRESS HAUSER HQI-440N
GAILLAC - STEP de Longueville	REJET EAU EPUREE	CANAL REJET BY PASS	Débitmètre Ultrasons en Canal		
GAILLAC - STEP de Longueville	REJET EAU EPUREE	CANAL REJET BY PASS	Préleveur Fixe Thermostaté		ENDRESS HAUSER ASP Station 2000
GAILLAC - STEP de Longueville	REJET EAU EPUREE	CANAL REJET FILES 1 ET 2	Canal		ENDRESS HAUSER HQI-440N
GAILLAC - STEP de Longueville	REJET EAU EPUREE	CANAL REJET FILES 1 ET 2	Débitmètre Ultrasons en Canal		
GAILLAC - STEP de Longueville	REJET EAU EPUREE	CANAL REJET FILES 1 ET 2	Préleveur Fixe Thermostaté		ENDRESS HAUSER ASP Station 2000
GAILLAC - STEP de Longueville	REPARTITION	REPARTITION	Canal		
GAILLAC - STEP de Longueville	REPARTITION	REPARTITION	Lame de Surverse		
GAILLAC - STEP de Longueville	REPARTITION	REPARTITION	Vanne Manuelle		
GAILLAC - STEP de Longueville	SECURITE	SECURITE GAZ	Centrale d'Alarme		CENTRALE TOUCH POINT 4
GAILLAC - STEP de Longueville	SECURITE	SECURITE INCENDIE	12 Extincteurs		SICLI
GAILLAC - STEP de Longueville	SECURITE	SECURITE INCENDIE	Centrale d'Alarme		FINSECUR
GAILLAC - STEP de Longueville	SECURITE	SECURITE INCENDIE	Détecteur de Flamme		FINSECUR
GAILLAC - STEP de Longueville	SECURITE	SECURITE INCENDIE	Trappe		
GAILLAC - STEP de Longueville	SECURITE	SECURITE INTRUSION	Alarme Anti-Intrusion		INFINITYPRIM
GAILLAC - STEP de Longueville	SECURITE	SECURITE PERSONNEL	Arrêt d'Urgence		
GAILLAC - STEP de Longueville	SECURITE	SECURITE PERSONNEL	Douche		
GAILLAC - STEP de Longueville	SECURITE	SECURITE PERSONNEL	Douche et Rince-Œil FeCl3		
GAILLAC - STEP de Longueville	SOUTIRAGE BOUES	SOUTIRAGE DES BOUES LIQUIDES	Débitmètre Electromagnétique en Conduite		ENDRESS HAUSER PROMAGW-10W1H-UCH-UC0A1AA0A4AA
GAILLAC - STEP de Longueville	SOUTIRAGE BOUES	SOUTIRAGE DES BOUES LIQUIDES	Motopompe à Rotor Excentré		SEEPEX
GAILLAC - STEP de Longueville	SOUTIRAGE BOUES	SOUTIRAGE DES BOUES LIQUIDES	Vanne Manuelle		
GAILLAC - STEP de Longueville	STOCKAGE BOUES SECHES	STOCKAGE BOUES DESHYDRATEES	Benne		
GAILLAC - STEP de Longueville	STOCKAGE BOUES SECHES	STOCKAGE BOUES DESHYDRATEES	Détecteur d'H2S		SENSEPOINT H2S
GAILLAC - STEP de Longueville	TRAITEMENT BIOLOGIQUE FILE 1	Clarification	Appareil de Mesure de Niveau Optique		
GAILLAC - STEP de Longueville	TRAITEMENT BIOLOGIQUE FILE 1	Clarification	Bassin		

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

GAILLAC - STEP de Longueville	TRAITEMENT BIOLOGIQUE FILE 1	Clarification	Détecteur de Passage		
GAILLAC - STEP de Longueville	TRAITEMENT BIOLOGIQUE FILE 1	Clarification	Détecteur de Position		
GAILLAC - STEP de Longueville	TRAITEMENT BIOLOGIQUE FILE 1	Clarification	Pont Racleur / Suceur 1		OTV RADIAL
GAILLAC - STEP de Longueville	TRAITEMENT BIOLOGIQUE FILE 1	Clarification	Vanne Manuelle		
GAILLAC - STEP de Longueville	TRAITEMENT BIOLOGIQUE FILE 1	DEGAZAGE NATUREL	Bassin		
GAILLAC - STEP de Longueville	TRAITEMENT BIOLOGIQUE FILE 1	DEGAZAGE NATUREL	Racleur de Surface		
GAILLAC - STEP de Longueville	TRAITEMENT BIOLOGIQUE FILE 1	Recirculation	Appareil de Mesure de Niveau par Ultrasons		ENDRESS HAUSER FMU 90 R11CA232AA1A
GAILLAC - STEP de Longueville	TRAITEMENT BIOLOGIQUE FILE 1	Recirculation	Débitmètre Electromagnétique en Conduite		ENDRESS HAUSER PROMAG 10-10W2F-UCOA1AG4A4AA
GAILLAC - STEP de Longueville	TRAITEMENT BIOLOGIQUE FILE 1	Recirculation	Détecteur de Niveau Poire		
GAILLAC - STEP de Longueville	TRAITEMENT BIOLOGIQUE FILE 1	Recirculation	Fosse		
GAILLAC - STEP de Longueville	TRAITEMENT BIOLOGIQUE FILE 1	Recirculation	Jeu de Vannes Manuelles		
GAILLAC - STEP de Longueville	TRAITEMENT BIOLOGIQUE FILE 1	Recirculation	Motopompe Submersible		KSB KRTD200-315
GAILLAC - STEP de Longueville	TRAITEMENT BIOLOGIQUE FILE 1	Recirculation	Vanne Manuelle		
GAILLAC - STEP de Longueville	TRAITEMENT BIOLOGIQUE FILE 1	REPRISE FLOTTANTS	Détecteur de Niveau Poire		
GAILLAC - STEP de Longueville	TRAITEMENT BIOLOGIQUE FILE 1	REPRISE FLOTTANTS	Fosse		
GAILLAC - STEP de Longueville	TRAITEMENT BIOLOGIQUE FILE 1	REPRISE FLOTTANTS	Pompe à Lobes		BOEGER PL100
GAILLAC - STEP de Longueville	TRAITEMENT BIOLOGIQUE FILE 1	ZONE AEROBIE	Agitateur Immergé		KSB AMAPROP V 43-2200 / 44URG
GAILLAC - STEP de Longueville	TRAITEMENT BIOLOGIQUE FILE 1	ZONE AEROBIE	Appareil de Mesure de la Température		
GAILLAC - STEP de Longueville	TRAITEMENT BIOLOGIQUE FILE 1	ZONE AEROBIE	Appareil de Mesure de Pression en Conduite		
GAILLAC - STEP de Longueville	TRAITEMENT BIOLOGIQUE FILE 1	ZONE AEROBIE	Bassin		
GAILLAC - STEP de Longueville	TRAITEMENT BIOLOGIQUE FILE 1	ZONE AEROBIE	Canalisation		
GAILLAC - STEP de Longueville	TRAITEMENT BIOLOGIQUE FILE 1	ZONE AEROBIE	Débitmètre Electromagnétique en Conduite		
GAILLAC - STEP de Longueville	TRAITEMENT BIOLOGIQUE FILE 1	ZONE AEROBIE	Oxymètre		
GAILLAC - STEP de Longueville	TRAITEMENT BIOLOGIQUE FILE 1	ZONE AEROBIE	Sonde de potentiel redox		ENDRESS HAUSER LIQUISYS-M RH CPM 253-MR0005
GAILLAC - STEP de Longueville	TRAITEMENT BIOLOGIQUE FILE 1	ZONE AEROBIE	Tubes diffusion air	2008	FRANCEAUX B 1000-I-R
GAILLAC - STEP de Longueville	TRAITEMENT BIOLOGIQUE FILE 1	ZONE AEROBIE	Vanne Manuelle		
GAILLAC - STEP de Longueville	TRAITEMENT BIOLOGIQUE FILE 1	ZONE ANAEROBIE	Agitateur Immergé		KSB AMAMIX C3238/06 UDG
GAILLAC - STEP de Longueville	TRAITEMENT BIOLOGIQUE FILE 1	ZONE ANAEROBIE	Bassin		
GAILLAC - STEP de Longueville	TRAITEMENT BIOLOGIQUE FILE 1	ZONE CONTACT/ANOXIE	Agitateur Immergé	2021	KSB AMAMIX C3231/26 UDG
GAILLAC - STEP de Longueville	TRAITEMENT BIOLOGIQUE FILE 1	ZONE CONTACT/ANOXIE	Bassin		
GAILLAC - STEP de Longueville	TRAITEMENT BIOLOGIQUE FILE 2	Clarification	Appareil de Mesure de Niveau Optique		
GAILLAC - STEP de Longueville	TRAITEMENT BIOLOGIQUE FILE 2	Clarification	Bassin		
GAILLAC - STEP	TRAITEMENT	Clarification	Détecteur de Passage		

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

de Longueville	BIOLOGIQUE FILE 2				
GAILLAC - STEP de Longueville	TRAITEMENT BIOLOGIQUE FILE 2	Clarification	Détecteur de Position		
GAILLAC - STEP de Longueville	TRAITEMENT BIOLOGIQUE FILE 2	Clarification	Pont Racleur / Suceur		OTV RADIAL
GAILLAC - STEP de Longueville	TRAITEMENT BIOLOGIQUE FILE 2	Clarification	Vanne Manuelle		
GAILLAC - STEP de Longueville	TRAITEMENT BIOLOGIQUE FILE 2	DEGAZAGE NATUREL	Bassin		
GAILLAC - STEP de Longueville	TRAITEMENT BIOLOGIQUE FILE 2	DEGAZAGE NATUREL	Racleur de Surface		
GAILLAC - STEP de Longueville	TRAITEMENT BIOLOGIQUE FILE 2	Recirculation	Appareil de Mesure de Niveau par Ultrasons		ENDRESS HAUSER FMU 90 R11CA232AA1A
GAILLAC - STEP de Longueville	TRAITEMENT BIOLOGIQUE FILE 2	Recirculation	Débitmètre Electromagnétique en Conduite		ENDRESS HAUSER PROMAG 10-10W2F-UCOA1AG4A4AA
GAILLAC - STEP de Longueville	TRAITEMENT BIOLOGIQUE FILE 2	Recirculation	Détecteur de Niveau Poire		
GAILLAC - STEP de Longueville	TRAITEMENT BIOLOGIQUE FILE 2	Recirculation	Fosse		
GAILLAC - STEP de Longueville	TRAITEMENT BIOLOGIQUE FILE 2	Recirculation	Jeu de Vannes Manuelles		
GAILLAC - STEP de Longueville	TRAITEMENT BIOLOGIQUE FILE 2	Recirculation	Motopompe Submersible		KSB KRTD200-315
GAILLAC - STEP de Longueville	TRAITEMENT BIOLOGIQUE FILE 2	Recirculation	Vanne Manuelle		
GAILLAC - STEP de Longueville	TRAITEMENT BIOLOGIQUE FILE 2	REPRISE FLOTTANTS	Détecteur de Niveau Poire		
GAILLAC - STEP de Longueville	TRAITEMENT BIOLOGIQUE FILE 2	REPRISE FLOTTANTS	Fosse		
GAILLAC - STEP de Longueville	TRAITEMENT BIOLOGIQUE FILE 2	REPRISE FLOTTANTS	Pompe à Lobes		BOEGER PL100
GAILLAC - STEP de Longueville	TRAITEMENT BIOLOGIQUE FILE 2	ZONE AEROBIE	Agitateur Immergé		KSB AMAPROP V 43-2200 / 44URG
GAILLAC - STEP de Longueville	TRAITEMENT BIOLOGIQUE FILE 2	ZONE AEROBIE	Appareil de Mesure de la Température		
GAILLAC - STEP de Longueville	TRAITEMENT BIOLOGIQUE FILE 2	ZONE AEROBIE	Appareil de Mesure de Pression en Conduite		
GAILLAC - STEP de Longueville	TRAITEMENT BIOLOGIQUE FILE 2	ZONE AEROBIE	Bassin		
GAILLAC - STEP de Longueville	TRAITEMENT BIOLOGIQUE FILE 2	ZONE AEROBIE	Canalisation		
GAILLAC - STEP de Longueville	TRAITEMENT BIOLOGIQUE FILE 2	ZONE AEROBIE	Débitmètre Electromagnétique en Conduite		
GAILLAC - STEP de Longueville	TRAITEMENT BIOLOGIQUE FILE 2	ZONE AEROBIE	Oxymètre		
GAILLAC - STEP de Longueville	TRAITEMENT BIOLOGIQUE FILE 2	ZONE AEROBIE	Sonde de potentiel redox		ENDRESS HAUSER LIQUISYS-M RH CPM 253-MR0005
GAILLAC - STEP de Longueville	TRAITEMENT BIOLOGIQUE FILE 2	ZONE AEROBIE	Tubes diffusion air	2008	FRANCEAUX B 1000-I-R
GAILLAC - STEP de Longueville	TRAITEMENT BIOLOGIQUE FILE 2	ZONE AEROBIE	Vanne Manuelle		
GAILLAC - STEP de Longueville	TRAITEMENT BIOLOGIQUE FILE 2	ZONE ANAEROBIE	Agitateur Immergé	2021	KSB AMAMIX C3238/26 UDG
GAILLAC - STEP de Longueville	TRAITEMENT BIOLOGIQUE FILE 2	ZONE ANAEROBIE	Bassin		
GAILLAC - STEP de Longueville	TRAITEMENT BIOLOGIQUE FILE 2	ZONE CONTACT/ANOXIE	Agitateur Immergé		KSB AMAMIX C2227/14 UDG
GAILLAC - STEP de Longueville	TRAITEMENT BIOLOGIQUE FILE 2	ZONE CONTACT/ANOXIE	Bassin		
GAILLAC - STEP de Longueville	Traitement des graisses	Analyse / Mesure	Détecteur de Niveau Poire		
GAILLAC - STEP de Longueville	Traitement des graisses	Analyse / Mesure	Oxymètre		ENDRESS HAUSER LIQUISYS-M O2 - CPM253-MR005
GAILLAC - STEP de Longueville	Traitement des graisses	Analyse / Mesure	PH-mètre		ENDRESS HAUSER LIQUISYS-M PH CPM 253-MR0005

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

GAILLAC - STEP de Longueville	Traitement des graisses	Analyse / Mesure	Sonde de potentiel redox		ENDRESS HAUSER LIQUISYS-M RH CPM 253-MR0005
GAILLAC - STEP de Longueville	Traitement des graisses	PROCEDE BIOLIX (ajouter EV dans référenciel)	Agitateur Immergé		KSB AMAMIX C322
GAILLAC - STEP de Longueville	Traitement des graisses	PROCEDE BIOLIX (ajouter EV dans référenciel)	Cuve		
GAILLAC - STEP de Longueville	Traitement des graisses	PROCEDE BIOLIX (ajouter EV dans référenciel)	Tube		
GAILLLAC - PR La Portanelle	Distribution Electrique Basse Tension	Distribution Electrique	Compteur Electrique		
GAILLLAC - PR La Portanelle	Distribution Electrique Basse Tension	Distribution Electrique	Disjoncteur		
GAILLLAC - PR La Portanelle	Relèvement	Pompage	Appareil de Mesure de Niveau par Ultrasons	2015	SIEMENS
GAILLLAC - PR La Portanelle	Relèvement	Pompage	Bâche		
GAILLLAC - PR La Portanelle	Relèvement	Pompage	Barre de Guidage		
GAILLLAC - PR La Portanelle	Relèvement	Pompage	Clapet à Boule		
GAILLLAC - PR La Portanelle	Relèvement	Pompage	Détecteur de Niveau Poire		
GAILLLAC - PR La Portanelle	Relèvement	Pompage	Motopompe Submersible		KSB KRTF 80-250/54UG - 237
GAILLLAC - PR La Portanelle	Relèvement	Pompage	Pied d'Assise		
GAILLLAC - PR La Portanelle	Relèvement	Pompage	Vanne Manuelle		
GAILLLAC - PR La Portanelle	Sécurité	Sécurité Chute	Barreaudage		
GAILLLAC - PR La Portanelle	Unité de Contrôle / Commande	Organes de Contrôle / Commande	Armoire Electrique BT		
GAILLLAC - PR La Portanelle	Unité de Contrôle / Commande	Organes de Contrôle / Commande	Coffret de Télégestion	2015	SOFREL S550
GAILLLAC - PR La Portanelle	Unité de Contrôle / Commande	Protection Electrique	Interrupteur		
GAILLLAC - PR La Portanelle	Unité de Contrôle / Commande	Protection Electrique	Transformateur Abaisseur		

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

6.10 Attestations d'assurances

Allianz Global Corporate & Specialty SE

Allianz

Attestation d'Assurance

Nous soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE Succursale en France** - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex certifions par la présente que la société:

VEOLIA ENVIRONNEMENT
21, rue La Boétie
75008 PARIS
France

agissant tant pour son compte que pour celui de sa filiale :

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX
21, rue La Boétie
75008 PARIS
France

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° **FRL00218423** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber dans l'exercice de ses activités.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

Responsabilité Civile Exploitation			
Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non)	10 000 000	EUR	Par sinistre
Responsabilité Civile Produits / Après-Livraison / Réception de travaux / Responsabilité Civile Professionnelle			
Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non)	10 000 000	EUR	Par année d'assurance

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des autres sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.

Période d'assurance du 01/01/2023 au 31/12/2023

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris La Défense, le 23/12/2022

Pour la Compagnie,

Signature de l'assureur/ of the insurer :

Signature autorisée/ Authorised signatory :

S. PERREAU
Allianz
Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 Cours Michelet
CS 30051
92076 Paris La Défense

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 Cours Michelet - CS 30051
92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX
487 424 608 RCS Nanterre

Siège social:
Königinstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Graurheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne
www.agcs.allianz.com

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Allianz Global Corporate & Specialty SE

Attestation d'Assurance - Risques Environnementaux

Nous soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE Succursale en France** - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex certifions par la présente que la société:

VEOLIA ENVIRONNEMENT
21, rue La Boétie
75008 PARIS
France

agissant tant pour son compte que pour celui de sa filiale :

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX
21, rue La Boétie
75008 PARIS
France

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° **FRL00218523** garantissant les conséquences pécuniaires des risques environnementaux pouvant lui incomber du fait de l'exploitation des sites assurés et des activités garanties par ce contrat.

Les garanties s'exercent dans le respect de la législation locale et à concurrence des montants ci-après qui s'entendent par sinistre et pour l'ensemble des sinistres imputés à la période d'assurance, sans pouvoir excéder **10 000 000 EUR** pour la période d'assurance :

GARANTIES DE BASE :

RESPONSABILITE CIVILE ATTEINTES A L'ENVIRONNEMENT	**10 000 000**	**EUR**

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des autres sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.
Période de la police du 01/01/2023 au 31/12/2023 inclus.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023 inclus. Elle est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auxquels elle se réfère.

Fait à Paris La Défense, le 16/12/2022

Pour la Compagnie,

Signature de l'assureur/ of the insurer :

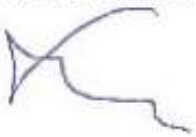

Signature autorisée/ Authorised signatory :

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, **Willis Towers Watson France**, société de courtage d'assurance, n° ORIAS 07 001 707, dont le siège est sis :

33/34 quai de Dion-Bouton
92800 PUTEAUX,

Agissant par délégation et pour le compte des assureurs

attestons que la société : **VEOLIA EAU – Compagnie Générale des Eaux**
21 rue la Boétie
75008 Paris.

est garantie par les polices, Dommages aux biens, Responsabilités, Pertes financières consécutives et Frais et Pertes annexes, de type « Tous Risques Sauf » Portant les numéros **2023/FR/PDBI/0001 par CODEVE Insurance Company DAC,** Elm Park, Merrion Road, Dublin D04 P231, Ireland, et d'autre part en excédent de la police émise par CODEVE, les numéros **FR00019007PR et FR00019008PR émises par XL Insurance Company** SE, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de XL Insurance Company SE, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, D02 VK30, Dublin 2, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie),

*Ces contrats ont été souscrits par **VEOLIA ENVIRONNEMENT S.A.** agissant tant pour son compte que pour le compte de ses filiales, groupements, associations, sociétés civiles immobilières faisant partie du même groupe d'affaire, et notamment pour le compte de :*

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX
21, rue La Boétie
75008 PARIS

Ces polices en ligne garantissent l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers (en propriété ou en location), les risques locatifs, les recours des voisins et des tiers contre notamment les évènements suivants :

Incendie – Explosions – Foudre – Bris de machines – Dommages électriques – Fumées – Dégâts des eaux – Tempêtes – Grêle (Dommages de grêle exclus sur le matériel roulant) – Accumulation de la neige sur les toitures – Vandalisme – Emeutes – Mouvements populaires – Malveillance – Chocs de véhicules terrestres – Chutes d'aéronefs et d'engins spatiaux – Vol – Evènements naturels – Catastrophes Naturelles en France, (art.L125-1 et suivants du code des Assurances), Actes de Terrorisme et Attentats en France, (art.L126-2 et L126-3 du code des Assurances).

et ce, aux clauses et conditions des contrats cités en référence ci-dessus.

La présente attestation est valable du **1er Janvier 2023** jusqu'au **31 Décembre 2023**, sous réserve des possibilités de suspension et/ou résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le contrat ou par le Code des Assurances.

CETTE ATTESTATION CONSTITUE UNE PRESOMPTION D'ASSURANCE ET NE SAURAIT ENGAGER L'ASSUREUR AU DELA DES LIMITES DU CONTRAT AUQUEL ELLE SE REFERE.

Fait à Puteaux, le 30 Décembre 2022

Willis Towers Watson France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 432 600 euros
33/34 quai de Dion Bouton - 92800 Puteaux
Tél. 01 41 43 50 00
311 240 637 RCS Nanterre - N° FR 61311240637
Immatriculation ORIAS 07001707

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

SMA COURTAGE

Notre référence à rappeler dans toute correspondance :

N° souscripteur : F18746E
N° contrat : 1351.001 / 2 85834
N°SIREN : 572 025 526

Pour tout renseignement contacter :
Site de gestion
SMA SA Grands Comptes Entreprises
8 rue Louis Armand - CS 71201
75738 PARIS CEDEX 15
Tél : 01.40.59.70.00

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX
21, rue La Boétie
75008 PARIS

CONTRAT D'ASSURANCE RESPONSABILITE DECENNALE OUVRAGES NON SOUMIS

Attestation d'assurance 2023

Valable à compter du 01/01/2023 jusqu'au 31/12/2023

SMA SA certifie que l'assuré désigné ci-dessus est bénéficiaire d'un contrat POLICE ASSURANCE CONSTRUCTION, numéro **F18746E 1351.001 / 2 85834** souscrit par VEOLIA ENVIRONNEMENT SA pour le compte de l'ensemble de ses filiales garantissant, à ce jour, les activités suivantes :

Entreprise générale tous corps d'état, contractant général ou maître d'œuvre dans tous domaines d'activité et notamment dans le domaine des services d'eau et d'assainissement, de la gestion des déchets et de l'optimisation des services énergétiques :

- Conception, exécution, rénovation, réparation et entretien de réseaux,
- Pose et fourniture de canalisations (travaux sur voiries) et de matériaux sur voiries (tampons, plaques, grilles et caniveaux), travaux sur voiries divers,
- Reprise et création de réseaux VRD EU/EP/AEP, installations d'ouvrages de prétraitement d'assainissement / d'évacuation d'eaux usées (bacs à graisses, assainissement non collectif, poste de relevage, séparateurs à hydrocarbures, fosses de décantation et fosses de relevage, changement de colonnes, réseau, siphons, regards, ...)
- Conception et exécution de branchement sur conduites publiques,
- Fourniture et pose d'installations autonomes d'assainissement,
- Plomberie intérieure et extérieure bâtiment (EU/EP/AEP), y compris réalisation de travaux de chaudronnerie, tuyauterie et structures métalliques,
- Entretien et installations techniques en aval des compteurs (eau, gaz, électricité),
- Stations de traitement d'eau, de forages et de captages,
- Réservoirs, et bassins de rétention,
- Eoliennes,
- Panneaux photovoltaïques, y compris en couverture (pose de capteurs solaires PV intégrés), production d'énergie accessoire à un ouvrage de construction par capteurs solaires,
- Réseaux de chaleur / chauffage urbain
- Réalisation de prises et de rejets d'eau avec des fondations dans l'eau
- Eclairage public et signalisations,

SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA
SMA SA
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Entreprise régie par le code des assurances au capital
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

www.sma-courtage.com

SMA

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

SMA COURTAGE

- Activités Spécifiques de gainages notamment des procédés « Anjou », « Phénix », « Intec assainissement » et « Intec immobilier » réalisés par les filiales TELEREP et SARP SUD OUEST.
- Maçonnerie, Plâtrerie, peinture, enduits extérieurs, enduits hydrauliques
- Fourniture / pose de poteaux et clôtures, accessoires en béton armé
- Travaux de rénovation, de réhabilitation, d'extension et de travaux neufs y compris dans le cadre de travaux de maintenance
- Ascenseurs, monte charges,
- Installations thermiques de génie climatique, VMC, d'aéraulique, conditionnement d'air à l'exclusion des techniques de géothermie
- Gestion technique Centralisée
- Electricité,
- Installation groupes électrogènes.
- Plomberie / installations sanitaires
- Isolation thermique et acoustique (calorifugeage, isolation thermique par l'extérieur, par soufflage).
- Menuiserie métallique, extérieures, menuiseries en bois
- Murs rideaux et façades industrielles
- Métallerie, serrurerie
- Fumisterie Ramonage (tubage)
- Détection incendie, intrusion
- Couverture / charpente bois,
- Ravalement de façades, protection des façades
- Calfeutrement de joint de construction
- Couverture zinguerie / carrelages et mosaïques
- Etanchéité de toitures.
- Revêtements textiles et plastiques,
- Ingénierie Bâtiment : Maitrise d'œuvre, études techniques TCE
- Maîtrise d'œuvre ou coordination SSI en phase conception et réalisation,
- MOE de désamiantage
- Maitrise d'œuvre d'installations photovoltaïques (puissance <1,2 MWc)
- Ingénierie Génie Civil : Etudes techniques Maçonnerie BA, VRD, sanitaires et fluides
- Etudes techniques Vitrerie Miroiterie y compris façades aluminium

Ce contrat garantit

- du fait des activités professionnelles mentionnées ci-avant,
- pour une participation à des opérations de construction d'un ouvrage non soumis à l'obligation d'assurance,
- lorsque l'opération n'excède pas 30.000.000 € HT (travaux et honoraires compris), ou que le marché de l'assuré n'excède pas pour les ouvrages suivants :

SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA
SMA SA
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Entreprise régie par le code des assurances au capital
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15
www.sma-courtage.com
SMA

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

SMA COURTAGE

- Réseaux de chaleur : 3 000 000 € HT
- Eoliennes : 3 000 000 € HT y compris honoraires pour la part concernant l'infrastructure
- Installations photovoltaïques (au sol et sur un ouvrage non soumis) : 3 000 000 € HT
- Cuves et réservoirs : 3 000 000 € HT
- Réseaux enterrés : 10 000 000 € HT

Au-delà de ces montants, l'assuré doit déclarer le chantier concerné et souscrire, auprès de SMA SA, un avenant d'adaptation de garantie. A défaut, il sera fait application d'une règle proportionnelle selon l'article L.121-5 du Code des assurances.

- pour des travaux de construction conformes au CCTG et ses fascicules ou à un référentiel spécifique à la technique utilisée publié par un organisme reconnue par la profession,

- pour des travaux de construction traditionnels, c'est-à-dire ceux réalisés avec des matériaux et des modes de construction éprouvés de longue date.

les conséquences des responsabilités énumérées ci-dessous :

Nature des garanties	Montant des garanties : sans pouvoir excéder 10 000 000 € par année d'assurance pour l'ensemble des garanties et des assurés
Garantie de responsabilité civile décennale relative aux ouvrages listés à l'article L.243-1-1-I du Code des assurances.	**Marché d'entreprise :** 5 000 000 € par sinistre dans un montant annuel épuisable de 10 000 000 € HT
	Marché de maître d'œuvre : 2 000 000 € par sinistre dans un montant annuel épuisable de 10 000 000 € HT
	Sauf marchés relatifs à :
	- **construction d'éoliennes :** 500 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an
	- **réseaux de chaleur :** 500 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an
	- **cuves et réservoirs :** 1 000 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an
	- **installations photovoltaïques :** 1 000 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an
	- **réseaux enterrés :** 1 000 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an
Garantie dommages en répercussion	**Tous marchés confondus :** 500 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an

Tous travaux, ouvrages ou opérations de construction ne répondant pas aux conditions précitées peuvent faire l'objet, sur demande spéciale de l'assuré, d'une garantie spécifique, soit par contrat, soit par avenant.

La présente attestation ne peut pas engager SMA SA au-delà des clauses et conditions du contrat précité auquel elle se réfère.

Fait à Paris,
Le 22/12/2022

Le Président du Directoire
Par délégation

SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA
SMA SA
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Entreprise régie par le code des assurances au capital
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

www.sma-courtage.com

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

6.11 Calcul détaillé du coefficient d'actualisation

13/12/2021

VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux
REGION SUD-OUEST
Territoire Garonne et affluents

Service TARN

I7281 C.A. Gaillac Graulhet (commune de GAILLAC)
Indices web

Assainissement art.8.5 au 01/01/2020

0,2 + 0,41ICHT-E + 0,05[010534766] + 0,15FSD2 + 0,19TP10a

Période d'application du 01/01/2022 au 31/12/2022

Période d'application De l'année 2022 **Valeurs des indices Connues au 01/12/2021**

Valeur(s) de base du 01/04/2019

Terme *0,2*

Pondération	Production et distribution d'eau, assainissement,				Résultat
	Valeur de base :	ICHT-E	Valeur actualisée :		
0,41	*112,9*		*122,8*	MTP WEB 202110 du 08/10/2021	*+0,445952*

Pondération	[010534766] Electricité vendue aux entreprises				Résultat
	Valeur de base :	EVE	Valeur actualisée :		
0,05	*124,2*		*109,2*	MTP WEB 202111 du 30/11/2021	*+0,043961*

Pondération	Frais et Services Divers (Remplacement PSDB,C,etT)				Résultat
	Valeur de base :	FSD2	Valeur actualisée :		
0,15	*130,9*		*147,5*	MTP WEB 202111 du 30/11/2021	*+0,169022*

Pondération	Canalisations... avec fournitures de tuyaux				Résultat
	Valeur de base :	Tp10a	Valeur actualisée :		
0,19	*109,7*		*116*	MTP WEB 202111 du 17/11/2021	*+0,200912*

K Intermédiaire: 1,059847

Coefficient K = 1,059847

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

6.12 Liste du personnel au contrat

Nom	Prénom	Fonction
VAN SLAGHMOLEN	Kim	Manager du Service TARN
HUSQUIN	Eric	Responsable d'exploitation
SALA	Grégory	Responsable d'équipe
DE BALBY DE VERNON	Guillaume	Agent Réseaux
BASILE	Anthony	Agent Réseaux
FOURNIE	Jérémy	Agent Réseaux
THIEBAUT	Geoffroy	Agent Réseaux
LOPEZ	Julien	Responsable d'équipe
AUGER	Brice	Agent Usines
PON LAYUS	Eric	Agent Usines
MAUREL	Jean-François	Agent Usines

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

6.13 Offres innovantes VEOLIA

Acteur majeur des services environnementaux Veolia poursuit une politique d'innovation qui lui permet de développer des solutions pour répondre aux enjeux de la transformation écologique.

REUT BOX, la solution innovante de Veolia pour répondre au stress hydrique liés au dérèglement climatique.

C'est quoi ? Une combinaison de technologies éprouvées et robustes nécessitant un minimum de maintenance - un équipement standardisé prêt à l'emploi (mode Plug and Play) qui produit de l'eau de qualité A adaptée pour tous les usages, même les plus contraignants. Elle permet de se substituer à une partie de l'eau potable du site pour des usages internes (nettoyages, préparation polymères, …) et également de faire de l'irrigation de cultures.

Elle ressemble à quoi ? Unité sur skid ou en container de 5 à 25 m3/

La Reut BOX est composée d'un filtre garni de billes de verre, d'une désinfection UV et d'une chloration avant stockage, La Reut Box a un faible encombrement au sol sur site. C'est une solution intégralement automatisée avec un minimum d'exploitation. Solution modulaire et évolutive qui permet de s'adapter au besoin.

La REUT BOX permet de traiter les eaux usées en sortie de station d'épuration. Elle élimine les MES ainsi que les virus et bactéries présents dans l'eau.

Les usages de l'eau usée traitée, affinée par la REUT BOX :

1 :Substitution de l'eau potable sur une station d'épuration urbaine pour ses usages internes
2 : Irrigation de cultures (vignes, oliviers, maraichages…)
3 : Arrosage de stades, espaces verts et golfs
4 : Protection incendie, fontaines, nettoyage de voiries, hydrocurage,
5 : Utilisation en industries : complément eau de chaudière, eau de process,

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

DIABOLO ®, Choisir le charbon actif en toute confiance.

L'instruction DGS du 18 décembre 2020 est venue clarifier un flou réglementaire au sujet des métabolites de pesticides dits "pertinents", et préciser les modalités de gestion des métabolites "non pertinents".

La transposition de la nouvelle directive européenne sur les eaux destinées à la consommation humaine applicable au 1er janvier 2023 vient d'autre part rajouter des nouvelles molécules à surveiller avec des nouvelles concentrations limites d'ici 2026.

Un nouvel arrêté vient par ailleurs préciser la responsabilité de la collectivité Personne Responsable de la Production et de la Distribution de l'Eau (PRPDE) dans la surveillance de la qualité de l'eau auprès des populations.

Toutes ces nouvelles réglementations entraînent une dynamique d'évolution du contrôle sanitaire dans les collectivités et peuvent faire émerger des nouvelles situations de non-conformités de pesticides ou de molécules chimiques.

Bien que la réduction des pollutions à la source soit à privilégier, un traitement de l'eau peut-être nécessaire. Le charbon actif est le traitement recommandé pour la plupart des métabolites de pesticides.

Pour choisir en toute confiance, **le meilleur charbon actif** adapté à chaque problématique locale**, Veolia a développé Diabolo ®, une solution unique, mobile, rapide et peu onéreuse** pour tester sur place avec l'eau du territoire.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

TÉLÉO : TÉLÉO Alarmes constitue la tour de contrôle du télérelevé.

Ce module permet entre autres :

- **de contribuer à sécuriser la qualité de l'eau distribuée** en mettant en évidence les phénomènes de retour d'eau.
- **de garantir l'exhaustivité des recettes du service de l'eau** grâce à la détection des consommations sur points d'eau sans abonnement et des suspicions de fraude (compteurs retournés).
- **D'identifier les désordres potentiels sur les installations privées des consommateurs** grâce aux alarmes fuite - écoulement permanent et risque de gel.

En 2022, grâce aux alarmes "suspicion de fuite" poussées par mail, courriel ou courrier, 72 000 fuites ont été réparées par nos consommateurs, pour une économie globale de 4,1 millions de m3 (environ 1300 piscines olympiques). Un geste utile tant pour la planète que pour le portefeuille des consommateurs.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

6.14 Actualité climatique 2022 en France

Bilan / impacts de l'actualité climatique 2022 en France

L'année 2022 **est la plus chaude** que la France métropolitaine ait jamais mesurée, loin devant 2020 qui détenait le record. Ponctuée d'extrêmes climatiques, 2022 est un symptôme du changement climatique en France, selon Météo France.

En effet, **8 des 10 années les plus chaudes** depuis le début du XXe siècle **sont postérieures à 2010.**

Une année marquée par une période de sécheresse d'une précocité, longévité et intensité exceptionnelle !

L'année 2022 a également été **exceptionnellement sèche**, marquée par un déficit pluviométrique record de 25 %.

2022 se classe au **2e rang des années les moins arrosées** (depuis le début des mesures en 1959 - données météo France).

A titre d'exemple, 2022 a été jalonnée de mois records : les mois **de mai** avec un déficit de **60 %** et de **juillet** avec un déficit de **85 % sont les plus secs jamais enregistrés** à l'échelle de la France métropolitaine depuis le début des mesures en 1959.

- 2022 a connu **la 2e plus longue période de sécheresse des sols** de son histoire. L'année a été marquée par un déficit persistant de précipitations depuis la fin de l'hiver 2021-2022.
- La surface affectée par cette sécheresse des sols superficiels a atteint **les trois quarts de la France**. C'est l'une des 5 sécheresses ayant touché la surface du territoire la plus importante. La sécheresse a ainsi été moins généralisée qu'en 1976 ou 2011 mais plus qu'en 2003.
- 2022 a été marquée par un **ensoleillement exceptionnel** sur la plupart des régions, le plus souvent **excédentaire de 15 %**, avec de nombreux records, notamment sur la moitié nord du pays (Rennes +18%, Bourges +17%, Colmar +24%).
- Une année sèche mais régulièrement chaude également avec de nombreuses vagues de chaleur ; tous les mois de l'année ont été plus chauds que la normale, à l'exception des mois de janvier et d'avril.

Il en est résulté **un été 2022 classé Extrême** par Météo France.

Trois vagues de chaleur ont concerné la France l'été 2022, la première dès le mois de juin. De nombreux records de chaleur ont été battus. On a par exemple mesuré les 40 °C les plus précoces jamais relevés, avec plus de 40 °C à Saint-Jean-de-Minervois (34) le 16 juin. Jamais auparavant une telle chaleur n'avait duré aussi longtemps et démarré si tôt dans la saison en France continental ayant établi quelques records :

- **33 jours** de canicule au niveau national.
- Canicule **la plus précoce** (depuis le 15 juin) et la plus longue jamais enregistrée
- **+2,3 degrés** au-dessus de la normale (période 1990-2020), juste derrière celle de 2003 (+2,7 degrés).
- **87 records de températures** battus cette année en France ; 43° à Arcachon, 39,9° au Touquet en juillet !!!
- Sécheresse et feux de forêt : **62 000 hectares brûlés** contre 8 500 habituellement, avec des feux en bretagne (Brocéliande)
- des pertes agricoles inquiétantes : -20% pour le maïs et la pomme de terre
- Dans le même temps, les orages sont plus intenses avec des phénomènes climatiques exceptionnels : 5 morts en Corse le 18 août avec des dommages importants sur les infrastructures...

Vers 2050 les projections indiquent que 1 été sur 2 pourrait ressembler à celui de 2022…

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Annexe - infographie Météo France

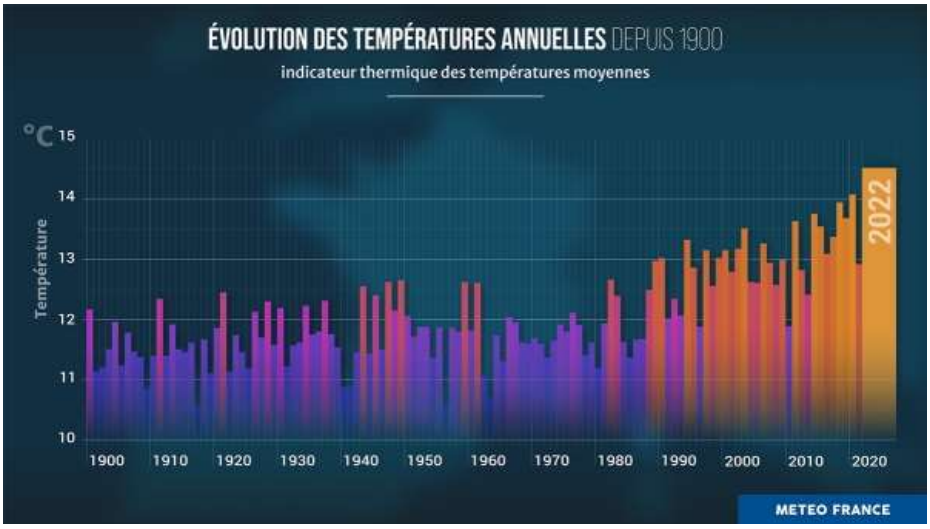

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

6.15 Glossaire

Le présent glossaire est établi sur la base des définitions de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 et de compléments jugés utiles à la compréhension du document.

Abonnement :

L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la prestation du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné, ou installation d'assainissement non collectif).

Assiette de la redevance d'assainissement :

Volume total facturé aux usagers du service.

Arrêté d'autorisation de déversement :

Arrêté autorisant le déversement signé par la collectivité compétente en matière de collecte des eaux usées au lieu où sont rejetés les effluents du bénéficiaire de l'arrêté.

Bilans disponibles :

Sur une usine de dépollution, les bilans disponibles sont les bilans 24h réalisés, exception faite des bilans inutilisables.

Capacité épuratoire :

Capacité de traitement des ouvrages d'épuration donnée par le constructeur. Elle s'exprime en capacité épuratoire (kg de DBO5/jour) et en capacité hydraulique (m3/jour) ou en équivalent-habitants.

Certification ISO 14001 :

Cette norme concerne le système de management environnemental. La certification s'applique aux aspects environnementaux que Veolia Eau peut maîtriser et sur lesquels il est censé avoir une influence. Le système vise à réduire les impacts liés à nos produits, activités et services sur l'environnement et à mettre en place des moyens de prévention des pollutions, en s'intéressant à la fois aux ressources et aux sous-produits du traitement dans le respect de la législation en vigueur et la perspective d'une amélioration continue.

Certification ISO 9001 :

Cette norme concerne le système de management de la qualité. La certification ISO 9001 traduit l'engagement de Veolia Eau à satisfaire les attentes de ses clients par la qualité des produits et des services proposés et l'amélioration continue de ses performances.

Certification ISO 50001 :

Cette norme concerne le système de management de l'énergie. Ce système traduit l'engagement de Veolia eau à analyser ses usages et ses consommations énergétiques pour privilégier la performance énergétique dans le respect de la législation en vigueur et la perspective d'une amélioration continue.

Certification ISO 45001:

Cette norme concerne le système de management de la santé et de la sécurité au travail.

Consommateur – abonné (client) :

Le consommateur abonné est une personne physique ou morale ayant souscrit un ou plusieurs abonnements auprès de l'opérateur du service public (par exemple service de l'eau, de l'assainissement, etc..). Il est par définition desservi par l'opérateur. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, en des lieux géographiques distincts appelés points de service et donc avoir plusieurs points de service. Pour distinguer les services, on distingue les consommateurs eau, les consommateurs assainissement collectif et les consommateurs assainissement non collectif. Il perd sa qualité de consommateur abonné à un point de service donné lorsque le service n'est plus délivré à ce point de service, de façon définitive, quelle que soit sa situation vis-à-vis de la facturation (il n'est plus desservi, mais son compte peut ne pas encore être soldé).

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Pour Veolia, un consommateur abonné correspond à un abonnement : le nombre de consommateurs abonnés est égal au nombre d'abonnements.

Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines (DERU - 1991) [P203.3] :

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la DERU.
En attente de la publication de la fiche indicateur sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : http://services.eaufrance.fr/

Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la de la Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines (DERU - 1991) [P204.3] :

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la DERU.
En attente de la publication de la fiche indicateur sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : http://services.eaufrance.fr/

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la de la Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines (DERU - 1991) [P205.3] :

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la DERU.
En attente de la publication de la fiche indicateur sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : http://services.eaufrance.fr/

Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel [P 254.3] :

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement
Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : http://services.eaufrance.fr/

Conformité réglementaire des rejets :

Il s'agit de la conformité des rejets aux prescriptions réglementaires (nationales ou locales par arrêté préfectoral).

DBO5 :

Demande biochimique en oxygène pendant 5 jours. La DBO5 est l'un des paramètres de caractérisation d'une eau usée.

DCO :

Demande chimique en oxygène. La DCO est l'un des paramètres de caractérisation d'une eau usée.

Développement durable :

Le rapport Brundtland a défini en 1987 la notion de développement durable comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». La conférence de Rio de 1992 a popularisé cette définition de développement économique efficace, équitable et soutenable, et celle de programme d'action ou « Agenda 21 ». D'autres valeurs sont venues compléter ces notions initiales, en particulier être une entreprise responsable, respecter les droits humains, assurer le droit des habitants à disposer des services essentiels, favoriser l'implication de la société civile, faire face à l'épuisement des ressources et s'adapter aux évolutions climatiques.
Les Objectifs du Développement Durable (ODD) de l'agenda 2030 sont un ensemble de 17 objectifs établis en 2015 par les Nations Unies et concernent tous les pays (développés et en voie de développement), dont l'objectif 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement.
Ces nouveaux objectifs succèdent aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD de 2000 à 2015) pour réduire la pauvreté dans les pays en voie de développement (à ce titre Veolia a contribué à l'accès de

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

6,5 millions de personnes à l'eau potable et a raccordé près de 3 millions de personnes aux services d'assainissement dans les pays émergents).

Equivalent-habitant :

Il s'agit d'une unité de mesure de la pollution. Un équivalent-habitant correspond au flux journalier moyen de pollution produit par un habitant, soit 60 grammes de DBO5 par jour.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [P202.2] :

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120 points, à la fois :

- ✓ le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- ✓ et l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'assainissement collectif.

L'échelle est de 0 à 110 points pour les services n'exerçant pas la mission de collecte.
Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : http://services.eaufrance.fr/

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte [P255.3] :

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120 points, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution…).
Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : http://services.eaufrance.fr/

Matières sèches (boues de dépollution) :

Matières résiduelles après déshydratation complète des boues, mesurées en tonnes de MS.

MES :

Matières en suspension. Les MES sont l'un des paramètres de caractérisation d'une eau usée.

Nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (Estimation du) [D201.0] :

Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès ou pouvant accéder au réseau d'assainissement collectif, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement. Il s'agit de la population totale (avec 'double compte') desservie par le service, estimée par défaut à partir des populations authentifiées annuellement par décret pour les communes du service et des taux de couverture du service sur ces communes. Conformément à la réglementation en vigueur, l'exercice de l'année N donne le recensement de l'année N-3.

Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [P252.2] :

L'indicateur recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité).
Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : http://services.eaufrance.fr/

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [D203.0] :

Cet indicateur évalue, en tonnes de matière sèche, la quantité de boues évacuées par la ou les stations d'épuration.
Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : http://services.eaufrance.fr/

Réseau de collecte des eaux usées :

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées et unitaires issues des abonnés, du domaine public ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution. Il est constitué de la partie publique des branchements, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques.

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Station d'épuration (ou usine de dépollution) :

Ensemble des installations chargées de traiter les eaux collectées par le réseau de collecte des eaux usées avant rejet au milieu naturel et dans le respect de la réglementation (appelée aussi usine de traitement, STEP).

Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation [P206.3] :

Cet indicateur mesure la proportion des boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, et traitées ou valorisées conformément à la réglementation.
Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.
Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : http://services.eaufrance.fr/

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif [P301.3] :

Cet indicateur évalue le pourcentage d'installations d'assainissement non collectif conformes, après contrôle, à la réglementation sur l'ensemble des installations contrôlées depuis la création du service. L'indicateur traduit la proportion d'installations d'assainissement non collectif ne nécessitant pas de travaux urgents à réaliser. Il s'agit du ratio correspondant à la somme du nombre d'installations neuves ou à réhabiliter contrôlées conformes à la réglementation et du nombre d'installations existantes qui ne présentent pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement rapportée au nombre total d'installations contrôlées (arrêté du 2 décembre 2013).
Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : http://services.eaufrance.fr/

Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers [P251.1] :

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement/inondation dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis. Les débordements résultant d'une obstruction du réseau due à l'usager ne sont pas pris en compte.
Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : http://services.eaufrance.fr/

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées [P201.1] :

Cet indicateur précise le pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résident en zone d'assainissement collectif.

Taux d'impayés [P257.0] :

Il correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies Navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers. (Arrêté du 2 mai 2007)

Taux de réclamations [P258.1] :

Ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité. Un dispositif de mémorisation et de suivi des réclamations écrites est mis en œuvre. Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou à des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix. (Arrêté du 2 mai 2007).

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-301_2023-DE

Ressourcer le monde

© Médiathèque VEOLIA - François Moura © Médiathèque VEOLIA - Samuel Bigot/Andia © Médiathèque VEOLIA - Rodolphe Escher © Médiathèque VEOLIA - Alexandre Dupeyron
© Médiathèque VEOLIA - Martial Ruaud/Andia © Médiathèque VEOLIA - Christel SASSO/CAPA PICTURES © Photo par Thomas Barwick / Getty Images © Cavan Images via Getty Images

Veolia
30 rue Madeleine Vionnet • 93300 Aubervilliers
www.veolia.com